

2.0 ERRATA

La présente section comporte des corrections et mises à jour des errata se rapportant aux deux premiers dépôts supplémentaires, aux réponses d'Énergie Est à deux demandes d'information de l'Office (ONÉ 2.4 et ONÉ 3.1) ainsi qu'à la Demande et à l'ÉES.

Les errata sont identifiés et expliqués comme suit:

- Tableau 2-1: Mises à jour et corrections des réponses aux demandes d'information
- Tableau 2-2: Mises à jour et corrections du Rapport supplémentaire n° 1
- Tableau 2-3: Mises à jour et corrections du Rapport supplémentaire n° 2
- Tableau 2-4: Mises à jour et corrections de la Demande d'Énergie Est
- Tableau 2-5: Mises à jour et corrections de l'ÉES pour Énergie Est

Les pages de remplacement se trouvent à l'Annexe 2-1 et sont organisées de façon séquentielle, selon l'ordre des tableaux ci-dessus.

Lorsqu'une modification touche plus d'un dépôt, seul le dépôt le plus récent fait l'objet d'un errata aux tableaux 2-1 à 2-5 et apparaît dans les pages de remplacement de l'Annexe 2-1. Les mises à jour portent notamment sur le calendrier du Projet, les longueurs de canalisation et les dépôts supplémentaires.

Tableau 2-1: Projet Énergie Est — Mises à jour des réponses aux demandes d'information de l'ONÉ

Demande d'information de l'ONÉ	Pièce	Page du document PDF²	Numéro du dépôt auprès de l'ONÉ	Explication de la modification ou de la mise à jour¹
ONÉ 2.4	(a)	2 de 6 ³	A4J6D0 ²	Réduction des estimations provisoires des fouilles relatives à l'intégrité pour 2015-2016. Modification des pourcentages attribués au plan de gestion périodique de l'intégrité du pipeline de TransCanada et aux canalisations devant être converties ou devant continuer à servir au transport du gaz.
ONÉ 3.1	(a)	6 de 64, ³ 8 de 64 ³	A4L4F1 ²	Modification des longueurs estimées des sections de canalisation afin de refléter les ajustements de tracé effectués le long du tracé du pipeline au Québec et au Nouveau-Brunswick (telle qu'abordée dans le présent rapport et dans la réponse 3.1 à l'ONÉ).
<p>Note :</p> <p>1. Le présent tableau ne comprend pas les corrections apportées aux erreurs de rédaction (p.ex., la ponctuation et les espaces).</p> <p>2. En raison du fait que la version française du Projet n'a pas été déposée auprès de l'ONÉ, les pages du document PDF et le numéro du dépôt auprès de l'ONÉ font références à la version anglaise seulement.</p> <p>3. Disponible en anglais seulement. Pour consulter les pages de remplacements veuillez-vous rendre directement sur le site de l'ONÉ là où les documents ont été déposés.</p>				

Tableau 2-2: Projet Énergie Est — Mises à jour du Rapport supplémentaire n° 1

Volume	Section	Page(s) du document PDF²	Numéro du dépôt auprès de l'ONÉ²	Explication de la modification ou de la mise à jour¹
Mise à jour du Projet et errata	1.3.1	2	A4G9T2	Mise à jour du Tableau 1-1 afin d'inclure les réalignements du tracé effectués, en date du mois de décembre 2014, le long du tronçon du Québec, de la frontière ON-QC à la région de Lévis, et le long du tronçon du Nouveau-Brunswick.

Tableau 2-2: Projet Énergie Est — Mises à jour du Rapport supplémentaire no 1 (suite)

Volume¹	Section / Annexe	Page du document PDF²	Numéro du dépôt auprès de l'ONÉ	Explication de la modification ou de la mise à jour
Mise à jour du Projet et errata	1.3.1	3	A4G9T2	Mise à jour du Tableau 1-2 afin d'inclure les réalignements du tracé effectués, en date du mois de décembre 2014, le long des canalisations latérales de Montréal et de Lévis.
Mise à jour du Projet et errata	Annexe 1-3	1-8 de 8	A4G9T3	Mise à jour du Guide de dépôt
Annexe Volume 5B	Glossaire	7 de 68	A4G9Z5	Erreur de référence dans le glossaire. Les définitions pour les espèces EP et EFIC devraient faire référence au tronçon de l'Est de l'Ontario et non au tronçon du Nord de l'Ontario.
<p>Note :</p> <p>1. Le présent tableau ne comprend pas les corrections apportées aux erreurs de rédaction (p.ex., la ponctuation et les espaces).</p> <p>2. En raison du fait que la version française du Projet n'a pas été déposée auprès de l'ONÉ, les pages du document PDF et le numéro du dépôt auprès de l'ONÉ font références à la version anglaise seulement.</p>				

Tableau 2-3: Projet Énergie Est — Mises à jour du rapport supplémentaire n° 2

Volume¹	Section / Annexe	Page du document PDF²	Numéro du dépôt auprès de l'ONÉ²	Explication de la modification ou de la mise à jour
Mise à jour du Projet et errata	1.9	14 de 16	A4K3C7	Déplacement d'une référence à la station de pompage de Stittsville mal positionnée.
Mise à jour du Projet et errata	Annexe 1-1 (Rév. 2)	2 de 6	A4K3C8	Division de la pièce RS 2-4 en deux pièces (RS 2-4A et 2-4B) afin de tenir compte des cartes-tracé détaillées mises à jour aux endroits où des cartes de réalignement du tracé ne sont plus nécessaires pour la conversion. Voir la section 1.4.2 du présent volume de la Mise à jour du Projet et des errata.
Mise à jour du Projet et errata	Annexe 1-1 (Rév. 2)	3 de 6	A4K3C8	Modification de la pièce RS 3-2 afin de tenir compte d'une date de dépôt prévue au quatrième trimestre de 2015, conformément à la réponse d'Énergie Est à l'ONÉ 3.1.
Mise à jour du Projet et errata	Annexe 1-1 (Rév. 2)	3 de 6	A4K3C8	Ajout de références à la pièce RS 3-2 afin d'inclure les exigences de dépôt auprès de l'ONÉ de juin 2014 (rubrique D1a-d de la liste de contrôle). Mise à jour de la description des renseignements relatifs aux garanties financières dans le dépôt supplémentaire

Mise à jour du Projet et errata	Annexe 1-1 (Rév. 2)	3 et 4 de 6	A4K3C8	Mise à jour de l'état qui passe de « Prévu » à « Terminé » pour les pièces RS 3-4, RS 3-5, RS 3-6 et RS 3-7.
Mise à jour du Projet et errata	Annexe 1-1 (Rév. 2)	4 de 6	A4K3C8	Suppression des pièces RS 3-8 et RS 3-9 qui ont été identifiées comme n'étant plus requises dans l'Annexe 1-1, Rév.2.
Mise à jour du Projet et errata	Annexe 1-1 (Rév. 2)	4 de 6	A4K3C8	Ajout de références à la pièce RS 3-10 afin d'inclure les exigences de dépôt auprès de l'ONÉ de juin 2014 (rubrique H6 de la liste de contrôle). Mise à jour de la description des renseignements relatifs au TERMPOL dans le dépôt supplémentaire. Suppression de la référence à Cacouna.
Mise à jour du Projet et errata	Annexe 1-1 (Rév. 2)	4 de 6	A4K3C8	Division de la pièce RS 3-11 en deux pièces (RS 3-11A et 3-11B) afin de faire passer l'état de la pièce originale à « Terminé » et de créer un échéancier de dépôt des rapports de faisabilité pour les franchissements sans tranchée de rechange et les méthodes d'urgence pour la Rivière des Outaouais et la Rivière du Nord.
Mise à jour du Projet et errata	Annexe 1-1 (Rév. 2)	4 de 6	A4K3C8	Division de la pièce RS 3-12 en deux pièces (RS 3-12A et 3-12B) afin de tenir compte de la réponse d'Énergie Est à l'ONÉ 3.1. Des références ont été ajoutées afin d'inclure la section 1.8.2 du présent volume.
Mise à jour du Projet et errata	Annexe 1-1 (Rév. 2)	5 de 6	A4K3C8	Mise à jour de l'état qui passe de « Prévu » à « Terminé » pour la pièce RS 3-13.
Mise à jour du Projet et errata	Annexe 1-1 (Rév. 2)	5 de 6	A4K3C8	Division de la pièce RS 3-15 en deux pièces (RS 3-15A et 3-15B) afin de séparer la mise à jour de la partie de l'ÉES portant sur l'environnement acoustique, qui sera déposée au quatrième trimestre de 2015, du RDT de l'environnement acoustique qui a été reporté au premier trimestre de 2016. Des références ont été ajoutées afin d'inclure la section 1.8.2 du présent volume.
Mise à jour du Projet et errata	Annexe 1-1 (Rév. 2)	5 de 6	A4K3C8	Division de la pièce RS 3-16 en deux pièces (RS 3-16A et 3-16B) afin de tenir compte de la réponse d'Énergie Est à l'ONÉ 3.1. Des références ont été ajoutées afin d'inclure la section 1.3 du présent volume.
Mise à jour du Projet et errata	Annexe 1-1 (Rév. 2)	5 de 6	A4K3C8	Division de la pièce RS 4-6 en deux pièces (RS 4-6A et 4-6B) afin de tenir compte de la réponse d'Énergie Est à l'ONÉ 3.1 et de la structure en évolution de l'ÉES (voir la section 1.8.3 du présent volume).

Tableau 2-3: Projet Énergie Est — Mises à jour du rapport supplémentaire no 2 (suite)

Volume ¹	Section / Annexe	Page du document PDF ¹	Numéro du dépôt auprès de l'ONÉ	Explication de la modification ou de la mise à jour
Mise à jour du Projet et errata	Annexe 1-1 (Rév. 2)	6 de 6	A4K3C8	Modification de la description du dépôt supplémentaire afin d'indiquer que l'évaluation des risques posés pour la santé humaine et l'écologie prévue (pièce RS 4-7) concerne les aspects maritimes du Projet.
Mise à jour du Projet et errata	Annexe 1-1 (Rév. 2)	6 de 6	A4K3C8	Division de la pièce RS 4-8 en deux pièces (RS 4-8A et 4-8B) afin de tenir compte de la réponse d'Énergie Est à l'ONÉ 3.1. Des références ont été ajoutées afin d'inclure la section 1.8.2 du présent volume.
Mise à jour du Projet et errata	Annexe 1-1 (Rév. 2)	s.o.	A4K3C8	Création d'une nouvelle pièce supplémentaire (RS 4-9) avec un échéancier de dépôt au troisième trimestre. Voir la section 1.8.2 du présent volume.
Mise à jour du Projet et errata	Annexe 1-1 (Rév. 2)	s.o.	A4K3C8	Création d'une nouvelle pièce supplémentaire (RS 5-1) afin de fournir un ensemble complet des cartes aériennes et des cartes-tracé détaillées mis à jour au quatrième trimestre de 2015.
Mise à jour du Projet et errata	Annexe 1-1 (Rév. 2)	s.o.	A4K3C8	Création d'une nouvelle pièce supplémentaire (RS 5-2) pour un plan de gestion du dynamitage au quatrième trimestre de 2015.
Mise à jour du Projet et errata	Annexe 1-1 (Rév. 2)	s.o.	A4K3C8	Création de nouvelles pièces supplémentaires (RS 5-3 et RS 5-4) pour le dépôt, au quatrième trimestre de 2015, d'une évaluation des composantes du Projet qui ne sont pas traitées dans les pièces RS 4-6A et 4-6B.
Mise à jour du Projet et errata	Annexe 1-1 (Rév. 2)	s.o.	A4K3C8	Création d'une nouvelle pièce supplémentaire (RS 5-5) pour une mise à jour de l'évaluation socio-économique des composantes du Projet devant être déposée au quatrième trimestre de 2015.
Mise à jour du Projet et errata	Annexe 1-1 (Rév. 2)	s.o.	A4K3C8	Création d'une nouvelle pièce supplémentaire (RS 5-6) avec un échéancier de dépôt au troisième trimestre. Voir la section 1.8.2 du présent volume.
Mise à jour du Projet et errata	Annexe 1-1 (Rév. 2)	6 de 6	A4K3C8	L'échéancier de dépôt cible pour la pièce RS 7-2 a été reporté au troisième trimestre de 2017 pour tenir compte de la réponse d'Énergie Est à l'ONÉ 2.4.
Annexe Volume 2	Tableau 1-4	14 de 245	A4K3E1	Ajout de deux lignes au tableau des enjeux et des réponses

Tableau 2-3: Projet Énergie Est — Mises à jour du rapport supplémentaire no 2 (suite)

Volume¹	Section / Annexe	Page du document PDF¹	Numéro du dépôt auprès de l'ONÉ	Explication de la modification ou de la mise à jour
Annexe Volume 3A	Annexe H	158 à 196 de 387	A4K3C2	Révision des tableaux RSMT pour l'Alberta, Cromer, Est de l'Ontario et Nouveau-Brunswick en raison d'un changement dans les tableaux de mesures d'atténuation propres aux sols. Les hyperliens retrouvés dans les tableaux RSMT disparaîtront lors du remplacement des tableaux de mesures d'atténuation propres aux sols, de ce fait, l'ensemble des RSMT pour chaque tronçon de province sera fourni.
Annexe Volume 3A	s.o.	7 de 17	A4K3F2	Feuilles d'alignements AB-076 révisées afin de démontrer plus de la fenêtre de synchronisation pour Sprague's pipit et Loggerhead Shrike situés dans CFB Suffield
Annexe Volume 3A	s.o.	8 de 17	A4K3F2	Feuilles d'alignements AB-077 révisées afin de démontrer plus de la fenêtre de synchronisation pour Sprague's pipit et Loggerhead Shrike situés dans CFB Suffield
Annexe Volume 3A	s.o.	8 de 17	A4K3F2	Feuilles d'alignements AB-078 révisées afin de démontrer plus de la fenêtre de synchronisation pour Sprague's pipit et Loggerhead Shrike situés dans CFB Suffield
Annexe Volume 3A	s.o.	2 de 21	A4K3E8	Modification aux pages référant à l'atténuation pour ce qui est du tronçon de Hardisty, afin d'inclure les facteurs propres à la construction
Annexe Volume 3A	s.o.	2 de 20	A4K3E9	Modification aux pages référant à l'atténuation pour ce qui est du tronçon de Lakesend, afin d'inclure les facteurs propres à la construction
Annexe Volume 3A	s.o.	2 de 21	A4K3F0	Modification aux pages référant à l'atténuation pour ce qui est du tronçon de Monito, afin d'inclure les facteurs propres à la construction
Annexe Volume 3A	s.o.	2 de 21	A4K3F1	Modification aux pages référant à l'atténuation pour ce qui est du tronçon de Oyen, afin d'inclure les facteurs propres à la construction
Annexe Volume 3A	s.o.	2 de 17	A4K3F2	Modification aux pages référant à l'atténuation pour ce qui est du tronçon de Cavendish, afin d'inclure les facteurs propres à la construction
Annexe Volume 3A	s.o.	2 de 21	A4K3F3	Modification aux pages référant à l'atténuation pour ce qui est du tronçon du latéral Cromer, afin d'inclure les facteurs propres à la construction
Annexe Volume 3A	s.o.	2 de 23	A4K3F4	Modification aux pages référant à l'atténuation pour ce qui est du tronçon Iroquois afin d'inclure les facteurs propres à la construction

Tableau 2-3: Projet Énergie Est — Mises à jour du rapport supplémentaire no 2 (suite)

Volume ¹	Section / Annexe	Page du document PDF ¹	Numéro du dépôt auprès de l'ONÉ	Explication de la modification ou de la mise à jour
Annexe Volume 3A	s.o.	2 de 15	A4K3F5	Modification aux pages référant à l'atténuation pour ce qui est du tronçon d'Alexandria, afin d'inclure les facteurs propres à la construction
Annexe Volume 3A	s.o.	2 de 22	A4K3F6	Modification aux pages référant à l'atténuation pour ce qui est du tronçon de Edmunston, afin d'inclure les facteurs propres à la construction
Annexe Volume 3A	s.o.	2 de 26	A4K3F7	Modification aux pages référant à l'atténuation pour ce qui est du tronçon de Grand Falls, afin d'inclure les facteurs propres à la construction
Annexe Volume 3A	s.o.	2 de 21	A4K3F8	Modification aux pages référant à l'atténuation pour ce qui est du tronçon de Plaster Rock, afin d'inclure les facteurs propres à la construction
Annexe Volume 3A	s.o.	2 de 31	A4K3F9	Modification aux pages référant à l'atténuation pour ce qui est du tronçon de Napadogan, afin d'inclure les facteurs propres à la construction
Annexe Volume 3A	s.o.	2 de 21	A4K3G0	Modification aux pages référant à l'atténuation pour ce qui est du tronçon de la Baie de Cumberland, afin d'inclure les facteurs propres à la construction
Annexe Volume 3A	s.o.	2 de 22	A4K3G1	Modification aux pages référant à l'atténuation pour ce qui est du tronçon de Hampton, afin d'inclure les facteurs propres à la construction
<p>Note :</p> <p>1. Le présent tableau ne comprend pas les corrections apportées aux erreurs mineures de rédaction (p.ex., la ponctuation et les espaces).</p> <p>2. En raison du fait que la version française du Projet n'a pas été déposée auprès de l'ONÉ, les pages du document PDF et le numéro du dépôt auprès de l'ONÉ font références à la version anglaise seulement.</p>				

Tableau 2-4: Projet Énergie Est — Mises à jour de la Demande

Volume ¹	Section	Page(s) du document PDF ²	Numéro du dépôt auprès de l'ONÉ ²	Explication de la modification ou de la mise à jour
Demande Volume 6A	2.2.1 2.4.3	3 de 30 10 de 30	A4D8Z7	Modifier le mot instruments pour instrumentation
Demande Volume 6A	2.2.8	7 de 30	A4D8Z7	La mention à la station de pompage de Cacouna a été supprimée tout en reflétant la réponse d'Énergie Est à la demande de renseignements de l'ONÉ 3.1. Clarification des plans concernant l'installation de systèmes de détection des lots aux stations de pompes qui sont en amont à un terminal de réservoirs et stations de comptage au point de livraison. Stations de pompage de Lévis et Mascouche ont été ajoutés à la liste à puces.
Demande Volume 6A, 6B	4.7 8.7	12 de 32 9 de 22	A4D9D1 A4D9D1	Modification de la référence MDDEFP pour MDDELCC (Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques).
Demande Volume 7	2.14	28 à 42 de 70	A4D9E7	Révision de l'échéancier prévu pour les autorisations réglementaires afin de tenir compte du calendrier mis à jour du Projet de la section 1.5.1 et de la Figure 1-1, Rév. 2.
Demande Volume 9	3	15 de 56	A4E0U0	Correction du nombre de réunions
Demande Volume 9	4 Tableau 4-5	51 de 67	A4E0U0	Correction d'une référence à une collectivité dans le tableau des enjeux/intérêts du Québec.
Demande Volume 9	4 Tableau 4-5	58 de 67	A4E0U0	Division de l'enjeu portant sur les vannes de la canalisation principale dans le tableau des enjeux/intérêts du Québec afin d'ajouter les emplacements des vannes d'arrêt.
<p>Note :</p> <p>1. Le présent tableau ne comprend pas les corrections apportées aux erreurs mineures de rédaction (p.ex., la ponctuation et les espaces).</p> <p>2. En raison du fait que la version française du Projet n'a pas été déposée auprès de l'ONÉ, les pages du document PDF et le numéro du dépôt auprès de l'ONÉ font références à la version anglaise seulement.</p>				

Tableau 2-5: Mises à jour de l'ÉES

Volume ¹	Section	Page(s) du document PDF ²	Numéro du dépôt auprès de l'ONÉ ²	Explication de la modification ou de la mise à jour
ÉES Volume 2, Partie C1	9	5 de 88	A4E0D3	La description de la zone d'étude régionale a été identifiée, par erreur, en tant que zone d'étude locale. Cette information a été corrigée afin que ce soit indiqué Zone d'étude régionale (ZER).
Note : 1. Le présent tableau ne comprend pas les corrections apportées aux erreurs mineures de rédaction (p.ex., la ponctuation et les espaces). 2. En raison du fait que la version française du Projet n'a pas été déposée auprès de l'ONÉ, les pages du document PDF et le numéro du dépôt auprès de l'ONÉ font références à la version anglaise seulement.				

Annexe &!%

.....DU₁ Yg`XY`fYd`UW/a Yb_{hg}

- Demande Volume 9, Participation des collectivités
- Demande Volume 10, Engagement à l'égard des Autochtones
- ÉES Volumes 9, 10 et 11
- Révisions du *Guide de dépôt* (2014-02 et 2014-03)

1.3 DEMANDE VOLUME 4 — CONCEPTION DU PIPELINE

1.3.1 Tracé du pipeline

La conception technique et la planification de la construction ont progressé depuis que les renseignements relatifs à la Demande ont été complétés en vue du dépôt, et divers réalignements du tracé ont été apportés aux nouveaux pipelines en Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick. De nombreux réalignements sont situés à l'intérieur du corridor proposé dans la Demande, selon ce qui est décrit dans l'ÉES, et la plupart tiennent compte des commentaires provenant des activités continues à l'égard de la participation, de l'engagement et de la consultation. D'autres réalignements sont nécessaires pour des motifs de constructabilité, notamment des questions liées à des franchissements de cours d'eau. Des détails sont donnés à l'Annexe Volume 3 du présent rapport (Présentations supplémentaires – ÉES Volume 9, Mise à jour n° 1 de l'ÉES, aspect terrestre).

Le Tableau 1-1 résume les modifications apportées au tracé applicables aux nouveaux tronçons de la canalisation principale de l'Oléoduc Énergie Est. Le Tableau 1-2 donne des renseignements similaires sur les canalisations latérales et les pipelines d'interconnexion.

Tableau 1-1 : Réalignements du tracé le long de la canalisation principale d'Énergie Est

Tronçon du pipeline	N ^{bre} de réalignements du tracé ¹	Longueur totale des réalignements (km) ¹	Longueur du tronçon dans la Demande (km)	Longueur du tronçon après les réalignements (km)	Changement net dans la longueur (km)
Alberta	s.o.	s.o.	284,1	s.o. 284,1	s.o.
Est de l'Ontario	s.o. 5	2,4	104,0	s.o. 106,0	s.o. +2,0
Québec (ON-QC à la frontière de Lévis)	21440	***	368.7 693,4	368.96 690,3	0.26 -2,8-
Québec (Lévis à la frontière QC-NB)	s.o.	=	324.4	s.o.	s.o.
Nouveau-Brunswick	1834	***	407,4	409.11440,7-	+3,3 -1,71
Total			1 488,6 ¹	1 487,9	1.97 -0,7
Note :					
1. Ce total comprend les modifications apportées au tracé du pipeline, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du corridor de la Demande décrit dans l'ÉES. Ces totaux seront mis à jour lors du quatrième trimestre 2015.					

Tableau 1-2 : Réalignements du tracé le long des canalisations latérales et des pipelines d'interconnexion

Canalisations latérales / Raccordements	N ^{bre} de réalignements du tracé ¹	Longueur totale des réalignements (km) ¹	Longueur dans la Demande (km)	Longueur après les réalignements (km)	Changement net dans la longueur (km)
Canalisation latérale de Cromer	***	***	60,0	57,9	-2,1
Canalisation latérale de Montréal	***	***	17,2	15,816,3	-1,40,9
Canalisation latérale de Lévis	***	***	10,1	7,3	-2,8
Raccordement de Cacouna	***	***	3,0	2,9	-0,1
Canalisation latérale du terminal maritime de Saint John ²	S-0-	S-0-	4,4 (2,2x2)	4,4 (2,2x2)	0,0
Raccordement de Saint John ³	S-0-	S-0-	3,7	3,7	0,0
Total	***	***	98,4	92,5	-5,9
Notes :					
1. Ce total comprend les modifications apportées au tracé du pipeline, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du corridor de la Demande décrit dans l'ÉES.					
2. Longueur totale de deux pipelines parallèles au dessus du sol du terminal de réservoirs de Saint John au terminal maritime Canaport d'Énergie Est.					
3. Comprend un pipeline de récupération des vapeurs de 2,2 km et un pipeline au dessus du sol du terminal de réservoirs de Saint John au terminal de réservoirs Canaport d'Irving.					

Si l'on tient compte des réalignements du tracé, la longueur totale des nouveaux tronçons de la canalisation principale demeure essentiellement la même depuis le dépôt de la Demande, soit environ 1 488 km. Des changements aux longueurs des tronçons et des sections dans l'est de l'Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick, de même qu'aux longueurs des pipelines d'interconnexion et des canalisations latérales sont décrits en détail à la section 2, Errata (voir les Tableaux 2-7 et 2-8 révisés, Demande Volume 1).

Les modifications apportées au tracé à l'extérieur du corridor proposé dans la Demande, tel que décrit dans l'ÉES, figurent dans des cartes générales et des cartes détaillées du tracé mises à jour du projet. Ces cartes sont fournies à l'égard de la nouvelle canalisation principale et des canalisations latérales dans les documents suivants :

- Annexe Volume 1A — Cartes générales
- Annexe Volume 1B — Cartes détaillées du tracé

CHAPITRE 3 – INFORMATION COMMUNE À TOUTES LES DEMANDES

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
3.1 Mesure demandée			
1.	Exigences dont il est fait mention à l'article 15 des Règles.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 1 : Demandes relatives au Projet Énergie Est et à la cession d'actifs (Demande) 	
3.2 Objet de la demande ou du projet			
1.	Objet du projet proposé.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 1 : Demande, paragraphes 39 à 41 Volume 1, sections 1, 2 et 3 Volume 3, sections 1 à 4 	
3.4 Consultation			
3.4.1 Principes et buts du programme de consultation			
1.	La politique ou la vision de la compagnie.	<ul style="list-style-type: none"> Annexe Vol 10A-8 	
2.	Les principes et les buts qui sous-tendent le programme de consultation.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 8A, section 5.1 Volume 9A, section 1 Volume 10A, section 1.1 	
3.	Copie du protocole de consultation des Autochtones, si un tel protocole a été établi, ainsi que les politiques et les énoncés de principe établis relativement à la collecte de renseignements sur les connaissances traditionnelles.	<ul style="list-style-type: none"> Annexe Vol 10A-8 	
3.4.2 Conception du programme de consultation			
1.	Description de la conception du programme de consultation publique et exposé des caractéristiques qui ont influé sur la conception.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 8, section 5.2 Volume 9, section 2 Volume 10, section 2 	
3.4.3 Mise en œuvre d'un programme de consultation			
1.	Les résultats du programme de consultation mené à l'égard du projet.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 8, section 5.3 Volume 9, section 4; Annexe Vol 9B à Vol 9G Volume 10, section 6; Annexe Vol 10A-2 à Vol 10A-7; Annexe Vol 10B à Vol 10G 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport supplémentaire n° 1, sections 1.6 à 1.7; Annexe Volumes 2A, 2B et 2C Rapport supplémentaire n° 2, sections 1.7 à 1.8, Annexe Volume 2 Rapport supplémentaire n° 3, Annexe Volume 2

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
3.4.4 Justification de l'absence de consultation			
1.	La demande fait état des raisons pour lesquelles la compagnie n'a pas estimé nécessaire de mettre en œuvre un programme de consultation.		Sans objet
3.5 Notification des tierces parties commerciales			
1.	Confirmer que les tierces parties ont été informées.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 2, section 7.4 • Volume 3, sections 2.1 et 2.7 	
2.	Détails sur les préoccupations soulevées par les tierces parties.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 2, section 7.4 • Volume 3, sections 2.1 et 2.7 	
3.	Liste des tierces parties intéressées qui se sont déclarées comme telles et confirmation qu'elles ont reçu une notification.		Sans objet
4.	Dans l'éventualité où la notification des tierces parties commerciales n'a pas été jugée nécessaire, fournir une explication.		Sans objet

CHAPITRE 4 – SECTIONS 4.1 ET 4.2 : EXIGENCES COMMUNES POUR LES PROJETS CONCRETS

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
4.1 Description du projet			
1.	Les éléments constitutifs du projet, les activités liées au projet et les activités connexes.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 2 • Volume 4 • Volume 5 • Volume 6 • Volume 7, sections 2 à 5 	

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
2.	L'emplacement du projet et les critères employés pour déterminer le tracé ou le site proposé.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 2.7 • Volume 4, sections 2.2, 3.1 à 3.9 • Volume 5, section 1.1 • Volume 6, sections 3.1.1, 3.2.1, 3.3.1, 5.1.1, 5.2.1, 5.3.1, 5.4.1, 7.1.1, 7.2.1, 9.1, 9.2, 9.3.1, 9.4.1, 9.5 et 9.6 • Volumes 12A à 12L • ÉES, Volume 1, section 4 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n° 1, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.3 et Annexe Volumes 1A et 1B • Rapport supplémentaire n° 1, Annexe Volume 3 (ÉES Volume 9), Section 2 • Rapport supplémentaire n° 2, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.4 • Rapport supplémentaire n° 3, Mise à jour relative au Projet et Errata, sections 1.3 et Annexe Volumes 1A à 1C
3.	Mode et calendrier d'exécution du projet.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, sections 2.10 et 2.11 • Volume 5, section 1.2 • Volume 7, sections 2 à 5 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n° 1, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 2, tableau 2-1 et Annexe 2-1 • Rapport supplémentaire n° 3, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.5
4.	Description des installations devant être construites par des tiers et qui sont nécessaires pour la réalisation des installations proposées.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 2, sections 4.3.7 et 4.3.9 	
5.	Montant total estimatif des dépenses en immobilisations et des frais d'exploitation supplémentaires, et changements aux coûts estimatifs.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, Demande, paragraphe 38 et sections 2.8, 2.19 et 3.5 • Volume 2, sections 2.8 et 2.19 • Volume 3, sections 2, 3 et 4 	
6.	Date prévue de mise en service.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, Demande, paragraphe 37 et section 2.11 • Volume 7, section 2.6 	Rapport supplémentaire n° 3, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.5
4.2 Faisabilité économique, solutions de rechange et justification			
4.2.1 Faisabilité économique			

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
1.	Description de la faisabilité économique du projet.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, sections 2.4 et 3 • Volume 3, sections 2 à 4 	
4.2.2 Solutions de rechange			
1.	Exposer la nécessité de réaliser le projet et les autres solutions de rechange qui ont été examinées dans le contexte de la faisabilité économique et indiquer les raisons qui ont incité à opter pour le projet demandé plutôt que pour les autres options possibles.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 3.4 • Volume 3, section 2.1 • Volume 11, section 2 • ÉES, Volume 1, section 4 	Rapport supplémentaire n° 1, Annexe Volume 3 (ÉES Volume 9), Section 2
2.	Décrire et justifier le choix du tracé et du site proposés, en incluant une comparaison des différentes possibilités évaluées sur la base des critères de sélection appropriés.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 4, section 2.2 • Volume 6, section 3.1.1 • Volume 11, section 2 • ÉES, Volume 1, section 4 	Rapport supplémentaire n° 1, Annexe Volume 3 (ÉES Volume 9), Section 2
3.	Exposer les raisons soutenant le choix des méthodes de conception et de construction. S'il y a lieu, décrire les autres concepts et méthodes qui ont été évalués et expliquer pourquoi ils ont été rejetés.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 3.9 • Volume 4, section 2.4 et Annexe Vol 4-2 • Volume 5, section 1.2 • Volume 7, section 2 	
4.2.3 Justification			
1.	Justification du projet proposé.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, Demande, paragraphes 39 à 41 et sections 2.1 et 3 	

RUBRIQUE A – A.1 QUESTIONS TECHNIQUES

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
A.1.1 Détails sur la conception technique			
1.	Type de fluide et composition chimique.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 3, section 5 • ÉES, Volume 6, section 3 	
2.	Spécifications à l'égard des tubes de canalisations.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 2.9 et tableaux 2-9 et 2-10 • Volume 3, section 5 • Volume 4A, section 2.4 • Volume 5, sections 2.2 et 4.1 • Volume 6, sections 3.1.4, 3.2.4, 3.3.5, 5.1.4, 5.2.4, 5.3.4, 7.1.5, 7.2.3.4, 9.1, 9.2, 9.3.4, 9.4.4, 9.5 et 9.6 	

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
3.	Spécifications à l'égard des installations de raclage.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 2.9 et tableaux 2-9 et 2-10 • Volume 4A, sections 2.5, 3.5.3, 3.6.3, 3.7.3, 3.8.2.3 et 3.9.3 • Volume 5, sections 4.2.2 et 4.2.3 	
4.	Spécifications à l'égard des installations de compression ou de pompage.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 2.9 et tableaux 2-9 et 2-10 • Volume 6, sections 2 et 3 	
5.	Spécifications à l'égard des installations de réglage de la pression ou de comptage.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 2.9 • Volume 6, sections 2.2.3, 2.2.4, 4.2.8, 3.3, 4.2.7, 7.1.4.3, 7.2.3.2, 8.23 et 9 	
6.	Spécifications à l'égard des réservoirs à liquides ou d'autres installations de stockage de produits.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 6B, sections 4 et 5 	
7.	Spécifications à l'égard des nouvelles installations associées au système de commande.		Sans objet
8.	Spécifications à l'égard des installations associées à une usine de traitement du gaz, une usine de soufre ou une usine de gaz naturel liquéfié.		Sans objet
9.	Description technique des installations non mentionnées ci-dessus.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 6, sections 6 et 7 	
10.	Dimensions du bâtiment et usage qui en sera fait.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 6, sections 3.1.5, 3.2.5, 3.3.4, 5.1.4, 5.2.5, 5.3.5, 5.4.5, 7.1.8, 7.2.6, 9.3.5 et 9.4.5 	
11.	Si le projet envisagé concerne un nouveau réseau qui est une source essentielle d'approvisionnement en énergie pour une région donnée, description des répercussions qu'aurait la perte d'un élément critique.		Sans objet
A.1.2 Principes de conception technique			
1.	Confirmation que les activités liées au projet respecteront les exigences de la plus récente édition de la norme CSA Z662.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 2.9 et Annexe Vol 4-2 	
2.	Déclaration indiquant quelle annexe est utilisée et dans quel but.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, tableau 2-9 	
3.	Déclaration attestant que le demandeur se conformera au RPT ou au RUT.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 2.9 	
4.	Liste des principaux codes et principales normes, y compris l'édition et la date de publication.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 2.9 et tableaux 2-9 et 2-10 	

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
5.	Déclaration portant que le projet sera exécuté conformément à tous les manuels pertinents de la compagnie et que les manuels en question sont conformes au RPT/RUT et aux normes et codes relevés pour le projet.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 2.9 	
6.	Si le projet envisagé touche à une partie quelconque d'un réseau de transport de produits autres que des hydrocarbures, fournir un programme d'assurance de la qualité visant à garantir que les matériaux utilisés dans l'installation conviennent à l'usage auquel ils sont destinés.		Sans objet
7.	Si le projet sera assujéti à des conditions non prévues dans la norme CSA Z662 : <ul style="list-style-type: none"> • déclaration écrite de la part d'un ingénieur qualifié • description des plans de conception et mesures nécessaires pour protéger le pipeline 	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 4A, Annexe Vol 4-2 	
8.	Si le projet comporte l'exécution d'un forage dirigé : <ul style="list-style-type: none"> • rapport de faisabilité préliminaire • description du plan de secours 	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 2.9.4 • Volume 4A, sections 3.1.4, 3.2.4, 3.3.4, 3.4.4, 3.6.5 et 3.7.5 • Annexe Vol 4-6, Vol 4-10 à Vol 4-12, Vol 4-35 à Vol 4-56 et Vol 4-62 à Vol 4-72 • Volume 5, section 4.2.4 et Annexes Vol 5-42, Vol 5-44 et Vol 5-45 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n° 1, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.3.2 • Rapport supplémentaire n° 2, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.3.2 et Annexe Volumes 1B-1 et 1B2 • Rapport supplémentaire n° 3, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.3.2
9.	Si de nouveaux matériaux sont utilisés, fournir l'information sur la chaîne d'approvisionnement, en format tabulaire.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 4, tableaux 3-3, 3-13, 3-34, 3-35 et 3-44 • Volume 5, tableau 4-2 • Volume 6, tableaux 3-1, 3-2, 3-7, 3-8, 4-1, 5-2, 5-3, 5-8, 5-9, 5-14, 5-15, 5-20, 5-21, 7-3, 7-4, 7-11, 9-1 à 9-4, 9-6, 9-11, 9-15 et 9-17 	
10.	Si des matériaux sont réutilisés, fournir une évaluation technique, conformément à la norme CSA Z662, indiquant que cela est approprié au service prévu.		Sans objet

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
A.1.3 Règlement sur les pipelines terrestres			
1.	Plans de conception, exigences techniques, manuels, procédures, mesures ou plans pour lesquels le RPT ne propose aucune norme.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 2.9 • Volume 4, Annexe Vol 4-2 	
2.	Programme d'assurance de la qualité si la conception du projet n'est pas de type courant ou doit tenir compte d'exigences uniques attribuables à l'emplacement géographique.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 2.12 • Volume 4, section 2.3 • Volume 7, section 2.4 	
3.	Si des travaux de soudage sont réalisés sur un pipeline de liquide dont le matériau contient un équivalent en carbone de 0,50 % ou plus et qu'il s'agit d'une installation permanente : <ul style="list-style-type: none"> • spécifications et procédés de soudage • résultats des essais d'agrément des procédés 		Sans objet

RUBRIQUE A – A.2 ÉVALUATION DES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIO-ÉCONOMIQUES

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
A.2.5 Description du contexte environnemental et socio-économique			
1.	Cerner et décrire les contextes biophysique et socio-économique actuels de chaque élément (c.-à-d. les données de base) du lieu où le projet serait réalisé.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES Volume 1, Section 5 	<i>.Pour plus de renseignements, voir l'ÉES, Volume 1 et les listes de contrôle du guide de dépôt.</i>
2.	Décrire les éléments biophysiques ou socio-économiques de la zone d'étude qui revêtent de l'importance sur les plans écologique, économique ou humain et qui exigent une analyse plus détaillée compte tenu des résultats des consultations (le tableau A-1 contient des exemples). Lorsque les circonstances exigent des renseignements plus détaillés dans l'ÉES, voir : <ol style="list-style-type: none"> le tableau A-2 – Exigences de dépôt pour les éléments biophysiques ou le tableau A-3 – Exigences de dépôt pour les éléments socio-économiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 	Idem

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
3.	<p>Présenter des éléments de preuve (p. ex., renvoi à des ouvrages scientifiques, études sur le terrain, connaissances des collectivités et connaissances traditionnelles, évaluations environnementales antérieures et rapports de surveillance) à l'appui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de toutes les informations et données recueillies; • des analyses effectuées; • des conclusions tirées; • de tout jugement professionnel ou de toute expérience invoqué pour satisfaire aux exigences d'information, et les raisons pour expliquer l'importance accordée à ce jugement ou à cette expérience. 	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES Volumes 2, 3, 4, 5, 6 et 7 	<p>Idem</p> <p>Rapport supplémentaire n°1, Annexe Volumes 3, (ÉES Volume 9) 4 (ÉES Volume 10) et 5 (ÉES Volume 11)</p>
4.	<p>Décrire les méthodes utilisées pour effectuer les relevés et les études (p. ex., ceux touchant la faune, les poissons, les plantes, les espèces en péril ou à statut particulier, les sols, les ressources patrimoniales ou l'usage des terres à des fins traditionnelles et ceux effectués pour établir le contexte de base concernant l'environnement atmosphérique et acoustique) et en prouver le bien-fondé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES Volumes 2, 3, 4 	<p>Idem</p>
5.	<p>Le demandeur doit consulter d'autres ministères fédéraux, provinciaux ou territoriaux qui sont experts du domaine ou d'autres autorités compétentes au sujet des données de base et des méthodes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 6 • Annexe Vol 11-2 – Vol 11-26 • ÉES Volumes 2, 3, 4 	<p>Idem</p>
A.2.6 Évaluation des effets			
Recensement et analyse des effets			
1.	<p>Décrire la méthode employée pour prévoir les effets du projet sur les éléments biophysiques et socio-économiques, ainsi que les effets de l'environnement sur le projet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.2 • ÉES Volumes 2, 3, 4, 5, et 7 	<ul style="list-style-type: none"> • ÉES Volume 1, listes de contrôle du <i>Guide de dépôt</i>. • Rapport supplémentaire n° 1, Annexe Volumes 3, (ÉES Volume 9) et 4 (ÉES Volume 10)

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
2.	Prévoir les effets associés au projet envisagé, y compris ceux que pourraient entraîner les activités de construction, d'exploitation, de désaffectation et de cessation d'exploitation ou qui se produiraient en cas d'accident et de défaillance, de même que les effets que l'environnement est susceptible d'exercer sur le projet. Si un élément biophysique ou socio-économique, ou la composante valorisée d'un tel élément, exige une analyse plus poussée (voir le tableau A-1), il faut fournir l'information détaillée qui est indiquée aux tableaux A-2 et A-3.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.2 • ÉES Volume 2, 3, 4 et 7 	Idem
Mesures d'atténuation			
1.	Exposer les mesures d'atténuation standard et spécifiques proposées pour remédier aux effets du projet et leur pertinence, ou indiquer précisément les sections des manuels de la société qui prévoient les mesures d'atténuation voulues. Veiller à ce que les manuels auxquels il est fait référence soient à jour et qu'ils aient été déposés auprès de l'ONÉ.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, sections 5.1 et 5.3 • ÉES, Volume 8 	<ul style="list-style-type: none"> • ÉES Volume 1, listes de contrôle du <i>Guide de dépôt</i>. • Rapport supplémentaire n°2, Annexe Volume 3A (Mise à jour de l'ÉES Volume 8)
2.	Veiller à ce que les engagements à l'égard des mesures d'atténuation soient communiqués au personnel sur le terrain par l'entremise d'un plan de protection de l'environnement (PPE), en vue de leur mise en œuvre.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, sections 3.2, 5.1 et 5.3 	Idem
3.	Décrire les plans et mesures destinés à maîtriser les effets éventuels d'accidents et de défaillances pendant les travaux de construction et l'exploitation du projet.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 7, section 6 • Volume 11, section 4 	Idem
Évaluation de l'importance des effets			
1.	Après la prise en compte des mesures d'atténuation appropriées, recenser tous les effets résiduels du projet.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.2 • ÉES Volume 2, 3, 4 et 7 	<ul style="list-style-type: none"> • ÉES Volume 1, listes de contrôle du <i>Guide de dépôt</i>. • Rapport supplémentaire n°1, Annexe Volumes 3 (ÉES Volume 9) et 4 (ÉES, Volume 10)

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
2.	Décrire la méthode et les critères employés pour déterminer l'importance des effets négatifs, notamment à quel point un effet particulier sur une composante valorisée devient un effet « important ».	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.2 • ÉES Volume 2, 3, 4 et 7 	Idem
3.	Évaluer l'importance des effets environnementaux et socio-économiques résiduels qui sont néfastes en fonction des critères définis.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.2 • ÉES Volume 2, 3, 4 et 7 	Idem
4.	Évaluer la probabilité que le projet ait des effets environnementaux et socio-économiques résiduels qui sont néfastes et prouver le bien-fondé des conclusions tirées.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.2 • ÉES Volume 2, 3, 4 et 7 	Idem
A.2.7 Évaluation des effets cumulatifs			
Détermination de la portée et analyse des effets cumulatifs			
1.	Relever les composantes valorisées pour lesquelles des effets résiduels sont prévus et décrire et motiver les méthodes utilisées pour prévoir les effets résiduels, le cas échéant.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES Volume 2, 3, 4 et 7 	Pour plus de renseignements, voir l'ÉES, Volume 1 et les listes de contrôle du <i>Guide de dépôt</i> .
2.	Pour chaque composante valorisée pour laquelle des effets résiduels ont été cernés, décrire et justifier les limites spatiales et temporelles employées pour évaluer les effets cumulatifs potentiels.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES Volume 2, 3, 4 et 7 	Idem
3.	Relever les autres installations physiques ou activités qui ont été réalisées ou qui sont susceptibles d'être réalisées dans les limites spatiales et temporelles employées pour évaluer les effets cumulatifs.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES Volume 2, 3, 4 et 7 	Idem
4.	Déterminer si les effets de ces installations physiques ou activités passées ou futures sont susceptibles de se répercuter sur les composantes valorisées dans les limites spatiales et temporelles définies.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES Volume 2, 3, 4 et 7 	Idem

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
5.	<p>Dans le cas où des installations physiques ou des activités peuvent avoir des effets sur les composantes valorisées pour lesquelles le projet envisagé est susceptible d'avoir des effets résiduels, il faut pousser plus loin l'évaluation des effets cumulatifs, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • prendre en compte dans l'analyse les diverses composantes, étapes et activités associées au projet du demandeur qui pourraient interagir avec d'autres installations physiques ou activités; • décrire l'étendue des effets cumulatifs qui agissent sur les composantes valorisées; • si des connaissances ou une expérience professionnelles sont invoquées, expliquer dans quelle mesure on s'y est fié et préciser le raisonnement à l'appui des conclusions tirées ou des décisions prises. 	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES Volume 2, 3, 4 et 7 	Idem
Mesures d'atténuation des effets cumulatifs			
1.	Exposer les mesures d'atténuation générales et spécifiques, au-delà des mesures d'atténuation propres au projet déjà analysées, qu'il est techniquement et économiquement faisable d'appliquer pour remédier à tous les effets cumulatifs du projet.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.2.2 • ÉES Volume 8 	Pour plus de renseignements, voir l'ÉES, Volume 1 et les listes de contrôle du <i>Guide de dépôt</i> .
Évaluation du demandeur de l'importance des effets cumulatifs			
1.	Après la prise en compte des mesures appropriées pour atténuer les effets cumulatifs, recenser les effets cumulatifs résiduels du projet.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.2 • ÉES Volume 2, 3, 4 et 7 	Pour plus de renseignements, voir l'ÉES, Volume 1 et les listes de contrôle du <i>Guide de dépôt</i> .
2.	Décrire la méthode et les critères employés pour déterminer l'importance des effets cumulatifs résiduels négatifs, notamment à quel point un effet cumulatif sur une composante valorisée devient « important ».	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.2 • ÉES Volume 2, 3, 4 et 7 	Idem
3.	Évaluer l'importance des effets cumulatifs résiduels négatifs en fonction des critères définis.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.2 • ÉES Volume 2, 3, 4 et 7 	Idem
4.	Évaluer la probabilité que le projet ait des effets environnementaux et socio-économiques cumulatifs résiduels qui sont néfastes et prouver le bien-fondé des conclusions tirées.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.2 • ÉES Volume 2, 3, 4 et 7 	Idem

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
A.2.8 Inspection, surveillance, suivi et exploitation			
1.	Décrire les plans d'inspection visant à garantir le respect des engagements biophysiques et socio-économiques, tel qu'il est stipulé aux articles 48, 53 et 54 du RPT.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 5 • ÉES, Volume 1, section 7 • ÉES Volume 2, 3, 4 et 8 	<ul style="list-style-type: none"> • ÉES Volume 1, listes de contrôle du <i>Guide de dépôt</i>. • Rapport supplémentaire n°1, Annexe Volumes 3 (ÉES Volume 9) et 4 (ÉES Volume 10) • Rapport supplémentaire n°2, Annexe Volume 3A (Mise à jour de l'ÉES Volume 8)
2.	Décrire le programme de surveillance et de contrôle visant à assurer la protection du pipeline, du public et de l'environnement, tel qu'il est requis à l'article 39 du RPT.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 4, section 2.12 • Volume 5, section 2.3 • Volume 7, section 2.3.1 • Volume 11, section 5 	
3.	Tenir compte de tous les éléments propres à la demande qui sont plus préoccupants et évaluer le besoin d'un programme de contrôle plus en profondeur pour ces éléments.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 4, section 2.4 • Volume 7, sections 2.2 et 3.2 • Volume 11, section 5 	
4.	Dans le cas des projets désignés aux termes de la LCÉE, cerner les éléments et méthodes de contrôle qui constitueraient un suivi aux termes de la LCÉE (2012).	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 5.2 • ÉES, Volume 1, section 7 	Pour plus de renseignements, voir l'ÉES, Volume 1 <u>et</u> les listes de contrôle du <i>Guide de dépôt</i> .
Tableau A-1 Circonstances qui déclenchent le besoin de fournir une information détaillée sur des éléments biophysiques et socio-économiques			
Environnement physique et météorologique		<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES, Volumes 2 et 4 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour plus de renseignements, voir l'ÉES, Volume 1 et les listes de contrôle du <i>Guide de dépôt</i>. • Rapport supplémentaire n°3, Mise à jour relative au Projet et Errata, Annexe 1-3
Sol et productivité du sol		<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES, Volumes 2 et 4 	Idem
Végétation		<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES, Volumes 2 et 4 	Idem
Qualité et quantité d'eau		<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES, Volumes 2 et 4 	Idem
Poisson et habitat du poisson, y compris les mesures de compensation requises pour l'habitat du poisson		<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES, Volumes 2 et 4 	Idem

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
	<p><u>Poisson et habitat du poisson, y compris les mesures compensatrices requises découlant d'une autorisation accordée sous le régime de la Loi sur les pêches</u></p>	<p>s.o.</p>	<p>Pour le moment, Énergie Est ne prévoit pas qu'il soit nécessaire de demander des mesures compensatrices découlant d'une autorisation en vertu de la <u>Loi sur les pêches</u> pour tout franchissement de cours d'eau lié au Projet. Cette conclusion sera validée dans le cadre d'études détaillées en cours sur le terrain, de validation des franchissements des cours d'eau et d'ingénierie et d'activités de participation ou d'engagement continues auprès de Pêches et Océans Canada (MPO), des organismes de réglementation locaux et des communautés autochtones. Si, au cours de son examen de la demande relative au Projet, l'ONÉ devait déterminer qu'une telle autorisation est nécessaire, conformément au protocole d'entente intervenu entre l'ONÉ et le MPO, Énergie Est avisera l'ONÉ et déposera une demande d'autorisation auprès du MPO, y compris une liste des mesures de compensation, conformément au Guide pour soumettre une demande d'autorisation visée à l'alinéa 35(2)(b) de la <u>Loi sur les pêches (MPO 2013)</u>.</p>
Terres humides		<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES, Volumes 2 et 4 	Idem
Faune et habitat faunique		<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES, Volumes 2 et 4 	Idem
Habitat d'espèces en péril ou d'espèces à statut particulier		<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES, Volumes 2 et 4 	Idem
Émissions atmosphériques		<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES, Volumes 2 et 4 	Idem

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
	Émissions de gaz à effet de serre (GES)	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES, Volumes 2 et 4 <u>7</u> 	Idem
	Environnement acoustique	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES, Volumes 2 et 4 	Idem
	Occupation humaine et exploitation des ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES, Volumes 3 et 4 	Idem
	Ressources patrimoniales	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES, Volumes 3 et 4 	Idem
	Navigation et sécurité en la matière	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES, Volumes 3 et 4 	Idem
	Usage des terres et des ressources à des fins traditionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES, Volumes 3 et 4 	Idem
	Bien-être social et culturel	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES, Volumes 3 et 4 	Idem
	Santé humaine et aspects esthétiques	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES, Volumes 3 et 4 	Idem
	Infrastructure et services	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES, Volumes 3 et 4 	Idem
	Emploi et économie	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3.1 • ÉES, Volumes 3 et 4 	Idem

RUBRIQUE A – A.3 QUESTIONS ÉCONOMIQUES

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
A.3.1 Approvisionnement			
1.	Une description de chaque produit.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 3, section 2.2.1 	
2.	Un exposé sur toutes les sources d'approvisionnement potentielles.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 3, sections 3.1 à 3.3 	
3.	Des prévisions de la capacité de production au cours de la durée de vie économique de l'installation.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 3, sections 3.1 à 3.3 	
4.	Dans le cas de pipelines dont la capacité fait l'objet de contrats, une présentation des ententes contractuelles qui sous-tendent l'approvisionnement.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 3, section 2.2 	

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
A.3.2 Transport			
Capacité du pipeline			
1.	Dans le cas d'un agrandissement, fournir : <ul style="list-style-type: none"> la capacité du pipeline avant et après l'agrandissement et la capacité additionnelle prévue une justification démontrant que la capacité du pipeline prévue est appropriée 		Sans objet
2.	Dans le cas d'un nouveau pipeline, une justification démontrant que la capacité du nouveau pipeline est appropriée compte tenu des approvisionnements disponibles.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 3, section 3.5 	
Débit			
1.	Dans le cas de pipelines dont la capacité fait l'objet de contrats, information sur les ententes contractuelles.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 3, section 2.2 	
2.	Pour tous les autres pipelines, fournir des prévisions des débits annuels prévus par type de produit, point de réception et point de livraison, au cours de la durée de vie économique de l'installation.		Sans objet
3.	Si le projet entraîne une hausse de la capacité de débit : <ul style="list-style-type: none"> capacité théorique et renouvelable des installations actuelles et prévues par rapport aux besoins prévus les formules de calcul du débit et les données des calculs employées pour déterminer la capacité des installations proposées, ainsi que les hypothèses et les paramètres qui les sous-tendent 		Sans objet
4.	Si plusieurs types de produits seraient transportés par un même pipeline, fournir un exposé traitant de la séparation des produits, y compris des questions de contamination potentielle et des effets sur les coûts.		Sans objet
A.3.3 Marchés			
1.	Fournir une analyse du marché où chaque produit doit être utilisé ou consommé.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 3, section 3.6 	

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
2.	Fournir un exposé sur la capacité des installations en aval de recevoir les volumes additionnels qui seraient livrés.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 3, sections 3.6 et 3.8 	
A.3.4 Questions financières			
1.	Preuves attestant que le demandeur est en mesure de financer les installations proposées.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 3, section 4.2 	
2.	Estimation des incidences sur les droits pour la première année complète d'exploitation des installations.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 3, section 2.4.1.4 – Droits indicatifs 	Sans objet. La méthode d'établissement des droits négociés est prévue dans les ententes de services de transport.
3.	Confirmation que les expéditeurs ont été informés du projet et de ses effets sur les droits, ainsi que leurs préoccupations et les plans mis de l'avant pour les résoudre.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 3, section 2.1.1 – 2.2 Appel de soumissions, Droits négociés 	
4.	Détails supplémentaires dans le cas des demandes qui ont une incidence importante sur les droits.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 3, section 2.4 – Droits négociés 	
A.3.5 Approbation d'installations par des organismes de réglementation autres que l'ONÉ			
1.	Confirmer qu'ont été ou seront obtenues toutes les approbations par des organismes autres que l'ONÉ dont le demandeur a besoin pour respecter le calendrier de construction et la date prévue de mise en service et pour que les installations puissent être utilisées et utiles.	Volume 1, section 2.3 Volume 7, section 2.14	Rapport supplémentaire n° 3, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.5.1, tableau 2-4 et Annexe 2-1.
2.	Si l'une des approbations visées en 1. ci-dessus devait être retardée, décrire où le processus en est rendu et fournir une estimation du moment où elle doit intervenir.		Sans objet

RUBRIQUE A – A.4 RENSEIGNEMENTS SUR LES TERRAINS

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
A.4.1 Terrains			
1.	<ul style="list-style-type: none"> Largeur de l'emprise et endroits où des changements seront apportés à la largeur de l'emprise. 	<ul style="list-style-type: none"> Volume 4, sections 2.4.1, 3.1.2.1, 3.2.2.1, 3.3.2.1, 3.4.2.1, 3.5.2, 3.6.2, 3.7.2, 3.8.2.1 et 3.9.2 et Annexes Vol 4-7 – 4-9; 4-13 – 4-34; 4-57 – 4-61; 4-73 – 4-78 et 4-81 Volume 7, section 3.1.3 et Annexe Vol 7-3 Volume 8, section 2 et Annexes Vol 8-1 et 8-2 	
	<ul style="list-style-type: none"> Emplacements et dimensions de l'aire de travail temporaire connue et dessin type des dimensions. 	<ul style="list-style-type: none"> Volume 7, section 2 Volume 8, section 2 Annexe Vol 8-2 	
	<ul style="list-style-type: none"> Emplacements et dimensions de tous nouveaux terrains requis pour les installations. 	<ul style="list-style-type: none"> Volume 8, section 3 Volume 6, sections 3.1, 3.2.1, 3.3.1, 5.1.1, 5.2.1, 5.3.1, 5.4.1, 7.1.1 et 7.2.1 et Annexes Vol 6-4, 6-14 à 6-85, 86, 92 à 104 et 112 	
A.4.2 Droits fonciers			
1.	Type de droits fonciers qui devront être acquis dans le cadre du projet.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 8A, sections 2 et 3 	
2.	Proportions relatives des biens-fonds le long du tracé proposé.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 8A, section 2.1 	
3.	Tous droits fonciers existants qui seront nécessaires à la réalisation du projet.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 8A, sections 2 et 3 	
A.4.3 Processus d'acquisition des terrains			
1.	Le processus d'acquisition des terrains.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 8A, section 4 	
2.	Le calendrier d'acquisition et l'état actuel du processus.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 1, section 2.16 Volume 7, section 2.6 	
3.	Le statut des avis signifiés conformément au paragraphe 87(1).	<ul style="list-style-type: none"> Volume 1, section 2.16 Volume 8A, section 4.3 	
A.4.4 Accords d'acquisition de terrains			
1.	Un exemple de chaque accord, conforme aux dispositions du paragraphe 86(2) de la Loi sur l'ONÉ, qui serait utilisé.	<ul style="list-style-type: none"> Volumes 8A à 8B et Annexes Vol 8-3 à Vol 8-79 	
2.	Un exemple d'accord proposé pour une propriété en fief simple, une aire de travail, une voie d'accès ou pour d'autres terres.	<ul style="list-style-type: none"> Volumes 8A à 8B et Annexes Vol 8-3 à Vol 8-79 	

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
A.4.5 Avis signifiés conformément à l'article 87			
1.	Un exemple d'avis proposé pour signification à tous les propriétaires de terrains aux termes du paragraphe 87(1) de la Loi sur l'ONÉ.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 8B et Annexes Vol 8-10 à 79 	
2.	Confirmation que tous les avis sont accompagnés d'un exemplaire de la publication intitulée <i>La réglementation des pipelines au Canada : Guide à l'intention des propriétaires fonciers et du grand public.</i>	<ul style="list-style-type: none"> Volume 8, section 4.3 	
A.4.6 Demande en vertu de l'article 58 à la suite d'une plainte			
1.	Détails de la plainte et description de la manière dont les activités proposées vont résoudre la plainte.		Sans objet

RUBRIQUE D – DÉVIATIONS

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
D.1 Questions foncières			
1.	Numéro d'ordonnance et date d'approbation des PPLR initiaux.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 2, Annexe Vol 2-3 Volume 5, section 3.2 Annexes Vol 5-15 à 30 	Rapport supplémentaire n° 2, section 2 et Annexe 2-1
2.	Dessin, tiré des PPLR, montrant le tracé approuvé et la déviation proposée.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 5, Annexes Vol 5-15 à 30 	Rapport supplémentaire n° 2, section 2 et Annexe 2-1
3.	Dessin, tiré des PPLR, montrant l'emplacement de la déviation ou de la modification proposée.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 5, Annexes Vol 5-15 à 30 	Rapport supplémentaire n° 2, section 2 et Annexe 2-1
4.	Début et fin de la déviation.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 5, tableau 3-4 Annexes Vol 5-15 à 30 	Rapport supplémentaire n° 2, section 2 et Annexe 2-1
5.	Carte qui montre l'emplacement de la déviation par rapport au tracé détaillé approuvé et au tracé du pipeline autorisé.	<ul style="list-style-type: none"> Annexes Vol 5-15 à 30 Volumes 12G, 12H, 12I et 12J 	Rapport supplémentaire n° 2, section 2 et Annexe 2-1
6.	Description des nouveaux besoins en terrains, y compris l'état d'avancement des démarches concernant l'acquisition des terrains requis et la signification des avis visés au paragraphe 87(1).	<ul style="list-style-type: none"> Volume 5, tableau 3-4 Annexes Vol 5-15 à 30 Volume 8, section 2.1, tableau 2.1 (note 3) et section 4.3 	

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
7.	Préoccupations que les propriétaires fonciers ont pu soulever et façon dont la compagnie les résoudra, y compris la ou les dates où des réponses seront données aux propriétaires fonciers ou une preuve établissant que les propriétaires fonciers touchés consentent à la déviation.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 8, section 5 	
8.	Dans le cas d'une demande pour solliciter une exemption des dispositions de l'article 45 : <ul style="list-style-type: none"> numéro d'ordonnance et date d'approbation des PPLR initiaux début et fin de la déviation distance maximale de la déviation par rapport à la ligne centrale dessin, tiré des PPLR, montrant le tracé approuvé et la déviation proposée carte qui montre l'emplacement de la déviation par rapport au tracé détaillé approuvé et au tracé du pipeline autorisé description des nouveaux besoins en terrain préoccupations que les propriétaires fonciers ont pu soulever et façon dont la compagnie les résoudra, y compris la ou les dates où des réponses seront données aux propriétaires fonciers preuve établissant que les propriétaires fonciers touchés consentent à la déviation 		Sans objet
D.2 Évaluation environnementale et socio-économique			
1.	Comment les effets du projet ont déjà été pris en considération par l'ONÉ dans le cadre d'une ÉES.	<ul style="list-style-type: none"> ÉES, Volume 1, section 43 	
2.	Si les effets environnementaux et socio-économiques n'ont pas déjà été examinés dans le cadre d'une ÉES, se conformer aux exigences exposées dans la section A.2 de la Rubrique A.		Sans objet

RUBRIQUE F – MODIFICATION DU SERVICE OU AUGMENTATION DE LA PRESSION MAXIMALE D'EXPLOITATION

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
F.1 Questions techniques			
1.	Confirmer que les activités liées au projet seront conformes aux exigences de l'édition la plus récente de la norme Z662 de la CSA.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 1, section 2.9 Annexe Vol 4-2 	
2.	Fournir des détails sur l'état actuel du service et sur le service proposé.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 1, section 2.7.5 Volume 3, section 5 Volume 5, sections 2, 3 et 5 	Réponse à la demande de renseignements de l'ONÉ 2.3 (Code de dépôt auprès de l'ONÉ : A4J679).
3.	Fournir, conformément à la norme CSA Z662, une évaluation technique faisant la preuve de l'intégrité du réseau pipelinier et de son à-propos pour les services de transport envisagés, et indiquant les mises à jour et révisions qui seront apportées au programme de gestion de l'intégrité.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 5, section 2 Annexe Vol 5-1 	Voir la Demande, Volume 5, section 5 pour une évaluation de l'intégrité des gazoducs de TransCanada qui continueront à servir au transport du gaz.
F.2 Évaluation environnementale et socio-économique			
1.	La manière dont les effets ont déjà été pris en compte dans le cadre d'une ÉES effectuée par l'ONÉ.	<ul style="list-style-type: none"> ÉES, Volume 1, section 4 ÉES, Volumes 2 et 3 (parties B et C), Volumes 5, 6, 7 et 8 Volume 11, section 32 	Pour une évaluation de l'itinéraire du tracé autour des installations existantes de TransCanada voir rapport supplémentaire n°1, Annexe Volume 3A
2.	Si les effets environnementaux et socio-économiques n'ont pas été pris en compte dans une ÉES antérieure, fournir l'information exigée dans la Rubrique A, section A.2		Sans objet
F.3 Questions économiques			
1.	Information économique nécessaire exigée dans la Rubrique A, section A.3.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 1, section 3 Volume 2, section 3 Volume 3, sections 2, 3 et 4 	

RUBRIQUE G – MISE HORS SERVICE

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
G.1 Questions techniques			
1.	Justifier le pourquoi de la mise hors service et décrire les mesures prises ou prévues pour maintenir l'intégrité du pipeline et protéger le public et l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 5, section 4.2.4 Volume 7, section 3.2.5 	
2.	Fournir un calendrier de la mise hors service.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 1, section 2.11 ÉES Volume 1, Section 8 	

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
3.	Décrire les activités associées à la mise hors service.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 5, section 4.2.4 • Volume 7, section 3.2.5 	
4.	Fournir une estimation des coûts associés à la mise hors service.		Voir la Demande. Volume 1, section 2.8 pour le coût en capital estimatif du Projet.
5.	Confirmer que les activités liées à la mise hors service seront conformes aux exigences de l'édition la plus récente de la norme Z662 de la CSA.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 2.9 • Annexe Vol 4-2 	
6.	Décrire la surveillance continue du pipeline (ou de la section) mis hors service, afin d'assurer que le public et l'environnement sont constamment protégés.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 2.13 • Volume 7, section 4 	
G.2 Évaluation environnementale et socio-économique			
1.	La manière dont les effets environnementaux et socioéconomique ont déjà été pris en compte dans l'ÉES effectuée par l'ONÉ.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 11, section 3 • ÉES Volume 1, Section 8 	
2.	Si les effets environnementaux et socio-économiques n'ont pas été pris en compte dans une ÉES antérieure, fournir l'information exigée dans la Rubrique A, section A.2.		Sans objet
G.3 Questions économiques			
1.	Information économique nécessaire exigée dans la Rubrique A, section A.3.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 3 • Volume 2 • Volume 3 	

**LIGNES DIRECTRICES ET EXIGENCES DE DÉPÔT APPLICABLES À ÉNERGIE EST
 (LE 27 JUIN 2014)**

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
A. Questions environnementales liées au Projet			
1	Tous les renseignements exigés dans le chapitre 4, Rubrique A, Section A.2 du <i>Guide de dépôt</i> de l'ONÉ.	<ul style="list-style-type: none"> • ÉES, Volume 1, Section 3 	
B. Questions techniques liées au Projet			
1	Fournir une évaluation technique de la canalisation 100-4 et de l'état actuel des autres canalisations à convertir. Décrire la portée de l'évaluation technique et expliquer comment elle abordera les éventuels problèmes d'intégrité.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 5, section 2 et Annexe Vol 5-1 	Voir la Demande. Volume 5, section 5 pour une évaluation de l'intégrité des gazoducs de TransCanada qui continueront à servir au transport du gaz.

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
2	Indiquer la pression d'exploitation maximale courante et future pour les sections de la canalisation principale à convertir et à construire, et décrire les mesures de contrôle de la pression et de protection contre la surpression.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 2, Annexe Vol 2-2 • Volume 3, section 5 • Volume 4, section 3 • Volume 5, section 4.1.4 • Volume 6, sections 2.2.3 et 2.2.4 • Volume 6, sections 3.1, 3.2 et 3.3 • Volume 6, section 8.23 	Réponse à la demande de renseignements de l'ONÉ 2.3.
3	Fournir l'information exigée par le <i>Règlement de l'Office national de l'énergie sur les pipelines terrestres</i> dans le cas d'une modification du service.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 5, section 2 et Annexe Vol 5-1 	Voir la Demande, Volume 5, section 5 pour une évaluation de l'intégrité des gazoducs de TransCanada qui continueront à servir au transport du gaz.
4	Fournir des détails sur les demandes relatives aux installations visées par l'article 58 ou les modifications aux installations existantes, notamment en ce qui concerne la sécurité et les franchissements de cours d'eau. Énumérer les autorisations délivrées qui pourraient devoir être modifiées ou annulées.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 2.10 • Volume 2, Annexes Vol 2-3 à Vol 2-5 • Volume 5, section 4 • Volume 7, sections 2.9, 3.1 et 3.2 	
5	Fournir un plan de gestion du dynamitage pour l'Ontario, le Québec ou le Nouveau-Brunswick, s'il y a lieu.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 7, section 2.10 	Rapport supplémentaire n° 3, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.5.2 et Annexe 1-1 (révision 3)

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
6	Transmettre des renseignements détaillés sur les travaux de forage directionnel à l'horizontale pour le franchissement de cours d'eau, y compris le fleuve Saint-Laurent.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 2.9.4 • Volume 4A, sections 2.6, 3.1.4, 3.2.4, 3.3.4, 3.4.4, 3.6.5 et 3.7.5 • Annexes Vol 4-6, 4-10 à 4-12, 4-35 à 4-56 et 4-62 à 4-72 • Volume 5, section 4.2.4 et Annexes Vol 5-42, Vol 5-44 et 5-45 • Volume 7, section 2.11 • Volume 7, sections 3.1.9 et 3.2.5 • ÉES, Volumes 4 et <u>7.1 et 2</u> 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n° 1, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.3.2 • Rapport supplémentaire n° 1 Annexe Volumes 3 (ÉES Volume 9) et 5 (ÉES Volume 11) • Rapport supplémentaire n° 2, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.3.2 et Annexe Volumes 1B-1 et 1B-2 • Rapport supplémentaire n° 2 Annexe Volume 3A (Mise à jour de l'ÉES Volume 8) • Rapport supplémentaire n° 3, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.3.2 • Rapport supplémentaire n° 3 Annexe Volume 3 (Mise à jour de l'ÉES Volume 8)
7	S'il y a lieu, remettre un plan pour le drainage rocheux acide.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 2.9 • Volume 4, section 2.9 • Volume 7, section 2.11 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n° 2, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.3.4 • Rapport supplémentaire n° 3, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.3.3
8	Fournir des précisions sur la façon dont le centre de commande situé à Calgary restera en liaison avec le chantier du Projet, en particulier dans la partie est du tracé.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 2.13 • Volume 7, sections 3 et 4.8 	
9	Fournir des données sur les fluctuations des marées dans la baie de Fundy et décrire leur incidence sur le chargement des navires-citernes et les mesures prévues pour pallier ces effets .	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 6, section 7.2 • Volume 7, section 5.4 	

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
C. Gestion des urgences liées au projet (sauf pour le transport maritime qui est abordé dans la section H ci-dessous)			
1	Décrire le système de gestion des urgences et les programmes de soutien.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 7, section 56 	
2	Décrire le processus d'évaluation des dangers et des risques, notamment les zones sujettes à de graves conséquences, les récepteurs très sensibles et les pipelines tributaires.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 4, sections 2.4 et 2.11; Annexe Vol 4-5 • Volume 5, sections 5 et 6 • Volume 5, Annexe Vol 5-1 	
3	Décrire le devenir et les effets du pétrole.	<ul style="list-style-type: none"> • ÉES, Volume 6, section 3 	Rapport supplémentaire n°1, Annexe Volume 3 (ÉES Volume 9), Section 6
4	Décrire le processus prévu pour continuellement informer les partenaires et les organismes d'intervention en cas d'urgence et assurer la liaison avec eux.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 7, section 6.2.7 	
5	Décrire le processus visant la participation des intervenants en cas d'urgence à l'élaboration des mesures d'urgence.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 7, section 6.2.7 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n° 1, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.6.1 et Annexe Volume 2A • Rapport supplémentaire n° 2, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.6.1 et Annexe Volume 2A • Rapport supplémentaire n° 3, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.3 et Annexe Volume 2
D. Garanties financières liées au projet (sauf pour le transport maritime qui est abordé dans la section H ci-dessous)			
1	Décrire comment le promoteur s'assurera de pouvoir supporter financièrement la gestion de tous les risques potentiels et de toutes les obligations éventuelles à même ses ressources financières et une assurance responsabilité civile souscrite auprès d'une tierce partie, y compris la responsabilité pouvant résulter de possibles accidents ou défaillances durant la construction et l'exploitation du projet.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 3, section 4.3 	

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
a)	Fournir des détails sur l'accès, par le promoteur, à des ressources financières consacrées au Projet, ainsi que sur les <u>principales caractéristiques</u> de toutes les garanties d'assurance, notamment <u>les montants de garantie, les franchises, les risques et périls couverts par le contrat d'assurance ainsi que les exclusions de l'assurance responsabilité civile complémentaire et la ventilation de la protection.</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 3, section 4 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Rapport supplémentaire n° 3, Annexe 1-1 (révision 3), RS 3-2.</u> • <u>Les détails seront fournis au 4^e trimestre de 2015.</u>
b)	Exposer la base utilisée pour fixer le montant des <u>garanties ressources</u> financières requises, avec une évaluation détaillée des risques pour <u>l'ensemble du Projet</u> relativement aux coûts liés à des accidents et à des défaillances.		<ul style="list-style-type: none"> • <u>Rapport supplémentaire n° 3, Annexe 1-1 (révision 3), RS 3-2.</u> • <u>Les détails seront fournis au 4^e trimestre de 2015.</u>
c)	Relever les diverses catégories de coûts et les variables locales pouvant jouer sur les coûts d'un déversement d'hydrocarbures. Fournir des estimations de coûts pour un déversement d'hydrocarbures, en dollars par mètre cube ou par hectare en fonction de scénarios crédibles des pires déversements d'hydrocarbures et de scénarios de déversement de moindre envergure.		<ul style="list-style-type: none"> • <u>Rapport supplémentaire n° 3, Annexe 1-1 (révision 3), RS 3-2.</u> • <u>Les détails seront fournis au 4^e trimestre de 2015.</u>
d)	Démontrer comment on a utilisé les <u>résultats de l'évaluation des risques pour prévoir, prévenir, gérer et atténuer les dangers potentiels</u> durant la phase de conception du Projet afin de réduire au minimum les quantités d'hydrocarbures éventuellement déversées.	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Volume 4, 5 et 6</u> • <u>Volume 4.2.11</u> 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Rapport supplémentaire n° 3, Annexe 1-1 (révision 3), RS 3-2.</u> • <u>Les détails seront fournis au 4^e trimestre de 2015.</u>
e)	Fournir un aperçu des plans visant la mise au point de méthodes d'exploitation afin de réduire au minimum les quantités d'hydrocarbures éventuellement déversées, comme la détection des rejets et les délais pour la fermeture des vannes.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 7, sections 4.9 à 4.15 	
f)	Expliquer la façon dont les quantités éventuellement déversées et les coûts des accidents et des défaillances ont été pris en compte dans le plan de prévention, de préparation et d'intervention en cas d'urgence.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 7, section 6.3 	
E.1 Structure de l'entreprise liée au projet			

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
a)	Fournir un organigramme montrant TransCanada Oil Pipelines (Canada) Ltd., Oléoduc Énergie Est Ltée, Energy East Pipeline Limited Partnership, Energy East Canaport Marine Terminal Limited Partnership et le ou les propriétaires de TransCanada Oil Pipelines (Canada) Ltd. ainsi que toute autre entité liée.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 3, section 4.1 	
b)	Fournir une description sommaire des liens entre chaque entité sur le plan de la propriété et de l'exploitation, y compris : <ol style="list-style-type: none"> i. la propriété de chaque entité et le territoire où chacune est constituée en société ou enregistrée ii. les commandités et commanditaires de chaque société en nom collectif iii. les rôles et responsabilités respectifs de chaque entité relativement à la gestion des sociétés en nom collectif et à l'exploitation du pipeline et des terminaux maritimes 	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 3, section 4.1 	
F. Marchés et approvisionnement pour le projet			
1	Décrire le marché canadien du raffinage dans l'Est, y compris les sources d'approvisionnement et les prévisions concernant la demande.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 3, section 3.6 • Annexe Vol 3-4 : IHS – Étude de l'offre et des marchés 	
2	Décrire le marché des transports maritimes.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 3, section 3.6 • Annexe Vol 3-4 : IHS – Étude de l'offre et des marchés 	
3	Fournir une description détaillée des produits de base devant être transportés et de la proportion de brut qui devrait être raffinée par rapport à celle qui devrait être exportée.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 3, section 2.2.1 	

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
G. Peuples autochtones, volet socioéconomique et terrains liés au projet			
1.	Décrire le couloir de consultation et les mécanismes proposés par le promoteur pour rester en communication avec les propriétaires fonciers, y compris les particularités régionales et les mesures prises pour en tenir compte.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 42, section 2.15 • Volume 8A, section 5 • Volume 9A, section 2.2 • Volume 10A, sections 2.2 et 2.3 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n° 1, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.7 et Annexe Volumes 2A à 2C • Rapport supplémentaire n° 2, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.8 et Annexe Volume 2 • Rapport supplémentaire n° 3, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.8 et Annexe Volume 2
2.	Fournir des détails sur la consultation menée auprès des Autochtones et des propriétaires fonciers, y compris des synthèses des questions non résolues et une indication de ce que l'on propose pour les régler.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 21, sections 2.4415 et 2.4516 • Volume 8A, section 5 • Volume 9A, section 4 et Volumes 9B à 9G • Volume 10A, section 6 et Annexes Vol 10A-2 à 10A-7 • Volumes 10B à 10G 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport supplémentaire n° 1, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.7 et Annexe Volumes 2A à 2C • Rapport supplémentaire n° 2, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.8 et Annexe Volume 2 • Rapport supplémentaire n° 3, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.8 et Annexe Volume 2
3.	Fournir des renseignements détaillés sur les besoins temporaires et permanents en terrains pour les nouvelles constructions, y compris les détails sur la construction transmis aux propriétaires fonciers.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 8, sections 2, 3 et 5 	
4.	Fournir des cartes détaillées indiquant les besoins (temporaires et permanents) en terrains et la propriété aux fins de la construction et de l'exploitation, y compris le long des tronçons à convertir.		Voir le Volume 2, tableau 2-11. Les plans d'arpentage pour la construction seront fournis au 2 ^e trimestre de 2016.

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
5.	Fournir un plan de gestion de la circulation en tenant compte des endroits situés à proximité de voies publiques.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 7, sections 2.2.1 et 2.8 	Rapport supplémentaire n° 2, Mise à jour de l'ÉES, Volume 8, Annexe G (Plans de gestion).
H. Transport maritime			
Consultation			
1.	Fournir des détails sur la consultation menée au sujet du transport maritime, notamment auprès des autorités réglementaires compétentes. Exposer les motifs et les critères retenus aux fins de la consultation au sujet du transport maritime.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 7, section 5.1.9 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport supplémentaire n° 2, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.6 et Annexe Volume 2 Rapport supplémentaire n° 3, Mise à jour relative au Projet et Errata, section 1.5.3 et Annexe Volume 2
Description des activités de navigation maritime susceptibles de découler du projet			
2.	Décrire les activités de navigation maritime, notamment :		
	a) le type, la catégorie et les caractéristiques des navires qui utilisent les terminaux	<ul style="list-style-type: none"> Volume 7, section 5.4.1 	
	b) la fréquence, le trajet, la vitesse et la durée des déplacements	<ul style="list-style-type: none"> Volume 7, sections 5.4.2 et 5.4.3 	
	c) les solutions de rechange envisagées (p. ex. en ce qui concerne le trajet, la fréquence et les types de navires)	<ul style="list-style-type: none"> Volume 7, sections 5.4.2 et 5.4.3 	
	d) les activités associées (p. ex. l'ancrage, le ballastage, les manœuvres, l'accostage, le chargement, les types de produits, le mazoutage, les types de carburant, le pilotage et les remorqueurs)	<ul style="list-style-type: none"> Volume 7, section 5.4 	
	e) le système de capture des vapeurs des navires-citernes	<ul style="list-style-type: none"> Volume 6, section 7.1.9.2 	
	f) les systèmes et les plans de gestion de l'eau de lestage des navires	<ul style="list-style-type: none"> Volume 7, section 5.4.1.1 	

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
	g) le système de gestion pour l'élimination des déchets d'hydrocarbures et des autres déchets provenant des navires	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 7, Section 5.5.5 	<p><u>Comme il est indiqué dans la Demande, Volume 7, section 5.5.5, Énergie Est ne recevra pas de déchets liquides ou solides provenant des navires. Des dispositions de rechange seront requises si de tels services sont requis.</u></p>
	h) les installations disponibles au port pour collecter les déchets et les technologies utilisées pour gérer ces déchets	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 7, Section 5.5.5 	
Étendue du transport maritime			
3.	Fournir des détails sur le transport à destination et en provenance des terminaux à l'intérieur de la mer territoriale jusqu'à 12 milles marins de la côte, y compris une carte détaillée et des points de référence.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 7, section 5.4.2 et Annexe Vol 7-11 (Cacouna) • Volume 7, section 5.4.3 et Annexe Vol 7-12 (Saint John) 	
Évaluation des effets			
4.	Fournir tous les renseignements exigés à la rubrique A.2 du <i>Guide de dépôt</i> (tableaux A-2 et A-3) pour le transport maritime, notamment une évaluation des accidents et des défaillances aux terminaux et en des points représentatifs et des zones fragiles le long des trajets empruntés, y compris une description de ce qui suit :	<ul style="list-style-type: none"> • ÉES, Volume 4, <u>partie C</u> • ÉES, Volume 6, section 5 	Des renseignements supplémentaires seront fournis <u>dans le premier et second trimestre de 2015 dans l'évaluation des risques pour la santé humaine et pour l'écologie (ÉRSHE) dont le dépôt est prévu au 4^e trimestre de 2015.</u>
	a) les mesures visant à réduire la possibilité d'accidents et de défaillances	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 6, sections 6 et 7 • Volume 7, sections 5.4.1 et 5.5 	
	b) les scénarios crédibles des pires cas de déversement <u>et des scénarios de déversements de moindre envergure, dont la trajectoire des déversements, le devenir et les effets de tous les grades de pétrole brut pouvant être rejetés et une modélisation avec des cartes détaillées</u>	<ul style="list-style-type: none"> • ÉES, Volume 6, section 5 	<u>Des renseignements supplémentaires seront fournis dans l'ÉRSHE, dont le dépôt est prévu au 4^e trimestre de 2015.</u>
	c) les éventuels effets environnementaux et répercussions socioéconomiques pour des scénarios crédibles des pires cas de déversement et des scénarios de déversements de moindre envergure	<ul style="list-style-type: none"> • ÉES, Volume 6, section 5 	<u>Des renseignements supplémentaires seront fournis dans l'ÉRSHE, dont le dépôt est prévu au 4^e trimestre de 2015.</u>
	d) les évaluations des risques écologiques et des risques sur la santé humaine	<ul style="list-style-type: none"> • ÉES, Volume 6, section 5 	<u>Dépôt prévu au 4^e trimestre de 2015.</u>

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
	e) la planification et les mesures prévues en matière de préparation et d'intervention en cas d'urgence	• Volume 7, section 6	
	f) le régime de responsabilité et d'indemnisation qui prévaudrait en cas de déversement	• Volume 7, section 5.4.1.3	
5.	Exposer les mesures d'atténuation liées au transport maritime, y compris les mesures de surveillance et de suivi. Décrire ce qui suit : a) les rôles, responsabilités et capacités des organisations responsables de la mise en œuvre des mesures d'atténuation b) les tâches qui reviendront au promoteur et leur envergure relativement au contrôle en matière de surveillance de la mise en œuvre des mesures d'atténuation	• Volume 7, sections 5.1, 5.2, 5.4.1 et 5.5	
6.	Confirmer que les examens TERMPOL ont été envoyés à Transports Canada et fournir une mise à jour sur les prochaines étapes. Fournir des renseignements sur la navigation et la sécurité, dont les suivants :	<u>Volume 7, section 5.3.1</u>	Des mises à jour seront fournies au second <u>4^e</u> trimestre de 2015.
	a) un aperçu des régimes de réglementation pertinents	• Volume 7, sections 5.1, 5.2 et 5.3	
	b) le rôle des différentes organisations en présence	• Volume 7, sections 5.1, 5.2 et 5.3	
	c) toute mesure d'atténuation supplémentaire pour rendre encore plus sûr le transport maritime	• Volume 6, sections 6 et 7; Volume 7, sections 5.4.1 et 5.5	
	d) la façon dont le transport maritime est pris en considération dans les régimes de réglementation et les mesures d'atténuation supplémentaires	• Volume 7, sections 5.1, 5.2 et 5.4.1.3	
	e) les tâches qui reviendraient au promoteur et leur envergure relativement à la surveillance et à la mise en œuvre des mesures	• Volume 7, sections 5.1, 5.2, 5.4.1 et 5.5	

Rubrique K – Désaffectation

<u>N° de référence</u>	<u>Exigences de dépôt</u>	<u>Dans la demande? Références</u>	<u>Non dans la demande? Explication</u>
<u>K.1 Exigences générales</u>			

<u>N° de référence</u>	<u>Exigences de dépôt</u>	<u>Dans la demande? Références</u>	<u>Non dans la demande? Explication</u>
1	<u>Donner une description complète des installations devant être désaffectées. Cela inclut la description des installations adjacentes qui font obstacle à l'installation devant être abandonnée.</u>	<u>Volume 5, sections 3.1 et 3.5</u> <u>Annexe Vol 5-3</u>	
2	<u>Il faut soumettre une demande de cessation d'exploitation pour toutes les installations réglementées par l'ONÉ qui ont atteint la fin de leur cycle de vie, y compris les installations connexes désaffectées. Les sociétés devraient donc démontrer qu'elles planifient l'abandon futur des installations désaffectées en indiquant (aussi précisément que possible) le moment prévu de la cessation d'exploitation pour chaque installation désaffectée ainsi que les mesures prises en vue de la cessation d'exploitation.</u>	<u>Volume 1, section 2.19</u> <u>Volume 2, section 3.2</u> <u>et Annexe Vol 2-4 et</u> <u>Annexe Vol 2-5</u>	
<u>K.2 Conception technique</u>			
<u>Pipeline :</u>			

<u>N° de référence</u>	<u>Exigences de dépôt</u>	<u>Dans la demande? Références</u>	<u>Non dans la demande? Explication</u>
	<p><u>Donner les renseignements confirmant que les activités suivantes seront effectuées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>évacuer les fluides transportés;</u> • <u>purger ou nettoyer adéquatement (ou les deux) de manière à ne laisser aucune substance mobile dans le pipeline;</u> • <u>séparer physiquement la canalisation de la tuyauterie en exploitation;</u> • <u>boucher, obturer ou fermer hermétiquement la canalisation par tout autre moyen;</u> • <u>laisser la canalisation sans pression interne;</u> • <u>laisser la canalisation de telle sorte que les croisements de route, de voie ferrée ou de service public ne risquent pas d'être dérangés par le tassement;</u> • <u>marquer le pipeline par des panneaux indicateurs;</u> • <u>surveiller l'affaissement du sol et assurer le maintien d'une couverture adéquate pour l'utilisation existante et future des terres.</u> <p><u>Remarque : Les pipelines comprenant des tubes-chemises ou composés de conduites en polymère peuvent nécessiter une reprise de la purge et de la maintenance pour libérer les gaz d'hydrocarbures ou de sulfure d'hydrogène (H₂S). Voir la norme CSA Z662, article 13.2.8.6.</u></p>	<p><u>Volume 7, section 3.2</u></p>	

<u>N° de référence</u>	<u>Exigences de dépôt</u>	<u>Dans la demande? Références</u>	<u>Non dans la demande? Explication</u>
<u>Équipement de surface :</u>			
	<p>Fournir des renseignements sur l'enlèvement d'équipement de surface relié au pipeline.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Décrire l'équipement à enlever à la profondeur du pipeline, sauf si l'équipement de surface est à l'intérieur d'une installation de surface existante toujours en exploitation ou s'il est nécessaire pour le fonctionnement de pipelines restants.</u> <p>Voici des exemples (non limitatifs) d'équipement de surface : colonne montante de pipeline, évent de tube-chemise, évent de tubage, évent d'enceinte souterraine, rallonge de vanne, niche d'inspection, redresseur pour protection cathodique, colonne d'essai, câblage anodique, réservoir de stockage avec tuyauterie et équipement connexes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Décrire comment les pipelines au-dessus du sol, et tout l'équipement de surface connexe, doivent être désaffectés sauf s'ils font partie ou sont à l'intérieur d'une installation de surface existante toujours en exploitation ou s'ils sont nécessaires pour le fonctionnement de pipelines restants.</u> 	<p><u>Volume 5, sections 3.1 et 3.5</u> <u>Annexe Vol 5-3</u></p>	
<u>Installations :</u>			
	<p>Fournir des renseignements sur la désaffectation d'installations pipelinières telles que compresseurs et stations de pompage à moins qu'elles fassent encore partie d'un site en exploitation. La disposition des conduites, supports et fondations connexes doit également être décrite.</p>	<p><u>s.o.</u></p>	
<u>Éléments souterrains :</u>			
	<p>Fournir des renseignements sur la désaffectation d'enceintes souterraines et de puits à couvercle fermé. Exposer la désaffectation de tout réservoir souterrain eu égard à la norme API 1604.</p>	<p><u>s.o.</u></p>	
<u>Dossiers :</u>			
	<p><u>Décrire les dossiers à tenir sur les éléments et installations de pipeline devant être désaffectés.</u></p>		<p><u>Énergie Est établira ou tiendra à jour des dossiers des éléments de pipelines désaffectés, au besoin.</u></p>

<u>N° de référence</u>	<u>Exigences de dépôt</u>	<u>Dans la demande? Références</u>	<u>Non dans la demande? Explication</u>
<u>K.3 Aspects environnemental et socioéconomique</u>			
	<u>Décrire le contexte écologique et l'utilisation actuelle des terres à l'intérieur de l'empreinte du projet et des aires adjacentes.</u>	<u>Dépôt supplémentaire 1 – Annexe Volume 3 – Mise à jour de l'ÉES terrestre</u>	
	<u>Décrire toute aire de contamination connue dans la zone du projet ainsi que les activités de remise en état antérieures, en cours ou planifiées à ces endroits. Décrire les exigences réglementaires à observer en matière de remise en état et de réhabilitation de ces endroits, et préciser comment ces exigences seront satisfaites.</u>	<u>Pour le moment, on ne sait pas si des aires contaminées seront situées dans les secteurs liés à des activités de désaffectation. Une confirmation sera obtenue à la suite d'enquêtes sur le terrain au cours des activités de conversion.</u>	
	<u>Pour les projets de désaffectation à l'extérieur des terrains appartenant au demandeur ou loués par celui-ci, fournir un plan de surveillance montrant comment l'installation désaffectée sera surveillée durant la période entre la désaffectation et la cessation d'exploitation. Ce plan doit inclure ce qui suit :</u> <ul style="list-style-type: none"> • <u>description des données de base recueillies ou obtenues pour les futurs résultats de surveillance devant servir de points de comparaison; échelle de graduation, étendue et intensité des données de base suffisantes pour répondre aux exigences de surveillance du projet;</u> • <u>description des méthodes de surveillance des sols, de l'établissement de la végétation, des mauvaises herbes invasives, de l'hydrologie des terres humides, et de la qualité de l'eau de surface et souterraine;</u> • <u>plans d'urgence advenant la découverte de sols ou d'eau contaminés, la perte d'épaisseur de couverture ou des conditions météorologiques exceptionnelles nuisant à l'intégrité des installations désaffectées;</u> 	<u>s.o.</u>	<u>Tous les travaux liés aux activités de désaffectation le long de la section à convertir du Projet sont situés sur des terrains appartenant à TransCanada ou à Énergie Est ou loués par l'une d'elles.</u>

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
	<ul style="list-style-type: none"> <u>commentaires des parties intéressées – tous les commentaires des parties prenantes devraient être pris en considération et, s'il y a lieu, incorporés au plan.</u> 		
	<p><u>Pour les projets de désaffectation à l'extérieur des terrains appartenant au demandeur ou loués par celui-ci, expliquer comment la régénération naturelle des terres forestières ou des prairies indigènes à l'intérieur de l'empreinte du projet a été prise en considération dans la planification de la désaffectation. Cela devrait comprendre ce qui suit :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <u>exposé montrant si la revégétalisation naturelle des terres non agricoles pourra avoir lieu ou non pendant que l'installation est en désaffectation;</u> <u>exposé sur les limitations que cela imposerait sur la capacité de surveiller les installations; exposé expliquant si le fait de permettre la revégétalisation à l'intérieur de l'empreinte du projet limiterait les futurs choix relatifs à la cessation d'exploitation (p. ex., enlever le pipeline ou le laisser sur place) – si oui, comment cela a-t-il été pris en compte dans la planification de la désaffectation?</u> 	s.o.	<p><u>Tous les travaux liés aux activités de désaffectation le long de la section à convertir du Projet sont situés sur des terrains appartenant à TransCanada ou à Énergie Est ou loués par l'une d'elles.</u></p>
K.4 Aspects économique et financier			
	<p><u>Exposer les coûts associés à la désaffectation proposée.</u></p>	<p><u>Volume 1, section 2.8 – Coût en capital estimatif : les coûts liés aux activités de désaffectation des installations de gaz, afin de préparer les actifs pour le transport de pétrole, ont été inclus dans le coût en capital estimatif pour le pipeline à convertir.</u></p>	
	<p><u>Confirmer que les fonds nécessaires sont disponibles pour financer la désaffectation proposée.</u></p>	<p><u>Volume 3, section 4.2 – Capacité de financement</u></p>	

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
	<p><u>S'il y a des tiers expéditeurs qui utilisent le pipeline, ou s'il est possible que des tiers expéditeurs l'utilisent à l'avenir, fournir ce qui suit :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>information sur le coût comptable initial des installations et l'amortissement accumulé jusqu'à la date de la mise à la réforme;</u> • <u>expliquer les conséquences sur l'assiette tarifaire restante, en fournissant les données comptables prescrites dans le <i>Règlement de normalisation de la comptabilité des gazoducs</i> ou le <i>Règlement de normalisation de la comptabilité des oléoducs</i>, et préciser s'il s'agit d'une mise à la réforme ordinaire ou extraordinaire.</u> 	<p><u>On peut consulter l'information sur les détails comptables de la cession des actifs dans le Volume 2, section 4.4 – Incidence sur la base tarifaire.</u></p>	<p><u>Les installations de gaz qui sont démantelées et désaffectées à la suite du changement de service (principalement les vannes de la canalisation principale et les séparateurs de condensat) ne font pas l'objet d'un suivi distinct des actifs du pipeline et comptent pour une très petite partie de la VCN de 1 G\$ des actifs dont la cession est proposée.</u></p>
	<p><u>Expliquer l'incidence sur le programme de financement de la cessation d'exploitation de la société ou s'assurer que la désaffectation ne nuit pas au programme. Exemples :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>expliquer tout changement aux coûts estimatifs de cessation d'exploitation pour le réseau ou tout changement au calendrier estimatif établi pour la cessation d'exploitation de divers tronçons;</u> • <u>expliquer tout changement aux plans de financement des futures cessations d'exploitation.</u> 	<p><u>Les répercussions de la cession des actifs sur les expéditeurs de gaz de la canalisation principale sont décrites dans le Volume 2, section 4.4.4 – Répercussions financières de la cession d'exploitation du pipeline. Les plans de financement de la cessation d'exploitation pour les expéditeurs d'Énergie Est sont décrits dans le Volume 3, section 2.4.1.3 – Démantèlement et cessation d'exploitation.</u></p>	<p><u>La désaffectation des installations utilisées précédemment pour le transport de gaz n'aura pas d'incidence sur le programme de financement de cessation d'exploitation pour les expéditeurs de pétrole.</u></p>
K.5 Données foncières			
	<p><u>Décrire l'emplacement et les dimensions de l'emprise existante ou des terrains de l'installation qui seraient touchés par les activités de désaffectation.</u></p>	<p><u>Annexe Vol 5-3, Annexe Vol 2-4 et Annexe Vol 2-5</u></p>	
	<p><u>Fournir une carte ou un plan de site pour le pipeline ou les installations devant être désaffectés.</u></p>	<p><u>Annexes Vol 5-5 à 5-9, Annexes Vol 5-35 à 5-39 et Annexes Vol 12G-24 à Vol 12J-72</u></p>	

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
	Indiquer l'emplacement et les dimensions des aires de travail temporaires nécessaires pour les activités de désaffectation.	<u>Volume 7, section 3.2 et Annexe Vol 7-3</u>	
	<u>Fournir un registre des activités de consultation publique entreprises pour les propriétaires fonciers touchés qui comprend les éléments suivants :</u> <ul style="list-style-type: none"> • <u>tous les entretiens avec les propriétaires fonciers au sujet des activités de désaffectation proposées;</u> • <u>un résumé des problèmes ou préoccupations soulevés par les propriétaires fonciers;</u> • <u>ce que le demandeur propose en réponse aux préoccupations soulevées par des personnes ou propriétaires fonciers pouvant être touchés, ou une explication si aucune autre mesure n'est requise.</u> 	<u>Volume 8, section 5</u>	
	<u>Fournir un plan montrant comment la consultation des personnes ou propriétaires fonciers touchés sera menée durant la période entre la désaffectation et la cessation d'exploitation.</u>	<u>Volume 7, section 4 et Volume 8, section 5</u>	
K.6 Consultation			
1.	<u>L'Office s'attend à ce que les demandeurs envisagent un processus de consultation pour tous les projets. Prière de se reporter au chapitre 3.3 du Guide de dépôt de l'Office pour un complément d'information. Faire part des plans de décontamination, s'il y a lieu, aux propriétaires fonciers et parties prenantes (voir la rubrique B. 2 sur la cessation d'exploitation).</u>	<u>Volume 7, section 4.8 et Volume 8, section 5</u>	

RUBRIQUE O – DEMANDES DE RÉVISION, DE MODIFICATION OU DE NOUVELLE AUDITION

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
1.	Les demandes répondent aux exigences énoncées à l'article 44 des Règles.		Sans objet
2.	Dans le cas d'une demande de modification d'une ordonnance, d'un certificat, d'une licence ou d'un permis, préciser les raisons pour lesquelles la modification est requise et fournir tous les renseignements utiles à l'appui du	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 2, section 3.2 • Annexe Vol 2-3, 2-4 et 2-5 	

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
	changement proposé, y compris les renseignements exigés dans la rubrique pertinente du <i>Guide de dépôt</i> .		

RUBRIQUE P – DROITS ET TARIFS

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
P.1 Coût du service			
1.	Exposer les mesures prises avec les parties intéressées pour discuter des questions en jeu et tenter d'en arriver à un règlement négocié.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 3, section 2.1.1 – 2.2 : Appel de soumissions et droits négociés 	
2.	Tableau sommaire du coût du service total, indiquant les montants comptabilisés pour l'année de base, les estimations de l'année courante et les prévisions pour l'année d'essai, ainsi que la variation d'une année à l'autre des éléments de coût suivants : <ul style="list-style-type: none"> frais d'exploitation, d'entretien et d'administration transport par des tiers amortissement et amortissement financier de l'installation impôt sur le revenu taxes autres que l'impôt sur le revenu revenus divers rendement de la base tarifaire postes reportés autres postes 		Sans objet. Méthode d'établissement des droits négociés.
3.	Analyse de chacun des éléments de coût ci-dessus et explication de toute variation importante d'une année à l'autre. Les coûts répartis entre des entités réglementées et non réglementées doivent comprendre les coûts bruts, les coûts attribués à chaque entité, la méthode de répartition des coûts et une justification de l'à-propos de la méthode utilisée.		Sans objet
4.	Tableaux montrant le calcul et le cumul mensuel des soldes, ainsi que le calcul des frais financiers connexes, qui précisent les montants réels et les montants estimés.		Sans objet

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
5.	Tableau de rapprochement des ajouts aux comptes d'installation et des ajouts au titre de la déduction pour amortissement aux fins de l'impôt sur le revenu, pour l'année de base, l'année courante et l'année d'essai.		Sans objet
6.	Tableau qui détaille les changements au solde de l'impôt reporté, pour l'année de base, l'année courante et l'année d'essai.		Sans objet
7.	Fournir le coût estimatif total de la cessation d'exploitation, de même que la période d'encaissement pendant laquelle les revenus seront accumulés.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 2.19 • Volume 3, section 2.4.1.3 	
P.2 Base tarifaire			
1.	Tableaux qui détaillent la base tarifaire accompagnés des hypothèses et des calculs concernant les installations ajoutées et réformées, et le fonds de roulement en espèces.		Sans objet
P.3 États financiers			
1.	Rapport annuel aux actionnaires courant. Rapport annuel aux actionnaires courant de la société mère (s'il y a lieu).	<ul style="list-style-type: none"> • Annexe Vol 3-10 	
2.	États financiers pour l'année de base ainsi qu'une explication des principales hypothèses retenues dans la préparation des états financiers.		Sans objet
P.4 Coût du capital			
1.	Capitaux investis : Une description de la sources des capitaux, notamment les soldes impayés par catégorie de capitaux et par année, investis dans la base tarifaire du réseau et dans toute usine en construction au cours des cinq dernières années et de toute année visée par la demande, ainsi que toute caractéristique pertinente de chaque catégorie et source de capitaux, y compris, mais sans s'y limiter, les coûts, les engagements, les options intégrées, les rangs et les droits de vote.		Sans objet. Méthodologie d'établissement des droits négociés.
2.	Méthodologie, techniques, méthodes et modèles : Une description de la méthodologie utilisée pour estimer le coût du capital et le rendement global de même que les techniques, méthodes et modèles qui la composent.		Sans objet

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
3.	Méthodologie pour les éléments justificatifs : Une justification des éléments justificatifs spécifiquement sélectionnés qui sont utilisés dans l'estimation du coût du capital, ce qui comprend notamment les prévisions, le rendement des obligations, le taux hors risque, le rendement et le cours du marché, les primes de risque du marché et les taux de croissance.		Sans objet
4.	Frais de la dette : Une description et une justification du financement proposé pour les frais de la dette dans le cadre du taux de rendement de la base tarifaire, dont une description détaillée, avec les tableaux à l'appui, du calcul relatif au recouvrement de la dette au cours de toute année visée par la demande.		Sans objet
5.	Risque commercial : Une évaluation détaillée des risques commerciaux que court le demandeur, notamment les risques relatifs au marché, à l'approvisionnement, à la concurrence, à l'exploitation et à la réglementation.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 3, section 2.5 	
6.	Risque financier : Une description et une justification de la façon dont le demandeur a examiné les risques financiers dans l'estimation du coût du capital et dans l'établissement du taux de rendement et de la structure du capital proposés, ainsi qu'une description des autres méthodes d'évaluation des risques financiers, la façon dont ces autres solutions ont été incorporées à l'analyse ou la raison pour laquelle elles n'y ont pas été ajoutées.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 3, section 2.5 	
7.	Actifs assujettis à la réglementation : Une évaluation de haut niveau des répercussions qu'ont les autres actifs et passifs du demandeur ou de la société mère sur le coût du capital pour les installations visées (le cas échéant), en tenant compte du principe de l'entité autonome.		Sans objet

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
8.	Sociétés ou actifs comparables : Une analyse des risques commerciaux que court chacune des sociétés comparables ou chacun des actifs comparables, y compris des risques relatifs au marché, à l'approvisionnement, à la concurrence, à l'exploitation et à la réglementation, et une description de tout rajustement apporté ou envisagé pour accroître la comparabilité, lorsque l'estimation du coût du capital est basée sur des sociétés ou des actifs comparables.		Sans objet
9.	Données relatives à d'autres pays : Une évaluation des conséquences d'utiliser des données financières provenant de pays autres que le Canada, y compris, sans s'y limiter, l'incidence de toute différence dans les régimes fiscaux, les devises, la bourse des valeurs mobilières, le risque réglementaire et les risques du marché ainsi qu'une évaluation de la nécessité d'effectuer les rajustements aux données de ces autres pays.		Sans objet
10.	États financiers : Les plus récents états financiers vérifiés du demandeur et les notes afférentes ou, lorsque cela n'est pas possible, ceux de sa société mère.	<ul style="list-style-type: none"> • Annexe Vol 3-10 	
11.	Cotes de solvabilité : Les deux plus récents rapports de solvabilité du demandeur délivrés par chacune des agences de notation reconnues ou, si cela n'est pas possible, ceux de sa société mère.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 3, section 4.2 et Annexes Vol 3-5 à Vol 3-9 	

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
12.	Rendement et structure du capital passés : Une description et un état (le cas échéant) des données suivantes pour les cinq dernières années : <ul style="list-style-type: none"> • les soldes réels pour chaque catégorie de capital ainsi que les structures du capital réelles qui en découlent; • le rendement réel; • les hypothèses utilisées pour déterminer les résultats réels; • le rendement permis et la structure présumée du capital; • les explications pour tout écart entre le rendement actuel et le rendement autorisé; • les explications pour tout écart entre la structure présumée du capital et la structure réelle. 		Sans objet
13.	Émission de titres : Une description des dettes, droits sur l'actif ou autres formes d'émission de titres, du produit net et brut de la société et de leur utilisation.		Sans objet
14.	Tableau récapitulatif : Un tableau récapitulatif illustrant les taux de rendement demandés pour chaque catégorie de capital (le cas échéant), la structure présumée du capital (le cas échéant) et le calcul du rendement sur la base tarifaire.		Sans objet
15.	Norme de rendement équitable : Une démonstration claire de la manière dont le rendement total du capital proposé répond à toutes les exigences relatives à la norme de rendement équitable. Pour ce faire, le demandeur doit expliquer dans quelle mesure le rendement proposé respecte les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> • être comparable à celui que rapporterait le capital investi dans une autre entreprise présentant un risque analogue (critère de l'investissement comparable); • permettre à l'entreprise réglementée de préserver son intégrité financière (critère de l'intégrité financière); • permettre à l'entreprise d'attirer des capitaux additionnels à des conditions raisonnables (critère de l'effet d'attraction de capitaux). 		Sans objet

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
P.5 Droits et tarifs			
1.	Description concise du réseau pipelinier et des activités réglementées, y compris une carte du réseau montrant les zones tarifaires et les régions de livraison.	<ul style="list-style-type: none"> Annexe Vol 3-3 : Tarif du pétrole – Règles et règlements Volume 3, section 2.4.1.4 : Droits indicatifs Volume 1, section 2, figure 2-1 	
2.	Exposer la méthode de conception des droits visée par la demande et fournir une justification de tout changement proposé.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 3, section 2.4 : Droits négociés 	
3.	Tableau comparatif des revenus de l'année d'essai associés à chaque catégorie ou type de services, suivant les barèmes de droits en vigueur et ceux qui sont proposés.		Sans objet
4.	Décrire les révisions proposées au tarif, les justifier et fournir des tableaux comparatifs illustrant les changements proposés par rapport aux tarifs en vigueur.		<ul style="list-style-type: none"> Annexe Vol 3-3 : Tarif du pétrole – Règles et règlements

RUBRIQUE R – TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ, CESSION OU PRISE À BAIL OU FUSION

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
Compagnie se dessaisissant des installations			
1.	La nature de l'opération.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 2, section 3 	
2.	Une carte indiquant le tracé du pipeline et les installations pertinentes en amont et en aval, ainsi que toute installation pipelinrière susceptible d'être laissée en plan par suite de l'opération.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 1, sections 2.7.1 et 2.7.2 Volume 2, section 3.2 	
3.	La confirmation qu'une copie des documents a été remise aux nouveaux propriétaires de l'installation.		Une copie des documents sera remise aux nouveaux propriétaires à la date du transfert ou par la suite.
4.	Le montant estimatif de ce qu'il en coûtera pour cesser d'exploiter les installations.		Sans objet
Compagnie se portant acquéreur des nouvelles installations			
1.	Le nom du nouveau propriétaire et exploitant du pipeline, y compris les coordonnées des personnes-ressources.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 2, section 3.1 Volume 3, section 4.1 	
2.	Le coût historique, l'amortissement passé en charges et la valeur comptable nette de l'actif.	<ul style="list-style-type: none"> Volume 2, section 4.4.1 	

N° de référence	Exigences de dépôt	Dans la demande? Références	Non dans la demande? Explication
3.	Le prix d'achat de l'actif.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 2, sections 3.3 et 3.4 	
4.	Description de l'utilisation à long terme prévue des installations.	<ul style="list-style-type: none"> • Demande 	
5.	Description de tout changement aux conditions des services fournis par le pipeline, y compris les effets prévus sur les droits.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 2, sections 4.4.3 et 4.5 	
6.	Un plan exposant en détail comment le demandeur obtiendra l'information ou les documents nécessaires pour entretenir et exploiter les installations en toute sécurité.		TransCanada recense et compile actuellement l'information et les documents nécessaires pour le transfert de l'actif, qui seront remis à Énergie Est à la date du transfert ou par la suite.
7.	Décrire ce qu'elle comprend de son obligation financière relativement aux futures cessations d'exploitation.	<ul style="list-style-type: none"> • Volume 1, section 2.19 	

Volume 11, Rapport de données techniques sur la faune et l'habitat faunique, Ontario

Glossaire

Terme	Définition
EFIC (espèces fauniques d'intérêt pour la conservation)	Pour les besoins du présent rapport de données techniques, les espèces préoccupantes dans le tronçon de l'estu-nord de l'Ontario sont celles que le COSEPAC a recommandé d'inscrire sur la liste officielle des espèces en voie de disparition, menacées ou préoccupantes, mais qui ne l'ont pas encore été en vertu de la LEP; celles visées par des lignes directrices provinciales ou dans le cadre de consultations d'agences; ou celles qui sont connues pour avoir une importance sur le plan socioéconomique.
Espèces en péril	Pour les besoins du présent rapport de données techniques, les espèces en péril dans le tronçon du nord de l'Ontario sont celles inscrites aux annexes 1, 2 ou 3 de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> fédérale en tant qu'espèces en voie de disparition, menacées ou préoccupantes (gouvernement du Canada, 2014); et celles inscrites la Liste des espèces en péril de l'Ontario (LEPO) en tant qu'espèces en voie de disparition, menacées ou préoccupantes.
MHIP	Les milieux humides d'importance provinciale (MHIP) sont les milieux humides ou les complexes de milieux humides que la province de l'Ontario juge les plus précieuses. Ils sont déterminés à l'aide du système de classification uniformisé du ministère des Richesses naturelles et des Forêts (MRNF) appelé Ontario Wetland Evaluation System (OWES). Ce système permet d'évaluer les fonctions de chaque milieu humide et ses valeurs pour la société et l'habitat faunique. Chaque milieu humide est évalué et coté à l'aide d'un système de points et tous les milieux humides qui obtiennent une note de 600 points et plus ou 200 points et plus, soit dans le volet biologique, soit dans le volet des caractéristiques particulières, sont désignés milieux humides d'importance provinciale (MHIP).
RCO (région de conservation des oiseaux)	Les RCO constituent des régions écologiquement distinctes en Amérique du Nord réparties en cellules de base aux fins de la planification de la conservation des oiseaux. On compte 12 RCO au Canada. Le tronçon du-nord-est de l'Ontario se situe dans la Forêt mixte boréale (ROC 12) et la Forêt coniférienne boréale (RCO 8).
Tronçon de l'est de l'Ontario	La ZDP inclut le nouveau pipeline et deux stations de pompage.

Présentations supplémentaires prévues pour Énergie Est (Révision 32)

N° de la pièce	Renvoi	Dépôt supplémentaire	Date cible de dépôt	État
Rapport supplémentaire n° 1 – Janvier 2015				
RS 1-1	Demande Volume 1, Tableau 2-6	Mise à jour du programme d'engagement des Autochtones, y compris des activités d'engagement de suivi avec des communautés supplémentaires identifiées par l'ONÉ au printemps de 2014	T4 2014 (Révisé janvier 2015)	Terminé
RS 1-2	<ul style="list-style-type: none"> • Demande Volume 1, Section 2.17 • ÉES Volume 1, Section 1.2.1 	Évaluation des éléments du Projet non compris dans l'ÉES, notamment : <ul style="list-style-type: none"> • modification du tracé du pipeline autour des stations de compression et des vannes de canalisation principale sur le pipeline de conversion • Remplacements du passage des cours d'eau • optimisation du tracé dans le cadre de la conception détaillée et commentaires des parties intéressées 	Tel qu'indiqué dans la case au-dessus	Terminé
RS 1-3	<ul style="list-style-type: none"> • Demande Volume 1, Section 2.17 • ÉES Volume 1, Section 1.2.2 	Addendum de l'ÉES portant sur la détermination de l'importance : <ul style="list-style-type: none"> • des effets potentiels d'un franchissement avec tranchée à ciel ouvert dans la rivière Assiniboine au Manitoba sur la mulette feuille d'érable en s'appuyant sur la modélisation de transport de sédiments • de la rainette faux-grillon de l'Ouest en tenant compte du programme de rétablissement proposé en Ontario pour cette espèce déposé le 3 juillet 2014 	Tel qu'indiqué dans la case au-dessus	Terminé
RS 1-4	<ul style="list-style-type: none"> • Demande Volume 11, Section 3 • ÉES Volume 1, Section 1.2.2 	Les rapports des données techniques qui comprendront les données recueillies sur le terrain en 2014 (tel qu'identifié dans l'ÉES Volumes 2, 3, 4 et 6)	Tel qu'indiqué dans la case au-dessus	Terminé
RS 1-5	<ul style="list-style-type: none"> • Demande Volume 11, Section 3 • ÉES Volume 1, Section 1.2.2 	Évaluation quantitative des effets potentiels du Projet sur l'habitat essentiel du caribou des bois dans le nord de l'Ontario	Tel qu'indiqué dans la case au-dessus	Terminé

Présentations supplémentaires prévues pour Énergie Est (Révision 3) (Suite)

N° de la pièce	Renvoi	Dépôt supplémentaire	Date cible de dépôt	État
Rapport supplémentaire n° 2 – Mars 2015				
RS 2-2	Demande Volume 4, Section 4.3, Annexes Vol 4-3 et Vol 4-4	Mises à jour des rapports sur les géorisques et rapports hydrotechniques de Golder Associates Inc., y compris les mesures d'atténuation éventuelles	T1 2015	Terminé
RS 2-3	Rapport supplémentaire n° 1, Section 1.3	Rapports de faisabilité pour huit franchissements sans tranchée le long du tronçon du Nouveau-Brunswick	T1 2015	Terminé
RS 2-4A	Rapport supplémentaire n° 1, Section 1.4	Mise à jour des modifications du tracé du pipeline autour des installations existantes de TransCanada le long des tronçons de conversion	T1 2015	Terminé
RS 2-4B	Rapport supplémentaire N°2, Section 1.4	Cartes routières détaillées à une échelle de 1 :50, 000 éliminant les modifications du tracé sur environ 10 sites existants de TransCanada	T2 2015	Terminé
RS 2-5	Rapport supplémentaire n° 1, Section 1.5	Rapport d'étape sur l'initiative d'optimisation de la conception de l'installation	T3 2015	Prévu
RS 2-6	Rapport supplémentaire n° 1, Section 1.6	Mise à jour des activités de participation des collectivités	T1 2015	Terminé
RS 2-7	Rapport supplémentaire n° 1, Section 1.7	Mise à jour des activités d'engagement à l'égard des Autochtones	T1 2015	Terminé
RS 2-8	Rapport supplémentaire n° 1, Section 1.8	Mise à jour de la consultation avec les fonctionnaires fédéraux et provinciaux en environnement	T1 2015	Terminé
RS 2-9	Demande Volumes 7, 9 et 10	Mise à jour de la consultation sur le transport maritime pour le Nouveau-Brunswick	T1 2015	Terminé

Présentations supplémentaires prévues pour Énergie Est (Révision 3) (cont'd)

N° de la pièce	Renvoi	Dépôt supplémentaire	Date cible de dépôt	État
RS 2-10	<ul style="list-style-type: none"> • Demande Volume 1, Section 2.17 • ÉES Volume 1, Section 1.2.2 • ÉES Volume 4, Section 11 partie B • Rapport supplémentaire n° 1, Section 1.9.2 	<ul style="list-style-type: none"> • Addendum de l'ÉES portant sur la détermination de l'importance des effets associés au transport maritime de la baie de Fundy sur les mammifères marins. • Rapports des données techniques du Nouveau-Brunswick sur la faune marine et habitat de la faune marine 	T3 2015 <u>T4 2015</u>	Prévu
RS 2-11	Rapport supplémentaire n° 1, Section 1.9.2	Réévaluation d'un site d'intérêt pour le franchissement de la rivière Iroquois à la suite d'une modification du tracé	T1 2015	Terminé
RS 2-12	<ul style="list-style-type: none"> • ÉES Volume 1, Section 1.2.2 • Rapport supplémentaire No.1, Section 1.9.3 	Documents d'atténuation complets comprenant : <ul style="list-style-type: none"> • Mises à jour des plans de protection de l'environnement (à l'exception du terminal maritime Énergie Est de Canaport) • Cartes-tracés environnementales pour Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario et Nouveau-Brunswick • Tableaux sur les mesures d'atténuation propres aux ressources à l'extérieur du Québec 	T1 2015	Terminé
RS 2-13	Rapport supplémentaire N.2, Section 1.10	Mise à jour des PPE sur le terminal maritime d'Énergie Est de Canaport	T4 2015	Prévu
RS 2-14	Rapport supplémentaire N.2, Section 1.10	Figures environnementales avec atténuation pour les stations de pompages, terminaux de réservoirs et le terminal maritime Énergie Est de Canaport	T4 2015	Prévu
Rapport supplémentaire n° 3 – Juin 2015				
RS 3-1	<ul style="list-style-type: none"> • Demande Volume 1, Section 2.9.4, • Demande Volume 4, Section 3.3; Annexes Vol 4-48 à Vol 4-55 	Mise à jour de l'information pour tenir compte des travaux géotechniques en cours sur huit franchissements de cours d'eau au sud du fleuve Saint-Laurent	T3 2015	Prévu

Présentations supplémentaires prévues pour Énergie Est (Révision 3) (cont'd)

N° de la pièce	Renvoi	Dépôt supplémentaire	Date cible de dépôt	État
RS 3-2	<ul style="list-style-type: none"> • Demande Volume 3, Section 4.2.3, Garanties financières • Liste de contrôle du Guide de dépôt, Rubrique D1e <u>Guide de dépôt de l'ONÉ, juin 2014 (Rubrique D1a-d)</u> 	<p><u>Garanties financières incluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Protection assurance</u> • <u>Évaluation des risques détaillés</u> • Estimation détaillée des coûts selon le pire des scénarios d'un déversement crédible à une installation du Projet terrestre et maritime • Estimation détaillée des coûts selon le pire des scénarios d'un déversement crédible à une installation maritime • <u>Application des résultats sur l'évaluation des risques détaillés</u> 	<ul style="list-style-type: none"> • T4 2015 • T4 2015 	<ul style="list-style-type: none"> • Prévu • Prévu
RS 3-3	Rapport supplémentaire n° 1, Section 1.5.1	Mise à jour du terminal maritime de Cacouna d'Énergie Est	T2 2015	Terminé
RS 3-4	Demande Volumes 7, 9 et 10	Mise à jour de la consultation sur le transport maritime	T2 2015	Prévu <u>Terminé</u>
RS 3-5	Rapport supplémentaire n° 1, Section 1.6	Mise à jour des activités de participation des collectivités.	T2 2015	Prévu <u>Terminé</u>
RS 3-6	Rapport supplémentaire n° 1, Section 1.7	Mise à jour des activités d'engagement à l'égard des Autochtones.	T2 2015	Prévu <u>Terminé</u>
RS 3-7	Rapport supplémentaire n° 1, Section 1.8	Mise à jour de la consultation avec les fonctionnaires fédéraux et provinciaux en environnement.	T2 2015	Prévu <u>Terminé</u>
RS 3-8	<ul style="list-style-type: none"> • Demande Volume 1, Section 2.17 • ÉES Volume 1, Section 1.2.2 	Addendum de l'ÉES portant sur la détermination de l'importance des effets associés à la construction et à l'exploitation du terminal maritime de Cacouna sur les mammifères marins	T2 2015	Pas requis
RS 3-9	<ul style="list-style-type: none"> • Demande Volume 1, Section 2.17 • ÉES Volume 1, Section 1.2.2 	Addendum de l'ÉES portant sur la détermination de l'importance des effets associés au transport maritime dans le golfe du Saint-Laurent sur les mammifères marins.	T2 2015	Pas requis

Présentations supplémentaires prévues pour Énergie Est (Révision 32) (Suite)

N° de la pièce	Renvoi	Dépôt supplémentaire	Date cible de dépôt	État
RS 3-10	<ul style="list-style-type: none"> • Demande Volume 1, Section 2.13 • Demande Volume 7, Sections 5.1.9 et 5.3 <p><u>Guide de dépôt de l'ONÉ, juin 2014 (Rubrique H6)</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour de TERMPOL sur le rapport du comité sur le terminal maritime Énergie Est de Canaport. Mise à jour sur la revue et les études du TERMPOL envoyées à Transport Canada 	T4 2015 (après la diffusion des rapports du comité d'examen TERMPOL)	<ul style="list-style-type: none"> • Prévu pour Énergie Est Canaport • Pas requis pour Cacouna
RS 3-11A	<ul style="list-style-type: none"> • Demande Volume 1, Section 2.9.4 • Demande Volume 4, Sections 3.3.1.4 et 3.4.4, Annexes Vol 4-35, 4-62 et 4-65 • Demande Volume 5, Sections 4.2.5 et 4.2.6, Annexes Vol 5-42, Vol 5-45, et Vol 5-46 	Mises à jour de la méthodologie de franchissement et des emplacements de rechange pour les franchissements des rivières des Outaouais et rivière du Nord, traversant le tronçon du Québec	T2 2015	<u>Prévu Terminé</u>
<u>RS 3-11B</u>	<u>Rapport Supplémentaire N°3, Section 1.3.2</u>	<u>Rapports de faisabilités sur les franchissements alternatifs sans tranchée et méthodes d'urgence du passage de la Rivière des Outaouais et la Rivière du Nord situé sur le tronçon du Québec</u>	<u>T4 2015</u>	<u>Prévu</u>
RS 3-12A	<ul style="list-style-type: none"> • ÉES Volume 1, Section 1.2.2 • Rapport supplémentaire N°1, Section 1.9.2 	Feuilles d'alignements environnementales et ressources spécifiques sur les tableaux de mesures d'atténuation <u>pour un nouveau oléoduc partant de la frontière ON-QC et allant jusqu'à Lévis.</u>	T2 2015	Prévu
<u>RS 3-12B</u>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>ÉES Volume 1, Section 1.2.2</u> • <u>Rapport supplémentaire N°1, Section 1.9.3</u> 	<u>Feuilles d'alignements environnementales et ressources spécifiques sur les tableaux de mesures d'atténuation à partir de Lévis jusqu'à la frontière QC-N-B</u>	<u>T4 2015</u>	<u>Prévu</u>
RS 3-13	<ul style="list-style-type: none"> • ÉES Volume 2, Section 6 parties A et C2 • Rapport supplémentaire n° 1, Section 1.9.2 	Addendum de l'ÉES portant sur l'évaluation des effets sur les méthodes d'urgence du passage de cours d'eau pour le franchissement des cours d'eau sans tranchée (Alberta et Ontario)	T2 2015	<u>Prévu Terminé</u>
RS 3-15A	Rapport supplémentaire n° 1, Section 1.9.2	Mise à jour de l'ÉES sur l'environnement acoustique	T4 2015	Prévu
<u>RS 3-15B</u>	<u>Rapport supplémentaire n°1, Section 1.9.2</u>	<u>Mise à jour des RDT sur l'environnement acoustique</u>	<u>T1 2016</u>	<u>Prévu</u>

Présentations supplémentaires prévues pour Énergie Est (Révision **32**) (Suite)

N° de la pièce	Renvoi	Dépôt supplémentaire	Date cible de dépôt	État
RS 3-16A	<ul style="list-style-type: none"> Rapport supplémentaire n° 2, Section 1.3 Rapport supplémentaire n°3, Section 1.3 	Mise à jour depuis décembre 2014 du plan du tracé du pipeline incluant aperçu et cartes détaillées du tracé à partir de la frontière ON-QC jusqu'à Lévis et de la frontière QC-NB jusqu'à la frontière de St-John, NB	T2 2015	Prévu Terminé
RS 3-16B	<ul style="list-style-type: none"> Rapport supplémentaire n°2, Section 1.3 Rapport supplémentaire n°3, Section 1.10 	Mise à jour sur le tracé de l'oléoduc à partir de Lévis jusqu'à la frontière de QC-NB.	T4 2015	Prévu
RS 3-17	Rapport supplémentaire n°3, Section 1.10	Mise à jour du CSA Z662 en juin 2015 incluant une évaluation des progrès incluant la mise en œuvre des mesures.	T3 2015	Prévu
Rapport supplémentaire n° 4 – Septembre 2015				
RS 4-1	<ul style="list-style-type: none"> Demande Volume 1, Section 2.9.3 Demande Volume 4, Section 2.9 Demande Volume 7, Section 2.11 	Plan d'atténuation pour les formations rocheuses acides incluant les mesures préliminaires d'atténuation	T4 2015	Prévu
RS 4-2	Rapport supplémentaire n° 1, Section 1.3	Rapports de faisabilité sur huit franchissements de cours d'eau sans tranchée le long du tronçon du Nouveau-Brunswick.	T3 2015	Prévu
RS 4-3	Rapport supplémentaire n° 1, Section 1.6	Mise à jour des activités de participation des collectivités.	T3 2015	Prévu
RS 4-4	Rapport supplémentaire n° 1, Section 1.7	Mise à jour des activités d'engagement à l'égard des Autochtones.	T3 2015	Prévu
RS 4-5	Rapport supplémentaire n° 1, Section 1.8	Mise à jour de la consultation avec les fonctionnaires fédéraux et provinciaux en environnement.	T3 2015	Prévu

Présentations supplémentaires prévues pour Énergie Est (Révision 32) (Suite)

N° de la pièce	Renvoi	Dépôt supplémentaire	Date cible de dépôt	État
RS 4-6A	<ul style="list-style-type: none"> Volume 11, Section 3 ÉES Volume 1, Section 1.2.1 Rapport supplémentaire n° 1, Mise à jour du Projet et errata, Section 1.9.2 	<p><u>Évaluation des éléments du Projet non inclus dans l'ÉES de l'Alberta et Ontario, notamment :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Obstruction principale des sites de vannes sur les tronçons de conversion Route d'accès permanents aux terminaux de réservoirs, stations de pompages Optimisation du site d'installation Modifications du tracé de l'emplacement des camps, des aires de stockage et des autres installations auxiliaires temporaires connus. 	T3 2015	Prévu
RS 4-6B	<ul style="list-style-type: none"> <u>Volume 11, Section 3</u> <u>ÉES Volume 1, Section 1.2.1</u> <u>Rapport supplémentaire n° 1, Mise à jour du Projet et errata, Section 1.9.2</u> 	<ul style="list-style-type: none"> <u>Évaluation des composantes du projet non inclus dans l'ÉES du Québec et du Nouveau-Brunswick, incluant :</u> <u>Route d'accès permanents aux terminaux de réservoirs, stations de pompages</u> <u>Optimisation du site d'installation</u> 	<u>T4 2015</u>	<u>Prévu</u>
RS 4-7	ÉES Volume 1, Section 1.2.2	Évaluation des risques posés pour la santé humaine et l'écologie par un scénario de déversement mineur et le pire scénario de déversement crédible en cas de déversement en milieu marin	T4 2015	Prévu
RS 4-8A	<ul style="list-style-type: none"> ÉES Volume 2, partie D et E, Section 6 <u>Rapport supplémentaire n° 1, Section 1.9.2</u> <u>Rapport supplémentaire n°3, Section ***</u> 	Addendum de l'ÉES portant sur l'évaluation des effets sur les méthodes d'urgence du passage de cours d'eau pour le franchissement des cours d'eau sans tranchée <u>(Québec et Nouveau-Brunswick) de la frontière ON-QC jusqu'à Lévis et de la frontière QC-NB jusqu'à Saint-John au Nouveau-Brunswick.</u>	T3 2015	Prévu
RS 4-8B	<ul style="list-style-type: none"> <u>ÉES Volume 2, partie D et E, Section 6</u> <u>Rapport supplémentaire n° 1, Section 1.9.2</u> <u>Rapport supplémentaire n°3, Section ***</u> 	Addendum de l'ÉES portant sur l'évaluation des effets sur les <u>méthodes d'urgence du passage de cours d'eau pour le franchissement des cours d'eau sans tranchée, Lévis à la frontière QC-N-B.</u>	<u>T4 2015</u>	<u>Prévue</u>
RS 4-9	<ul style="list-style-type: none"> <u>Rapport supplémentaire n°1, Annexe Volume 3, Section 3.4.8</u> 	<u>Transport des sédiments de la Rivière Assiniboine et modélisation hydrologique</u>	<u>T3 2015</u>	<u>Prévue</u>

Présentations supplémentaires prévues pour Énergie Est (Révision 32) (Suite)

N° de la pièce	Renvoi	Dépôt supplémentaire	Date cible de dépôt	État
Rapport supplémentaire n° 5 – Décembre 2015 ¹				
RS 5-1	Rapport supplémentaire No.3, Section ***	Mise à jour des cartes à l'échelle de 1 :200 000 et 1 :50 000 (par exemple : aperçu général et cartes détaillées)	T4 2015	Prévue
RS 5-2	Rapport supplémentaire No.3, Section 1.5.2	Soumettre le plan destructif de gestion	T4 2015	Prévue
RS 5-3	<ul style="list-style-type: none"> • Demande, Volume 11, Section 3 • ÉES Volume 1, Section 1.2.1 • Rapport supplémentaire n°1, Mise à jour relative au Projet et Errata, Section 1.9.2 	Évaluation d'emplacements de camps connus, de chantiers de réserves et autres établissements complémentaires temporaires non-inclus dans l'ÉES (de l'Alberta au Nouveau-Brunswick).	T4 2015	Prévu
RS 5-4	<ul style="list-style-type: none"> • Demande, Volume 11, Section 3 • ÉES Volume 1, Section 1.2.1 • Rapport supplémentaire n°1, Mise à jour relative au Projet et Errata, Section 1.9.2 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour de l'évaluation socio-économique suite à des changements associés au projet de l'Alberta au Nouveau-Brunswick • Optimisation du site d'installation • Modification du tracé • Emplacements de camps connus, de chantiers de réserves et autres établissements complémentaires temporaires 	T4 2015	Prévu
RS 5-5	<ul style="list-style-type: none"> • Demande, Volume 11, Section 3 • ÉES Volume 1, Section 1.2.1 • Rapport supplémentaire n°1, Mise à jour relative au Projet et Errata, Section 1.9.2 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour de l'évaluation socio-économique suite à des changements associés au projet de l'Alberta au Nouveau-Brunswick • Optimisation du site d'installation • Modification du tracé • Emplacements de camps, des aires de stockage et des autres installations auxiliaires temporaires connus 	T4 2015	Prévu
RS 5-6	Rapport supplémentaire n°1, Annexe Volume 3, Section 5.3.7	Analyse d'écoulement terrestre par Anthony Brook	T4 2015	Prévu
Rapport supplémentaire n°6 – Mars 2016				
RS 6-1	• Rapport supplémentaire No.2, Section 1.8.2	Rapport des connaissances traditionnelles	T1 2016	Prévu
Rapport supplémentaire n°7 – Juin 2016				

Présentations supplémentaires prévues pour Énergie Est (Révision ~~32~~) (Suite)

N° de la pièce	Renvoi	Dépôt supplémentaire	Date cible de dépôt	État
RS 7-1	<ul style="list-style-type: none"> • Demande Volume 8, • Liste de contrôle du Guide de dépôt, rubrique G4 (27 juin 2014) Guide de dépôt de l'ONÉ et prérequis, rubrique G4 (27 juin 2014) 	Plans d'arpentage pour la construction avec des renseignements détaillés sur la propriété des terres	T2 2016	Prévu
RS 7-2	<ul style="list-style-type: none"> • Demande Volume 1, Section 2.7.5 • Demande Volume 5, Section 2.3 	Plan de mesures correctives afin de résoudre les problèmes identifiés lors des inspections internes Confirmation de la réalisation du plan de mesures correctives mené au cours de la construction du Projet	T3 201 7 ⁶	Prévu
<p>Remarque :</p> <p>1. À ce jour, il n'y a pas d'élément additionnel pour le rapport supplémentaire n°5 cependant, la date cible de dépôt pour certains rapports mentionnés précédemment est prévue lors du quatrième trimestre, c'est à dire lors du rapport supplémentaire n°5.</p>				

Tableau 1-4 : Sommaire des enjeux supplémentaires soulevés par les municipalités (période de référence) – Québec (cont'd)

Enjeu	Réponse du Projet
Indemnisation pour le déboisement et protection des zones boisées	Cette question sera examinée dans le cadre des travaux avec le comité technique de la CMM, qui regroupe des représentants des MRC et des municipalités visées par le tracé dans la région métropolitaine de Montréal.
<u>Impact du tracé du pipeline sur le trafic local (route d'accès pour le trajet des camionneurs locaux)</u>	<u>En vue d'améliorer la circulation du trafic local tout en respectant les activités quotidiennes des camionneurs, la Ville de Mirabel a demandé à ce qu'une route d'accès soit créée au long de l'autoroute 15. Énergie Est travail avec les représentants de la ville de Mirabel concernant la conception d'une route d'accès</u>
<u>Impact sur le tracé du Projet sur l'extension future de l'autoroute 13</u>	<u>Énergie Est a contacté le Ministre des Transports du Québec afin de discuter du tracé du Projet et son potentiel impact sur l'extension future de l'autoroute 13.</u>

1.2.6 Nouveau-Brunswick

Énergie Est a poursuivi ses activités de participation auprès des parties prenantes des collectivités du Nouveau-Brunswick, y compris des particuliers, des autorités au sein des collectivités, des associations et des conseils municipaux et divers organismes, au moyen de rencontres, de présentations, d'envois postaux et de courriels, d'appels téléphoniques et en participant à des salons professionnels et des conférences. Énergie Est a également mené des activités de participation auprès de la Saint John Hotel Association (association des hôteliers de Saint John) et des associations d'utilisateurs du territoire. Des activités de sensibilisation se sont également poursuivies auprès des groupes de gestion des ressources naturelles (y compris les groupes de conservation, de pêche et de foresterie) ayant des relations avec les municipalités locales.

En octobre 2014, 6 journées portes ouvertes ont été tenues au Nouveau-Brunswick qui ont attiré environ 590 participants. Les intérêts manifestés par ces derniers étaient centrés sur le tracé du pipeline, les mesures de préparation et d'intervention en cas d'urgence, les avantages économiques, particulièrement sur l'emploi et des occasions d'affaires pour les entreprises locales, la sécurité et l'échéancier de construction du pipeline. Les intérêts supplémentaires répertoriés à l'occasion des activités de participation auprès de la collectivité durant la période de référence comprenaient les exigences relatives à la formation et à la main-d'œuvre, la localisation des camps de construction et l'accès aux chantiers.

Énergie Est a entrepris des discussions préliminaires avec les autorités municipales et d'autres parties prenantes concernant la localisation potentielle de trois camps de construction au Nouveau-Brunswick. Ces activités de participation visent à recueillir les commentaires des collectivités et comprennent des plans pour mener un sondage auprès des exploitants des hôtels et motels situés à proximité du tracé proposé du Projet durant le premier trimestre de 2015 afin de déterminer la capacité des services d'hébergement existants. Le Projet procède aussi au relevé des emplacements appropriés pour l'installation de camps de construction, avant la sélection de sites

Volume 8, Annexe J du Plan de protection de l'environnement pour le nouveau pipeline

Pages de notes

Ontario

NOTES AND TRANSLATION - ONTARIO: IROQUOIS AND ALEXANDRIA SEGMENTS

Acronym	English	French
LAND USE / UTILISATION DU SOL		
	Cultivated	Terre cultivée
	Developed	Terres aménagées
H/TP	Hay / Tame Pasture	Foin/Prairie artificielle
NB/TP	Native / Bush / Treed Pasture	Pâturage naturel/arbustif/arboré
	Scrubland	Arbustaie
WDL	Woodland	Terrain boisé
	Wetland	Milieu humide
RESOURCES / RESSOURCES		
FISHERIES RESOURCE		
	Fish Habitat	Habitat du poisson
MD	Municipal Drain	Drain municipal
NVC	No Visible Channel	Aucun chenal visible
UT	Unnamed Tributary	Affluent sans nom
SOIL		
SOL		
VEGETATION AND WETLAND		
VÉGÉTATION ET MILIEU HUMIDE		
A	Aquatic	Aquatique
BH	Butternut Habitat	Habitat Noyer cendré
CS	Coniferous Swamp	Marécage de conifères
EC-FEN	Ecological Community of Management Concern - Fen	Communautés écologiques dont la gestion est préoccupante - Tourbière minérotrophe
F	Fen	Tourbière minérotrophe
DS	Deciduous Swamp	Marécage caducifolié
MM	Meadow Marsh	Marais
MS	Mixed Swamp	Marécage mixte
OW	Open Water	Eau libre
PSW	Provincially Significant Wetland	Milieu humide d'importance provinciale
SM	Shallow Marsh	Marais peu profond
TS	Thicket Swamp	Marécage de fourrés
WILDLIFE		
FAUNE		
BLTU	Blanding's Turtle Regulated Habitat	Habitat réglementé de la tortue mouchetée
HISTORICAL RESOURCE		
POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE		
PALAEONTOLOGICAL RESOURCE		
SITE D'INTÉRÊT PALÉONTOLOGIQUE		
CONSTRUCTION MITIGATION / MESURES D'ATTÉNUATION EN PÉRIODE DE CONSTRUCTION		
CONSTRUCTION CONSIDERATIONS		
CONSIDÉRATIONS LIÉES À LA CONSTRUCTION		
HANDLING		
MANUTENTION		
SALVAGE DEPTH (CM)		
ÉPAISSEUR À PRÉSERVER (CM)		
SALVAGE CRITERIA		
CRITÈRE DE PRÉSERVATION		
	Strip To Colour Change	Décapage selon le changement de couleur
	Strip To Colour Change / Strip To Clay	Décapage selon le changement de couleur/Décapage jusqu'à l'argile
	Strip To Depth	Décapage selon la profondeur
RECLAMATION		
REMISE EN ÉTAT		
	Note 1	Remarque 1
RESTRICTION PERIODS AND MEASURES / PÉRIODES ET MESURES DE RESTRICTION		
FISHERIES		
FAUNE AQUATIQUE		
	March 15 to June 30	Du 15 mars au 30 juin
	No RAP	Aucune RAP
RAP	Restricted Activity Period	Période d'activités limitées
TBD	To be determined	Des éléments sont encore à déterminer
WILDLIFE		
FAUNE		
	March 15 - June 7 and October 1 - March 15	Du 15 mars au 7 juin et du 1er octobre au 15 mars
	May 1 - July 31	Du 1er mai au 31 juillet
	May 15 - July 15 and October 1 - April 30	Du 15 mai au 15 juillet et du 1er octobre au 30 avril
	October 1 to June 30	Du 1er octobre au 30 juin
	See RSMT	Voir RSMT
VEGETATION AND WETLAND		
VÉGÉTATION ET MILIEU HUMIDE		
HISTORICAL RESOURCE / POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE		
PALAEONTOLOGICAL RESOURCE / SITE D'INTÉRÊT PALÉONTOLOGIQUE		

Notes/Remarque:

1. Éviter d'effectuer des activités de construction durant la période de nidification des oiseaux migrateurs (10 avril au 9 août). Si les travaux ont lieu entre le 10 avril et le 9 août, un inventaire des nids actifs d'oiseaux migrateurs devra être effectué par un biologiste de la faune qualifié dans les 7 jours précédant le début des travaux. Appliquer le plan d'atténuation pour les nids d'oiseaux (doit être élaboré).
2. Éviter d'effectuer des travaux de construction durant la période de nidification du goglu des prés et de la sturnelle des prés (1er mai au 31 juillet). Si des travaux de construction ont lieu entre le 1er mai et le 31 juillet, effectuer les inventaires en phase de préconstruction appropriés et se conformer avec les exigences des permis pour le goglu des prés et la sturnelle des prés.

CONSIDÉRATIONS EN MATIÈRE DE CONSTRUCTION

Code de surface	Description
SC-01	Potentiel d'érosion éolienne élevée ou sévère
SC-02	Potentiel d'érosion éolienne et hydrique élevées ou sévères
SC-03	Potentiel d'orniérage du sol et une érosion éolienne et hydrique importants ou sévères
SC-04	Potentiel d'érosion hydrique élevée ou sévère
SC-05	Potentiel de compactage du sol et une érosion hydrique importants ou sévères
SC-06	Potentiel d'orniérage du sol et une érosion hydrique importants ou sévères
SC-07	Potentiel de compactage du sol
SC-08	Potentiel de compactage et d'orniérage du sol
SC-09	Potentiel de compactage du sol et une érosion éolienne importants ou sévères
SC-10	Potentiel d'érosion hydrique, un orniérage et un compactage importants ou sévères
Code de tranchée	Description
TC-01	Potentiel d'instabilité des parois de tranchée
TC-02	Potentiel d'instabilité des parois de tranchée et une pierrosité élevée dans la tranchée
TC-03	Potentiel d'instabilité des parois de tranchée et d'une nappe d'eau près de la surface du sol
TC-04	Potentiel de pierrosité élevée dans la tranchée
TC-05	Potentiel de pierrosité élevée dans la tranchée et d'une nappe d'eau près de la surface du sol
TC-06	Potentiel d'une nappe d'eau près de la surface du sol
TC-07	Potentiel d'une nappe d'eau près de la surface du sol et d'argile marine dans la tranchée
TC-08	Potentiel d'argile marine dans la tranchée
TC-09	Potentiel d'instabilité des parois de tranchée et de substrat rocheux peu profond
TC-10	Potentiel de substrat rocheux peu profond
TC-11	Potentiel d'instabilité des parois de tranchée et d'une haute teneur en fragments grossiers
TC-12	Potentiel d'une nappe d'eau près de la surface du sol et de substrat rocheux peu profond
TC-13	Potentiel d'une nappe d'eau près de la surface du sol et d'une haute teneur en fragments grossiers
TC-14	Potentiel de substrat rocheux peu profond et d'une haute teneur en fragments grossiers
TC-15	Potentiel d'une haute teneur en fragments grossiers
TC-16	Potentiel d'instabilité des parois de tranchée, d'une nappe d'eau près de la surface du sol et d'argile marine dans la tranchée

Nouveau-Brunswick

NOTES AND TRANSLATION - NEW BRUNSWICK: EDMUNDSTON, GRAND FALLS, PLASTER ROCK, NAPADOGAN, CUMBERLAND BAY, AND HAMPTON SEGMENT:

Acronym	English	French
LAND USE / UTILISATION DU SOL		
	Cultivated	Terre cultivée
	Forested	Boisé
	Hay/Tame Pasture	Foin/Prairie artificielle
	Open Water	Eau libre
	Woodland - Ag (Agricultural) Potential	Zone boisée avec un potentiel agricole
RESOURCES / RESSOURCES		
FISHERIES RESOURCE		RESSOURCE AQUATIQUE
	Drainage	Drainage
	Fish Habitat	Habitat du poisson
	Protected Watershed	Bassin hydrographique protégé
TBD	To be determined	À déterminer
SOIL		SOL
VEGETATION AND WETLAND		VÉGÉTATION ET MILIEU HUMIDE
	Bog	Tourbière
EC-CFO	Ecological Community of Management Concern - Conservation Forest	Communautés écologiques dont la gestion est préoccupante - Forêt de conservation
EC-GRS	Ecological Community of Management Concern - Green River South Proposed Protected Natural Area (PNA)	Communautés écologiques dont la gestion est préoccupante - Zone naturelle protégée (ZPN) proposée de la Rivière Verte Sud
EC-JDI	Ecological Community of Management Concern - J.D. Irving	Communautés écologiques dont la gestion est préoccupante - J.D. Irving
EC-TRV	Ecological Community of Management Concern - Tobique River Valley Environmentally Sensitive Area (ESA)	Communautés écologiques dont la gestion est préoccupante - Zone écologiquement importante de la vallée de la rivière Tobique
	Fen	Tourbière minérotrophe
	Marsh	Marais
	Shallow Water	Eaux peu profondes
	Swamp	Marécage
WILDLIFE		FAUNE
	Raptor Survey - TBD	Enquête rapace - À déterminer
	Wood Turtle Survey - TBD	Ligneuse enquête de tortue - À déterminer
	Wintering Deer	Hivernage des cerfs
HISTORICAL RESOURCE		POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE
	-	-
PALAEONTOLOGICAL RESOURCE		SITE D'INTÉRÊT PALÉONTOLOGIQUE
	-	-
CONSTRUCTION MITIGATION / MESURES D'ATTÉNUATION EN PÉRIODE DE CONSTRUCTION		
CONSTRUCTION CONSIDERATIONS		CONSIDÉRATIONS LIÉES À LA CONSTRUCTION
	-	-
HANDLING		MANUTENTION
	-	-
SALVAGE DEPTH (CM)		ÉPAISSEUR À PRÉSERVER (CM)
	-	-
SALVAGE CRITERIA		CRITÈRE DE PRÉSERVATION
	Strip to Depth	Décapage selon la profondeur
RECLAMATION		REMISE EN ÉTAT
	Note 1	Remarque 1
RESTRICTION PERIODS AND MEASURES / PÉRIODES ET MESURES DE RESTRICTION		
FISHERIES		FAUNE AQUATIQUE
	No RAP	Aucune RAP
	October 1 to May 31	1 octobre - 31 mai
RAP	Restricted Activity Period	Période d'activités limitées
WILDLIFE		FAUNE
	March 1 - August 15	1 mars - 15 août
	Raptor Survey - TBD	Enquête rapace - À déterminer
	Wood Turtle Survey - TBD	Ligneuse enquête de tortue - À déterminer
VEGETATION AND WETLAND		VÉGÉTATION ET MILIEU HUMIDE
	-	-
HISTORICAL RESOURCE / POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE		
	-	-
PALAEONTOLOGICAL RESOURCE / SITE D'INTÉRÊT PALÉONTOLOGIQUE		
	-	-

Notes/Remarque:

1. Éviter d'effectuer des activités de construction durant la période de nidification des oiseaux migrateurs (1 avril au 31 août). Si les travaux ont lieu entre le 1 avril et le 31 août, un inventaire des nids actifs d'oiseaux migrateurs devra être effectué par un biologiste de la faune qualifié dans les 7 jours précédant le début des travaux. Appliquer le plan d'atténuation pour les nids d'oiseaux (doit être élaboré).

CONSIDÉRATIONS EN MATIÈRE DE CONSTRUCTION

Code de surface	Description
SC-01	Potentiel d'érosion éolienne élevée ou sévère
SC-02	Potentiel d'érosion éolienne et hydrique élevées ou sévères
SC-03	Potentiel d'orniérage du sol et une érosion éolienne et hydrique importants ou sévères
SC-04	Potentiel d'érosion hydrique élevée ou sévère
SC-05	Potentiel de compactage du sol et une érosion hydrique importants ou sévères
SC-06	Potentiel d'orniérage du sol et une érosion hydrique importants ou sévères
SC-07	Potentiel de compactage du sol
SC-08	Potentiel de compactage et d'orniérage du sol
SC-09	Potentiel de compactage du sol et une érosion éolienne importants ou sévères
SC-10	Potentiel d'érosion hydrique, un orniérage et un compactage importants ou sévères
Code de tranchée	Description
TC-01	Potentiel d'instabilité des parois de tranchée
TC-02	Potentiel d'instabilité des parois de tranchée et une pierrosité élevée dans la tranchée
TC-03	Potentiel d'instabilité des parois de tranchée et d'une nappe d'eau près de la surface du sol
TC-04	Potentiel de pierrosité élevée dans la tranchée
TC-05	Potentiel de pierrosité élevée dans la tranchée et d'une nappe d'eau près de la surface du sol
TC-06	Potentiel d'une nappe d'eau près de la surface du sol
TC-07	Potentiel d'une nappe d'eau près de la surface du sol et d'argile marine dans la tranchée
TC-08	Potentiel d'argile marine dans la tranchée
TC-09	Potentiel d'instabilité des parois de tranchée et de substrat rocheux peu profond
TC-10	Potentiel de substrat rocheux peu profond
TC-11	Potentiel d'instabilité des parois de tranchée et d'une haute teneur en fragments grossiers
TC-12	Potentiel d'une nappe d'eau près de la surface du sol et de substrat rocheux peu profond
TC-13	Potentiel d'une nappe d'eau près de la surface du sol et d'une haute teneur en fragments grossiers
TC-14	Potentiel de substrat rocheux peu profond et d'une haute teneur en fragments grossiers
TC-15	Potentiel d'une haute teneur en fragments grossiers
TC-16	Potentiel d'instabilité des parois de tranchée, d'une nappe d'eau près de la surface du sol et d'argile marine dans la tranchée

Volume 8, Annexe H du Plan de protection de l'environnement pour le nouveau pipeline

Tableaux des mesures d'atténuation liées à la manipulation des sols

Ontario

ONTARIO EAST IROQUOIS RSMT

Feature	Start KP	End KP	Section	UniqueID	Species/Name/Type	Mitigation Code	Soils Handling Code
Milieu humide	185	478	3101	Ont-0013	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Milieu humide	187	664	3101	Ont-0014	Marécage de fourrés	WT-03	S-05
Habitat du poisson	194		3101	ON-001-0	Drain municipal Foster	ON-001-0	
Milieu humide	455	661	3101	Ont-0012	Marécage mixte	WT-03	S-05
l'habitat de la faune	949	1,407	3101	ON-011	Marge de recul du site de reproduction d'amphibien	WOON-01a	
Milieu humide	1,049	1,307	3101	Ont-0019	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Habitat du poisson	1,060		3101	ON-002-0	Drain municipal Landon McInnis	ON-002-0	
Habitat du poisson	1,302		3101	ON-003-0	Tributaire sans nom du drain municipal Landon McInnis	ON-003-0	
Absence de cours d'eau	1,428		3101	ON-004-0	Tributaire sans nom du drain municipal Landon McInnis	ON-004-0	
Habitat du poisson	2,183		3101	ON-005-0	Drain municipal Zeran	ON-005-0	
Absence de cours d'eau	2,469		3101	ON-006-5	Drain municipal Zeran	ON-006-5	
Habitat du poisson	2,595		3101	ON-007-0	Drain municipal Zeran	ON-007-0	
Habitat du poisson	2,713		3101	ON-008-0	Tributaire sans nom du drain municipal Zeran	ON-008-0	
Habitat du poisson	3,252		3101	ON-009-0	Tributaire sans nom du drain municipal Zeran	ON-009-0	
Milieu humide	3,273	3,399	3101	Ont-0045	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Milieu humide	3,292	3,561	3101	Ont-0041	Marécage de fourrés	WT-03	S-05
Habitat du poisson	3,387		3101	ON-009-2	Tributaire sans nom du drain municipal Zeran	ON-009-2	
l'habitat de la faune	3,826	5,181	3101	ON-166	Marge de recul du site de reproduction d'amphibien	WOON-01a	
Milieu humide	3,928	4,220	3101	Ont-0052	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Habitat du poisson	4,088		3101	ON-010-0	Tributaire sans nom du drain municipal Zeran	ON-010-0	
Milieu humide	4,089	4,220	3101	Ont-0060.1	Marais	WT-03	S-05
Habitat du poisson	4,184		3101	ON-011-0	Tributaire sans nom du drain municipal Zeran	ON-011-0	
Milieu humide	4,220	4,319	3101		Marécage caducifolié	WT-06	S-13
Milieu humide	4,220	4,381	3101		Marais	WT-06	S-13
Milieu humide	4,300	4,377	3101		Marécage de fourrés	WT-06	S-13
Milieu humide	4,364	4,560	3101		Tourbière minérotrophe	WT-06	S-13
Milieu humide	4,377	4,998	3101		Marécage de fourrés	WT-06	S-13
Communauté écologique préoccupante	4,536	4,563	3101	Ont-4	Communauté rare — tourbière minérotrophe	EC-01	S-06
Milieu humide	4,537	4,556	3101		Tourbière minérotrophe	WT-06	S-13
Communauté écologique préoccupante	4,563	4,670	3101	Ont-4	Communauté rare — tourbière minérotrophe	EC-01	S-06
Milieu humide	4,580	4,670	3101		Tourbière minérotrophe	WT-06	S-13
Milieu humide	4,998	5,002	3101			WT-06	S-13
Habitat du poisson	5,079		3101	ON-011-6	Tributaire sans nom du drain municipal Zeran	ON-011-6	
l'habitat de la faune	5,187	5,570	3101	ON-012	Marge de recul du site de reproduction d'amphibien	WOON-01a	
Absence de cours d'eau	5,189		3101	ON-011-7	Tributaire sans nom du drain municipal Saddle mire	ON-011-7	
Milieu humide	5,287	5,349	3101	Ont-0067	Marécage mixte	WT-03	S-05
Habitat du poisson	5,671		3101	ON-012-0	Drain municipal Zeran	ON-012-0	
l'habitat de la faune	6,538	7,522	3101	ON-013	Marge de recul du site de reproduction d'amphibien	WOON-01a	
Milieu humide	6,641	7,422	3101	Ont-0077	Marais	WT-03	S-05
Milieu humide	6,807	6,925	3101	Ont-0078.3	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Milieu humide	6,963	7,046	3101	Ont-0078	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
l'habitat de la faune	7,494	8,148	3101	ON-014	Marge de recul du site de reproduction d'amphibien	WOON-01a	
Milieu humide	7,594	8,036	3101	Ont-0085	Marécage mixte	WT-03	S-05
Habitat du poisson	7,604		3101	ON-013-0	Tributaire sans nom du drain municipal Reuben Mattice	ON-013-0	
Milieu humide	7,650	7,768	3101	Ont-0091.1	Marécage de fourrés	WT-03	S-05
Milieu humide	7,914	8,047	3101	Ont-0093	Marais peu profond	WT-03	S-05
l'habitat de la faune	9,229	10,033	3101	ON-015	Marge de recul du site de reproduction d'amphibien	WOON-01a	

ONTARIO EAST IROQUOIS RSMT

Feature	Start KP	End KP	Section	UniqueID	Species/Name/Type	Mitigation Code	Soils Handling Code
Milieu humide	9,330	9,497	3101	Ont-0108	Marécage de fourrés	WT-03	S-05
Habitat du poisson	9,410		3101	ON-014-0	Tributaire sans nom du drain municipal Reuben Mattice	ON-014-0	
Milieu humide	9,435	9,497	3101	Ont-0105.1	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Milieu humide	9,497	9,604	3101		Marécage de fourrés	WT-06	S-13
Milieu humide	9,497	9,561	3101		Marécage caducifolié	WT-06	S-13
Milieu humide	9,551	9,620	3101		Marécage de fourrés	WT-06	S-13
Milieu humide	9,557	9,570	3101		Marécage caducifolié	WT-06	S-13
Absence de cours d'eau	9,606		3101	ON-015-0	Tributaire sans nom du drain municipal Reuben Mattice	ON-015-0	
Milieu humide	9,620	9,848	3101	Ont-0107	Marécage de fourrés	WT-03	S-05
Milieu humide	9,787	9,853	3101	Ont-0105	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Milieu humide	10,131	10,229	3101	Ont-0112	Marécage de fourrés	WT-03	S-05
Milieu humide	10,915	11,493	3101	Ont-0115	Marais	WT-03	S-05
Milieu humide	10,943	11,005	3101	Ont-0114.1	Marécage de fourrés	WT-03	S-05
Milieu humide	11,137	11,145	3101	Ont-0121	Marécage mixte	WT-03	S-05
Habitat du poisson	11,166		3101	ON-016-0	Tributaire sans nom du drain municipal Wislon et ses embranchements	ON-016-0	
Milieu humide	11,167	11,307	3101	Ont-0121	Marécage mixte	WT-03	S-05
Milieu humide	11,236	11,280	3101	Ont-0122	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Milieu humide	11,285	11,335	3101	Ont-0122	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Milieu humide	11,368	11,498	3101	Ont-0122	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Milieu humide	11,492	11,697	3101	Ont-0127	Marais	WT-03	S-05
Habitat du poisson	11,695		3101	ON-017-0	Ruisseau Hoasic	ON-017-0	
Milieu humide	11,696	11,885	3101	Ont-0129	Marais	WT-03	S-05
Milieu humide	11,769	11,888	3101	Ont-0132	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Milieu humide	11,855	11,866	3101	Ont-0130	Marais	WT-03	S-05
Milieu humide	11,880	11,933	3101	Ont-0130	Marais	WT-03	S-05
l'habitat de la faune	12,019	13,267	3101	ON-016	Marge de recul du site de reproduction d'amphibien	WOON-01a	
Milieu humide	12,170	12,387	3101	Ont-0138	Marais	WT-03	S-05
Milieu humide	12,269	12,350	3101	Ont-0143	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Milieu humide	12,337	12,500	3101	Ont-0144	Marécage mixte	WT-03	S-05
Milieu humide	12,360	12,675	3101	Ont-0139	Marécage de fourrés	WT-03	S-05
Milieu humide	12,478	12,556	3101	Ont-0143	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Milieu humide	12,552	12,603	3101	Ont-0145	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Milieu humide	12,580	13,155	3101	Ont-0155	Marais	WT-03	S-05
Milieu humide	12,837	12,977	3101	Ont-0161	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Milieu humide	13,039	13,167	3101	Ont-0161	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
l'habitat de la faune	13,600	15,386	3101	ON-017	Marge de recul du site de reproduction d'amphibien	WOON-01a	
Milieu humide	13,732	13,787	3101	Ont-0184	Marécage mixte	WT-03	S-05
Milieu humide	13,779	13,933	3101	Ont-0182	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Milieu humide	13,847	14,005	3101	Ont-0192	Marais peu profond	WT-03	S-05
Milieu humide	13,971	13,995	3101	Ont-0181	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Milieu humide	14,005	14,991	3101		Marais peu profond	WT-06	S-13
Milieu humide	14,020	14,296	3101		Marécage caducifolié	WT-06	S-13
Milieu humide	14,282	14,623	3101		Marécage caducifolié	WT-06	S-13
Milieu humide	14,600	14,991	3101		Marécage de fourrés	WT-06	S-13
Milieu humide	14,917	14,991	3101		Marécage caducifolié	WT-06	S-13
Milieu humide	14,991	15,285	3101	Ont-0187	Marécage caducifolié	WT-03	S-05

ONTARIO EAST IROQUOIS RSMT

Feature	Start KP	End KP	Section	UniqueID	Species/Name/Type	Mitigation Code	Soils Handling Code
Milieu humide	14,991	15,286	3101	Ont-0192	Marais peu profond	WT-03	S-05
Milieu humide	14,991	15,017	3101	Ont-0186.1	Marécage de fourrés	WT-03	S-05
l'habitat de la faune	15,190	16,717	3101	ON-018	Marge de recul du site de reproduction d'amphibien	WOON-01a	
Milieu humide	15,292	15,432	3101	Ont-0198	Marécage mixte	WT-03	S-05
Milieu humide	15,410	15,544	3101	Ont-0199	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Habitat du poisson	15,436		3101	ON-018-0	Drain municipal Gogo	ON-018-0	
Milieu humide	15,684	15,954	3101	Ont-0209	Marais	WT-03	S-05
Milieu humide	15,700	15,708	3101	Ont-0199	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Milieu humide	15,707	15,738	3101	Ont-0210	Marécage de fourrés	WT-03	S-05
Milieu humide	15,746	15,779	3101	Ont-0210	Marécage de fourrés	WT-03	S-05
Milieu humide	15,843	15,954	3101	Ont-0199	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Milieu humide	15,873	15,892	3101	Ont-0205	Marais peu profond	WT-03	S-05
Habitat du poisson	15,905		3101	ON-019-0	Drain municipal Gogo	ON-019-0	
Milieu humide	15,954	15,987	3101		Marais	WT-06	S-13
Milieu humide	15,954	16,173	3101		Marécage caducifolié	WT-06	S-13
Milieu humide	15,975	16,483	3101		Marais peu profond	WT-06	S-13
Habitat du poisson	16,115		3101	ON-019-2	Tributaire sans nom du drain municipal Gogo	ON-019-2	
Milieu humide	16,149	16,326	3101		Marécage mixte	WT-06	S-13
Milieu humide	16,308	16,474	3101		Marécage caducifolié	WT-06	S-13
Milieu humide	16,483	16,483	3101	Ont-0205	Marais peu profond	WT-03	S-05
l'habitat de la faune	16,827	18,098	3101	ON-019	Marge de recul du site de reproduction d'amphibien	WOON-01a	
Milieu humide	16,937	17,199	3101	Ont-0224	Marécage de fourrés	WT-03	S-05
Milieu humide	17,015	17,029	3101	Ont-0218	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Milieu humide	17,181	17,226	3101	Ont-0235	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Milieu humide	17,249	17,295	3101	Ont-0218	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Milieu humide	17,251	17,317	3101	Ont-0235	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Milieu humide	17,431	17,735	3101	Ont-0235	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Milieu humide	17,459	17,735	3101	Ont-0240	Marécage de fourrés	WT-03	S-05
Milieu humide	17,712	17,725	3101	Ont-0238	Marais peu profond	WT-03	S-05
Milieu humide	17,735	17,841	3101		Marécage de fourrés	WT-06	S-13
Milieu humide	17,735	17,841	3101		Marécage caducifolié	WT-06	S-13
Milieu humide	17,841	17,936	3101	Ont-0240	Marécage de fourrés	WT-03	S-05
Milieu humide	17,841	17,924	3101	Ont-0235	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Habitat du poisson	17,855		3101	ON-020-0	Affluent sans nom du ruisseau Aultsville	ON-020-0	
Milieu humide	18,171	18,212	3101	Ont-0251	Marécage caducifolié	WT-03	S-06
Milieu humide	18,266	18,315	3101	Ont-0251	Marécage caducifolié	WT-03	S-06
Habitat floristique critique	18,291	18,331	3101	Ont-094	Juglans cinerea	RP-S-02	S-08
Milieu humide	18,418	18,577	3101	Ont-0255	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
l'habitat de la faune	18,491	20,855	3101	ON-021	Marge de recul du site de reproduction d'amphibien	WOON-01a	
Milieu humide	18,592	18,730	3101	Ont-0263	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Milieu humide	18,858	18,894	3101	Ont-0268	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Milieu humide	19,095	19,197	3101	Ont-0268	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Milieu humide	19,263	19,458	3101	Ont-0268	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Habitat du poisson	19,528		3101	ON-021-0	Affluent sans nom du ruisseau Aultsville	ON-021-0	
Milieu humide	19,658	19,770	3101	Ont-0278	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Milieu humide	19,660	19,735	3101	Ont-0275	Marécage de fourrés	WT-03	S-05
Milieu humide	19,734	19,942	3101	Ont-0276	Marais peu profond	WT-03	S-05

ONTARIO EAST IROQUOIS RSMT

Feature	Start KP	End KP	Section	UniqueID	Species/Name/Type	Mitigation Code	Soils Handling Code
Milieu humide	19,761	19,875	3101	Ont-0271	Marécage mixte	WT-03	S-05
Habitat du poisson	19,762		3101	ON-022-0	Affluent sans nom du ruisseau Aultsville	ON-022-0	
Habitat du poisson	19,795		3101	ON-023-0	Affluent sans nom du ruisseau Aultsville	ON-023-0	
Habitat du poisson	19,865		3101	ON-024-0	Affluent sans nom du ruisseau Aultsville	ON-024-0	
Habitat du poisson	19,921		3101	ON-025-0	Affluent sans nom du ruisseau Aultsville	ON-025-0	
Milieu humide	19,923	19,942	3101	Ont-0278	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Milieu humide	19,942	20,585	3101		Marais peu profond	WT-06	S-13
Milieu humide	19,942	20,056	3101		Marécage caducifolié	WT-06	S-13
Milieu humide	20,042	20,353	3101		Marécage mixte	WT-06	S-13
Milieu humide	20,343	20,565	3101		Marécage caducifolié	WT-06	S-13
Milieu humide	20,585	20,585	3101	Ont-0276	Marais peu profond	WT-03	S-05
Milieu humide	20,753	20,788	3101	Ont-0286	Marécage de fourrés	WT-03	S-05
Milieu humide	20,783	20,853	3101	Ont-0282.1	Aquatique	WT-03	S-05
Habitat du poisson	20,821		Iroquois	ON-025-4	Étang sans nom	ON-025-4	
Milieu humide	20,850	20,907	Iroquois	Ont-0292	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Milieu humide	21,265	21,462	Iroquois	Ont-0297.1	Marécage de fourrés	WT-03	S-05
l'habitat de la faune	21,844	22,391	Iroquois	ON-022	Marge de recul du site de reproduction d'amphibien	WOON-01a	
Milieu humide	21,944	21,974	Iroquois	Ont-0311.1	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Milieu humide	22,050	22,088	Iroquois	Ont-0311.1	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Milieu humide	22,188	22,226	Iroquois	Ont-0311.3	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Milieu humide	22,244	22,288	Iroquois	Ont-0312	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Habitat du poisson	22,437		Iroquois	ON-027-0	Drain Frank Dafoe	ON-027-0	
Habitat du poisson	22,576		Iroquois	ON-027-2	Drain Frank Dafoe	ON-027-2	
Habitat du poisson	22,607		Iroquois	ON-027-3	Drain Frank Dafoe	ON-027-3	
Habitat du poisson	22,751		Iroquois	ON-027-5	Drain Frank Dafoe	ON-027-5	
Milieu humide	23,192	23,265	Iroquois	Ont-0327	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Milieu humide	23,607	23,664	Iroquois	Ont-0333.1	Marais	WT-03	S-05
Milieu humide	23,618	23,664	Iroquois	Ont-0333.2	Marais peu profond	WT-03	S-05
Milieu humide	23,636	23,664	Iroquois	Ont-0329	Marais peu profond	WT-03	S-05
Milieu humide	23,664	23,816	Iroquois		Marais peu profond	WT-06	S-13
Milieu humide	23,664	23,816	Iroquois		Marais	WT-06	S-13
Milieu humide	23,664	23,685	Iroquois		Marais peu profond	WT-06	S-13
Milieu humide	23,784	23,816	Iroquois		Marécage caducifolié	WT-06	S-13
Milieu humide	23,813	23,816	Iroquois		Marais peu profond	WT-06	S-13
Milieu humide	23,816	23,827	Iroquois	Ont-0329	Marais peu profond	WT-03	S-05
Milieu humide	23,816	23,975	Iroquois	Ont-0330	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Milieu humide	23,816	24,006	Iroquois	Ont-0333.1	Marais	WT-03	S-05
Milieu humide	23,816	23,818	Iroquois	Ont-0333.2	Marais peu profond	WT-03	S-05
l'habitat de la faune	24,226	25,352	Iroquois	ON-023	Marge de recul du site de reproduction d'amphibien	WOON-01a	
Milieu humide	24,556	24,620	Iroquois	Ont-0350	Marais	WT-03	S-05
Milieu humide	24,647	24,682	Iroquois	Ont-0350	Marais	WT-03	S-05
Habitat du poisson	24,671		Iroquois	ON-028-0	Affluent sans nom du bras Dafoe du ruisseau Hoople	ON-028-0	
Milieu humide	24,672	24,730	Iroquois	Ont-0345	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Milieu humide	24,682	24,730	Iroquois	Ont-0350	Marais	WT-03	S-05
Milieu humide	24,730	24,846	Iroquois		Marécage caducifolié	WT-06	S-13
Milieu humide	24,730	25,252	Iroquois		Marais	WT-06	S-13
Milieu humide	24,829	25,070	Iroquois		Marécage de fourrés	WT-06	S-13

ONTARIO EAST IROQUOIS RSMT

Feature	Start KP	End KP	Section	UniqueID	Species/Name/Type	Mitigation Code	Soils Handling Code
Milieu humide	25,067	25,251	Iroquois		Marécage caducifolié	WT-06	S-13
Milieu humide	25,252	25,271	Iroquois			WT-06	S-13
l'habitat de la faune	25,547	26,330	Iroquois	ON-024	Marge de recul du site de reproduction d'amphibien	WOON-01a	
Milieu humide	25,647	25,854	Iroquois	Ont-0352	Marécage mixte	WT-03	S-05
Milieu humide	25,798	26,230	Iroquois	Ont-0355	Marais	WT-03	S-05
l'habitat de la faune	26,316	26,711	Iroquois	ON-025	Marge de recul du site de reproduction d'amphibien	WOON-01a	
Milieu humide	26,416	26,611	Iroquois	Ont-0356	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Milieu humide	26,418	26,611	Iroquois	Ont-0358	Marais	WT-03	S-05
l'habitat de la faune	26,526	26,908	Iroquois	ON-026	Marge de recul du site de reproduction d'amphibien	WOON-01a	
Milieu humide	26,627	26,808	Iroquois	Ont-0363	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Milieu humide	26,627	26,706	Iroquois	Ont-0362	Marais	WT-03	S-05
Milieu humide	26,707	26,804	Iroquois	Ont-0362	Marais	WT-03	S-05
Habitat du poisson	26,736		Iroquois	ON-029-0	Affluent sans nom du ruisseau Hoople	ON-029-0	
Habitat du poisson	26,809		Iroquois	ON-029-2	Affluent sans nom du ruisseau Hoople	ON-029-2	
Habitat du poisson	27,355		Iroquois	ON-030-5	Ruisseau Hoople	ON-030-5	
Habitat du poisson	27,432		Iroquois	ON-031-5	Affluent sans nom du ruisseau Hoople	ON-031-5	
Habitat du poisson	27,476		Iroquois	ON-032-1	Affluent sans nom du ruisseau Hoople	ON-032-1	
Milieu humide	27,716	27,834	Iroquois	Ont-0367	Marécage de fourrés	WT-03	S-05
Habitat du poisson	28,046		Iroquois	ON-033-0	Affluent sans nom du ruisseau Hoople	ON-033-0	
Habitat du poisson	28,273		Iroquois	ON-033-2	Affluent sans nom du ruisseau Hoople	ON-033-2	
Habitat du poisson	28,923		Iroquois	ON-034-0	Drain A.J. Drain Beckstead	ON-034-0	
Habitat du poisson	29,230		Iroquois	ON-035-4	Bras Hanson du drain A.J. Drain Beckstead	ON-035-4	
Habitat du poisson	30,185		Iroquois	ON-036-0	Affluent sans nom du fleuve Saint-Laurent	ON-036-0	
Absence de cours d'eau	30,417		Iroquois	ON-037-0	Tributaire sans nom de la rivière Raisin	ON-037-0	
Absence de cours d'eau	30,442		Iroquois	ON-038-0	Tributaire sans nom de la rivière Raisin	ON-038-0	
Habitat du poisson	30,813		Iroquois	ON-039-0	Affluent sans nom du fleuve Saint-Laurent	ON-039-0	
Absence de cours d'eau	30,961		Iroquois	ON-040-0	Affluent sans nom du fleuve Saint-Laurent	ON-040-0	
Habitat du poisson	31,105		Iroquois	ON-040-2	Affluent sans nom du fleuve Saint-Laurent	ON-040-2	
Habitat du poisson	31,518		Iroquois	ON-041-0	Drain Campbell	ON-041-0	
Absence de cours d'eau	31,587		Iroquois	ON-042-0	Affluent sans nom du fleuve Saint-Laurent	ON-042-0	
Absence de cours d'eau	32,329		Iroquois	ON-043-0	Affluent sans nom du fleuve Saint-Laurent	ON-043-0	
Absence de cours d'eau	32,847		Iroquois	ON-044-0	Affluent sans nom du fleuve Saint-Laurent	ON-044-0	
Habitat floristique critique	33,064	33,111	Iroquois	Ont-116	Juglans cinerea	RP-S-02	S-08
Habitat floristique critique	33,064	33,111	Iroquois	Ont-117	Juglans cinerea	RP-S-02	S-08
Habitat du poisson	33,484		Iroquois	ON-045-0	Drain Murray	ON-045-0	
Milieu humide	34,204	34,382	Iroquois	Ont-0529	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Milieu humide	35,937	35,959	Iroquois	Ont-0525	Marécage de fourrés	WT-03	S-05
Habitat du poisson	35,942		Iroquois	ON-046-0	Affluent sans nom du drain Murray	ON-046-0	
l'habitat de la faune	36,418	37,048	Iroquois	ON-027	Marge de recul du site de reproduction d'amphibien	WOON-01a	
Milieu humide	36,614	36,746	Iroquois	Ont-0514	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Milieu humide	36,813	36,907	Iroquois	Ont-0505.1	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Milieu humide	36,904	36,945	Iroquois	Ont-0505.2	Marais peu profond	WT-03	S-05
Habitat floristique critique	37,284	37,335	Iroquois	Ont-115	Juglans cinerea	RP-S-02	S-08
l'habitat de la faune	37,285	37,673	Iroquois	ON-028	Marge de recul du site de reproduction d'amphibien	WOON-01a	
Milieu humide	37,383	37,429	Iroquois	Ont-0500.1	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Milieu humide	37,421	37,521	Iroquois	Ont-0497.1	Marécage de fourrés	WT-03	S-05
Milieu humide	37,444	37,489	Iroquois	Ont-1598	Aquatique	WT-03	S-05

ONTARIO EAST IROQUOIS RSMT

Feature	Start KP	End KP	Section	UniqueID	Species/Name/Type	Mitigation Code	Soils Handling Code
Absence de cours d'eau	37,467		Iroquois	ON-047-0	Étang sans nom	ON-047-0	
Milieu humide	38,042	38,110	Iroquois	Ont-0494	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
l'habitat de la faune	38,502	40,383	Iroquois	ON-029	Marge de recul du site de reproduction d'amphibien	WOON-01a	
Milieu humide	38,866	38,877	Iroquois	Ont-0481	Marécage mixte	WT-03	S-05
Milieu humide	38,876	38,877	Iroquois	Ont-0483.1	Marais peu profond	WT-03	S-05
Milieu humide	38,877	39,441	Iroquois		Marécage mixte	WT-06	S-13
Milieu humide	38,877	38,965	Iroquois		Marais peu profond	WT-06	S-13
Milieu humide	39,045	39,395	Iroquois		Marais peu profond	WT-06	S-13
Milieu humide	39,441	39,444	Iroquois	Ont-0481	Marécage mixte	WT-03	S-05
Milieu humide	39,569	39,573	Iroquois			WT-06	S-13
Milieu humide	39,573	40,282	Iroquois		Marécage de fourrés	WT-06	S-13
Milieu humide	39,618	39,745	Iroquois		Marécage caducifolié	WT-06	S-13
Milieu humide	39,731	40,265	Iroquois		Marécage de fourrés	WT-06	S-13
Habitat du poisson	39,842		Iroquois	ON-047-5	Affluent sans nom de la rivière Raisin	ON-047-5	
Habitat du poisson	39,951		Iroquois	ON-047-9	Affluent sans nom de la rivière Raisin	ON-047-9	
Milieu humide	40,282	40,283	Iroquois			WT-06	S-13
Milieu humide	41,972	42,073	Iroquois	Ont-0449	Marais	WT-03	S-05
Habitat du poisson	42,044		Iroquois	ON-048-0	Affluent sans nom de la rivière Raisin	ON-048-0	
l'habitat de la faune	42,157	42,569	Iroquois	ON-031	Marge de recul du site de reproduction d'amphibien	WOON-01a	
Milieu humide	42,257	42,406	Iroquois	Ont-0435	Marécage de fourrés	WT-03	S-05
Milieu humide	42,287	42,371	Iroquois	Ont-0438.2	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Milieu humide	43,508	43,579	Iroquois	Ont-0409	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Habitat du poisson	43,615		Iroquois	ON-049-1	Affluent sans nom de la rivière Raisin	ON-049-1	
Milieu humide	44,239	44,289	Iroquois	Ont-0394	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Habitat du poisson	44,296		Iroquois	ON-050-0	Affluent sans nom de la rivière Raisin	ON-050-0	
Milieu humide	44,301	44,501	Iroquois	Ont-0393	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Milieu humide	44,395	44,444	Iroquois	Ont-0395.1	Marais peu profond	WT-03	S-05
Habitat floristique critique	45,226	45,274	Iroquois	Ont-111	Juglans cinerea	RP-S-02	S-08
Milieu humide	46,217	46,361	Iroquois	Ont-0538	Marécage de fourrés	WT-03	S-05
l'habitat de la faune	46,746	47,332	Iroquois	ON-032	Marge de recul du site de reproduction d'amphibien	WOON-01a	
Milieu humide	46,972	47,022	Iroquois	Ont-0549	Marécage de fourrés	WT-03	S-05
Absence de cours d'eau	48,690		Iroquois	ON-051-0	Tributaire sans nom du drain municipal McIntosh	ON-051-0	
Habitat du poisson	49,869		Iroquois	ON-053-0	Bras Murray du drain McIntosh	ON-053-0	
Habitat du poisson	50,296		Iroquois	ON-053-5	Affluent sans nom du drain McIntosh	ON-053-5	
Habitat du poisson	50,441		Iroquois	ON-053-7	Affluent sans nom du drain McIntosh	ON-053-7	
Habitat du poisson	50,910		Iroquois	ON-054-0	Drain McIntosh	ON-054-0	
Absence de cours d'eau	51,749		Iroquois	ON-055-0	Affluent sans nom du drain McIntosh	ON-055-0	
Milieu humide	52,873	52,973	Iroquois	Ont-0566	Marais	WT-03	S-05
Absence de cours d'eau	53,452		Iroquois	ON-056-0	Tributaire sans nom du drain municipal Glen Falloch	ON-056-0	
Habitat du poisson	55,829		Iroquois	ON-057-0	Rivière Raisin	ON-057-0	
Milieu humide	56,867	57,020	Iroquois	Ont-0572	Marécage mixte	WT-03	S-05
Habitat du poisson	56,873		Iroquois	ON-057-4	Affluent sans nom de la rivière Raisin	ON-057-4	
l'habitat de la faune	57,682	58,344	Iroquois	ON-035	Marge de recul du site de reproduction d'amphibien	WOON-01a	
Milieu humide	57,947	57,987	Iroquois	Ont-0595	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Milieu humide	57,970	58,054	Iroquois	Ont-0595.1	Marécage de fourrés	WT-03	S-05
Absence de cours d'eau	57,996		Iroquois	ON-058-0	Affluent sans nom du bras Lefebvre du ruisseau McIntyre	ON-058-0	
Habitat floristique critique	58,343	58,392	Iroquois	Ont-109	Juglans cinerea	RP-S-02	S-08

ONTARIO EAST IROQUOIS RSMT

Feature	Start KP	End KP	Section	UniqueID	Species/Name/Type	Mitigation Code	Soils Handling Code
Habitat floristique critique	58,343	58,392	Iroquois	Ont-110	Juglans cinerea	RP-S-02	S-08
Milieu humide	58,417	58,549	Iroquois	Ont-0603	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Milieu humide	58,549	58,565	Iroquois		Marécage caducifolié	WT-06	S-13
Milieu humide	58,558	58,853	Iroquois		Marécage de fourrés	WT-06	S-13
Milieu humide	58,583	58,853	Iroquois		Marais peu profond	WT-06	S-13
Habitat du poisson	58,585		Iroquois	ON-059-0	Branche Lefebvre du ruisseau McIntyre	ON-059-0	
Milieu humide	58,806	58,853	Iroquois		Marécage caducifolié	WT-06	S-13
Habitat du poisson	58,816		Iroquois	ON-060-0	Affluent sans nom du bras Lefebvre du ruisseau McIntyre	ON-060-0	
Milieu humide	58,853	58,858	Iroquois	Ont-0605	Marécage de fourrés	WT-03	S-05
Milieu humide	58,853	59,048	Iroquois	Ont-0606	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Milieu humide	58,853	58,981	Iroquois	Ont-0613.1	Marais peu profond	WT-03	S-05
Milieu humide	58,955	59,198	Iroquois	Ont-0621.1	Marécage de fourrés	WT-03	S-05
Milieu humide	59,044	59,157	Iroquois	Ont-0607.2	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Milieu humide	59,145	59,261	Iroquois	Ont-0607.1	Marécage de conifères	WT-03	S-05
Milieu humide	59,259	59,378	Iroquois	Ont-0607	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Milieu humide	59,807	59,839	Iroquois	Ont-0626	Marécage de fourrés	WT-03	S-05
Habitat du poisson	59,849		Iroquois	ON-060-5	Affluent sans nom du bras Lefebvre du ruisseau McIntyre	ON-060-5	
Milieu humide	59,930	59,976	Iroquois	Ont-0626.2	Marécage de fourrés	WT-03	S-05
Milieu humide	59,991	60,274	Iroquois	Ont-1208	Marais	WT-03	S-05
Habitat du poisson	60,260		Iroquois	ON-061-2	Affluent sans nom du bras Lefebvre du ruisseau McIntyre	ON-061-2	
l'habitat de la faune	61,116	62,202	Iroquois	ON-036	Marge de recul du site de reproduction d'amphibien	WOON-01b	
Milieu humide	61,617	61,979	Iroquois	Ont-0644	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Habitat du poisson	63,053		Iroquois	ON-062-0	Drain municipal Leblanc Van Overbeek/Ruisseau McIntyre	ON-062-0	
Habitat floristique critique	63,462	63,485	Iroquois	Ont-127	Juglans cinerea	RP-S-02	S-08
Habitat du poisson	65,186		Iroquois	ON-062-2	Affluent sans nom du ruisseau Sutherland	ON-062-2	
Habitat du poisson	65,327		Iroquois	ON-062-3	Affluent sans nom du ruisseau Sutherland	ON-062-3	
Habitat du poisson	65,329		Iroquois	ON-062-4	Affluent sans nom du ruisseau Sutherland	ON-062-4	
Habitat du poisson	65,375		Iroquois	ON-062-5	Affluent sans nom du ruisseau Sutherland	ON-062-5	

ONTARIO EAST ALEXANDRIA RSMT

Feature	Start KP	End KP	Section	UniqueID	Species/Name/Type	Mitigation Code	Soils Handling Code
Habitat du poisson	2,134		Alexandria	ON-064-0	Drain municipal Filion	ON-064-0	
Habitat floristique critique	2,925	2,973	Alexandria	Ont-129	Juglans cinerea	RP-S-02	S-08
Habitat floristique critique	2,939	2,987	Alexandria	Ont-130	Juglans cinerea	RP-S-02	S-08
l'habitat de la faune	3,779	4,362	Alexandria	ON-040	Marge de recul du site de reproduction d'amphibien	WOON-01a	
Milieu humide	4,060	4,259	Alexandria	Ont-0715	Marais	WT-03	S-05
Absence de cours d'eau	4,469		Alexandria	ON-070-0	Affluent sans nom du ruisseau Sutherland	ON-070-0	
Habitat du poisson	5,442		Alexandria	ON-071-0	Drain municipal Filion	ON-071-0	
Milieu humide	5,446	5,748	Alexandria	Ont-0726	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Milieu humide	5,748	5,844	Alexandria		Marécage caducifolié	WT-06	S-13
Milieu humide	5,797	6,196	Alexandria		Marécage caducifolié	WT-06	S-13
Milieu humide	5,887	6,196	Alexandria		Marais	WT-06	S-13
Habitat du poisson	5,945		Alexandria	ON-072-0	Drain municipal Seguin	ON-072-0	
Milieu humide	6,196	6,260	Alexandria	Ont-0725	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Milieu humide	6,196	6,335	Alexandria	Ont-0732.1	Marais	WT-03	S-05
Milieu humide	6,251	6,283	Alexandria	Ont-0733	Marécage mixte	WT-03	S-05
Milieu humide	6,274	6,361	Alexandria	Ont-0734	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Habitat floristique critique	6,465	6,511	Alexandria	Ont-132	Juglans cinerea	RP-S-02	S-08
Milieu humide	8,547	8,750	Alexandria	Ont-0758	Marais	WT-03	S-05
Habitat du poisson	8,642		Alexandria	ON-073-2	Affluent sans nom de la rivière Beaudette	ON-073-2	
Habitat du poisson	8,821		Alexandria	ON-073-0	Rivière Beaudette/drain municipal Beaudette	ON-073-0	
Milieu humide	9,029	9,159	Alexandria	Ont-0762	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Habitat du poisson	10,063		Alexandria	ON-074-0	Drain municipal Cholette	ON-074-0	
Habitat du poisson	11,513		Alexandria	ON-075-0	Affluent sans nom de la rivière Beaudette	ON-075-0	
Habitat du poisson	12,050		Alexandria	ON-076-2	Affluent sans nom de la rivière Beaudette	ON-076-2	
l'habitat de la faune	12,228	13,783	Alexandria	ON-005	Site de reproduction de la tortue mouchetée	WOON-28	
Habitat floristique critique	12,422	12,463	Alexandria	Ont-139	Juglans cinerea	RP-S-02	S-08
Habitat floristique critique	12,424	12,471	Alexandria	Ont-140	Juglans cinerea	RP-S-02	S-08
l'habitat de la faune	12,852	13,153	Alexandria	ON-010	Marge de recul du site d'hivernage de la tortue serpentine	WOON-16	
Milieu humide	12,855	12,857	Alexandria	Ont-0774	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Milieu humide	12,908	13,066	Alexandria	Ont-0796	Marais peu profond	WT-03	S-05
Habitat du poisson	12,948		Alexandria	ON-077-0	Affluent sans nom de la rivière Beaudette	ON-077-0	
l'habitat de la faune	14,272	15,349	Alexandria	ON-005	Site de reproduction de la tortue mouchetée	WOON-28	
Milieu humide	14,695	14,784	Alexandria	Ont-0797	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Milieu humide	14,848	14,897	Alexandria	Ont-0797	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Habitat floristique critique	16,141	16,190	Alexandria	Ont-008	Juglans cinerea	RP-S-02	S-08
Habitat floristique critique	16,141	16,163	Alexandria	Ont-009	Juglans cinerea	RP-S-02	S-08
l'habitat de la faune	16,832	17,154	Alexandria	ON-008	Marge de recul du site d'hivernage de la tortue serpentine	WOON-16	
Habitat du poisson	16,944		Alexandria	ON-078-0	Rivière Delisle	ON-078-0	
Habitat du poisson	17,552		Alexandria	ON-079-0	Affluent sans nom de la rivière Delisle	ON-079-0	
l'habitat de la faune	18,079	19,014	Alexandria	ON-043	Marge de recul du site de reproduction d'amphibien	WOON-01a	
Habitat du poisson	18,083		Alexandria	ON-079-2	Affluent sans nom de la rivière Delisle	ON-079-2	
Milieu humide	18,180	18,367	Alexandria	Ont-1394.1	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Milieu humide	18,367	18,428	Alexandria		Marécage caducifolié	WT-06	S-13
Milieu humide	18,379	18,828	Alexandria		Marécage caducifolié	WT-06	S-13
Milieu humide	18,413	18,488	Alexandria		Marécage mixte	WT-06	S-13
Milieu humide	18,463	18,492	Alexandria		Marais	WT-06	S-13
Milieu humide	18,504	18,599	Alexandria		Marécage mixte	WT-06	S-13
Milieu humide	18,828	18,837	Alexandria	Ont-1523.2	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Milieu humide	19,440	20,413	Alexandria	Ont-1657	Marais	WT-03	S-05

ONTARIO EAST ALEXANDRIA RSMT

Feature	Start KP	End KP	Section	UniqueID	Species/Name/Type	Mitigation Code	Soils Handling Code
Absence de cours d'eau	19,503		Alexandria	ON-079-3	TBD	ON-079-3	
l'habitat de la faune	19,645	20,098	Alexandria	ON-168	Marge de recul du site de reproduction d'amphibien	WOON-01a	
Milieu humide	19,745	19,870	Alexandria	Ont-0799.2	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Absence de cours d'eau	19,786		Alexandria	ON-079-5	TBD	ON-079-5	
Milieu humide	20,413	20,822	Alexandria		Marais	WT-06	S-13
Milieu humide	20,454	20,822	Alexandria		Marécage mixte	WT-06	S-13
Milieu humide	20,822	20,847	Alexandria	Ont-1517.1	Marécage mixte	WT-03	S-05
Milieu humide	20,822	21,519	Alexandria	Ont-1657	Marais	WT-03	S-05
l'habitat de la faune	21,353	22,251	Alexandria	ON-167	Marge de recul du site de reproduction d'amphibien	WOON-01a	
Milieu humide	21,513	21,519	Alexandria	Ont-1514.1	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Milieu humide	21,519	21,630	Alexandria		Marécage caducifolié	WT-06	S-13
Milieu humide	21,519	21,547	Alexandria		Marais	WT-06	S-13
Milieu humide	21,554	21,599	Alexandria		Marécage de fourrés	WT-06	S-13
Milieu humide	21,630	21,657	Alexandria	Ont-1514.1	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Milieu humide	21,705	21,918	Alexandria	Ont-1657	Marais	WT-03	S-05
Milieu humide	21,918	22,143	Alexandria		Marais	WT-06	S-13
Milieu humide	21,923	22,143	Alexandria		Marécage mixte	WT-06	S-13
Milieu humide	22,143	22,149	Alexandria	Ont-1512	Marécage mixte	WT-03	S-05
Milieu humide	22,143	22,283	Alexandria	Ont-1657	Marais	WT-03	S-05
Absence de cours d'eau	22,928		Alexandria	ON-079-9	TBD	ON-079-9	
Habitat du poisson	23,023		Alexandria	ON-080-5	Affluent sans nom de la Coulée Beauchamps	ON-080-5	
l'habitat de la faune	23,355	23,866	Alexandria	ON-045	Marge de recul du site de reproduction d'amphibien	WOON-01a	
Milieu humide	23,415	24,022	Alexandria	Ont-1510	Marais	WT-03	S-05
Milieu humide	23,551	23,608	Alexandria	Ont-1507.3	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Milieu humide	23,607	23,736	Alexandria	Ont-1509.1	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Habitat du poisson	24,080		Alexandria	ON-081-5	Tributaire sans nom du drain municipal McDonald Robertson	ON-081-5	
Habitat du poisson	24,905		Alexandria	ON-081-7	Tributaire sans nom du drain municipal McDonald Robertson	ON-081-7	
Habitat du poisson	25,104		Alexandria	ON-082-5	Tributaire sans nom du drain municipal McDonald Robertson	ON-082-5	
Habitat floristique critique	25,521	25,571	Alexandria	Ont-044	Juglans cinerea	RP-S-02	S-08
Habitat floristique critique	25,521	25,571	Alexandria	Ont-045	Juglans cinerea	RP-S-02	S-08
Habitat floristique critique	25,731	25,780	Alexandria	Ont-038	Juglans cinerea	RP-S-02	S-08
Habitat floristique critique	25,737	25,783	Alexandria	Ont-043	Juglans cinerea	RP-S-02	S-08
Habitat floristique critique	25,743	25,794	Alexandria	Ont-041	Juglans cinerea	RP-S-02	S-08
Habitat floristique critique	25,745	25,793	Alexandria	Ont-042	Juglans cinerea	RP-S-02	S-08
Habitat floristique critique	25,752	25,802	Alexandria	Ont-141	Juglans cinerea	RP-S-02	S-08
Habitat floristique critique	25,754	25,804	Alexandria	Ont-096	Juglans cinerea	RP-S-02	S-08
Habitat floristique critique	25,768	25,817	Alexandria	Ont-040	Juglans cinerea	RP-S-02	S-08
Absence de cours d'eau	26,209		Alexandria	ON-083-5	Affluent sans nom de la rivière à la Graisse	ON-083-5	
Habitat du poisson	26,462		Alexandria	ON-084-1	Drain municipal McDonald Robertson	ON-084-1	
Habitat floristique critique	27,414	27,459	Alexandria	Ont-001	Juglans cinerea	RP-S-02	S-08
Habitat floristique critique	27,454	27,504	Alexandria	Ont-006	Juglans cinerea	RP-S-02	S-08
Habitat floristique critique	27,461	27,511	Alexandria	Ont-003	Juglans cinerea	RP-S-02	S-08
Habitat floristique critique	27,463	27,512	Alexandria	Ont-004	Juglans cinerea	RP-S-02	S-08
Milieu humide	27,884	27,944	Alexandria	Ont-1467.2	Marais	WT-03	S-05
Habitat du poisson	27,898		Alexandria	ON-085-4	Drain municipal Lacombe	ON-085-4	
Habitat du poisson	28,202		Alexandria	ON-086-6	Drain municipal Cardinal	ON-086-6	
Habitat du poisson	28,931		Alexandria	ON-086-7	Tributaire sans nom du ruisseau du Trait Carré	ON-086-7	
Habitat du poisson	29,550		Alexandria	ON-086-9	Tributaire sans nom du drain municipal Bruno Cardinal	ON-086-9	
Habitat floristique critique	29,714	29,748	Alexandria	Ont-100	Juglans cinerea	RP-S-02	S-08

ONTARIO EAST ALEXANDRIA RSMT

Feature	Start KP	End KP	Section	UniqueID	Species/Name/Type	Mitigation Code	Soils Handling Code
Milieu humide	29,778	29,966	Alexandria	Ont-1447	Marais	WT-03	S-05
Habitat du poisson	30,042		Alexandria	ON-087-5	Drain municipal Bruno Cardinal	ON-087-5	
Habitat du poisson	31,469		Alexandria	ON-088-5	Affluent sans nom de la rivière à la Graise	ON-088-5	
Habitat du poisson	32,639		Alexandria	ON-089-0	Affluent sans nom de la rivière à la Graise	ON-089-0	
Habitat du poisson	33,228		Alexandria	ON-090-0	Affluent sans nom de la rivière à la Graise	ON-090-0	
Habitat du poisson	33,582		Alexandria	ON-091-0	Rivière Rigaud Est	ON-091-0	
Habitat du poisson	33,867		Alexandria	ON-092-3	Drain municipal Mushroom	ON-092-3	
Habitat du poisson	34,210		Alexandria	ON-093-3	Affluent sans nom de la rivière Rigaud Est	ON-093-3	
Habitat du poisson	35,060		Alexandria	ON-094-6	Drain municipal Harold Ferris	ON-094-6	
Milieu humide	35,310	35,678	Alexandria	Ont-1425	Marécage caducifolié	WT-03	S-05
Habitat du poisson	36,640		Alexandria	ON-095-3	Affluent sans nom de la rivière Rigaud	ON-095-3	
Habitat du poisson	36,814		Alexandria	ON-095-2	Affluent sans nom de la rivière Rigaud	ON-095-2	
Habitat du poisson	37,097		Alexandria	ON-095-7	Affluent sans nom de la rivière Rigaud	ON-095-7	
l'habitat de la faune	37,365	37,609	Alexandria	ON-009	Marge de recul du site d'hivernage de la tortue serpentine	WOON-16	
Absence de cours d'eau	37,437		Alexandria	ON-096-0	Affluent sans nom de la rivière Rigaud	ON-096-0	
Habitat du poisson	37,485		Alexandria	ON-097-0	Rivière Rigaud	ON-097-0	
Habitat du poisson	37,533		Alexandria	ON-098-0	Affluent sans nom de la rivière Rigaud	ON-098-0	
Habitat du poisson	38,887		Alexandria	ON-098-3	Affluent sans nom du ruisseau à Charette	ON-098-3	
Habitat du poisson	39,615		Alexandria	ON-098-4	Affluent sans nom du ruisseau à Charette	ON-098-4	
Habitat du poisson	40,018		Alexandria	ON-098-5	Affluent sans nom du ruisseau à Charette	ON-098-5	

Mesures d'atténuation liées au pipeline – manipulation des sols

CODE	UTILISATION DES TERRES/CARACTÉRISTIQUE	PROCÉDURE DE MANIPULATION DU SOL	CONDITION AU SOL	NUMÉRO DE DESSIN TYPIQUE
S-01	Terres cultivées, terres à foin ou prairie artificielle	Pleine largeur : comprend les routes, franchissements d'installations, courbe du pipeline, raccordements, points d'essai	Non gelé	STDS-03-ML-05-401 (1-2) STDS-03-ML-05-401 (2-2)
	Indigène/brousse/pâturage arboré, terrain boisé	Essouchement et conservation de sol arable pour les terres boisées	Non gelé, gelé	STDS-03-ML-05-443 (1-2) STDS-03-ML-05-443 (2-2)
S-02	Parcours naturel ou autres zones approuvées	Sillon de fossé, côté des déblais et voie de travail .[1]	Non gelé, gelé	4930-03-ML-05-500 4930-03-ML-05-501
S-03	Parcours naturel ou autres zones approuvées	Sillon de fossé, côté des déblais et voie de travail – perturbation réduite, nouvelle empreinte [2]	Non gelé, gelé	4930-03-ML-05-519 4930-03-ML-05-520
S-04	Terres cultivées, terres à foin ou prairie artificielle, parcours naturel, terrain boisé	Sillon de fossé, côté des déblais en trois étapes	Gelé	4930-03-ML-05-506 4930-03-ML-05-507
		Sillon de fossé, côté des déblais – déblais de tranchée – deux étapes (Ontario et Québec seulement)	Gelé	4930-03-ML-05-523 4930-03-ML-05-524
		Pleine largeur, en trois étapes	Non gelé	STDS-03-ML-05-426 (1-2) STDS-03-ML-05-426 (2-2)
		Pleine largeur – déblais de tranchée – deux étapes (Ontario et Québec seulement)	Non gelé	4930-03-ML-05-502 4930-03-ML-05-503
S-05	Milieu humide – aucune espèce faunique d'intérêt pour la conservation observée ou aucune communauté écologique préoccupante	Mesures d'atténuation en milieu humide – franchissement typique	Non gelé, gelé	4930-03-ML-05-543 4930-03-ML-05-544
		Mesures d'atténuation en milieu humide – franchissement de côté des déblais		4930-03-ML-05-509
		Mesures d'atténuation en milieu humide – franchissement d'aire de travaux		4930-03-ML-05-510
		Mesures d'atténuation en milieu humide – franchissement d'eau libre dans l'emprise		4930-03-ML-05-511 4930-03-ML-05-512
S-06	Milieu humide – espèce faunique d'intérêt pour la conservation S1	Mesures d'atténuation en milieu humide – déplacement du sol arable de la tranchée	Non gelé, gelé	4930-03-ML-05-514 4930-03-ML-05-515
S-07	Haute terre – espèce faunique d'intérêt pour la conservation S1 S2	Sillon de fossé et voie de travail	Non gelé, gelé	4930-03-ML-05-517 4930-03-ML-05-518
S-08	Espèces floristiques inscrites dans la LEP	Se reporter aux espèces fauniques d'intérêt pour la conservation propres à RP-S-01 (Alberta) ou à RP-S-02 (Ontario et Québec)	Non gelé, gelé	s.o.
S-09	Terres aménagées [3]	Pas de décapage à pleine largeur, selon les données et les conditions propres au site	Non gelé, gelé	Divers
S-10	Milieu boisé ou forestier	Terres forestières – Préparation de l'emprise – aucun décapage requis – perturbation minimale de la surface	Non gelé, gelé	STDS-03-ML-05-445
		Terres forestières – Préparation de l'emprise – décapage requis		STDS-03-ML-05-446
		Mesures d'atténuation en milieu humide – franchissement typique		4930-03-ML-05-543 4930-03-ML-05-544
		Mesures d'atténuation en milieu humide – franchissement d'eau libre dans l'emprise [5]		4930-03-ML-05-511 4930-03-ML-05-512
S-11	Terres cultivées, terres à foin ou prairie artificielle, autres zones approuvées	Conservation de sol arable, pleine largeur – déblais de tranchée – trois étapes (Québec seulement)	Non gelé, gelé	4930-03-ML-05-521 4930-03-ML-05-522
S-12	Milieu boisé – potentiel agricole	Essouchement et conservation de sol arable pour les terres boisées [4]	Non gelé, gelé	STDS-03-ML-05-443 (1 de 2) STDS-03-ML-05-443 (2 de 2)
S-13	Tourbières	Conservation des matériaux de tourbière – déblais de deux étapes	Non gelé, gelé	4930-03-ML-05-541 4930-03-ML-05-542
Au besoin	Terres cultivées, terres à foin ou prairie artificielle, parcours naturel	Manipulation des sols, pleine largeur, pour les franchissements de lignes électriques inclinées	Non gelé, gelé	STDS-03-ML-05-424 (1-2) STDS-03-ML-05-424 (2-2)
Au besoin	Terres cultivées, terres à foin ou prairie artificielle, parcours naturel	Pleine largeur (zones de nivellement)	Non gelé, gelé	STDS-03-ML-05-421
Au besoin	Terres cultivées, terres à foin ou prairie artificielle, indigène/brousse/pâturage arboré, terrain boisé, parcours naturel, autres zones approuvées	Largeur de lame [6]	Non gelé, gelé	STDS-03-ML-05-404

Mesures d'atténuation liées au pipeline – manipulation des sols

CODE	UTILISATION DES TERRES/CARACTÉRISTIQUE	PROCÉDURE DE MANIPULATION DU SOL	CONDITION AU SOL	NUMÉRO DE DESSIN TYPIQUE
		<p>[1] Parcours naturel – comprend le sillon de fossé, côté des déblais et voie de travail à certaines emprises de routes ou de sentiers (lorsque possible) ainsi que des courbes du pipeline et des raccords. Les franchissements de routes et d'installations et les points d'essai doivent être décapés à pleine largeur.</p> <p>[2] En fonction des communautés écologiques préoccupantes applicables ou autres zones approuvées. Emplacement final et portée à déterminer.</p> <p>[3] Terres aménagées – composées de caractéristiques anthropiques telles que les routes, les zones résidentielles rurales, les zones bâties, les fermes, les bancs d'emprunt. Inclut les terres perturbées.</p> <p>[4] L'essouchage doit être utilisé au besoin, p. ex., dans les zones où le nivellement est requis, et pour les tracés de tranchées, les routes, les franchissements d'installation, les courbes du pipeline, les raccords et les points d'essai.</p> <p>[5] Les dessins 4930-03-ML-05-511 et 4930-03-ML-05-512, propres à la non-conservation du sol arable et des matériaux de surface, s'appliquent à tous les milieux humides, peu importe l'utilisation des terres et la présence ou l'absence d'eau libre au Québec.</p> <p>[6] Lorsque la terre est gelée, la procédure de conservation de sol arable avec largeur de lame peut être utilisée au lieu de la procédure avec pleine largeur ou d'autres procédures de conservation de sol arable avec largeur variable. L'emplacement et l'étendue seront déterminés par le calendrier de construction, et seront appliqués dans les zones approuvées par l'entreprise en consultation avec le spécialiste des ressources.</p>		

Mesures d'atténuation liées au pipeline – milieux humides

CODE	CATÉGORIE	DESCRIPTION	MESURES D'ATTÉNUATION
WT-01	Milieu humide	Sols salins	<ul style="list-style-type: none"> • Énergie Est déterminera les points kilométriques (PK) de début et de fin pour ces milieux humides. • Conserver les sols salins à l'intérieur du milieu humide. • Dans la mesure du possible, limiter l'élimination de la végétation dans les milieux humides pour faciliter l'installation du pipeline en toute sécurité. • Privilégier la coupe au niveau du sol, la tonte et le déchiquetage de la végétation des milieux humides au lieu de l'arrachage, si possible. • Le sol arable ou les déblais de décapage du milieu humide doivent être entreposés séparément du sol de hautes terres et replacés à l'emplacement initial dans le milieu humide. • Aucune récupération de matériaux de surface n'est nécessaire dans les milieux humides ouverts. • Restreindre le nivellement dans les limites des milieux humides. • Effectuer le nivellement loin des milieux humides. • L'inspecteur en environnement devra approuver toute aire de travail supplémentaire créée dans les limites des milieux humides. • En cas d'orniérage ou de mélange, réduire la perturbation du sol en installant une couche protectrice, comme un tapis ou un géotextile biodégradable et des rampes en argile ou tout autre matériel approuvé entre la couche de semis ou les racines des milieux humides et le matériel de construction. • Rétablir le milieu humide en remplaçant les contours préexistants. • Privilégier la régénération naturelle comme méthode de remise en état du site. Ne pas ensemençer les milieux humides.
WT-03	Milieu humide	Mesures d'atténuation standard liées aux milieux humides	<ul style="list-style-type: none"> • Énergie Est déterminera les PK de début et de fin pour ces milieux humides. • Respecter tous les permis provinciaux applicables. • Dans la mesure du possible, limiter l'élimination de la végétation dans les milieux humides pour faciliter l'installation du pipeline en toute sécurité. • Privilégier la coupe au niveau du sol, la tonte et le déchiquetage de la végétation des milieux humides au lieu de l'arrachage, si possible. • Le sol arable ou les déblais de décapage du milieu humide doivent être entreposés séparément du sol de hautes terres et replacés à l'emplacement initial dans le milieu humide. • Aucune récupération de matériaux de surface n'est nécessaire dans les milieux humides ouverts ou zones boisées aux fins d'utilisation des terres. • Restreindre le nivellement dans les limites des milieux humides. • Effectuer le nivellement loin des milieux humides. • L'inspecteur en environnement devra approuver toute aire de travail supplémentaire créée dans les limites des milieux humides. • En cas d'orniérage, de mélange ou de compactage, réduire la perturbation du sol en installant une couche protectrice, comme un tapis ou un géotextile biodégradable et des rampes en argile ou tout autre matériel approuvé entre la couche de semis ou les racines des milieux humides et le matériel de construction. • Rétablir le milieu humide en remplaçant les contours préexistants. • Privilégier la régénération naturelle comme méthode de remise en état du site. Ne pas ensemençer les milieux humides.
WT-06	Tourbières	Tourbières en Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick.	<ul style="list-style-type: none"> • Énergie Est déterminera les PK de début et de fin pour les tourbières. • Respecter tous les permis provinciaux applicables. • Aucune récupération de matériaux de surface n'est nécessaire. • Stocker les sols organiques séparément des sols de hautes terres adjacents. • Excaver une tranchée en une étape si des sols organiques sont présents. Excaver une tranchée en deux étapes si des sols organiques ou des sols minéraux sont présents. • Dans la mesure du possible, limiter l'élimination de la végétation dans les tourbières pour faciliter l'installation du pipeline en toute sécurité. • Éviter de brûler des piles sur des zones riches en tourbe, où des foyers résiduels d'incendie pourraient persister après la construction. Aménager les piles à brûler dans des zones où le sol arable a été décapé. • Privilégier la coupe au niveau du sol, la tonte et le déchiquetage de la végétation des tourbières au lieu de l'arrachage, si possible. • Restreindre le nivellement dans les limites des tourbières. • Effectuer le nivellement loin des tourbières. • L'inspecteur en environnement devra approuver toute aire de travail supplémentaire créée dans les limites des tourbières. • En cas d'orniérage ou de mélange, réduire la perturbation du sol en installant une couche protectrice, comme un tapis ou un géotextile biodégradable et des rampes en argile ou tout autre matériel approuvé entre la couche de semis ou les racines des tourbières et le matériel de construction. • Rétablir la tourbière en remplaçant les contours préexistants. • Privilégier la régénération naturelle comme méthode de remise en état du site. Ne pas ensemençer les tourbières.

Mesures d'atténuation liées au pipeline – communautés écologiques d'intérêt pour la conservation

CODE	CATÉGORIE	MESURES D'ATTÉNUATION	TYPES DE COMMUNAUTÉS APPLICABLES
EC-01	Communautés écologiques d'intérêt pour la conservation – mesures d'atténuation standard	<ul style="list-style-type: none"> Avant la construction, Énergie Est déterminera clairement les points kilométriques (PK) de début et de fin pour les communautés écologiques d'intérêt pour la conservation dans la zone affectée. L'entrepreneur sera responsable de fournir et d'entretenir la signalisation et les barrières appropriées. L'entrepreneur doit s'assurer que des mesures sont prises pour réduire le nivellement dans la mesure du possible. Le but de la procédure est de limiter le nivellement et la largeur du sol affecté au-delà des largeurs de récupération du sol requise et de maximiser le cintrage de la conduite dans la communauté écologique d'intérêt pour la conservation. 	EC-GNA – Sarcobate vermiculé/arroche grisâtre EC-NBS – Scirpe du Nevada – (troscart maritime) EC-NSC – Communauté de puccinellie de Nuttall EC-SNS – Armoise argentée, stipe comateuse, Calamoviifa longifolia EC-SWG – Chalef argenté/agropyre de l'Ouest EC-WGL – Agropyre de l'Ouest – carex stenophylla EC-FEN – Communauté rare – tourbière minérotrophe
EC-02	Communautés écologiques d'intérêt pour la conservation – mesures d'atténuation par la diminution de l'aire de travail	<ul style="list-style-type: none"> Avant la construction, Énergie Est déterminera clairement les points kilométriques (PK) de début et de fin pour les communautés écologiques d'intérêt pour la conservation dans la zone affectée. L'entrepreneur sera responsable de fournir et d'entretenir la signalisation et les barrières appropriées. Évaluer les possibilités de réduire l'incidence pour les communautés écologiques d'intérêt pour la conservation en plaçant la ligne de la tranchée plus proche du pipeline parallèle adjacent. Emplacement final et étendue à déterminer. L'entrepreneur doit s'assurer que des mesures sont prises pour réduire le nivellement dans la mesure du possible. Le but de cette procédure est de réduire la nouvelle zone affectée. Les dépôts en tas de sol arable ou de déblais doivent demeurer en place jusqu'au nettoyage final. L'équipement requis pour le retrait du sous-sol et du sol arable doit consister en une combinaison d'équipements de protection et de balai mécanique afin de réduire l'impact du décapage et de la déposition sur la couche herbeuse. Tous les matériaux de nivellement entreposés sur la couche herbeuse existante doivent être retirés avant le début de la prochaine saison de croissance. Emplacements dans les zones EC-RFW et EC-RFG à déterminer. 	EC-RFW – Fétuque de Hall – stipe à balai EC-RFG – Prairie de fétuque de Hall
EC-03	Communautés écologiques rares – Nouveau-Brunswick; forêt de conservation avec désignation « Récoltes interdites » et « Routes interdites » [1]	<ul style="list-style-type: none"> Le but de cette procédure est de réduire la superficie de la nouvelle zone affectée. Avant la construction, Énergie Est déterminera clairement les points kilométriques (PK) d'entrée et de sortie pour les communautés écologiques d'intérêt pour la conservation dans la zone affectée. L'entrepreneur sera responsable de fournir et d'entretenir la signalisation et les barrières appropriées. L'entrepreneur doit s'assurer que des mesures sont prises pour réduire le nivellement dans la mesure du possible. Tous les matériaux de nivellement entreposés sur la couche de végétation existante doivent être retirés avant le début de la prochaine saison de croissance. Des mesures de contrôle de l'accès seront élaborées afin de décourager la circulation de véhicules non autorisés dans l'emprise située dans une forêt de conservation. Avant la construction, un programme de surveillance d'espèces végétales envahissantes sera conçu à l'aide de données de référence pour les secteurs à proximité de peuplements avec désignations « Récoltes interdites »/« Routes interdites ». Toute emprise non requise pour les opérations sera réduite à l'aide d'une combinaison d'options de gestion de la végétation. 	EC-PNA – Aire naturelle protégée proposée (forêt de conservation avec désignation « Récoltes interdites » et « Routes interdites »)
EC-04	Aires protégées provinciales spécifiées (Québec)	<ul style="list-style-type: none"> Avant la construction, clairement définir les limites de l'aire protégée. L'entrepreneur sera responsable de fournir et d'entretenir la signalisation et les barrières appropriées. 	À déterminer
EC-05	Communautés écologiques d'intérêt pour la conservation – Nouveau-Brunswick – toutes les communautés écologiques d'intérêt pour la conservation, sauf les forêts de conservation avec désignation « Récoltes interdites » et « Routes interdites ».	<ul style="list-style-type: none"> Avant la construction, Énergie Est déterminera clairement les points kilométriques (PK) de début et de fin pour les communautés écologiques d'intérêt pour la conservation dans la zone affectée. L'entrepreneur sera responsable de fournir et d'entretenir la signalisation et les barrières appropriées. L'entrepreneur doit s'assurer que des mesures sont prises pour réduire le nivellement dans la mesure du possible. Le but de cette procédure est de réduire la superficie de la nouvelle zone affectée. Tous les matériaux de nivellement entreposés sur la couche de végétation existante doivent être retirés avant le début de la prochaine saison de croissance. Si la conservation du sol arable ou des déblais s'avère nécessaire, les dépôts en tas doivent demeurer en place jusqu'au nettoyage final. La revégétalisation naturelle sera permise dans toute zone défrichée non requise pour les opérations. 	EC-CFO – Forêt de conservation EC-JDI – Communauté écologique d'intérêt pour la conservation JDI EC-TRV – Vallée de la rivière Tobique, EES

[1] Tel qu'il est défini dans la Loi sur les zones naturelles protégées (L.N.B., 2003, C.P-1901)

Mesures d'atténuation liées au pipeline – Espèces végétales dont la gestion est préoccupante (EFIC)

CODE	CATÉGORIE	MESURES D'ATTÉNUATION	TYPES DE VÉGÉTATION APPLICABLES
WS1-1	EFIC – Milieux humides S1 et S1S2 (ADAPTÉES aux sols nus ou aux perturbations ou aux habitats de transition).	<ul style="list-style-type: none"> Avant la construction, Énergie Est déterminera clairement les points kilométriques (PK) de début et de fin pour les occurrences d'EFIC dans l'empreinte de perturbation. L'entrepreneur sera responsable de fournir et d'entretenir la signalisation et les barrières appropriées. Les mesures d'atténuation qui suivent seront prises : <ul style="list-style-type: none"> La largeur de récupération ne doit pas dépasser 8 m, à moins d'une autorisation par Énergie Est. Dans les zones où le sol arable est stocké en milieu humide, ce sol arable doit être retiré avant le début de la prochaine saison de croissance; toutefois, dans la mesure du possible, le sol arable ne sera pas remplacé jusqu'au nettoyage final, au-dessus du point de congélation. 	Occurrences d'EFIC en milieu humide
WS2-1	EFIC – milieux humides S2 et S2S3 (ADAPTÉES ou NON ADAPTÉES aux sols nus ou aux perturbations, à tous stades de succession)	<ul style="list-style-type: none"> Avant la construction, Énergie Est déterminera clairement les PK de début et de fin pour les occurrences d'EFIC dans l'empreinte de perturbation. L'entrepreneur sera responsable de fournir et d'entretenir la signalisation et les barrières appropriées. Méthode de franchissement de milieux humides ordinaire. Une méthode de franchissement sera déterminée pour chaque lieu d'occurrence d'EFIC en fonction de leur emplacement dans l'empreinte de perturbation. Dans la mesure du possible, le sol arable sera remplacé au-dessus du point de congélation au moment du nettoyage final. 	Occurrences d'EFIC en milieu humide
WS3-1	EFIC – milieux humides S3 et S3? (ADAPTÉES ou NON ADAPTÉES aux sols nus ou aux perturbations, à tous stades de succession)	<ul style="list-style-type: none"> Méthode de franchissement de milieux humides ordinaire. Une méthode de franchissement sera déterminée pour chaque lieu d'occurrence d'EFIC en fonction de l'emplacement dans l'empreinte de perturbation. Dans la mesure du possible, le sol arable sera remplacé au-dessus du point de congélation au moment du nettoyage final. Aucune signalisation n'est nécessaire, car les EFIC sont abondantes dans le cadre du projet et aucune mesure d'atténuation propre à une espèce particulière n'est recommandée. 	Occurrences d'EFIC en milieu humide
US1S2-1	EFIC – Hautes terres S1, S1S2, S2 et S2S3 (ADAPTÉES ou NON ADAPTÉES aux sols nus ou aux perturbations ou aux habitats de transition).	<ul style="list-style-type: none"> Avant la construction, Énergie Est déterminera clairement les PK de début et de fin pour les occurrences d'EFIC dans l'empreinte de perturbation. L'entrepreneur sera responsable de fournir et d'entretenir la signalisation et les barrières appropriées. Les mesures d'atténuation qui suivent seront prises : <ul style="list-style-type: none"> Aucune aire de travail temporaire supplémentaire. L'utilisation de géotextiles, de tapis ou de clôtures anti-érosion peut être requise dans certains emplacements afin de prévenir l'envasement ou l'érosion. Lorsque cela est possible, l'emprise sera un fossé et la voie de travail sera décapée, le sol arable étant entreposé à l'extrémité de la voie de travail. Lorsque ces mesures ne sont pas possibles en raison du nivellement, réduire la largeur de récupération afin de réduire l'impact sur les occurrences d'EFIC. Aucun matériau de nivellement ou sol arable ne sera entreposé dans les zones où des EFIC ont été repérées; si cela est inévitable en raison de restrictions liées à l'espace, ces matériaux devront être retirés avant le début de la prochaine saison de croissance. Afin de préserver et de rétablir la banque de semences, du sol arable de la zone d'occurrence d'EFIC sera décapé et empilé séparément des autres sols arables et sera remis là où il a été prélevé. Dans la mesure du possible, le sol arable sera remplacé au-dessus du point de congélation au moment du nettoyage final. 	Occurrences d'EFIC en hautes terres
US3-1	EFIC – Hautes terres S2S4, S3, S3 (surveillée), SU (ADAPTÉES ou NON ADAPTÉES aux sols nus ou aux perturbations, à tous stades de succession).	<ul style="list-style-type: none"> L'entrepreneur doit s'assurer que des efforts sont effectués pour réduire le nivellement dans la mesure du possible. Dans la mesure du possible, le sol arable sera remplacé au-dessus du point de congélation au moment du nettoyage final. Aucune signalisation ni clôture n'est nécessaire, car les EFIC sont abondantes dans le cadre du projet et aucune mesure d'atténuation propre à une espèce particulière n'est recommandée. 	Occurrences d'EFIC en hautes terres

Mesures d'atténuation liées au pipeline – Espèces végétales dont la gestion est préoccupante (EFIC)

CODE	CATÉGORIE	MESURES D'ATTÉNUATION	TYPES DE VÉGÉTATION APPLICABLES
RP-S-01	Espèces en péril – espèces inscrites sur la LEP (Alberta seulement)	<p>Les mesures d'atténuation suivantes s'appliquent à la construction du pipeline dans les zones adjacentes aux espèces végétales inscrites dans la LEP comme le déterminent les cartes-tracés environnementales:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tenir une réunion spéciale avant la construction portant sur les plantes visées par la LEP avec le contremaître approprié de l'entrepreneur en construction (c.-à-d. celui qui s'occupe de l'exploration, du décapage, du nivellement et du nettoyage) et le personnel de construction clé pour examiner les exigences relatives au plan de construction et aux mesures d'atténuation. • Installer la signalisation avertissant tout le personnel de construction des zones où se trouvent les plantes visées par la LEP. • Planifier les activités de décapage du sol arable et de nivellement pour qu'elles soient exécutées une fois que les plantes sont en dormance (c.-à-d. 1er septembre) pour s'assurer que toutes les plantes ont fleuri et monté en graines avant la perturbation causée par le pipeline. • D'autres activités de construction, de même que le nettoyage et la remise en état peuvent être effectués avant le 1er septembre. • Le déplacement et le nivellement du sol arable seront limités dans les zones de l'emprise permanente dans les zones à proximité de plantes visées par la LEP et seront limités aux largeurs approuvées par Énergie Est et les organismes de réglementation, dans les plans de nivellement pertinents. • Il n'y a aucune aire de travail temporaire supplémentaire à moins de 30 m d'un site connu, à moins qu'elle soit autorisée par un représentant d'Énergie Est. Les seules exceptions possibles figurent dans les plans de nivellement comme étant des « aires de travail temporaires dans les zones existantes de l'emprise du pipeline. » Le décapage du sol arable (récupération de la banque de semences) se limitera à la zone de tranchées (environ 8 m de large); si le nivellement est nécessaire pour faciliter l'accès sécuritaire à l'équipement et aux véhicules dans cette zone, l'entrepreneur devra fournir un plan de nivellement qui indique les largeurs minimales de décapage et les techniques de perturbation de la végétation aux fins d'examen et d'approbation par Énergie Est. • Limiter le trafic de chantier sur l'empreinte de perturbation aux véhicules essentiels à la construction sécuritaire et adéquate du pipeline. Utiliser les déviations existantes pour diriger l'équipement sur pneumatique autour des zones sensibles dans les prairies. • Le déplacement de l'équipement sur rails n'est pas permis sur la couche de tourbe, sauf sur les zones qui doivent être décapées. • L'entrepreneur doit être conscient que ces zones sont adjacentes aux installations d'exploitation existantes et les traversent. • Le sol et le géotextile seront retirés des zones après le remblai et le compactage, qui doivent être terminés avant la prochaine saison de croissance. • Les matériaux du sol doivent être enlevés du matériau géotextile à l'aide de procédures prudentes et diligentes, ainsi qu'en utilisant l'équipement (équipement de protection et balai mécanique) et le personnel appropriés afin de minimiser la possibilité de dépôt de débris ou le scalpage de la couche de tourbe. 	Espèces visées par la LEP, Alberta
RP-S-02	Espèces en péril – espèces inscrites sur la LEP (Ontario et Québec seulement)	<ul style="list-style-type: none"> • Les mesures d'atténuation particulières pour ces occurrences seront déterminées avant la construction, après l'évaluation de la santé de l'espèce d'arbre précise, conformément aux exigences provinciales et fédérales. Au besoin, un permis sera obtenu avant la construction. 	Espèces inscrites sur la LEP (<i>Juglans cinerea</i>), Ontario et Québec

Mesures d'atténuation liées au pipeline – faune de l'Ontario

CODE	CATÉGORIE	ESPÈCES	RESTRICTIONS	MESURES D'ATTÉNUATION
WOON-01a	Faune	Milieux humides de reproduction des amphibiens – rainette faux-grillon	100 m/du 15 mars au 7 juin et du 1er octobre au 15 mars	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter les activités dans un rayon de 100 m des milieux humides et des cours d'eau où se reproduisent les amphibiens et, dans la mesure du possible, conserver cette marge de recul du 15 mars au 7 juin et du 1er octobre au 15 mars pour protéger les amphibiens en dormance durant les saisons froides. • Mener des inventaires avant perturbation de l'empreinte dans des habitats propices pour déterminer la présence d'amphibiens. Si des amphibiens sont présents, isoler l'empreinte de perturbation des amphibiens avant la construction. L'entrepreneur doit, en consultation avec un biologiste de la faune qualifié, fournir et installer des barrières à sédiments de chaque côté de l'empreinte de perturbation à une distance de 100 mètres d'un côté ou de l'autre du milieu humide, où les caractéristiques appropriées de l'habitat sont présentes. • Vérifier la zone au sein de la barrière à sédiments, capturer toute grenouille dans la zone et les placer en dehors de zone clôturée. • Surveiller la présence d'amphibiens pendant les travaux dans la zone pour veiller à ce qu'aucune grenouille ne soit prise au piège dans l'empreinte de perturbation ou dans la tranchée ouverte. • Consulter le plan d'atténuation pour les amphibiens et les tortues (en cours d'élaboration).
WOON-01b	Faune	Milieux humides de reproduction des amphibiens – ouaouaron	100 m/toute l'année	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter les activités dans un rayon de 100 m des milieux humides et des cours d'eau où se reproduisent les amphibiens et, dans la mesure du possible, conserver cette marge de recul toute l'année pour protéger les amphibiens en dormance durant les saisons froides. • Mener des inventaires avant perturbation de l'empreinte dans des habitats propices pour déterminer la présence d'amphibiens. Si des amphibiens sont présents, isoler l'empreinte de perturbation des amphibiens avant la construction. L'entrepreneur doit, en consultation avec un biologiste de la faune qualifié, fournir et installer des barrières à sédiments de chaque côté de l'empreinte de perturbation à une distance de 100 mètres d'un côté ou de l'autre du milieu humide, où les caractéristiques appropriées de l'habitat sont présentes. • Vérifier la zone au sein de la barrière aux sédiments, capturer tout ouaouaron dans la zone et les placer en dehors de zone clôturée. • Surveiller la présence d'amphibiens pendant les travaux dans la zone pour veiller à ce qu'aucun ouaouaron ne soit pris au piège dans l'empreinte de perturbation ou dans la tranchée ouverte. • Consulter le plan d'atténuation pour les amphibiens et les tortues (en cours d'élaboration).
WDON-06	Faune	Nids de rapaces (général)	50-200 m/du 15 février au 15 août	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les nids de rapaces à moins de 200 m de toute construction prévue entre le 15 février et le 15 août doivent être vérifiés par un biologiste de la faune qualifié pour contrôler l'activité dans les sept jours qui suivent le début des travaux. • Si un nid de rapaces actif est identifié, les travaux à moins de 100 m du nid ne peuvent commencer le 15 février ou après, indépendamment de la couverture terrestre, jusqu'à ce que la période de nidification soit terminée et jusqu'à ce que les juvéniles se soient envolés, tel qu'il est déterminé par un biologiste de la faune qualifié. • Si des travaux de construction ou de remise en état continus débutent avant le 15 février à moins de 100 m de la marge de recul à partir d'un nid qui était habité au cours des 12 derniers mois, les travaux peuvent se poursuivre, tant que des vérifications régulières ne confirment pas qu'une activité de nidification a lieu. • Un plan d'atténuation pour les nids d'oiseaux sera préparé avant la construction.
WOON-16	Faune	Habitat d'hivernage de la chélydre serpentine	100 m/du 15 mai au 15 juillet; 30 m/du 1er octobre au 30 avril	<ul style="list-style-type: none"> • Lorsque cela est possible, limiter les activités à moins de 30 mètres de sites d'hivernage potentiels entre le 1er octobre et le 30 avril. • Éviter les perturbations, y compris la récolte d'arbres, à moins de 100 mètres d'un habitat de nidification potentiel du 15 mai au 15 juillet. Si cela n'est pas possible, effectuer des recherches de zone dans des habitats de nidification potentiels avant le 15 mai et ériger des clôtures afin d'empêcher les tortues de pénétrer dans les zones de travail pendant la de construction. Répéter les recherches de zone et vérifier les clôtures toutes les semaines au cours de la période de nidification ou jusqu'à ce que les travaux de construction soient terminés. • Suivre le plan d'intervention en présence d'espèces fauniques préoccupantes (annexe F-11) pour tout individu découvert. • Éviter les perturbations, y compris la récolte d'arbres, à moins de 100 mètres d'un habitat de nidification potentiel du 16 juillet au 30 septembre, sauf si des clôtures étaient en place pendant la période du 15 mai au 15 juillet. • Utiliser les ponts pour traverser des zones riveraines avec des véhicules, à moins que les organismes de réglementation n'en décident autrement. • Effectuer des recherches dans la zone des travaux pour vérifier s'il y a des tortues dans des habitats d'alimentation avant de procéder au défrichage du 1er avril au 30 septembre, et utiliser des clôtures pour empêcher l'accès au site. Les clôtures devraient se prolonger sur 100 mètres vers l'intérieur des terres depuis la rive des cours d'eau, afin d'intercepter les tortues qui se nourrissent dans des zones riveraines.
WDON-21	Faune	Colonies d'hirondelles (Hirondelle noire, Hirondelle rustique, Hirondelle de rivage et Hirondelle à front blanc)	50 m/du 1er mai au 31 août	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune activité de construction entre le 1er mai et le 31 août à moins de 50 m d'une colonie d'hirondelles
WOON-28	Faune	Habitat réglementé de la tortue mouchetée	30 m – 2 000 m/toute l'année	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter les conditions de permis en vertu de la Loi sur les espèces en voie de disparition de l'Ontario si les travaux se déroulent dans l'habitat de la tortue mouchetée et s'il est probable qu'ils endommagent ou perturbent les individus ou leur habitat. • Avant la construction, un plan d'atténuation de la tortue mouchetée sera établi en consultation avec les organismes de réglementation.

Les mesures d'atténuation liées au pipeline - l'habitat du poisson de l'Ontario

ID aquatique	Zone UTM	Vers l'est	Vers le nord	Nom du cours d'eau	Période d'activités limitées	Méthodologie de franchissement du cours d'eau – primaire	Méthodologie de franchissement du cours d'eau – intervention	Méthodologie de franchissement du cours d'eau - alternatif	Méthode de franchissement de cours d'eau par des véhicules	Autres mesures d'atténuation et commentaires
ON-001-0	18	476866	4970837	Drain municipal Foster	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (isolée si écoulement)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	• Conservation de la Nation Sud
ON-002-0	18	477596	4971300	Drain municipal Landon McInnis	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (isolée si écoulement)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	• Conservation de la Nation Sud
ON-003-0	18	477800	4971430	Affluent sans nom du drain municipal Landon McInnis	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Tranchée (isolée si écoulement)	Tranchée (isolée si écoulement)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	• Conservation de la Nation Sud
ON-005-0	18	478544	4971901	Drain municipal Zeran	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (isolée si écoulement)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	• Conservation de la Nation Sud
ON-007-0	18	478892	4972122	Drain municipal Zeran	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Tranchée (isolée si écoulement)	Tranchée (isolée si écoulement)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	• Conservation de la Nation Sud
ON-008-0	18	478991	4972185	Affluent sans nom du drain municipal Zeran	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Tranchée (isolée si écoulement)	Tranchée (isolée si écoulement)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	• Conservation de la Nation Sud
ON-009-0	18	479447	4972473	Affluent sans nom du drain municipal Zeran	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Tranchée (isolée si écoulement)	Tranchée (isolée si écoulement)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	• Conservation de la Nation Sud
ON-009-2	18	479561	4972546	Affluent sans nom du drain municipal Zeran	Du 15 mars au 30 juin	À déterminer	À déterminer	À déterminer	Pont temporaire ou ponceau temporaire	• Conservation de la Nation Sud
ON-010-0	18	480153	4972920	Affluent sans nom du drain municipal Zeran	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Tranchée (isolée si écoulement)	Tranchée (isolée si écoulement)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	• Conservation de la Nation Sud • Espèces en péril présentes dans le cours d'eau. Respecter les conditions du permis en vertu de la LEVD (bec-de-lièvre).
ON-011-0	18	480234	4972972	Affluent sans nom du drain municipal Zeran	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (isolée si écoulement)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	• Conservation de la Nation Sud
ON-011-6	18	480989	4973451	Affluent sans nom du drain municipal Zeran	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (isolée si écoulement)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	• Conservation de la Nation Sud • Espèces en péril présentes dans le cours d'eau. Respecter les conditions du permis en vertu de la LEVD (bec-de-lièvre).
ON-012-0	18	481489	4973767	Drain municipal Zeran	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (isolée)	Sans tranchée	s.o.	Pont temporaire ou ponceau temporaire	• Conservation de la Nation Sud • Espèces en péril présentes dans le cours d'eau. Respecter les conditions du permis en vertu de la LEVD (bec-de-lièvre). Aucune condition du permis ne s'applique (brochet vermiculé).
ON-013-0	18	483183	4974691	Affluent sans nom du drain municipal Reuben Mattice	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (isolée si écoulement)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	• Conservation de la Nation Sud • Espèces en péril présentes dans le cours d'eau. Respecter les conditions du permis en vertu de la LEVD (bec-de-lièvre).
ON-014-0	18	484769	4975537	Affluent sans nom du drain municipal Reuben Mattice	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (isolée si écoulement)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	• Conservation de la Nation Sud • Espèces en péril présentes dans le cours d'eau. Respecter les conditions du permis en vertu de la LEVD (bec-de-lièvre).
ON-016-0	18	486337	4976324	Affluent sans nom du drain municipal Wilson et de ses bras	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (isolée)	Sans tranchée	s.o.	Pont temporaire ou ponceau temporaire	• Conservation de la Nation Sud • Espèces en péril présentes dans le cours d'eau. Respecter les conditions du permis en vertu de la LEVD (bec-de-lièvre). Aucune condition du permis ne s'applique (chevalier de rivière).
ON-017-0	18	486797	4976585	Ruisseau Hoasic	Du 1 ^{er} octobre au 30 juin	Tranchée (isolée)	Sans tranchée	s.o.	Pont temporaire ou ponceau temporaire	• Conservation de la Nation Sud • Espèces en péril présentes dans le cours d'eau. Respecter les conditions du permis en vertu de la LEVD (anguille d'Amérique, bec-de-lièvre).
ON-018-0	18	489985	4978523	Drain municipal Gogo	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (isolée si écoulement)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	• Conservation de la Nation Sud • Espèces en péril présentes dans le cours d'eau. Respecter les conditions du permis en vertu de la LEVD (bec-de-lièvre).
ON-019-0	18	490388	4978763	Drain municipal Gogo	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (isolée si écoulement)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	• Conservation de la Nation Sud • Espèces en péril présentes dans le cours d'eau. Respecter les conditions du permis en vertu de la LEVD (bec-de-lièvre).
ON-019-2	18	490568	4978870	Affluent sans nom du drain municipal Gogo	Du 15 mars au 30 juin	À déterminer	À déterminer	À déterminer	Pont temporaire ou ponceau temporaire	• Conservation de la Nation Sud • Espèces en péril présentes dans le cours d'eau. Respecter les conditions du permis en vertu de la LEVD (bec-de-lièvre).
ON-020-0	18	492061	4979759	Affluent sans nom du ruisseau Aultsville	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (isolée)	Sans tranchée	s.o.	Pont temporaire ou ponceau temporaire	• Conservation de la Nation Sud • Espèces en péril présentes dans le cours d'eau. Respecter les conditions du permis en vertu de la LEVD (bec-de-lièvre).
ON-021-0	18	493501	4980608	Affluent sans nom du ruisseau Aultsville	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (isolée)	Sans tranchée	s.o.	Pont temporaire ou ponceau temporaire	• Conservation de la Nation Sud • Espèces en péril présentes dans le cours d'eau. Respecter les conditions du permis en vertu de la LEVD (bec-de-lièvre).

Les mesures d'atténuation liées au pipeline - l'habitat du poisson de l'Ontario

ID aquatique	Zone UTM	Vers l'est	Vers le nord	Nom du cours d'eau	Période d'activités limitées	Méthodologie de franchissement du cours d'eau – primaire	Méthodologie de franchissement du cours d'eau – intervention	Méthodologie de franchissement du cours d'eau - alternatif	Méthode de franchissement de cours d'eau par des véhicules	Autres mesures d'atténuation et commentaires
ON-022-0	18	493703	4980728	Affluent sans nom du ruisseau Aultsville	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (isolée si écoulement)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	<ul style="list-style-type: none"> Conservation de la Nation Sud Espèces en péril présentes dans le cours d'eau. Respecter les conditions du permis en vertu de la LEVD (bec-de-lièvre).
ON-023-0	18	493731	4980744	Affluent sans nom du ruisseau Aultsville	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (isolée si écoulement)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	<ul style="list-style-type: none"> Conservation de la Nation Sud Espèces en péril présentes dans le cours d'eau. Respecter les conditions du permis en vertu de la LEVD (bec-de-lièvre).
ON-024-0	18	493791	4980780	Affluent sans nom du ruisseau Aultsville	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (isolée si écoulement)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	<ul style="list-style-type: none"> Conservation de la Nation Sud Espèces en péril présentes dans le cours d'eau. Respecter les conditions du permis en vertu de la LEVD (bec-de-lièvre).
ON-025-0	18	493839	4980809	Affluent sans nom du ruisseau Aultsville	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (isolée si écoulement)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	<ul style="list-style-type: none"> Conservation de la Nation Sud Espèces en péril présentes dans le cours d'eau. Respecter les conditions du permis en vertu de la LEVD (bec-de-lièvre).
ON-025-4	18	494608	4981274	Étang sans nom	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Tranchée (isolée si écoulement)	Tranchée (isolée si écoulement)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	<ul style="list-style-type: none"> Office de protection de la nature de la région de Raisin
ON-027-0	18	495959	4982112	Drain Frank Dafoe	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Tranchée (isolée si écoulement)	Tranchée (isolée si écoulement)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	<ul style="list-style-type: none"> Office de protection de la nature de la région de Raisin Espèces en péril présentes dans le cours d'eau. Respecter les conditions du permis en vertu de la LEVD (bec-de-lièvre).
ON-027-2	18	496090	4982158	Drain Frank Dafoe	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (isolée si écoulement)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	<ul style="list-style-type: none"> Office de protection de la nature de la région de Raisin Espèces en péril présentes dans le cours d'eau. Respecter les conditions du permis en vertu de la LEVD (bec-de-lièvre).
ON-027-3	18	496117	4982173	Drain Frank Dafoe	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Tranchée (isolée si écoulement)	Tranchée (isolée si écoulement)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	<ul style="list-style-type: none"> Office de protection de la nature de la région de Raisin Espèces en péril présentes dans le cours d'eau. Respecter les conditions du permis en vertu de la LEVD (bec-de-lièvre).
ON-027-5	18	496241	4982246	Drain Frank Dafoe	Du 15 mars au 30 juin	À déterminer	À déterminer	À déterminer	Pont temporaire ou ponceau temporaire	<ul style="list-style-type: none"> Office de protection de la nature de la région de Raisin Espèces en péril présentes dans le cours d'eau. Respecter les conditions du permis en vertu de la LEVD (bec-de-lièvre).
ON-028-0	18	497811	4983275	Affluent sans nom du bras Dafoe du ruisseau Hoople	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (isolée)	Sans tranchée	s.o.	Pont temporaire ou ponceau temporaire	<ul style="list-style-type: none"> Office de protection de la nature de la région de Raisin
ON-029-0	18	499585	4984329	Affluent sans nom du ruisseau Hoople	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (isolée)	Sans tranchée	s.o.	Pont temporaire ou ponceau temporaire	<ul style="list-style-type: none"> Office de protection de la nature de la région de Raisin Espèces en péril présentes dans le cours d'eau. Aucune condition du permis ne s'applique (chevalier de rivière).
ON-029-2	18	499647	4984366	Affluent sans nom du ruisseau Hoople	Du 15 mars au 30 juin	À déterminer	À déterminer	À déterminer	Pont temporaire ou ponceau temporaire	<ul style="list-style-type: none"> Office de protection de la nature de la région de Raisin
ON-030-5	18	500130	4984620	Ruisseau Hoople	Du 15 mars au 30 juin	Sans tranchée	Tranchée (isolée)	s.o.	Accès existant	<ul style="list-style-type: none"> Office de protection de la nature de la région de Raisin Espèces en péril présentes dans le cours d'eau. Aucune condition du permis ne s'applique (chevalier de rivière).
ON-031-5	18	500198	4984656	Affluent sans nom du ruisseau Hoople	Du 15 mars au 30 juin	Sans tranchée (en fonction de la proximité à ON-030-5)	Tranchée (isolée)	s.o.	Accès existant	<ul style="list-style-type: none"> Office de protection de la nature de la région de Raisin
ON-032-1	18	500237.2202	4984676.68	Affluent sans nom du ruisseau Hoople	À déterminer	À déterminer	s.o.	À déterminer	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> Office de protection de la nature de la région de Raisin
ON-033-0	18	500741	4984943	Affluent sans nom du ruisseau Hoople	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Tranchée (isolée si écoulement)	Tranchée (isolée si écoulement)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	<ul style="list-style-type: none"> Office de protection de la nature de la région de Raisin
ON-033-2	18	500940	4985051	Affluent sans nom du ruisseau Hoople	Du 15 mars au 30 juin	À déterminer	À déterminer	À déterminer	Pont temporaire ou ponceau temporaire	<ul style="list-style-type: none"> Office de protection de la nature de la région de Raisin
ON-034-0	18	501517	4985349	Drain A.J. Drain Beckstead	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (isolée si écoulement)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	<ul style="list-style-type: none"> Office de protection de la nature de la région de Raisin
ON-035-4	18	501791	4985488	Bras Hanson du drain A.J. Drain Beckstead	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (isolée si écoulement)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	<ul style="list-style-type: none"> Office de protection de la nature de la région de Raisin
ON-036-0	18	502633	4985935	Affluent sans nom du fleuve Saint-Laurent	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Tranchée (isolée si écoulement)	Tranchée (isolée si écoulement)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	<ul style="list-style-type: none"> Office de protection de la nature de la région de Raisin
ON-039-0	18	503189	4986226	Affluent sans nom du fleuve Saint-Laurent	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (isolée si écoulement)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	<ul style="list-style-type: none"> Office de protection de la nature de la région de Raisin
ON-040-2	18	503447	4986363	Affluent sans nom du fleuve Saint-Laurent	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (isolée si écoulement)	À déterminer	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	<ul style="list-style-type: none"> Office de protection de la nature de la région de Raisin
ON-041-0	18	503788	4986596	Drain Campbell	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (isolée)	Sans tranchée	s.o.	Pont temporaire ou ponceau temporaire	<ul style="list-style-type: none"> Office de protection de la nature de la région de Raisin Espèces en péril présentes dans le cours d'eau. Aucune condition du permis ne s'applique (brochet vermiculé).
ON-045-0	18	505407	4987708	Drain Murray	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (isolée si écoulement)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	<ul style="list-style-type: none"> Office de protection de la nature de la région de Raisin

Les mesures d'atténuation liées au pipeline - l'habitat du poisson de l'Ontario

ID aquatique	Zone UTM	Vers l'est	Vers le nord	Nom du cours d'eau	Période d'activités limitées	Méthodologie de franchissement du cours d'eau – primaire	Méthodologie de franchissement du cours d'eau – intervention	Méthodologie de franchissement du cours d'eau - alternatif	Méthode de franchissement de cours d'eau par des véhicules	Autres mesures d'atténuation et commentaires
ON-046-0	18	507604	4988746	Affluent sans nom du drain Murray	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (isolée si écoulement)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	• Office de protection de la nature de la région de Raisin
ON-047-5	18	510776	4990866	Affluent sans nom de la rivière Raisin	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (isolée si écoulement)	À déterminer	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	• Office de protection de la nature de la région de Raisin
ON-047-9	18	510869	4990924	Affluent sans nom de la rivière Raisin	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (isolée si écoulement)	À déterminer	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	• Office de protection de la nature de la région de Raisin
ON-048-0	18	512668	4991966	Affluent sans nom de la rivière Raisin	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (isolée si écoulement)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	• Office de protection de la nature de la région de Raisin
ON-049-1	18	514142	4992392	Affluent sans nom de la rivière Raisin	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (isolée si écoulement)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	• Office de protection de la nature de la région de Raisin
ON-050-0	18	514779	4992517	Affluent sans nom de la rivière Raisin	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (isolée si écoulement)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	• Office de protection de la nature de la région de Raisin
ON-053-0	18	519271	4995566	Bras Murray du drain McIntosh	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Tranchée à ciel ouvert (si le lit est asséché ou gelé)	Tranchée (isolée si écoulement)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	• Office de protection de la nature de la région de Raisin • Espèces en péril présentes dans le cours d'eau. Aucune condition du permis ne s'applique (espèces préoccupantes non identifiées).
ON-053-5	18	519593	4995847	Affluent sans nom du drain McIntosh	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (non isolé)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (non isolé)	À déterminer – Pont temporaire ou ponceau temporaire (en présence d'eau)	• Office de protection de la nature de la région de Raisin • Espèces en péril présentes dans le cours d'eau. Aucune condition du permis ne s'applique (espèces préoccupantes non identifiées).
ON-053-7	18	519702	4995943	Affluent sans nom du drain McIntosh	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (non isolé)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (non isolé)	À déterminer – Pont temporaire ou ponceau temporaire (en présence d'eau)	• Office de protection de la nature de la région de Raisin • Espèces en péril présentes dans le cours d'eau. Aucune condition du permis ne s'applique (espèces préoccupantes non identifiées).
ON-054-0	18	520054	4996252	Drain McIntosh	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (isolée si écoulement)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	• Office de protection de la nature de la région de Raisin • Espèces en péril présentes dans le cours d'eau. Aucune condition du permis ne s'applique (espèces préoccupantes non identifiées).
ON-057-0	18	523771	4999456	Rivière Raisin	Du 15 mars au 30 juin	Sans tranchée	Tranchée (à ciel ouvert)	s.o.	Accès existant	• Office de protection de la nature de la région de Raisin • Espèces en péril présentes dans le cours d'eau. Respecter les conditions du permis en vertu de la LEP (méned'herbe) et du permis en vertu de la LEVD (méned'herbe, bec-de-lièvre). Aucune condition du permis ne s'applique (chevalier de rivière).
ON-057-4	18	524483	5000214	Affluent sans nom de la rivière Raisin	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Tranchée (isolée si écoulement)	Tranchée (isolée si écoulement)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	• Office de protection de la nature de la région de Raisin
ON-059-0	18	525467	5001607	Bras Lefebvre du ruisseau McIntyre	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (isolée si écoulement)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	• Office de protection de la nature de la région de Raisin
ON-060-0	18	525572	5001812	Affluent sans nom du bras Lefebvre du ruisseau McIntyre	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (isolée si écoulement)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	• Office de protection de la nature de la région de Raisin
ON-060-5	18	526114	5002689	Affluent sans nom du bras Lefebvre du ruisseau McIntyre	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Tranchée (isolée si écoulement)	Tranchée (isolée si écoulement)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	• Office de protection de la nature de la région de Raisin
ON-061-2	18	526382	5002958	Affluent sans nom du bras Lefebvre du ruisseau McIntyre	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer	• Office de protection de la nature de la région de Raisin
ON-062-0	18	528787	5004258	Drain municipal Leblanc Van Overbeek/Ruisseau McIntyre	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (isolée si écoulement)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	• Office de protection de la nature de la région de Raisin
ON-062-2	18	530224	5005773	Affluent sans nom du ruisseau Sutherland	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (isolée si écoulement)	À déterminer	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	• Office de protection de la nature de la région de Raisin
ON-062-3	18	530326	5005871	Affluent sans nom du ruisseau Sutherland	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (isolée si écoulement)	À déterminer	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	• Office de protection de la nature de la région de Raisin
ON-062-4	18	530327	5005872	Affluent sans nom du ruisseau Sutherland	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (isolée si écoulement)	À déterminer	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	• Office de protection de la nature de la région de Raisin
ON-062-5	18	530361	5005904	Affluent sans nom du ruisseau Sutherland	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (isolée si écoulement)	À déterminer	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	• Office de protection de la nature de la région de Raisin
ON-064-0	18	532166	5007500	Drain municipal Filion	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (isolée si écoulement)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	• Office de protection de la nature de la région de Raisin
ON-071-0	18	534502	5009835	Drain municipal Filion	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (isolée si écoulement)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	• Office de protection de la nature de la région de Raisin • Espèces en péril présentes dans le cours d'eau. Respecter les conditions du permis en vertu de la LEVD (bec-de-lièvre).
ON-072-0	18	534852	5010195	Drain municipal Seguin	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Tranchée (isolée si écoulement)	Tranchée (isolée si écoulement)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	• Office de protection de la nature de la région de Raisin • Espèces en péril présentes dans le cours d'eau. Respecter les conditions du permis en vertu de la LEVD (bec-de-lièvre).

Les mesures d'atténuation liées au pipeline - l'habitat du poisson de l'Ontario

ID aquatique	Zone UTM	Vers l'est	Vers le nord	Nom du cours d'eau	Période d'activités limitées	Méthodologie de franchissement du cours d'eau – primaire	Méthodologie de franchissement du cours d'eau – intervention	Méthodologie de franchissement du cours d'eau - alternatif	Méthode de franchissement de cours d'eau par des véhicules	Autres mesures d'atténuation et commentaires
ON-073-0	18	536828	5012250	Rivière Beaudette/Drain municipal Beaudette	Du 15 mars au 30 juin	Sans tranchée	Tranchée (isolée)	s.o.	Pont temporaire ou ponceau temporaire	• Office de protection de la nature de la région de Raisin • Espèces en péril présentes dans le cours d'eau. Respecter les conditions du permis en vertu de la LEP (méné camus) et du permis en vertu de la LEVD (méné camus, bec-de-lièvre).
ON-073-2	18	536711	5012121	Affluent sans nom de la rivière Beaudette	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (isolée si écoulement)	À déterminer	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	• Office de protection de la nature de la région de Raisin • Espèces en péril présentes dans le cours d'eau. Respecter les conditions du permis en vertu de la LEVD (bec-de-lièvre).
ON-074-0	18	537768	5013043	Drain municipal Cholette	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (isolée si écoulement)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	• Office de protection de la nature de la région de Raisin • Espèces en péril présentes dans le cours d'eau. Respecter les conditions du permis en vertu de la LEVD (bec-de-lièvre).
ON-075-0	18	538755	5014103	Affluent sans nom de la rivière Beaudette	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (isolée si écoulement)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	• Office de protection de la nature de la région de Raisin • Espèces en péril présentes dans le cours d'eau. Respecter les conditions du permis en vertu de la LEVD (bec-de-lièvre).
ON-076-2	18	539087	5014488	Affluent sans nom de la rivière Beaudette	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (isolée si écoulement)	À déterminer	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	• Office de protection de la nature de la région de Raisin • Espèces en péril présentes dans le cours d'eau. Respecter les conditions du permis en vertu de la LEVD (bec-de-lièvre).
ON-077-0	18	539769	5015070	Affluent sans nom de la rivière Beaudette	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (isolée si écoulement)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	• Office de protection de la nature de la région de Raisin
ON-078-0	18	541690	5018223	Rivière Delisle	Du 15 mars au 30 juin	Sans tranchée	Tranchée (à ciel ouvert)	s.o.	Accès existant	• Office de protection de la nature de la région de Raisin • Espèces en péril présentes dans le cours d'eau. Respecter les conditions du permis en vertu de la LEVD (anguille d'Amérique).
ON-079-0	18	541864	5018801	Affluent sans nom de la rivière Delisle	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (isolée si écoulement)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	• Office de protection de la nature de la région de Raisin • Espèces en péril présentes dans le cours d'eau. Respecter les conditions du permis en vertu de la LEVD (anguille d'Amérique).
ON-079-2	18	542017	5019309	Affluent sans nom de la rivière Delisle	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (isolée si écoulement)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	• Office de protection de la nature de la région de Raisin • Espèces en péril présentes dans le cours d'eau. Respecter les conditions du permis en vertu de la LEVD (anguille d'Amérique).
ON-080-5	18	543235	5024077	Affluent sans nom de la Coulée Beauchamps	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (isolée si écoulement)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	• Office de protection de la nature de la région de Raisin
ON-081-5	18	543493	5025102	Affluent sans nom du drain municipal McDonald Robertson	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (isolée si écoulement)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	• Office de protection de la nature de la région de Raisin
ON-081-7	18	543499	5025875	Affluent sans nom du drain municipal McDonald Robertson	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (isolée si écoulement)	À déterminer	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	• Office de protection de la nature de la région de Raisin
ON-082-5	18	543508	5026061	Affluent sans nom du drain municipal McDonald Robertson	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Tranchée (isolée si écoulement)	Tranchée (isolée si écoulement)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	• Office de protection de la nature de la région de Raisin
ON-084-1	18	544036	5027225	Drain municipal McDonald Robertson	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (isolée si écoulement)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	
ON-085-4	18	544205	5028597	Drain municipal Lacombe	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (isolée si écoulement)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	
ON-086-6	18	544237	5028895	Drain municipal Cardinal	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (isolée si écoulement)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	
ON-086-7	18	544472	5029585	Affluent sans nom du ruisseau du Trait Carré	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer	
ON-086-9	18	544755	5030117	Affluent sans nom du drain municipal Bruno Cardinal	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (non isolé)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (non isolé)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	
ON-087-5	18	544877	5030592	Drain municipal Bruno Cardinal	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (isolée si écoulement)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	
ON-088-5	18	545225	5031974	Affluent sans nom de la rivière à la Graisse	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (isolée si écoulement)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	
ON-089-0	18	545341	5033084	Affluent sans nom de la rivière à la Graisse	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Tranchée (isolée si écoulement)	Tranchée (isolée si écoulement)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	
ON-090-0	18	545343	5033649	Affluent sans nom de la rivière à la Graisse	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (isolée si écoulement)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	
ON-091-0	18	545450	5033983	Rivière Rigaud Est	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (isolée)	Sans tranchée	s.o.	Pont temporaire ou ponceau temporaire	• Espèces en péril présentes dans le cours d'eau. Respecter les conditions du permis en vertu de la LEVD (bec-de-lièvre).
ON-092-3	18	545673	5034143	Drain municipal Mushroom	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (isolée si écoulement)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	
ON-093-3	18	545803	5034442	Affluent sans nom de la rivière Rigaud Est	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (non isolé)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (non isolé)	À déterminer – Pont temporaire ou ponceau temporaire (en présence d'eau)	

Les mesures d'atténuation liées au pipeline - l'habitat du poisson de l'Ontario

ID aquatique	Zone UTM	Vers l'est	Vers le nord	Nom du cours d'eau	Période d'activités limitées	Méthodologie de franchissement du cours d'eau – primaire	Méthodologie de franchissement du cours d'eau – intervention	Méthodologie de franchissement du cours d'eau - alternatif	Méthode de franchissement de cours d'eau par des véhicules	Autres mesures d'atténuation et commentaires
ON-094-6	18	545994	5035270	Drain municipal Harold Ferris	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Tranchée (isolée si écoulement)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	
ON-095-2	18	546190	5036915	Affluent sans nom de la rivière Rigaud	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Tranchée isolée (si écoulement)	Tranchée (isolée si écoulement)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	
ON-095-3	18	546316	5036796	Affluent sans nom de la rivière Rigaud	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (isolée si écoulement)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	
ON-095-7	18	546217	5037178	Affluent sans nom de la rivière Rigaud	Du 15 mars au 30 juin	Tranchée (isolée si écoulement)	À déterminer	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Pont temporaire ou ponceau temporaire	
ON-097-0	18	546342	5037544	Rivière Rigaud	Du 15 mars au 30 juin	Sans tranchée	Tranchée (isolée)	s.o.	Accès existant	
ON-098-0	18	546358	5037589	Affluent sans nom de la rivière Rigaud	Du 15 mars au 30 juin	Sans tranchée (en fonction de la proximité à ON-097-0)	Tranchée (isolée si écoulement)	s.o.	Accès existant	
ON-098-3	18	546806	5038848	Affluent sans nom du ruisseau à Charette	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer	
ON-098-4	18	546958	5039560	Affluent sans nom du ruisseau à Charette	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer	
ON-098-5	18	547044	5039953	Affluent sans nom du ruisseau à Charette	À déterminer	À déterminer	s.o.	À déterminer	À déterminer	
ON-099-0	18	451192	4994189	Rivière Rideau	Du 1 ^{er} octobre au 30 juin	Sans tranchée	Tranchée (conception technique à déterminer)	s.o.	Accès existant	<ul style="list-style-type: none"> Office de protection de la nature de la vallée de la Rideau Suivre les mesures d'atténuation prévues dans le Plan de protection de l'environnement pour le franchissement sans tranchée, incluant les procédures de forage directionnel et le plan d'intervention en cas de rejet de boues de forage dans un cours d'eau (section 6 du volume 8). Surveiller la turbidité pour les déversements par inadvertance pendant les activités de forage.
ON-100-0	18	383049	5029269	Rivière Madawaska	Du 1 ^{er} octobre au 15 juillet	Sans tranchée	Tranchée (conception technique à déterminer)	s.o.	Accès existant	<ul style="list-style-type: none"> Suivre les mesures d'atténuation prévues dans le Plan de protection de l'environnement pour le franchissement sans tranchée, incluant les procédures de forage directionnel et le plan d'intervention en cas de rejet de boues de forage dans un cours d'eau (section 6 du volume 8). Surveiller la turbidité pour les déversements par inadvertance pendant les activités de forage.

Mesures d'atténuation courantes de franchissement de cours d'eau:

- Rétablir le chenal et les rives aux contours avant perturbation, le cas échéant.
- Remettre en place le sol arable/sol de surface récupéré des rives et des zones riveraines, le cas échéant. Ensemencer avec le mélange approuvé et recouvrir de tapis biodégradable pour prévenir l'érosion, le cas échéant.
- Installer une clôture anti-érosion ou prendre d'autres mesures de prévention de l'érosion pertinentes dans toute la superficie perturbée de l'emprise, le cas échéant.

Franchissements de cours d'eau – typique dessins:

- Franchissements de cours d'eau avec canal sur appuis - STDS-03-ML-05-111 (3 feuilles)
- Franchissements de cours d'eau avec barrage et pompe - STDS-03-ML-05-112 (3 feuilles)
- Franchissements de cours d'eau types à ciel ouvert - STDS-03-ML-05-105 (2 feuilles)

Mesures d'atténuation liées au pipeline - Aucune des canaux visibles de l'Ontario

ID aquatique	Zone UTM	Vers l'est	Vers le nord	Nom du cours d'eau	Période d'activités limitées	Méthodologie de franchissement du cours d'eau – primaire	Méthodologie de franchissement du cours d'eau – intervention	Méthodologie de franchissement du cours d'eau - alternatif	Méthode de franchissement de cours d'eau par des véhicules	Autres mesures d'atténuation et commentaires
ON-004-0	18	477907	4971497	Affluent sans nom du drain municipal Landon McInnis	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (non isolé)	À déterminer – Pont temporaire ou ponceau temporaire (en présence d'eau)	• Conservation de la Nation Sud
ON-006-5	18	478786	4972054	Drain municipal Zeran	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (non isolé)	À déterminer – Pont temporaire ou ponceau temporaire (en présence d'eau)	• Conservation de la Nation Sud
ON-011-7	18	481082	4973509	Affluent sans nom du drain municipal Saddlemire	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (non isolé)	À déterminer – Pont temporaire ou ponceau temporaire (en présence d'eau)	• Conservation de la Nation Sud
ON-015-0	18	484944	4975626	Affluent sans nom du drain municipal Reuben Mattice	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (non isolé)	À déterminer – Pont temporaire ou ponceau temporaire (en présence d'eau)	• Conservation de la Nation Sud
ON-037-0	18	502839	4986042	Affluents sans nom de la rivière Raisin	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (non isolé)	À déterminer – Pont temporaire ou ponceau temporaire (en présence d'eau)	• Office de protection de la nature de la région de Raisin
ON-038-0	18	502861	4986054	Affluents sans nom de la rivière Raisin	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (non isolé)	À déterminer – Pont temporaire ou ponceau temporaire (en présence d'eau)	• Office de protection de la nature de la région de Raisin
ON-040-0	18	503320	4986295	Affluent sans nom du fleuve Saint-Laurent	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (non isolé)	À déterminer – Pont temporaire ou ponceau temporaire (en présence d'eau)	• Office de protection de la nature de la région de Raisin
ON-042-0	18	503844	4986635	Affluent sans nom du fleuve Saint-Laurent	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (non isolé)	À déterminer – Pont temporaire ou ponceau temporaire (en présence d'eau)	• Office de protection de la nature de la région de Raisin
ON-043-0	18	504456	4987055	Affluent sans nom du fleuve Saint-Laurent	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (non isolé)	À déterminer – Pont temporaire ou ponceau temporaire (en présence d'eau)	• Office de protection de la nature de la région de Raisin
ON-044-0	18	504883	4987348	Affluent sans nom du fleuve Saint-Laurent	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (non isolé)	À déterminer – Pont temporaire ou ponceau temporaire (en présence d'eau)	• Office de protection de la nature de la région de Raisin
ON-047-0	18	508795	4989622	Étang sans nom	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (non isolé)	À déterminer – Pont temporaire ou ponceau temporaire (en présence d'eau)	• Office de protection de la nature de la région de Raisin
ON-051-0	18	518381	4994794	Affluent sans nom du drain municipal McIntosh	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (non isolé)	À déterminer – Pont temporaire ou ponceau temporaire (en présence d'eau)	• Office de protection de la nature de la région de Raisin
ON-055-0	18	520685	4996803	Affluent sans nom du drain McIntosh	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (non isolé)	À déterminer – Pont temporaire ou ponceau temporaire (en présence d'eau)	• Office de protection de la nature de la région de Raisin
ON-056-0	18	521968	4997921	Affluent sans nom du drain municipal Glen Falloch	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (non isolé)	À déterminer – Pont temporaire ou ponceau temporaire (en présence d'eau)	• Office de protection de la nature de la région de Raisin
ON-058-0	18	525144	5001117	Affluent sans nom du bras Lefebvre du ruisseau McIntyre	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (non isolé)	À déterminer – Pont temporaire ou ponceau temporaire (en présence d'eau)	• Office de protection de la nature de la région de Raisin
ON-070-0	18	533788	5009175	Affluent sans nom du ruisseau Sutherland	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (non isolé)	À déterminer – Pont temporaire ou ponceau temporaire (en présence d'eau)	• Office de protection de la nature de la région de Raisin
ON-079-3	18	542371	5020670	À déterminer	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (non isolé)	À déterminer – Pont temporaire ou ponceau temporaire (en présence d'eau)	• Conservation de la Nation Sud
ON-079-5	18	542441	5020943	À déterminer	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (non isolé)	À déterminer – Pont temporaire ou ponceau temporaire (en présence d'eau)	• Conservation de la Nation Sud
ON-079-9	18	543212	5023985	À déterminer	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (non isolé)	À déterminer – Pont temporaire ou ponceau temporaire (en présence d'eau)	• Conservation de la Nation Sud
ON-083-5	18	543972	5026981	Affluent sans nom de la rivière à la Graisse	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (non isolé)	À déterminer – Pont temporaire ou ponceau temporaire (en présence d'eau)	
ON-096-0	18	546326	5037498	Affluent sans nom de la rivière Rigaud	Aucune PAL	Sans tranchée (en fonction de la proximité à ON-097-0)	Sans tranchée (en fonction de la proximité à ON-097-0)	N/A	Accès existant	

Mesures d'atténuation courantes de franchissement de cours d'eau:

- Rétablir le chenal et les rives aux contours avant perturbation, le cas échéant.
- Remettre en place le sol arable/sol de surface récupéré des rives et des zones riveraines, le cas échéant. Ensemencer avec le mélange approuvé et recouvrir de tapis biodégradable pour prévenir l'érosion, le cas échéant.
- Installer une clôture anti-érosion ou prendre d'autres mesures de prévention de l'érosion pertinentes dans toute la superficie perturbée de l'emprise, le cas échéant.

Franchissements de cours d'eau – typique dessins:

- Franchissements de cours d'eau avec canal sur appuis - STDS-03-ML-05-111 (3 feuilles)
- Franchissements de cours d'eau avec barrage et pompe - STDS-03-ML-05-112 (3 feuilles)
- Franchissements de cours d'eau types à ciel ouvert - STDS-03-ML-05-105 (2 feuilles)

Nouveau-Brunswick

NEW BRUNSWICK EDMUNDSTON RSMT

Feature	Start KP	End KP	Section	UniqueID	Species/Name/Type	Mitigation Code	Soils Handling Code
Milieu humide	1,084	1,154	6101	NB-612	marécage	WT-03	S-10
EC-CFO	1,158	1,449	6101	NB-EC-21161	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Milieu humide	1,188	1,220	6101	NB-611	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	1,274		6101	NB-519-00	Rivière Iroquois	NB-519-00	
Milieu humide	1,312	1,381	6101	NB-610	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	3,385		6101	NB-520-00	Petite Rivière Iroquois	NB-520-00	
Habitat du poisson	9,201		6101	NB-520-01	Ruisseau Richards (affluent)	NB-520-01	
plante	11,403		6101	NB-137	spiranthe penchée	US1S2-1	S-07
plante	11,423		6101	NB-139	spiranthe penchée	US1S2-1	S-07
EC-CFO	11,471	11,612	6101	NB-EC-21155	Forêt de conservation	EC-05	S-10
plante	11,493		6101	NB-136	Callitriche hermaphrodite	WS2-1	S-05
Milieu humide	11,502	11,642	6101	NB-607	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	11,536		6101	NB-521-00	Ruisseau Richards	NB-521-00	
EC-GRS	13,058	14,166	6101	NB-EC-21182	Zone naturelle protégée (ZPN) proposée de la Rivière	EC-03	S-10
Milieu humide	13,112	13,169	6101	NB-606	marécage	WT-03	S-10
fonction de la faune	13,280	13,580	6101	NB-DWA-618	hivernage des cerfs	WONB-12	
Milieu humide	13,349	13,398	6101	NB-605	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	13,474	13,500	6101	NB-604	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	13,596		6101	NB-522-00	Rivière Verte	NB-522-00	
fonction de la faune	13,608	13,812	6101	NB-DWA-616	hivernage des cerfs	WONB-12	
Poisson à déterminer	13,608		6101	NB-522-01	Rivière Verte (affluent)	NB-522-01	
Milieu humide	13,670	13,795	6101	NB-603	marécage	WT-06	S-13
fonction de la faune	13,998	14,156	6101	NB-DWA-616	hivernage des cerfs	WONB-12	
Habitat du poisson	15,773		6101	NB-667-01	Bras Little Forks de la rivière Verte (affluent)	NB-667-01	
Habitat du poisson	15,804		6101	NB-667-00	Bras Little Forks de la rivière Verte (affluent)	NB-667-00	
Milieu humide	17,296	17,312	6101	NB-602	marécage	WT-06	S-13
EC-CFO	17,623	17,775	6101	NB-EC-21160	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Milieu humide	17,631	17,736	6101	NB-188	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	17,701		6101	NB-523-00	Bras Little Forks de la rivière Verte	NB-523-00	
EC-CFO	18,068	18,137	6101	NB-EC-21154	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Habitat du poisson	18,107		6101	NB-523-01	Bras Little Forks de la rivière Verte (affluent)	NB-523-01	
EC-CFO	18,428	18,747	6101	NB-EC-21154	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Milieu humide	18,518	18,608	6101	NB-181	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	18,544		6101	NB-524-00	Bras Little Forks de la rivière Verte (affluent)	NB-524-00	
Milieu humide	20,489	20,505	6101	NB-182	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	20,752	20,812	6101	NB-183	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	20,792		6101	NB-525-00	Bras Little Forks de la rivière Verte (affluent)	NB-525-00	
Milieu humide	21,894	22,062	6101	NB-184	marécage	WT-06	S-13
Habitat du poisson	22,043		6101	NB-526-00	Bras Little Forks de la rivière Verte (affluent)	NB-526-00	
Milieu humide	22,976	22,990	6101	NB-187	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	23,636		6101	NB-526-01	Ruisseau Burnt Camp (affluent)	NB-526-01	

NEW BRUNSWICK EDMUNDSTON RSMT

Feature	Start KP	End KP	Section	UniqueID	Species/Name/Type	Mitigation Code	Soils Handling Code
Milieu humide	23,840	23,876	6101	NB-185	marécage	WT-03	S-10
EC-CFO	26,223	26,301	6101	NB-EC-21153	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Poisson à déterminer	26,253		6101	NB-719-00	Ruisseau Brown (affluent)	NB-719-00	
Milieu humide	27,813	27,948	6101	NB-230	marécage	WT-03	S-10
EC-CFO	27,886	27,963	6101	NB-EC-21152	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Poisson à déterminer	27,926		6101	NB-720-00	Lac Branch	NB-720-00	
Milieu humide	28,514	28,536	6101	NB-189	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	30,533	30,642	6101	NB-700	marécage	WT-03	S-10
EC-CFO	30,557	30,632	6101	NB-EC-21151	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Habitat du poisson	30,592		6101	NB-528-00	Branche à Charles	NB-528-00	
plante	31,220		6101	NB-104	agrostide de Martens	US1S2-1	S-07
Milieu humide	31,538	31,741	6101	NB-701	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	31,852	31,906	6101	NB-701	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	32,327	32,527	6101	NB-702	Eaux peu profondes	WT-03	S-10
EC-CFO	32,339	32,380	6101	NB-EC-21150	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Habitat du poisson	32,425		6101	NB-529-00	Ruisseau à Arsenault	NB-529-00	
EC-CFO	32,437	32,493	6101	NB-EC-21150	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Milieu humide	35,286	35,321	6101	NB-703	marécage	WT-03	S-10
EC-CFO	35,431	35,517	6101	NB-EC-21149	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Milieu humide	35,456	35,534	6101	NB-704	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	35,466		6101	NB-530-00	Ruisseau Beardsley	NB-530-00	
Habitat du poisson	37,878		6101	NB-530-01	Ruisseau Gardner (affluent)	NB-530-01	
EC-CFO	39,878	39,994	6101	NB-EC-21147	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Milieu humide	39,897	40,057	6101	NB-705	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	39,950		6101	NB-531-00	Ruisseau Burgess	NB-531-00	
EC-CFO	40,656	40,701	6101	NB-EC-21148	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Milieu humide	40,679	40,856	6101	NB-706	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	40,735		6101	NB-532-00	Grande fourche rivière Quisibis	NB-532-00	
EC-CFO	40,755	40,822	6101	NB-EC-21148	Forêt de conservation	EC-05	S-10
EC-CFO	42,857	43,478	6101	NB-EC-21170	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Milieu humide	42,967	43,000	6101	NB-245	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	43,124	43,181	6101	NB-244	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	43,223	43,241	6101	NB-243	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	43,384	43,457	6101	NB-242	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	43,581	43,620	6101	NB-241	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	43,764	43,825	6101	NB-240	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	43,941	44,021	6101	NB-234	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	44,068	44,095	6101	NB-234	marécage	WT-06	S-13
EC-CFO	44,110	44,214	6101	NB-EC-21146	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Milieu humide	44,118	44,243	6101	NB-232	marécage	WT-03	S-10
Drainage	44,208		6101	NB-721-00	Ruisseau Larry	NB-721-00	

NEW BRUNSWICK EDMUNDSTON RSMT

Feature	Start KP	End KP	Section	UniqueID	Species/Name/Type	Mitigation Code	Soils Handling Code
Milieu humide	45,265	45,317	6101	NB-625	marécage	WT-06	S-13
EC-CFO	46,189	46,274	6101	NB-EC-21159	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Milieu humide	46,223	46,251	6101	NB-624	marécage	WT-06	S-13
Poisson à déterminer	46,230		6101	NB-737-00	Rivière Siegas (affluent)	NB-737-00	
Milieu humide	46,257	46,290	6101	NB-623	marécage	WT-06	S-13
Poisson à déterminer	46,571		6101	NB-534-01	Rivière Siegas (affluent)	NB-534-01	
Milieu humide	46,584	46,810	6101	NB-622	marécage	WT-06	S-13
fonction de la faune	46,946		6101	NB-NEST100-15	à tour des palombes	WDNB-06	
Milieu humide	47,242	47,269	6101	NB-621	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	47,432	47,572	6101	NB-620	marécage	WT-06	S-13
EC-CFO	47,634	47,842	6101	NB-EC-21175	Forêt de conservation	EC-05	S-10
plante	47,667		6101	NB-141	spiranthe penchée	US1S2-1	S-07
Milieu humide	47,711	47,746	6101	NB-692	marécage	WT-03	S-10
Poisson à déterminer	47,734		6101	NB-535-00	Rivière Siegas	NB-535-00	
Milieu humide	47,829	47,884	6101	NB-619	marécage	WT-06	S-13
EC-CFO	48,378	48,468	6101	NB-EC-21158	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Poisson à déterminer	48,424		6101	NB-735-00	Rivière Siegas (affluent)	NB-735-00	
Milieu humide	49,851	49,880	6101	NB-618	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	49,893	49,981	6101	NB-617	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	50,054	50,174	6101	NB-616	marécage	WT-06	S-13
EC-CFO	50,076	50,144	6101	NB-EC-21157	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Poisson à déterminer	50,122		6101	NB-736-00	Fourche à Clark	NB-736-00	
Milieu humide	50,317	50,485	6101	NB-615	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	50,535	50,557	6101	NB-614	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	50,581	51,145	6101	NB-613	Eaux peu profondes	WT-06	S-13
Habitat du poisson	50,813		6101	NB-538-00	Fourche à Clark (affluent)	NB-538-00	
Milieu humide	52,435	52,502	6101	NB-687	marécage	WT-03	S-12
Drainage	52,460		6101	NB-539-00	Ruisseau Wagansis (affluent)	NB-539-00	
Milieu humide	52,758	52,920	6101	NB-627	marécage	WT-03	S-12
Poisson à déterminer	52,830		6101	NB-738-00	Ruisseau Wagansis (affluent)	NB-738-00	
Milieu humide	53,693	53,776	6101	NB-629	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	53,797	53,817	6101	NB-628	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	53,866	53,874	6101	NB-629	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	53,909	53,981	6101	NB-630	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	54,191	54,273	6101	NB-686	marécage	WT-03	S-12
Drainage	54,251		6101	NB-540-02	Ruisseau Wagansis (affluent)	NB-540-02	
EC-CFO	54,952	54,983	6101	NB-EC-21156	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Milieu humide	54,985	55,139	6101	NB-686	marécage	WT-03	S-12
EC-CFO	55,031	55,094	6101	NB-EC-21156	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Habitat du poisson	55,035		6101	NB-541-00	Ruisseau Wagansis (affluent)	NB-541-00	
EC-JDI	55,276	60,062	6101	NB-EC-21210	CEP JDI	EC-05	S-10

NEW BRUNSWICK EDMUNDSTON RSMT

Feature	Start KP	End KP	Section	UniqueID	Species/Name/Type	Mitigation Code	Soils Handling Code
Milieu humide	55,574	55,742	6101	NB-686	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	56,498	56,707	6101	NB-691	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	56,844	57,578	6101	NB-690	marécage	WT-06	S-12
Milieu humide	57,793	57,818	6101	NB-688	marécage	WT-06	S-12
fonction de la faune	57,908	60,198	6101	NB-DWA-586	hivernage des cerfs	WONB-12	
Milieu humide	58,062	58,198	6101	NB-689	marécage	WT-03	S-12
Drainage	58,568		6101	NB-541-02	Ruisseau Bijeau (affluent)	NB-541-02	
Milieu humide	58,972	59,017	6101	NB-685	marécage	WT-03	S-12
Drainage	59,379		6101	NB-541-01	Ruisseau Bijeau (affluent)	NB-541-01	
Milieu humide	59,543	59,953	6101	NB-684	marécage	WT-03	S-12
plante	59,620		6101	NB-88	épière à feuilles minces	WS3-1	S-12
Poisson à déterminer	59,635		6101	NB-668-00	Grande Rivière	NB-668-00	
Milieu humide	60,121	60,147	6101	NB-683	marécage	WT-03	S-12
fonction de la faune	61,518		6101	NB-DWA-586	hivernage des cerfs	WONB-12	
Milieu humide	61,662	61,703	6101	NB-682	marécage	WT-03	S-12
Drainage	61,817		6101	NB-668-01	affluent inconnue	NB-668-01	
Habitat du poisson	62,034		6101	NB-543-00	Grande Rivière (affluent)	NB-543-00	
fonction de la faune	64,034	64,413	6101	NB-DWA-586	hivernage des cerfs	WONB-12	
Milieu humide	64,143	64,265	6101	NB-681	marécage	WT-06	S-13

NEW BRUNSWICK GRAND FALLS RSMT

Feature	Start KP	End KP	Section	UniqueID	Species/Name/Type	Mitigation Code	Soils Handling Code
Milieu humide	70	307	6201	NB-680	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	462	676	6201	NB-679	marécage	WT-03	S-12
Habitat du poisson	539		6201	NB-544-00	Sewell Brook	NB-544-00	
Milieu humide	676	720	6201	NB-678	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	874	967	6201	NB-677	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	1,120	1,164	6201	NB-675	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	1,330	1,369	6201	NB-674	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	1,775	1,816	6201	NB-673	marécage	WT-03	S-12
Habitat du poisson	1,803		6201	NB-544-01	Ruisseau Beaver (affluent)	NB-544-01	
Habitat du poisson	1,993		6201	NB-545-00	Ruisseau Beaver	NB-545-00	
Habitat du poisson	2,011		6201	NB-692-00	Ruisseau Beaver (affluent)	NB-692-00	
Milieu humide	2,133	2,696	6201	NB-672	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	2,749	3,048	6201	NB-672	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	3,099	3,752	6201	NB-672	marécage	WT-03	S-12
Drainage	3,167		6201	NB-692-01	Ruisseau Beaver (affluent)	NB-692-01	
Drainage	3,212		6201	NB-692-02	Ruisseau Beaver (affluent)	NB-692-02	
Habitat du poisson	3,549		6201	NB-546-00	Ruisseau Beaver (affluent)	NB-546-00	
Drainage	3,877		6201	NB-546-01	Ruisseau Beaver (affluent)	NB-546-01	
Milieu humide	4,191	4,908	6201	NB-671	marécage	WT-06	S-13
Drainage	4,699		6201	NB-546-02	Ruisseau Beaver (affluent)	NB-546-02	
Milieu humide	5,326	5,546	6201	NB-693	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	6,337	6,405	6201	NB-694	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	6,471	6,863	6201	NB-695	marécage	WT-03	S-12
EC-JDI	7,232	8,451	6201	NB-EC-21225	CEP JDI	EC-05	S-10
Milieu humide	7,484	7,738	6201	NB-697	marécage	WT-03	S-12
Habitat du poisson	7,573		6201	NB-547-00	Ruisseau Lynch	NB-547-00	
Milieu humide	7,846	7,983	6201	NB-696	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	8,038	8,124	6201	NB-213	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	8,191	8,411	6201	NB-214	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	8,739	8,771	6201	NB-215	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	9,727	9,898	6201	NB-216	marécage	WT-03	S-12
Poisson à déterminer	9,818		6201	NB-722-00	Ruisseau Beaver	NB-722-00	
Milieu humide	10,076	10,241	6201	NB-218	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	10,241	10,310	6201	NB-220	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	10,460	10,516	6201	NB-222	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	11,570	11,750	6201	NB-228	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	11,773	12,139	6201	NB-229	marécage	WT-03	S-12
Poisson à déterminer	12,080		6201	NB-723-00	Ruisseau Beaver (affluent)	NB-723-00	
Milieu humide	12,563	12,620	6201	NB-224	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	12,643	12,820	6201	NB-226	marécage	WT-06	S-13
EC-JDI	12,698	12,977	6201	NB-EC-21214	CEP JDI	EC-05	S-10

NEW BRUNSWICK GRAND FALLS RSMT

Feature	Start KP	End KP	Section	UniqueID	Species/Name/Type	Mitigation Code	Soils Handling Code
Milieu humide	12,943	13,246	6201	NB-451	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	13,279	13,305	6201	NB-450	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	13,323	13,419	6201	NB-449	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	15,123	15,228	6201	NB-448	marécage	WT-03	S-05
Milieu humide	15,724	15,800	6201	NB-446	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	15,884	16,117	6201	NB-445	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	16,552	16,576	6201	NB-443	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	16,777	16,804	6201	NB-396	Marais	WT-03	S-12
Milieu humide	16,868	16,948	6201	NB-397	Marais	WT-03	S-12
Milieu humide	16,985	17,375	6201	NB-398	Marais	WT-03	S-12
Habitat du poisson	17,435		6201	NB-724-00	Ruisseau Six Mile	NB-724-00	
Milieu humide	17,533	17,577	6201	NB-399	Marais	WT-03	S-12
Milieu humide	17,589	17,604	6201	NB-399	Marais	WT-03	S-12
Milieu humide	17,662	17,718	6201	NB-399	Marais	WT-03	S-12
Milieu humide	18,019	18,117	6201	NB-399	Marais	WT-03	S-12
Milieu humide	18,117	18,152	6201	NB-400	Marais	WT-03	S-12
Milieu humide	18,152	18,496	6201	NB-399	Marais	WT-03	S-12
Habitat du poisson	18,208		6201	NB-048-00	Ruisseau Six Mile	NB-048-00	
Milieu humide	18,542	18,803	6201	NB-401	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	18,852	18,941	6201	NB-401	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	19,011	19,038	6201	NB-402	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	19,077	19,263	6201	NB-403	marécage	WT-03	S-12
Habitat du poisson	19,228		6201	NB-049-00	Ruisseau Six Mile	NB-049-00	
Milieu humide	19,285	19,415	6201	NB-403	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	19,426	19,476	6201	NB-404	Marais	WT-03	S-12
Milieu humide	20,117	20,246	6201	NB-608	marécage	WT-03	S-12
Habitat du poisson	20,212		6201	NB-050-00	Ruisseau Six Mile	NB-050-00	
Milieu humide	20,338	20,366	6201	NB-609	Marais	WT-03	S-12
Habitat du poisson	20,440		6201	NB-051-00	Ruisseau Six Mile (affluent)	NB-051-00	
Milieu humide	20,545	20,565	6201	NB-405	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	20,590	20,746	6201	NB-406	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	21,044	21,135	6201	NB-407	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	21,196	21,264	6201	NB-408	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	22,096	22,312	6201	NB-369	marécage	WT-03	S-12
EC-JDI	22,114	22,400	6201	NB-EC-21215	CEP JDI	EC-05	S-10
Poisson à déterminer	22,303		6201	NB-052-00	Rivière Little	NB-052-00	
Milieu humide	22,640	22,675	6201	NB-368	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	24,551	24,594	6201	NB-370	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	25,432	25,469	6201	NB-367	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	25,719	26,116	6201	NB-376	marécage	WT-03	S-12

NEW BRUNSWICK GRAND FALLS RSMT

Feature	Start KP	End KP	Section	UniqueID	Species/Name/Type	Mitigation Code	Soils Handling Code
Poisson à déterminer	26,029		6201	NB-725-00	Ruisseau Anderson	NB-725-00	
Milieu humide	26,213	26,280	6201	NB-375	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	26,804	26,814	6201	NB-374	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	26,886	26,915	6201	NB-374	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	27,155	27,263	6201	NB-373	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	27,894	28,689	6201	NB-371	marécage	WT-06	S-13
Poisson à déterminer	28,129		6201	NB-053-00	Ruisseau Mooney	NB-053-00	
Milieu humide	29,472	29,556	6201	NB-20	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	29,646	29,684	6201	NB-19	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	29,825	30,026	6201	NB-18	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	30,026	30,055	6201	NB-17	marécage	WT-03	S-12
Habitat du poisson	30,207		6201	NB-726-00	Ruisseau Otter Slide	NB-726-00	
Drainage	30,268		6201	NB-726-01	Ruisseau Otter Slide (affluent)	NB-726-01	
Habitat du poisson	30,901		6201	NB-559-00	Ruisseau Otter Slide (affluent)	NB-559-00	
fonction de la faune	33,199		6201	NB-NEST100-14	Autour des palombes	WDNB-06	
Milieu humide	33,486	33,517	6201	NB-287	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	33,845	33,886	6201	NB-283	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	34,065	34,099	6201	NB-280	marécage	WT-03	S-12
Habitat du poisson	34,111		6201	NB-055-00	Salmon River	NB-055-00	
fonction de la faune	34,189		6201	NB-NEST100-18	Busse à queue rousse	WDNB-06	
Milieu humide	34,899	35,096	6201	NB-600	marécage	WT-06	S-13
Habitat du poisson	35,054		6201	NB-056-00	Ruisseau Bogan (affluent)	NB-056-00	
EC-JDI	35,940	36,752	6201	NB-EC-21216	CEP JDI	EC-05	S-10
plante	36,425		6201	NB-131	planteain-Leaved Sedge	US1S2-1	S-07
Habitat du poisson	36,438		6201	NB-057-00	Ruisseau Cote	NB-057-00	
Milieu humide	36,929	36,970	6201	NB-598	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	36,953		6201	NB-058-00	Ruisseau Bogan (affluent)	NB-058-00	
Habitat du poisson	37,060		6201	NB-058-01	Ruisseau Bogan (affluent)	NB-058-01	
Milieu humide	37,171	37,192	6201	NB-597	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	37,186		6201	NB-059-00	Ruisseau Bogan (affluent)	NB-059-00	
Milieu humide	37,447	37,763	6201	NB-596	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	37,665		6201	NB-669-00	Ruisseau Bogan (affluent)	NB-669-00	
Milieu humide	37,912	38,020	6201	NB-595	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	38,212	38,469	6201	NB-594	Marais	WT-03	S-10
Drainage	38,372		6201	NB-560-00	Ruisseau Bogan (affluent)	NB-560-00	
Milieu humide	38,484	38,635	6201	NB-594	Marais	WT-03	S-10
Milieu humide	39,142	39,205	6201	NB-591	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	39,276	39,324	6201	NB-590	marécage	WT-03	S-10
Poisson à déterminer	39,310		6201	NB-561-00	Ruisseau Bogan (affluent)	NB-561-00	
fonction de la faune	40,328		6201	NB-DWA-555	hivernage des cerfs	WONB-12	

NEW BRUNSWICK GRAND FALLS RSMT

Feature	Start KP	End KP	Section	UniqueID	Species/Name/Type	Mitigation Code	Soils Handling Code
Milieu humide	40,521	40,825	6201	NB-276	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	40,899	41,065	6201	NB-273	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	41,325	41,372	6201	NB-270	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	41,466	41,798	6201	NB-259	marécage	WT-03	S-10
Poisson à déterminer	41,696		6201	NB-061-00	Ruisseau Foley (affluent)	NB-061-00	
EC-JDI	41,749	42,351	6201	NB-EC-21217	CEP JDI	EC-05	S-10
Milieu humide	41,875	41,971	6201	NB-262	Marais	WT-03	S-10
fonction de la faune	41,895	42,350	6201	NB-DWA-530	hivernage des cerfs	WONB-12	
Poisson à déterminer	41,907		6201	NB-464-00	Ruisseau Foley (affluent)	NB-464-00	
Milieu humide	42,080	42,158	6201	NB-259	marécage	WT-03	S-10
Poisson à déterminer	42,138		6201	NB-062-00	Ruisseau Foley (affluent)	NB-062-00	
Milieu humide	42,187	42,347	6201	NB-259	marécage	WT-03	S-10
Poisson à déterminer	42,189		6201	NB-062-01	Ruisseau Foley (affluent)	NB-062-01	
Milieu humide	43,155	43,429	6201	NB-74	marécage	WT-03	S-10
Drainage	43,219		6201	NB-063-00	Ruisseau Foley (affluent)	NB-063-00	
Milieu humide	45,337	45,513	6201	NB-442	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	45,465		6201	NB-562-00	Ruisseau Three (affluent)	NB-562-00	
Milieu humide	48,386	48,463	6201	NB-65	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	48,405		6201	NB-065-00	Ruisseau Three (cours supérieur)	NB-065-00	
Milieu humide	48,971	49,238	6201	NB-456	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	49,158		6201	NB-066-00	Ruisseau Three (affluent)	NB-066-00	
Milieu humide	49,641	49,849	6201	NB-454	Fen	WT-03	S-10
Habitat du poisson	49,777		6201	NB-563-00	Ruisseau Three (affluent)	NB-563-00	
Milieu humide	50,000	50,056	6201	NB-455	marécage	WT-03	S-10
Poisson à déterminer	50,587		6201	NB-068-00	Ruisseau Three (affluent)	NB-068-00	
Milieu humide	51,052	51,224	6201	NB-59	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	51,307	51,449	6201	NB-460	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	51,508	51,551	6201	NB-462	Marais	WT-03	S-10
Milieu humide	51,574	52,019	6201	NB-460	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	52,076	52,139	6201	NB-460	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	52,290	52,330	6201	NB-463	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	52,417	52,442	6201	NB-464	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	53,070	53,125	6201	NB-465	Marais	WT-03	S-12
plante	53,091		6201	NB-116	Callitriche hermaphrodite	WS2-1	S-05
Milieu humide	53,219	53,270	6201	NB-466	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	53,721	53,911	6201	NB-467	marécage	WT-03	S-12
Habitat du poisson	53,913		6201	NB-564-00	Ruisseau Cedar Turn	NB-564-00	
Milieu humide	54,137	54,239	6201	NB-468	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	54,627	55,066	6201	NB-469	Marais	WT-03	S-12
Milieu humide	56,087	56,102	6201	NB-470	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	56,386	56,623	6201	NB-471	marécage	WT-03	S-12

NEW BRUNSWICK GRAND FALLS RSMT

Feature	Start KP	End KP	Section	UniqueID	Species/Name/Type	Mitigation Code	Soils Handling Code
Drainage	56,571		6201	NB-565-00	Ruisseau Crousés (affluent)	NB-565-00	
Milieu humide	57,006	57,635	6201	NB-472	marécage	WT-06	S-12
plante	57,169		6201	NB-127	marécage Fly Honeysuckle	WS2-1	S-13
plante	57,185		6201	NB-117	marécage Fly Honeysuckle	WS2-1	S-13
plante	57,201		6201	NB-118	marécage Fly Honeysuckle	WS2-1	S-13
plante	57,209		6201	NB-119	marécage Valerian	WS2-1	S-13
plante	57,217		6201	NB-120	marécage Fly Honeysuckle	WS2-1	S-13
plante	57,239		6201	NB-121	marécage Valerian	WS2-1	S-13
plante	57,248		6201	NB-122	marécage Valerian	WS2-1	S-13
plante	57,256		6201	NB-123	marécage Fly Honeysuckle	WS2-1	S-13
plante	57,270		6201	NB-126	marécage Fly Honeysuckle	WS2-1	S-13
plante	57,271		6201	NB-125	marécage Valerian	WS2-1	S-13
plante	57,275		6201	NB-124	marécage Valerian	WS2-1	S-13
plante	57,288		6201	NB-128	marécage Fly Honeysuckle	WS2-1	S-13
EC-CFO	57,454	57,520	6201	NB-EC-21144	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Milieu humide	57,635	57,960	6201	NB-473	marécage	WT-03	S-12
EC-CFO	57,916	57,979	6201	NB-EC-21143	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Habitat du poisson	57,948		6201	NB-566-00	Ruisseau Three (affluent)	NB-566-00	
Milieu humide	58,018	58,060	6201	NB-473	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	58,308	58,357	6201	NB-474	marécage	WT-03	S-12
Habitat du poisson	58,347		6201	NB-567-00	Ruisseau Three (cours inférieur)	NB-567-00	
Milieu humide	58,721	58,786	6201	NB-21	marécage	WT-03	S-12
Habitat du poisson	58,772		6201	NB-075-00	Ruisseau Middle	NB-075-00	
Milieu humide	58,901	59,139	6201	NB-21	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	59,616	59,759	6201	NB-36	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	59,836	60,159	6201	NB-37	marécage	WT-03	S-12
fonction de la faune	59,970		6201	NB-NEST100-6	balbuzard pêcheur	WDNB-06	
Drainage	60,018		6201	NB-469-00	Rivière Tobique (affluent)	NB-469-00	
Milieu humide	60,936	61,026	6201	NB-601	marécage	WT-03	S-12
EC-TRV	61,528	62,115	6201	NB-EC-21219	Zone écologiquement importante de la vallée de la rivière	EC-05	S-10
Milieu humide	61,530	61,758	6201	NB-458	Marais	WT-03	S-12
Drainage	61,557		6201	NB-568-00	Rivière Tobique (affluent)	NB-568-00	
plante	61,758		6201	NB-113	Élodée de Nuttall	WS2-1	S-01
Habitat du poisson	61,855		6201	NB-570-00	Rivière Tobique	NB-570-00	
Habitat du poisson	62,724		6201	NB-571-00	Rivière Tobique (affluent)	NB-571-00	
Milieu humide	62,926	64,051	6201	NB-9	marécage	WT-06	S-13
plante	63,550		6201	NB-111	cypripède royal	WS3-1	S-12
Habitat du poisson	63,987		6201	NB-572-00	Ruisseau Shea	NB-572-00	
Milieu humide	64,408	64,437	6201	NB-8	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	64,650	64,685	6201	NB-8	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	65,108	65,397	6201	NB-7	marécage	WT-06	S-13

NEW BRUNSWICK GRAND FALLS RSMT

Feature	Start KP	End KP	Section	UniqueID	Species/Name/Type	Mitigation Code	Soils Handling Code
plante	65,192		6201	NB-110	carex tênuiflore	WS2-1	S-13
fonction de la faune	65,267		6201	NB-NEST100-19	buse à queue rousse	WDNB-06	
Milieu humide	65,425	65,483	6201	NB-6	marécage	WT-03	S-12
Poisson à déterminer	65,458		6201	NB-573-00	Ruisseau Hamilton	NB-573-00	
Milieu humide	65,674	66,239	6201	NB-5	marécage	WT-06	S-13
plante	65,895		6201	NB-103	cyripède royal	WS3-1	S-13
plante	66,026		6201	NB-101	marécage Valerian	WS2-1	S-13
plante	66,030		6201	NB-102	cyripède royal	WS3-1	S-13
Milieu humide	66,350	66,453	6201	NB-5	marécage	WT-03	S-13
plante	66,435		6201	NB-109	carex engaîné	WS3-1	S-12
Milieu humide	66,531	66,699	6201	NB-4	marécage	WT-06	S-13
plante	66,585		6201	NB-99	marécage Valerian	WS2-1	S-13
plante	66,609		6201	NB-100	marécage Fly Honeysuckle	WS2-1	S-13
plante	66,617		6201	NB-98	Gaillet du Labrador	WS2-1	S-13
plante	66,625		6201	NB-95	cyripède royal	WS3-1	S-13
plante	66,626		6201	NB-96	Carex à côtes	WS2-1	S-13
plante	66,633		6201	NB-108	marécage Valerian	WS2-1	S-13
plante	66,640		6201	NB-107	cyripède royal	WS3-1	S-13
plante	66,642		6201	NB-106	Cyripède soulier	WS2-1	S-13
Milieu humide	66,784	66,932	6201	NB-1	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	66,977	66,985	6201	NB-11	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	67,004	67,128	6201	NB-1	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	67,386	67,830	6201	NB-25	marécage	WT-03	S-12
Habitat du poisson	67,477		6201	NB-080-02	Rivière Odell (affluent)	NB-080-02	
Milieu humide	67,872	68,014	6201	NB-24	marécage	WT-03	S-12
Habitat du poisson	67,922		6201	NB-081-00	Rivière Odell (cours inférieur)	NB-081-00	
Milieu humide	68,168	68,381	6201	NB-24	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	68,520	68,567	6201	NB-23	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	68,981	69,573	6201	NB-35	marécage	WT-03	S-12
Habitat du poisson	69,077		6201	NB-574-00	Ruisseau Worton	NB-574-00	
Habitat du poisson	69,559		6201	NB-081-01	Rivière Odell (affluent)	NB-081-01	
Milieu humide	70,496	70,595	6201	NB-34	marécage	WT-03	S-12
Habitat du poisson	70,501		6201	NB-575-00	Ruisseau Worton	NB-575-00	
Drainage	70,693		6201	NB-081-02	Ruisseau Worton (affluent)	NB-081-02	
Milieu humide	70,745	70,885	6201	NB-33	marécage	WT-03	S-12

NEW BRUNSWICK PLASTER ROCK RSMT

Feature	Start KP	End KP	Section	UniqueID	Species/Name/Type	Mitigation Code	Soils Handling Code
Habitat du poisson	19		6301	NB-081-03	Ruisseau Worton (affluent)	NB-081-03	
Drainage	229		6301	NB-081-05	Ruisseau Worton (affluent)	NB-081-05	
Milieu humide	253	298	6301	NB-31	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	482	507	6301	NB-30	marécage	WT-03	S-12
Habitat du poisson	611		6301	NB-081-04	Ruisseau Worton (affluent)	NB-081-04	
Milieu humide	773	795	6301	NB-28	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	1,229	1,257	6301	NB-27	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	1,517	1,559	6301	NB-26	marécage	WT-03	S-12
Habitat du poisson	2,507		6301	NB-082-00	Rivière Odell (affluent)	NB-082-00	
Habitat du poisson	2,529		6301	NB-083-00	Rivière Odell (affluent)	NB-083-00	
Milieu humide	4,057	4,195	6301	NB-40	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	5,381		6301	NB-670-00	Ruisseau Sluice Falls (affluent)	NB-670-00	
Milieu humide	6,111	6,189	6301	NB-300	marécage	WT-03	S-10
Drainage	6,165		6301	NB-670-01	Ruisseau Sluice Falls (affluent)	NB-670-01	
Milieu humide	6,329	6,408	6301	NB-302	Eaux peu profondes	WT-03	S-10
Habitat du poisson	6,370		6301	NB-671-00	Ruisseau Sluice Falls	NB-671-00	
plante	6,406		6301	NB-94	Narrow-leaved Beaked Sedge	WS1-1	S-06
Milieu humide	6,787	7,546	6301	NB-38	marécage	WT-06	S-13
Habitat du poisson	7,214		6301	NB-087-00	Rivière Odell (affluent)	NB-087-00	
Habitat du poisson	7,244		6301	NB-088-00	Rivière Odell (affluent)	NB-088-00	
Milieu humide	8,854	8,947	6301	NB-41	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	8,895		6301	NB-089-00	Rivière Odell (affluent)	NB-089-00	
Milieu humide	9,123	9,373	6301	NB-42	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	9,568	9,619	6301	NB-43	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	9,871	9,929	6301	NB-44	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	9,920		6301	NB-090-00	Rivière Odell (affluent)	NB-090-00	
Milieu humide	10,186	10,412	6301	NB-45	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	11,015	12,033	6301	NB-46	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	11,114		6301	NB-091-00	Rivière Odell (affluent)	NB-091-00	
Drainage	11,268		6301	NB-576-00	Rivière Odell (affluent)	NB-576-00	
Habitat du poisson	11,387		6301	NB-576-01	Rivière Odell (affluent)	NB-576-01	
Habitat du poisson	11,451		6301	NB-672-00	Odell River	NB-672-00	
Milieu humide	12,160	12,270	6301	NB-47	marécage	WT-03	S-10
Drainage	12,272		6301	NB-577-00	Rivière Odell (affluent)	NB-577-00	
Milieu humide	14,180	14,321	6301	NB-48	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	14,223		6301	NB-092-00	Rivière Odell (cours supérieur)	NB-092-00	
Milieu humide	14,454	14,656	6301	NB-49	marécage	WT-06	S-13
Habitat du poisson	14,532		6301	NB-092-05	Rivière Odell (affluent)	NB-092-05	
Milieu humide	14,715	14,892	6301	NB-50	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	14,966	15,159	6301	NB-51	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	16,127	16,164	6301	NB-52	marécage	WT-03	S-10

NEW BRUNSWICK PLASTER ROCK RSMT

Feature	Start KP	End KP	Section	UniqueID	Species/Name/Type	Mitigation Code	Soils Handling Code
Milieu humide	16,306	16,316	6301	NB-457	marécage	WT-03	S-10
Drainage	16,460		6301	NB-092-06	Ruisseau Little Teague (affluent)	NB-092-06	
Milieu humide	16,511	16,863	6301	NB-698	marécage	WT-03	S-10
EC-CFO	16,684	16,764	6301	NB-EC-21131	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Habitat du poisson	16,789		6301	NB-673-00	Ruisseau Little Teague	NB-673-00	
EC-CFO	16,794	16,848	6301	NB-EC-21130	Forêt de conservation	EC-05	S-10
EC-CFO	16,978	17,141	6301	NB-EC-21169	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Milieu humide	17,216	17,295	6301	NB-699	marécage	WT-03	S-10
EC-CFO	17,231	17,678	6301	NB-EC-21129	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Habitat du poisson	17,266		6301	NB-674-00	Ruisseau Little Teague (affluent)	NB-674-00	
Milieu humide	18,737	19,051	6301	NB-344	marécage	WT-03	S-10
EC-CFO	19,837	20,018	6301	NB-EC-21165	Forêt de conservation	EC-05	S-10
EC-CFO	20,589	20,786	6301	NB-EC-21164	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Milieu humide	20,645	20,690	6301	NB-488	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	21,283	21,623	6301	NB-486	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	21,731	21,946	6301	NB-486	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	21,904		6301	NB-578-00	Ruisseau Little Teague (affluent)	NB-578-00	
Milieu humide	22,946	23,090	6301	NB-485	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	23,012		6301	NB-579-00	Ruisseau Cedar	NB-579-00	
Milieu humide	25,179	25,687	6301	NB-14	marécage	WT-03	S-10
EC-CFO	25,469	25,514	6301	NB-EC-21142	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Habitat du poisson	25,586		6301	NB-095-00	Bras sud de la rivière Miramichi sudouest	NB-095-00	
Habitat du poisson	25,665		6301	NB-096-00	Bras sud de la rivière Miramichi sudouest (affluent)	NB-096-00	
EC-CFO	25,671	25,718	6301	NB-EC-21141	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Milieu humide	26,358	26,429	6301	NB-13	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	26,429	26,538	6301	NB-12	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	26,495		6301	NB-096-01	Ruisseau Beaver (affluent)	NB-096-01	
Milieu humide	26,947	27,031	6301	NB-494	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	27,224	27,329	6301	NB-313	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	27,525	27,803	6301	NB-311	marécage	WT-03	S-10
EC-CFO	27,773	27,874	6301	NB-EC-21140	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Drainage	27,804		6301	NB-580-00	Ruisseau Beaver (affluent)	NB-580-00	
Milieu humide	28,226	28,444	6301	NB-308	marécage	WT-03	S-10
EC-CFO	28,240	28,274	6301	NB-EC-21138	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Habitat du poisson	28,293		6301	NB-581-00	Ruisseau Beaver	NB-581-00	
EC-CFO	28,302	28,363	6301	NB-EC-21139	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Habitat du poisson	28,413		6301	NB-582-00	Ruisseau Beaver (affluent)	NB-582-00	
Milieu humide	28,472	28,593	6301	NB-309	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	28,727	28,804	6301	NB-305	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	28,917	29,116	6301	NB-309	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	30,115	30,386	6301	NB-346	marécage	WT-03	S-10

NEW BRUNSWICK PLASTER ROCK RSMT

Feature	Start KP	End KP	Section	UniqueID	Species/Name/Type	Mitigation Code	Soils Handling Code
EC-CFO	30,315	31,136	6301	NB-EC-21166	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Milieu humide	30,982	31,106	6301	NB-345	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	31,039		6301	NB-701-00	Ruisseau Simpson	NB-701-00	
Milieu humide	31,393	31,730	6301	NB-345	marécage	WT-03	S-10
EC-CFO	31,518	31,567	6301	NB-EC-21127	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Milieu humide	34,689	35,140	6301	NB-342	marécage	WT-03	S-10
EC-CFO	35,017	35,118	6301	NB-EC-21137	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Poisson à déterminer	35,056		6301	NB-702-00	Ruisseau Little Clearwater	NB-702-00	
Milieu humide	36,909	37,604	6301	NB-341	marécage	WT-06	S-13
Drainage	36,956		6301	NB-703-00	Ruisseau Bogan (affluent)	NB-703-00	
Habitat du poisson	37,476		6301	NB-704-00	Ruisseau Bogan (affluent)	NB-704-00	
Habitat du poisson	37,511		6301	NB-705-00	Ruisseau Bogan (affluent)	NB-705-00	
Milieu humide	37,721	37,824	6301	NB-340	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	38,606	38,715	6301	NB-339	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	38,828	38,859	6301	NB-338	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	39,626	39,735	6301	NB-338	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	40,164	40,186	6301	NB-336	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	40,290	40,711	6301	NB-336	marécage	WT-03	S-10
EC-CFO	40,400	40,461	6301	NB-EC-21136	Forêt de conservation	EC-05	S-10
EC-CFO	40,604	40,704	6301	NB-EC-21135	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Habitat du poisson	40,651		6301	NB-707-00	Ruisseau Biggar (affluent)	NB-707-00	
Milieu humide	40,843	40,965	6301	NB-337	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	41,793	42,100	6301	NB-335	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	42,313	42,723	6301	NB-335	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	44,010	44,216	6301	NB-334	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	46,340	46,356	6301	NB-332	marécage	WT-03	S-10
EC-CFO	46,384	46,477	6301	NB-EC-21134	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Drainage	46,421		6301	NB-708-00	Lac Miramichi (affluent)	NB-708-00	
Milieu humide	46,819	46,874	6301	NB-332	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	46,941	47,191	6301	NB-331	marécage	WT-03	S-10
EC-CFO	48,056	48,235	6301	NB-EC-21133	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Drainage	48,137		6301	NB-727-00	Lac Miramichi (affluent)	NB-727-00	
Milieu humide	48,584	48,713	6301	NB-329	marécage	WT-03	S-10
EC-CFO	48,601	48,778	6301	NB-EC-21133	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Habitat du poisson	48,676		6301	NB-709-00	Lac Miramichi (affluent)	NB-709-00	
Habitat du poisson	48,721		6301	NB-709-01	Lac Miramichi (affluent)	NB-709-01	
Milieu humide	48,788	48,863	6301	NB-329	marécage	WT-03	S-10
EC-CFO	49,369	49,454	6301	NB-EC-21133	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Milieu humide	49,386	49,531	6301	NB-327	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	49,407		6301	NB-710-00	Lac Miramichi (affluent)	NB-710-00	
EC-CFO	49,814	50,189	6301	NB-EC-21133	Forêt de conservation	EC-05	S-10

NEW BRUNSWICK PLASTER ROCK RSMT

Feature	Start KP	End KP	Section	UniqueID	Species/Name/Type	Mitigation Code	Soils Handling Code
Milieu humide	49,888	50,046	6301	NB-326	marécage	WT-06	S-13
Habitat du poisson	49,994		6301	NB-711-00	Lac Miramichi (affluent)	NB-711-00	
Milieu humide	50,102	50,116	6301	NB-325	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	50,117		6301	NB-712-00	Lac Miramichi (affluent)	NB-712-00	
Milieu humide	50,414	50,504	6301	NB-324	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	50,747	51,044	6301	NB-323	marécage	WT-03	S-10
EC-CFO	50,822	50,883	6301	NB-EC-21132	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Habitat du poisson	50,852		6301	NB-713-00	Lac Miramichi (affluent)	NB-713-00	
Milieu humide	52,864	53,003	6301	NB-322	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	53,154	53,398	6301	NB-321	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	53,723	53,775	6301	NB-321	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	53,870	53,944	6301	NB-320	marécage	WT-06	S-13
Habitat du poisson	53,892		6301	NB-713-01	Lac Miramichi (affluent)	NB-713-01	
plante	53,933		6301	NB-112	Platanthère à feuilles orbiculaires	WS2-1	S-10
Milieu humide	55,067	55,132	6301	NB-319	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	55,361	55,418	6301	NB-318	marécage	WT-03	S-10
Poisson à déterminer	55,387		6301	NB-714-00	Ruisseau Bartlette	NB-714-00	
Poisson à déterminer	55,411		6301	NB-714-01	Ruisseau Bartlette (affluent)	NB-714-01	
EC-CFO	56,197	56,281	6301	NB-EC-21178	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Milieu humide	56,207	56,254	6301	NB-317	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	56,258		6301	NB-715-00	Ruisseau Bartlette	NB-715-00	
Poisson à déterminer	56,294		6301	NB-715-01	Ruisseau Bartlette (affluent)	NB-715-01	
EC-CFO	56,884	57,389	6301	NB-EC-21179	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Milieu humide	56,893	57,221	6301	NB-316	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	57,029		6301	NB-716-00	Ruisseau Bartlette (affluent)	NB-716-00	
Drainage	60,531		6301	NB-717-00	Bras sud de la rivière Taxis	NB-717-00	

NEW BRUNSWICK NAPADOGAN RSMT

Feature	Start KP	End KP	Section	UniqueID	Species/Name/Type	Mitigation Code	Soils Handling Code
Milieu humide	655	745	6401	NB-304	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	1,332	1,339	6401	NB-563	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	1,534	2,145	6401	NB-562	marécage	WT-03	S-10
Drainage	1,573		6401	NB-591-00	Bras sud de la rivière Taxis (affluent)	NB-591-00	
Milieu humide	2,531	2,734	6401	NB-562	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	2,719		6401	NB-347-00	Bras sud de la rivière Taxis (affluent)	NB-347-00	
Milieu humide	2,901	3,242	6401	NB-562	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	3,326	3,931	6401	NB-562	marécage	WT-03	S-10
Drainage	3,431		6401	NB-347-01	Bras sud de la rivière Taxis (affluent)	NB-347-01	
Milieu humide	3,830	3,931	6401	NB-562	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	4,103	4,198	6401	NB-561	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	4,287	4,452	6401	NB-560	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	4,356		6401	NB-348-00	Bras sud de la rivière Taxis	NB-348-00	
Milieu humide	4,592	4,613	6401	NB-559	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	4,618	4,633	6401	NB-559	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	4,722	4,766	6401	NB-559	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	4,917	5,077	6401	NB-559	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	4,921		6401	NB-348-01	Bras sud de la rivière Taxis (affluent)	NB-348-01	
Milieu humide	5,266	5,338	6401	NB-558	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	5,556	5,630	6401	NB-557	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	5,774	6,397	6401	NB-557	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	6,547	7,408	6401	NB-557	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	7,596	10,384	6401	NB-525	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	10,484	10,573	6401	NB-526	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	11,240	11,243	6401	NB-348	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	11,627	11,744	6401	NB-348	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	11,658		6401	NB-592-00	Jewett Brook	NB-592-00	
Habitat du poisson	11,716		6401	NB-592-01	Ruisseau Jewett (affluent)	NB-592-01	
Milieu humide	11,931	12,266	6401	NB-347	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	13,234	13,293	6401	NB-524	marécage	WT-03	S-10
EC-JDI	13,525	13,683	6401	NB-EC-21218	CEP JDI	EC-05	S-10
Milieu humide	13,914	14,178	6401	NB-522	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	14,070		6401	NB-653-01	McMillan Brook, Tributary	NB-653-01	
Drainage	14,088		6401	NB-653-00	McMillan Brook, Tributary	NB-653-00	
Milieu humide	14,430	14,471	6401	NB-522	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	14,505	14,542	6401	NB-520	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	14,743	14,764	6401	NB-519	marécage	WT-03	S-10
EC-CFO	15,744	16,034	6401	NB-EC-21122	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Milieu humide	15,852	15,959	6401	NB-257	marécage	WT-03	S-10
Drainage	15,879		6401	NB-349-01	McGivney Brook, Tributary	NB-349-01	
Milieu humide	16,056	16,123	6401	NB-257	marécage	WT-03	S-10

NEW BRUNSWICK NAPADOGAN RSMT

Feature	Start KP	End KP	Section	UniqueID	Species/Name/Type	Mitigation Code	Soils Handling Code
Habitat du poisson	16,083		6401	NB-349-02	McGivney Brook, Tributary	NB-349-02	
plante	16,155		6401	NB-147	White-tinged Sedge	US1S2-1	S-07
Milieu humide	16,211	16,266	6401	NB-461	marécage	WT-03	S-10
Drainage	16,866		6401	NB-349-04	McGivney Brook, Tributary	NB-349-04	
Drainage	17,443		6401	NB-349-06	McGivney Brook, Tributary	NB-349-06	
Milieu humide	17,625	17,668	6401	NB-281	marécage	WT-03	S-10
Drainage	17,641		6401	NB-349-07	McGivney Brook, Tributary	NB-349-07	
Drainage	18,173		6401	NB-349-09	McGivney Brook, Tributary	NB-349-09	
Milieu humide	18,177	18,218	6401	NB-278	marécage	WT-03	S-10
EC-CFO	18,394	18,518	6401	NB-EC-21105	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Milieu humide	18,435	18,485	6401	NB-274	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	18,464		6401	NB-350-00	McGivney Brook, Tributary	NB-350-00	
Milieu humide	18,648	18,728	6401	NB-274	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	18,735	18,771	6401	NB-271	marécage	WT-03	S-10
EC-CFO	18,807	18,913	6401	NB-EC-21107	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Milieu humide	18,938	19,044	6401	NB-268	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	18,975		6401	NB-654-00	Arnold Brook, Tributary	NB-654-00	
fonction de la faune	19,066		6401	NB-DWA-342	hivernage des cerfs	WONB-12	
Milieu humide	19,158	19,214	6401	NB-268	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	19,399	19,498	6401	NB-303	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	19,747	19,764	6401	NB-301	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	19,948	20,150	6401	NB-299	marécage	WT-03	S-10
EC-CFO	20,221	20,388	6401	NB-EC-21123	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Milieu humide	20,382	20,420	6401	NB-256	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	20,465	20,695	6401	NB-256	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	20,907	20,929	6401	NB-260	marécage	WT-03	S-10
EC-CFO	21,113	21,263	6401	NB-EC-21108	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Milieu humide	21,138	21,246	6401	NB-263	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	21,202		6401	NB-352-00	Arnold Brook, Tributary	NB-352-00	
EC-CFO	21,434	21,544	6401	NB-EC-21106	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Habitat du poisson	21,471		6401	NB-353-00	Arnold Brook	NB-353-00	
Milieu humide	21,860	23,008	6401	NB-284	marécage	WT-03	S-10
EC-CFO	22,270	23,319	6401	NB-EC-21103	Forêt de conservation	EC-05	S-10
fonction de la faune	22,270	23,245	6401	NB-DWA-318	hivernage des cerfs	WONB-12	
Drainage	22,537		6401	NB-353-01	McGivney Brook, Tributary	NB-353-01	
Drainage	22,666		6401	NB-353-02	McGivney Brook, Tributary	NB-353-02	
Drainage	22,971		6401	NB-353-03	McGivney Brook, Tributary	NB-353-03	
Milieu humide	23,135	23,294	6401	NB-284	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	23,254		6401	NB-354-00	Radagan Brook, Tributary	NB-354-00	
Milieu humide	23,385	23,464	6401	NB-288	marécage	WT-03	S-10
EC-CFO	23,436	23,473	6401	NB-EC-21115	Forêt de conservation	EC-05	S-10

NEW BRUNSWICK NAPADOGAN RSMT

Feature	Start KP	End KP	Section	UniqueID	Species/Name/Type	Mitigation Code	Soils Handling Code
fonction de la faune	23,436	23,478	6401	NB-DWA-323	hivernage des cerfs	WONB-12	
EC-CFO	23,547	23,604	6401	NB-EC-21115	Forêt de conservation	EC-05	S-10
fonction de la faune	23,547	23,604	6401	NB-DWA-323	hivernage des cerfs	WONB-12	
Milieu humide	23,548	23,605	6401	NB-290	marécage	WT-03	S-10
Drainage	23,579		6401	NB-593-00	McGivney Brook, Tributary	NB-593-00	
Milieu humide	23,654	23,670	6401	NB-292	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	23,723	23,749	6401	NB-292	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	24,049	24,076	6401	NB-294	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	24,332	24,625	6401	NB-296	marécage	WT-03	S-10
EC-CFO	24,496	24,595	6401	NB-EC-21102	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Habitat du poisson	24,541		6401	NB-355-00	Cross Creek, Tributary	NB-355-00	
Milieu humide	27,804	27,946	6401	NB-492	marécage	WT-03	S-10
fonction de la faune	27,832		6401	NB-NEST100-10	petite buse	WDNB-06	
EC-CFO	28,065	28,207	6401	NB-EC-21097	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Milieu humide	28,117	28,145	6401	NB-491	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	28,132		6401	NB-594-00	Five Mile Brook, Tributary	NB-594-00	
Milieu humide	28,700	28,981	6401	NB-490	marécage	WT-03	S-10
EC-CFO	29,089	29,265	6401	NB-EC-21077	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Milieu humide	29,141	29,181	6401	NB-489	Eaux peu profondes	WT-03	S-10
Milieu humide	29,186	29,225	6401	NB-487	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	29,202		6401	NB-595-00	Five Mile Brook, Tributary	NB-595-00	
Drainage	29,865		6401	NB-596-00	Five Mile Brook, Tributary	NB-596-00	
Milieu humide	30,251	30,443	6401	NB-493	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	30,902	30,992	6401	NB-495	marécage	WT-03	S-10
Drainage	30,942		6401	NB-597-00	Five Mile Brook, Tributary	NB-597-00	
Milieu humide	31,155	31,223	6401	NB-496	marécage	WT-03	S-10
EC-CFO	31,229	31,336	6401	NB-EC-21099	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Milieu humide	31,241	31,298	6401	NB-496	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	31,276		6401	NB-598-00	Five Mile Brook, Tributary	NB-598-00	
Drainage	31,416		6401	NB-598-01	Five Mile Brook, Tributary	NB-598-01	
Milieu humide	31,463	31,586	6401	NB-497	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	31,557		6401	NB-598-03	Five Mile Brook, Tributary	NB-598-03	
Milieu humide	31,781	31,927	6401	NB-497	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	31,817		6401	NB-598-02	Five Mile Brook, Tributary	NB-598-02	
Milieu humide	31,942	32,150	6401	NB-497	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	32,156	32,172	6401	NB-497	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	32,501	32,647	6401	NB-500	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	32,836	32,863	6401	NB-499	marécage	WT-03	S-10
EC-CFO	33,112	33,198	6401	NB-EC-21095	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Milieu humide	33,160	33,280	6401	NB-498	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	33,234		6401	NB-599-00	Five Mile Brook	NB-599-00	

NEW BRUNSWICK NAPADOGAN RSMT

Feature	Start KP	End KP	Section	UniqueID	Species/Name/Type	Mitigation Code	Soils Handling Code
EC-CFO	33,247	33,289	6401	NB-EC-21095	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Milieu humide	33,723	34,011	6401	NB-501	marécage	WT-03	S-10
EC-CFO	33,851	33,988	6401	NB-EC-21094	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Drainage	33,868		6401	NB-599-01	Five Mile Brook, Tributary	NB-599-01	
Habitat du poisson	33,958		6401	NB-600-00	Five Mile Brook, Tributary	NB-600-00	
Milieu humide	34,677	34,977	6401	NB-502	marécage	WT-06	S-13
EC-JDI	35,763	35,995	6401	NB-EC-21203	CEP JDI	EC-05	S-10
EC-JDI	36,084	36,120	6401	NB-EC-21203	CEP JDI	EC-05	S-10
Milieu humide	36,366	36,521	6401	NB-503	marécage	WT-03	S-10
EC-JDI	36,824	36,959	6401	NB-EC-21204	CEP JDI	EC-05	S-10
Milieu humide	37,041	37,206	6401	NB-504	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	37,406	37,498	6401	NB-505	marécage	WT-06	S-13
EC-CFO	37,802	37,977	6401	NB-EC-21090	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Milieu humide	37,869	37,953	6401	NB-506	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	37,887		6401	NB-601-00	Youngs Brook, Tributary	NB-601-00	
Milieu humide	38,036	38,075	6401	NB-506	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	38,382	38,615	6401	NB-507	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	38,630	38,769	6401	NB-508	marécage	WT-06	S-13
Habitat du poisson	38,669		6401	NB-599-03	Youngs Brook, Tributary	NB-599-03	
Milieu humide	39,049	39,099	6401	NB-510	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	39,119	39,198	6401	NB-512	marécage	WT-06	S-13
EC-CFO	39,300	39,417	6401	NB-EC-21093	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Milieu humide	39,334	39,490	6401	NB-514	marécage	WT-06	S-13
plante	39,343		6401	NB-87	Bog Fern	WS1-1	S-06
Habitat du poisson	39,351		6401	NB-675-00	Youngs Brook	NB-675-00	
plante	39,374		6401	NB-86	Bog Fern	WS1-1	S-06
Milieu humide	39,858	39,970	6401	NB-515	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	40,053	40,151	6401	NB-516	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	40,736	41,258	6401	NB-517	marécage	WT-06	S-13
EC-JDI	40,763	41,154	6401	NB-EC-21199	CEP JDI	EC-05	S-10
Drainage	41,206		6401	NB-733-00	Ruisseau Beaver (affluent)	NB-733-00	
Milieu humide	41,540	41,858	6401	NB-518	marécage	WT-03	S-10
EC-CFO	41,551	41,637	6401	NB-EC-21092	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Drainage	41,583		6401	NB-676-00	Ruisseau Beaver	NB-676-00	
EC-CFO	41,676	41,714	6401	NB-EC-21092	Forêt de conservation	EC-05	S-10
EC-CFO	43,625	43,701	6401	NB-EC-21088	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Habitat du poisson	43,660		6401	NB-677-00	Ruisseau Beaver (affluent)	NB-677-00	
Drainage	43,716		6401	NB-734-00	Ruisseau Beaver (affluent)	NB-734-00	
Milieu humide	43,993	44,160	6401	NB-272	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	44,301	44,350	6401	NB-272	marécage	WT-03	S-10
EC-CFO	44,473	44,600	6401	NB-EC-21087	Forêt de conservation	EC-05	S-10

NEW BRUNSWICK NAPADOGAN RSMT

Feature	Start KP	End KP	Section	UniqueID	Species/Name/Type	Mitigation Code	Soils Handling Code
Milieu humide	44,489	44,644	6401	NB-275	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	44,541		6401	NB-678-00	Ruisseau Beaver (affluent)	NB-678-00	
Milieu humide	45,709	45,750	6401	NB-277	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	45,777	46,053	6401	NB-279	marécage	WT-03	S-10
Drainage	45,952		6401	NB-678-01	Ruisseau Beaver (affluent)	NB-678-01	
Milieu humide	46,183	46,347	6401	NB-282	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	46,467	46,842	6401	NB-285	marécage	WT-03	S-10
EC-JDI	46,494	46,767	6401	NB-EC-21202	CEP JDI	EC-05	S-10
Milieu humide	47,482	47,617	6401	NB-289	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	47,874	48,000	6401	NB-291	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	48,139	48,237	6401	NB-293	marécage	WT-06	S-13
Drainage	48,161		6401	NB-609-00	Ruisseau Beaver (affluent)	NB-609-00	
Milieu humide	48,385	49,254	6401	NB-295	marécage	WT-06	S-13
Habitat du poisson	48,915		6401	NB-609-01	Sutherland Brook, Tributary	NB-609-01	
EC-CFO	49,070	49,112	6401	NB-EC-21086	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Drainage	49,122		6401	NB-610-00	Cains River, Tributary	NB-610-00	
EC-CFO	49,175	49,236	6401	NB-EC-21086	Forêt de conservation	EC-05	S-10
EC-CFO	49,923	50,172	6401	NB-EC-21111	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Milieu humide	49,949	50,637	6401	NB-269	marécage	WT-06	S-13
Habitat du poisson	50,077		6401	NB-611-00	Cains River	NB-611-00	
EC-CFO	50,359	50,655	6401	NB-EC-21083	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Habitat du poisson	50,401		6401	NB-612-00	Sutherland Brook	NB-612-00	
EC-CFO	50,785	50,874	6401	NB-EC-21083	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Milieu humide	50,813	50,854	6401	NB-267	marécage	WT-06	S-13
Habitat du poisson	50,831		6401	NB-613-00	Cains River, Tributary	NB-613-00	
EC-CFO	50,927	51,039	6401	NB-EC-21085	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Milieu humide	50,973	51,105	6401	NB-267	marécage	WT-06	S-13
EC-CFO	51,079	51,200	6401	NB-EC-21085	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Milieu humide	52,341	52,383	6401	NB-264	marécage	WT-06	S-13
EC-CFO	52,548	52,673	6401	NB-EC-21084	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Milieu humide	52,599	52,644	6401	NB-264	marécage	WT-06	S-13
Habitat du poisson	52,623		6401	NB-614-00	Cains River, Tributary	NB-614-00	
Milieu humide	52,672	52,734	6401	NB-265	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	52,881	53,099	6401	NB-264	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	53,200	53,327	6401	NB-261	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	53,350	53,431	6401	NB-258	marécage	WT-03	S-10
Drainage	53,559		6401	NB-613-01	Bantalor Brook, Tributary	NB-613-01	
EC-CFO	54,188	54,396	6401	NB-EC-21085	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Habitat du poisson	54,366		6401	NB-615-00	Bantalor Brook, Tributary	NB-615-00	
Milieu humide	56,445	56,473	6401	NB-266	marécage	WT-03	S-12
Habitat du poisson	56,895		6401	NB-615-01	Bantalor Brook, Tributary	NB-615-01	

NEW BRUNSWICK NAPADOGAN RSMT

Feature	Start KP	End KP	Section	UniqueID	Species/Name/Type	Mitigation Code	Soils Handling Code
Milieu humide	57,347	58,123	6401	NB-306	Bog	WT-06	S-13
EC-CFO	58,068	58,140	6401	NB-EC-21063	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Habitat du poisson	58,108		6401	NB-368-00	Bantalor Brook, Tributary	NB-368-00	
EC-CFO	59,834	59,946	6401	NB-EC-21063	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Habitat du poisson	59,886		6401	NB-369-00	Gaspereau River, Tributary	NB-369-00	
Milieu humide	60,727	60,896	6401	NB-307	marécage	WT-03	S-05
Poisson à déterminer	60,797		6401	NB-616-00	Gaspereau River, Tributary	NB-616-00	
EC-JDI	61,225	61,410	6401	NB-EC-21213	CEP JDI	EC-05	S-10
Milieu humide	61,303	61,400	6401	NB-310	marécage	WT-03	S-12
EC-CFO	61,861	61,967	6401	NB-EC-21061	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Milieu humide	61,887	61,957	6401	NB-312	marécage	WT-03	S-06
plante	61,903		6401	NB-3	Bog Fern	WS1-1	S-06
plante	61,914		6401	NB-4	Bog Fern	WS1-1	S-06
Habitat du poisson	61,924		6401	NB-370-00	Gaspereau River, Tributary	NB-370-00	
Milieu humide	62,394	62,578	6401	NB-22	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	63,199	63,577	6401	NB-142	marécage	WT-03	S-10
EC-CFO	63,231	63,384	6401	NB-EC-21062	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Habitat du poisson	63,286		6401	NB-371-00	Gaspereau River, Tributary	NB-371-00	
EC-CFO	63,463	66,983	6401	NB-EC-21062	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Habitat du poisson	63,525		6401	NB-372-00	Gaspereau River, Tributary	NB-372-00	
Drainage	63,722		6401	NB-617-00	Gaspereau River, Tributary	NB-617-00	
Milieu humide	64,258	65,534	6401	NB-144	marécage	WT-03	S-10
Drainage	64,307		6401	NB-618-00	Gaspereau River, Tributary	NB-618-00	
Habitat du poisson	64,514		6401	NB-373-00	Gaspereau River, Tributary	NB-373-00	
Drainage	64,891		6401	NB-374-00	Gaspereau River, Tributary	NB-374-00	
Drainage	65,332		6401	NB-375-00	Conroy Brook	NB-375-00	
Milieu humide	65,822	66,041	6401	NB-144	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	66,281	66,471	6401	NB-144	marécage	WT-06	S-13
Drainage	66,370		6401	NB-376-00	Conroy Brook, Tributary	NB-376-00	
Milieu humide	66,657	67,436	6401	NB-144	marécage	WT-06	S-13
EC-CFO	67,202	67,265	6401	NB-EC-21064	Forêt de conservation	EC-05	S-10
EC-CFO	67,326	67,449	6401	NB-EC-21064	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Habitat du poisson	67,359		6401	NB-377-00	Hurley Brook, Tributary	NB-377-00	
EC-CFO	67,563	67,618	6401	NB-EC-21064	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Milieu humide	67,689	67,741	6401	NB-144	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	67,892	68,004	6401	NB-144	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	68,132	68,314	6401	NB-144	marécage	WT-03	S-10
EC-CFO	68,154	68,352	6401	NB-EC-21064	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Habitat du poisson	68,255		6401	NB-378-00	Hurley Brook	NB-378-00	
EC-CFO	68,613	68,647	6401	NB-EC-21059	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Milieu humide	68,690	68,770	6401	NB-144	marécage	WT-03	S-10

NEW BRUNSWICK NAPADOGAN RSMT

Feature	Start KP	End KP	Section	UniqueID	Species/Name/Type	Mitigation Code	Soils Handling Code
Milieu humide	68,928	69,327	6401	NB-144	marécage	WT-03	S-10
EC-CFO	68,977	69,051	6401	NB-EC-21058	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Habitat du poisson	69,059		6401	NB-378-02	Hurley Brook, Tributary	NB-378-02	
EC-CFO	69,096	69,153	6401	NB-EC-21058	Forêt de conservation	EC-05	S-10
EC-CFO	69,379	69,489	6401	NB-EC-21058	Forêt de conservation	EC-05	S-10
EC-CFO	70,086	70,144	6401	NB-EC-21057	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Milieu humide	70,111	70,619	6401	NB-478	marécage	WT-03	S-10
EC-CFO	70,199	70,468	6401	NB-EC-21057	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Habitat du poisson	70,289		6401	NB-619-00	Gosnell Brook, Tributary	NB-619-00	
Milieu humide	70,990	71,197	6401	NB-477	marécage	WT-06	S-13
EC-CFO	71,072	71,206	6401	NB-EC-21055	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Milieu humide	71,621	71,902	6401	NB-476	marécage	WT-06	S-13
EC-CFO	72,259	72,518	6401	NB-EC-21054	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Milieu humide	72,284	72,515	6401	NB-73	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	72,708	73,497	6401	NB-73	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	73,554	73,710	6401	NB-475	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	73,913	74,200	6401	NB-72	marécage	WT-06	S-13
Habitat du poisson	73,968		6401	NB-620-00	Ruisseau Dorsey	NB-620-00	
Milieu humide	75,050	75,507	6401	NB-314	marécage	WT-06	S-13
Habitat du poisson	75,069		6401	NB-620-01	Rivière Salmon (affluent)	NB-620-01	
Habitat du poisson	75,327		6401	NB-620-02	Rivière Salmon (affluent)	NB-620-02	
Habitat du poisson	75,402		6401	NB-621-00	Rivière Salmon (affluent)	NB-621-00	
Milieu humide	75,628	76,591	6401	NB-315	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	76,116		6401	NB-621-01	Rivière Salmon (affluent)	NB-621-01	
Habitat du poisson	76,190		6401	NB-622-00	Rivière Salmon (affluent)	NB-622-00	
Milieu humide	76,865	76,883	6401	NB-78	marécage	WT-03	S-05
Milieu humide	76,998	77,032	6401	NB-77	marécage	WT-03	S-05
Milieu humide	77,048	77,274	6401	NB-76	marécage	WT-03	S-05
Milieu humide	77,792	77,838	6401	NB-75	Marais	WT-03	S-05
Habitat du poisson	78,252		6401	NB-623-00	Rivière Salmon (affluent)	NB-623-00	
Poisson à déterminer	79,989		6401	NB-624-00	Rivière Salmon (affluent)	NB-624-00	
Milieu humide	80,175	80,765	6401	NB-556	marécage	WT-06	S-13
Poisson à déterminer	80,723		6401	NB-624-01	Rivière Salmon (affluent)	NB-624-01	
Milieu humide	80,869	80,929	6401	NB-556	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	81,084	81,210	6401	NB-554	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	81,261	81,291	6401	NB-553	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	81,409	81,440	6401	NB-552	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	81,637	81,739	6401	NB-551	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	81,845	81,876	6401	NB-549	marécage	WT-03	S-12
Poisson à déterminer	81,860		6401	NB-625-00	Rivière Salmon (affluent)	NB-625-00	
Drainage	81,923		6401	NB-625-01	Ruisseau Iron Bound Cove (affluent)	NB-625-01	

NEW BRUNSWICK NAPADOGAN RSMT

Feature	Start KP	End KP	Section	UniqueID	Species/Name/Type	Mitigation Code	Soils Handling Code
Milieu humide	82,132	82,226	6401	NB-58	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	82,237	82,304	6401	NB-58	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	82,342	83,042	6401	NB-58	marécage	WT-03	S-12
EC-JDI	82,536	82,583	6401	NB-EC-21209	CEP JDI	EC-05	S-10
EC-JDI	82,834	82,935	6401	NB-EC-21208	CEP JDI	EC-05	S-10
Milieu humide	83,356	83,797	6401	NB-60	marécage	WT-06	S-13
EC-JDI	83,364	83,662	6401	NB-EC-21205	CEP JDI	EC-05	S-10
Milieu humide	84,435	84,557	6401	NB-62	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	84,521		6401	NB-693-00	Ruisseau Iron Bound Cove (affluent)	NB-693-00	
Habitat du poisson	84,540		6401	NB-626-00	Ruisseau Iron Bound Cove	NB-626-00	
Milieu humide	84,732	84,768	6401	NB-64	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	84,848	84,913	6401	NB-101	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	84,971	85,026	6401	NB-66	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	85,027	85,052	6401	NB-67	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	85,044		6401	NB-386-01	Ruisseau Iron Bound Cove (affluent)	NB-386-01	
Milieu humide	85,178	85,207	6401	NB-68	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	85,207	85,383	6401	NB-69	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	85,530	85,690	6401	NB-70	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	85,833	85,867	6401	NB-71	Marais	WT-03	S-10
Milieu humide	86,034	86,123	6401	NB-80	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	86,129	86,195	6401	NB-81	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	86,568		6401	NB-627-00	Rivière Salmon	NB-627-00	
Milieu humide	86,584	86,670	6401	NB-653	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	86,983	87,070	6401	NB-654	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	87,106	87,788	6401	NB-654	marécage	WT-06	S-13
Drainage	87,380		6401	NB-388-00	Rivière Salmon (affluent)	NB-388-00	
Milieu humide	87,806	89,384	6401	NB-654	marécage	WT-06	S-13
Habitat du poisson	89,279		6401	NB-628-00	Ruisseau Wilson (affluent)	NB-628-00	
Milieu humide	89,732	90,159	6401	NB-350	marécage	WT-06	S-13
Poisson à déterminer	89,843		6401	NB-628-01	Ruisseau Wilson (affluent)	NB-628-01	
Milieu humide	90,208	90,338	6401	NB-584	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	90,554	90,654	6401	NB-583	Marais	WT-03	S-06
plante	90,613		6401	NB-80	marécage Beggarticks	WS1-1	S-06
Habitat du poisson	90,626		6401	NB-391-00	Ruisseau Wilson (affluent)	NB-391-00	
Milieu humide	90,700	90,914	6401	NB-582	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	90,721		6401	NB-392-00	Ruisseau Wilson (affluent)	NB-392-00	
Habitat du poisson	90,781		6401	NB-393-00	Ruisseau Wilson	NB-393-00	
Habitat du poisson	90,834		6401	NB-394-00	Ruisseau Wilson (affluent)	NB-394-00	
Milieu humide	90,967	90,990	6401	NB-581	Eaux peu profondes	WT-03	S-09
Milieu humide	91,005	91,059	6401	NB-580	marécage	WT-03	S-01
Milieu humide	91,131	91,220	6401	NB-579	marécage	WT-03	S-10

NEW BRUNSWICK NAPADOGAN RSMT

Feature	Start KP	End KP	Section	UniqueID	Species/Name/Type	Mitigation Code	Soils Handling Code
Milieu humide	91,232	91,296	6401	NB-655	Marais	WT-03	S-10
Milieu humide	91,296	91,408	6401	NB-579	Marais	WT-03	S-10
Milieu humide	91,676	91,773	6401	NB-656	Eaux peu profondes	WT-03	S-10

NEW BRUNSWICK CUMBERLAND BAY RSMT

Feature	Start KP	End KP	Section	UniqueID	Species/Name/Type	Mitigation Code	Soils Handling Code
Milieu humide	213	436	6501	NB-657	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	595	1,077	6501	NB-91	marécage	WT-06	S-13
fonction de la faune	724		6501	NB-NEST100-20	balbuzard pêcheur	WDNB-06	
plante	803		6501	NB-38	Polygale sanguin	WS2-1	S-13
Milieu humide	1,267	1,361	6501	NB-89	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	1,645	1,716	6501	NB-87	Marais	WT-03	S-10
Milieu humide	1,911	1,979	6501	NB-85	Marais	WT-03	S-10
Habitat du poisson	1,984		6501	NB-395-00	Ruisseau Leckey	NB-395-00	
Milieu humide	2,114	2,142	6501	NB-83	marécage	WT-03	S-07
plante	2,133		6501	NB-34	Polygale sanguin	US1S2-1	S-07
plante	2,144		6501	NB-37	Polygale sanguin	US1S2-1	S-07
plante	2,188		6501	NB-36	Polygale sanguin	US1S2-1	S-07
plante	2,218		6501	NB-35	Polygale sanguin	US1S2-1	S-07
plante	2,238		6501	NB-33	Polygale sanguin	US1S2-1	S-07
plante	2,253		6501	NB-46	Polygale sanguin	US1S2-1	S-07
Milieu humide	2,587	2,590	6501	NB-659	marécage	WT-03	S-12
fonction de la faune	3,232		6501	NB-NEST100-21	balbuzard pêcheur	WDNB-06	
Milieu humide	3,527	3,562	6501	NB-481	Eaux peu profondes	WT-03	S-09
Milieu humide	3,594	3,643	6501	NB-585	marécage	WT-03	S-09
Habitat du poisson	3,628		6501	NB-679-00	Ruisseau Coal	NB-679-00	
Milieu humide	3,643	3,657	6501	NB-662	marécage	WT-03	S-09
Milieu humide	3,657	3,733	6501	NB-585	marécage	WT-03	S-09
Habitat du poisson	3,673		6501	NB-680-00	Ruisseau Coal (affluent)	NB-680-00	
Habitat du poisson	3,757		6501	NB-689-00	Ruisseau Coal (affluent)	NB-689-00	
Milieu humide	3,778	3,790	6501	NB-663	Marais	WT-03	S-09
Habitat du poisson	3,798		6501	NB-681-00	Ruisseau Coal (affluent)	NB-681-00	
Habitat du poisson	3,810		6501	NB-682-00	Ruisseau Coal (affluent)	NB-682-00	
Drainage	3,940		6501	NB-691-00	Ruisseau Solomon (affluent)	NB-691-00	
Drainage	4,418		6501	NB-690-00	Ruisseau Solomon (affluent)	NB-690-00	
Drainage	4,521		6501	NB-398-00	Ruisseau Coal (affluent)	NB-398-00	
Milieu humide	5,377	5,426	6501	NB-575	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	5,573	5,590	6501	NB-576	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	5,891	6,078	6501	NB-577	marécage	WT-03	S-10
plante	5,969		6501	NB-68	renouée de Carey	WS2-1	S-05
Milieu humide	6,324	6,326	6501	NB-578	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	6,342	6,422	6501	NB-578	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	6,422	7,746	6501	NB-664	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	8,345	8,511	6501	NB-665	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	8,952	9,108	6501	NB-571	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	9,154	9,385	6501	NB-570	marécage	WT-03	S-10

NEW BRUNSWICK CUMBERLAND BAY RSMT

Feature	Start KP	End KP	Section	UniqueID	Species/Name/Type	Mitigation Code	Soils Handling Code
Milieu humide	9,648	9,714	6501	NB-572	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	9,840	9,885	6501	NB-572	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	10,019		6501	NB-629-00	Ruisseau Cumberland Bay	NB-629-00	
Habitat du poisson	10,048		6501	NB-630-00	Ruisseau Cumberland Bay (affluent)	NB-630-00	
Milieu humide	10,445	11,068	6501	NB-523	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	11,514	11,680	6501	NB-527	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	12,054	12,132	6501	NB-529	marécage	WT-03	S-10
EC-CFO	13,145	13,203	6501	NB-EC-21065	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Milieu humide	13,172	13,912	6501	NB-531	marécage	WT-06	S-13
EC-CFO	13,304	13,430	6501	NB-EC-21065	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Milieu humide	14,314	14,356	6501	NB-533	marécage	WT-03	S-10
Drainage	14,346		6501	NB-631-00	Ruisseau Wagansis (affluent)	NB-631-00	
Habitat du poisson	14,854		6501	NB-400-00	Ruisseau Wasson	NB-400-00	
Habitat du poisson	14,886		6501	NB-401-00	Ruisseau Wagansis (affluent)	NB-401-00	
EC-JDI	15,446	15,520	6501	NB-EC-21198	CEP JDI	EC-05	S-10
EC-CFO	15,632	15,723	6501	NB-EC-21101	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Milieu humide	15,647	15,695	6501	NB-534	marécage	WT-03	S-10
Drainage	15,673		6501	NB-402-00	Ruisseau Wagansis (affluent)	NB-402-00	
EC-CFO	15,916	15,964	6501	NB-EC-21100	Forêt de conservation	EC-05	S-10
fonction de la faune	15,946		6501	NB-DWA-97	hivernage des cerfs	WONB-12	
Milieu humide	15,952	16,059	6501	NB-536	Bog	WT-06	S-13
fonction de la faune	16,039		6501	NB-NEST100-9	Épervier brun	WONB-06	
EC-CFO	16,048	16,082	6501	NB-EC-21100	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Drainage	16,524		6501	NB-403-00	Ruisseau Kelly (affluent)	NB-403-00	
EC-JDI	16,675	17,273	6501	NB-EC-21207	CEP JDI	EC-05	S-10
Milieu humide	16,979	17,209	6501	NB-564	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	17,296	17,603	6501	NB-564	marécage	WT-03	S-10
EC-JDI	17,310	17,496	6501	NB-EC-21207	CEP JDI	EC-05	S-10
plante	17,411		6501	NB-92	Platanthère grandiflore	WS3-1	S-10
Habitat du poisson	17,575		6501	NB-632-00	Ruisseau Kelly (affluent)	NB-632-00	
Milieu humide	17,947	18,422	6501	NB-565	marécage	WT-03	S-10
fonction de la faune	18,261		6501	NB-DWA-87	hivernage des cerfs	WONB-12	
Drainage	18,392		6501	NB-633-00	Ruisseau Kelly (affluent)	NB-633-00	
Milieu humide	18,429	19,032	6501	NB-569	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	18,818		6501	NB-634-00	Ruisseau Kelly (affluent)	NB-634-00	
Milieu humide	19,094	19,243	6501	NB-569	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	19,415	19,524	6501	NB-568	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	19,557	19,627	6501	NB-567	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	19,922	20,002	6501	NB-566	Bog	WT-06	S-13
Poisson à déterminer	19,979		6501	NB-635-00	Rivière Canaan (affluent)	NB-635-00	

NEW BRUNSWICK CUMBERLAND BAY RSMT

Feature	Start KP	End KP	Section	UniqueID	Species/Name/Type	Mitigation Code	Soils Handling Code
Milieu humide	20,104	20,133	6501	NB-566	Bog	WT-06	S-13
Poisson à déterminer	20,136		6501	NB-636-00	Rivière Canaan (affluent)	NB-636-00	
Milieu humide	20,282	20,352	6501	NB-566	Bog	WT-06	S-13
Milieu humide	20,420	21,378	6501	NB-566	Bog	WT-06	S-13
Poisson à déterminer	20,601		6501	NB-636-01	Rivière Canaan (affluent)	NB-636-01	
fonction de la faune	20,932		6501	NB-DWA-67	hivernage des cerfs	WONB-12	
EC-CFO	20,980	21,030	6501	NB-EC-21118	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Habitat du poisson	21,005		6501	NB-655-00	Rivière Canaan (affluent)	NB-655-00	
EC-CFO	21,643	21,873	6501	NB-EC-21121	Forêt de conservation	EC-05	S-10
fonction de la faune	21,643	21,873	6501	NB-DWA-53	hivernage des cerfs	WONB-12	
Milieu humide	21,779	22,337	6501	NB-644	marécage	WT-03	S-10
EC-CFO	22,007	22,065	6501	NB-EC-21120	Forêt de conservation	EC-05	S-10
EC-CFO	22,147	22,241	6501	NB-EC-21119	Forêt de conservation	EC-05	S-10
fonction de la faune	22,147	22,998	6501	NB-DWA-55	hivernage des cerfs	WONB-12	
Drainage	22,332		6501	NB-656-00	Rivière Canaan (affluent)	NB-656-00	
Milieu humide	22,536	22,605	6501	NB-644	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	22,580		6501	NB-637-00	Rivière Canaan (affluent)	NB-637-00	
fonction de la faune	23,335	23,551	6501	NB-DWA-39	hivernage des cerfs	WONB-12	
Milieu humide	23,563	23,731	6501	NB-645	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	23,588		6501	NB-637-01	Ruisseau Kelly (affluent)	NB-637-01	
fonction de la faune	23,675	24,319	6501	NB-DWA-33	hivernage des cerfs	WONB-12	
Milieu humide	24,046	24,205	6501	NB-646	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	24,952		6501	NB-683-00	Rivière Canaan	NB-683-00	
Milieu humide	25,035	25,074	6501	NB-482	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	25,074	25,111	6501	NB-483	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	25,683	25,822	6501	NB-633	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	26,089	26,190	6501	NB-634	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	26,303	26,533	6501	NB-635	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	26,622	26,815	6501	NB-636	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	26,956	27,018	6501	NB-637	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	26,984		6501	NB-683-02	Ruisseau Wilson (affluent)	NB-683-02	
Drainage	27,020		6501	NB-683-01	Ruisseau Wilson (affluent)	NB-683-01	
Milieu humide	27,022	27,120	6501	NB-638	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	27,355	27,492	6501	NB-639	marécage	WT-03	S-12
Drainage	27,613		6501	NB-683-04	Ruisseau Wilson (affluent)	NB-683-04	
Milieu humide	27,808	27,865	6501	NB-640	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	27,952	28,018	6501	NB-641	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	28,058	28,102	6501	NB-642	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	28,268	28,339	6501	NB-632	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	28,388	28,479	6501	NB-632	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	28,634	28,682	6501	NB-631	marécage	WT-03	S-10

NEW BRUNSWICK CUMBERLAND BAY RSMT

Feature	Start KP	End KP	Section	UniqueID	Species/Name/Type	Mitigation Code	Soils Handling Code
Milieu humide	29,009	29,135	6501	NB-643	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	29,178	30,077	6501	NB-643	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	29,734		6501	NB-639-00	Ruisseau Long	NB-639-00	
fonction de la faune	29,736		6501	NB-NEST100-22	balbuzard pêcheur	WDNB-06	
Milieu humide	31,124	31,135	6501	NB-513	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	31,486	31,592	6501	NB-511	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	31,660		6501	NB-412-00	Ruisseau Long (affluent)	NB-412-00	
Milieu humide	31,804	31,896	6501	NB-511	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	32,210	32,355	6501	NB-509	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	33,072	33,130	6501	NB-652	Bog	WT-06	S-13
Milieu humide	33,184	33,212	6501	NB-651	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	33,366	33,562	6501	NB-650	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	33,714	33,809	6501	NB-540	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	33,755		6501	NB-413-00	Rivière Salmon (affluent)	NB-413-00	
Milieu humide	33,865	34,002	6501	NB-650	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	34,159	34,307	6501	NB-649	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	34,901	35,002	6501	NB-648	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	34,950		6501	NB-413-02	Rivière Salmon (affluent)	NB-413-02	
Milieu humide	35,070	35,122	6501	NB-648	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	35,163		6501	NB-413-03	Rivière Salmon (affluent)	NB-413-03	
Milieu humide	35,440	35,548	6501	NB-647	marécage	WT-03	S-10
Drainage	37,188		6501	NB-413-01	Rivière Salmon (affluent)	NB-413-01	
Milieu humide	37,803	37,902	6501	NB-538	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	38,848	38,882	6501	NB-666	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	39,039	39,310	6501	NB-667	marécage	WT-03	S-10
Drainage	39,591		6501	NB-413-04	Ruisseau Lawson (affluent)	NB-413-04	
Drainage	39,666		6501	NB-413-05	Ruisseau Lawson (affluent)	NB-413-05	
Milieu humide	40,042	40,105	6501	NB-542	Marais	WT-03	S-10
Milieu humide	40,171	40,296	6501	NB-544	Marais	WT-03	S-10
Milieu humide	40,461	40,552	6501	NB-546	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	40,573	40,604	6501	NB-548	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	40,589		6501	NB-414-00	Rivière Salmon (affluent)	NB-414-00	
Milieu humide	40,794	40,816	6501	NB-550	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	42,226	42,248	6501	NB-134	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	42,259		6501	NB-415-00	Ruisseau Joliffs (affluent)	NB-415-00	
Milieu humide	42,286	42,441	6501	NB-136	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	42,506	42,536	6501	NB-669	marécage	WT-03	S-10
Drainage	42,722		6501	NB-415-01	Bras sud du ruisseau Mill (affluent)	NB-415-01	
Milieu humide	43,189	43,207	6501	NB-668	marécage	WT-03	S-10
Drainage	43,227		6501	NB-415-02	Bras sud du ruisseau Mill (affluent)	NB-415-02	
Poisson à déterminer	46,327		6501	NB-416-00	Ruisseau Elm (affluent)	NB-416-00	

NEW BRUNSWICK CUMBERLAND BAY RSMT

Feature	Start KP	End KP	Section	UniqueID	Species/Name/Type	Mitigation Code	Soils Handling Code
Poisson à déterminer	49,013		6501	NB-417-00	Ruisseau Elm (affluent)	NB-417-00	
Habitat du poisson	50,042		6501	NB-640-00	Ruisseau Elm	NB-640-00	
Habitat du poisson	50,076		6501	NB-640-01	Ruisseau Elm (affluent)	NB-640-01	
Poisson à déterminer	50,365		6501	NB-640-02	Ruisseau Elm (affluent)	NB-640-02	
Milieu humide	50,786	50,805	6501	NB-670	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	50,854	51,214	6501	NB-670	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	51,815	51,863	6501	NB-207	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	51,973	52,136	6501	NB-208	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	52,239	52,398	6501	NB-210	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	52,553	52,821	6501	NB-420	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	52,881	52,939	6501	NB-419	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	53,052	53,222	6501	NB-418	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	53,164		6501	NB-421-00	Ruisseau Belleisle	NB-421-00	
Milieu humide	53,680	53,715	6501	NB-416	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	53,827	53,864	6501	NB-415	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	53,916	53,959	6501	NB-414	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	53,934		6501	NB-422-00	Ruisseau Midland (affluent)	NB-422-00	
Milieu humide	54,230	54,305	6501	NB-413	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	54,480	54,590	6501	NB-411	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	54,730	54,755	6501	NB-206	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	54,807	54,810	6501	NB-205	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	54,817	54,856	6501	NB-204	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	54,993	55,337	6501	NB-410	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	55,353	55,667	6501	NB-410	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	55,833	56,064	6501	NB-410	marécage	WT-03	S-12
Drainage	55,998		6501	NB-422-01	Ruisseau Midland (affluent)	NB-422-01	
Milieu humide	56,105	56,318	6501	NB-409	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	56,786		6501	NB-641-00	Ruisseau Midland	NB-641-00	
Habitat du poisson	57,102		6501	NB-424-00	Ruisseau Midland (affluent)	NB-424-00	
Drainage	57,151		6501	NB-425-00	Ruisseau Midland (affluent)	NB-425-00	
Milieu humide	58,026	58,275	6501	NB-125	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	58,275	58,290	6501	NB-126	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	58,421	58,468	6501	NB-125	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	58,671	58,946	6501	NB-125	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	58,897		6501	NB-425-01	Ruisseau Midland (affluent)	NB-425-01	
Milieu humide	59,041	59,055	6501	NB-125	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	59,117	59,171	6501	NB-125	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	59,385	59,529	6501	NB-128	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	59,602	59,762	6501	NB-130	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	59,804	60,012	6501	NB-212	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	59,979		6501	NB-425-02	Ruisseau Bloomfield (affluent)	NB-425-02	

NEW BRUNSWICK CUMBERLAND BAY RSMT

Feature	Start KP	End KP	Section	UniqueID	Species/Name/Type	Mitigation Code	Soils Handling Code
Milieu humide	60,374	60,484	6501	NB-904	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	60,645	60,684	6501	NB-211	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	60,935		6501	NB-642-00	Ruisseau Bloomfield (affluent)	NB-642-00	
Milieu humide	60,972	61,005	6501	NB-197	marécage	WT-03	S-10

NEW BRUNSWICK HAMPTON RSMT

Feature	Start KP	End KP	Section	UniqueID	Species/Name/Type	Mitigation Code	Soils Handling Code
Milieu humide	430	539	6601	NB-203	marécage	WT-03	S-12
Habitat du poisson	516		6601	NB-643-00	Ruisseau Bloomfield (affluent)	NB-643-00	
Milieu humide	758	875	6601	NB-203	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	875	890	6601	NB-116	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	904	956	6601	NB-118	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	956	1,378	6601	NB-202	marécage	WT-03	S-12
Habitat du poisson	1,518		6601	NB-643-01	Ruisseau Bloomfield (affluent)	NB-643-01	
Milieu humide	1,592	1,655	6601	NB-192	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	2,916	3,070	6601	NB-195	marécage	WT-03	S-05
Drainage	3,192		6601	NB-652-00	Rivière Kennebecasis (affluent)	NB-652-00	
Milieu humide	3,253	3,327	6601	NB-122	marécage	WT-03	S-05
Milieu humide	3,327	3,364	6601	NB-196	marécage	WT-03	S-05
Milieu humide	3,364	3,410	6601	NB-122	marécage	WT-03	S-05
Milieu humide	3,768	4,414	6601	NB-15	Marais	WT-03	S-06
Habitat du poisson	3,984		6601	NB-644-00	Rivière Kennebecasis	NB-644-00	
plante	4,212		6601	NB-90	Laîche de Griolet	WS1-1	S-06
plante	4,219		6601	NB-89	Laîche de Griolet	WS1-1	S-06
Milieu humide	5,156	5,225	6601	NB-180	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	5,264	5,389	6601	NB-179	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	5,494	5,591	6601	NB-178	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	5,670	5,756	6601	NB-178	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	5,858	6,106	6601	NB-177	marécage	WT-03	S-05
Milieu humide	6,344	6,390	6601	NB-176	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	6,455	6,623	6601	NB-175	marécage	WT-06	S-13
Habitat du poisson	6,607		6601	NB-684-00	Ruisseau Passekeag (affluent)	NB-684-00	
Milieu humide	6,764	6,854	6601	NB-174	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	6,899	6,949	6601	NB-173	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	7,044	7,106	6601	NB-172	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	7,404	7,444	6601	NB-171	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	7,508	7,518	6601	NB-169	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	7,650	7,689	6601	NB-168	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	7,742	8,050	6601	NB-167	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	8,064		6601	NB-684-01	Ruisseau Passekeag (affluent)	NB-684-01	
Milieu humide	8,146	8,184	6601	NB-155	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	8,827	9,014	6601	NB-166	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	9,223	9,524	6601	NB-165	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	9,611	9,809	6601	NB-165	marécage	WT-06	S-13
Habitat du poisson	9,631		6601	NB-684-02	Ruisseau Passekeag (affluent)	NB-684-02	
Milieu humide	9,940	9,964	6601	NB-164	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	10,101	10,727	6601	NB-163	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	10,291		6601	NB-645-00	Ruisseau Passekeag (affluent)	NB-645-00	

NEW BRUNSWICK HAMPTON RSMT

Feature	Start KP	End KP	Section	UniqueID	Species/Name/Type	Mitigation Code	Soils Handling Code
Drainage	10,383		6601	NB-645-01	Ruisseau Passekeag (affluent)	NB-645-01	
Drainage	10,586		6601	NB-645-02	Ruisseau Passekeag (affluent)	NB-645-02	
Milieu humide	10,859	10,889	6601	NB-162	marécage	WT-06	S-10
Milieu humide	11,102	11,263	6601	NB-161	marécage	WT-06	S-13
Habitat du poisson	11,302		6601	NB-646-00	Ruisseau Passekeag (cours supérieur)	NB-646-00	
Milieu humide	11,569	11,671	6601	NB-159	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	11,741	11,755	6601	NB-158	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	11,832	11,842	6601	NB-157	marécage	WT-03	S-12
fonction de la faune	11,834		6601	NB-NEST100-12	petite buse	WDNB-06	
Drainage	12,032		6601	NB-646-01	Ruisseau Passekeag (affluent)	NB-646-01	
Drainage	12,166		6601	NB-646-02	Ruisseau Passekeag (affluent)	NB-646-02	
Milieu humide	12,663	12,688	6601	NB-154	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	13,124	13,234	6601	NB-227	marécage	WT-03	S-12
Milieu humide	13,234	13,394	6601	NB-225	marécage	WT-03	S-12
Habitat du poisson	13,310		6601	NB-472-00	Ruisseau Titus	NB-472-00	
Milieu humide	15,420	15,534	6601	NB-54	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	16,397	16,403	6601	NB-379	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	17,800	17,824	6601	NB-380	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	17,824	17,935	6601	NB-381	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	18,333	18,433	6601	NB-383	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	18,495	18,610	6601	NB-384	marécage	WT-06	S-13
Habitat du poisson	18,904		6601	NB-685-00	Rivière Hammond	NB-685-00	
Milieu humide	19,636	19,638	6601	NB-57	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	19,781	19,790	6601	NB-378	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	19,917	19,972	6601	NB-378	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	19,964		6601	NB-686-00	Ruisseau South (cours inférieur)	NB-686-00	
Milieu humide	20,021	20,174	6601	NB-377	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	22,565	22,696	6601	NB-239	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	22,864	23,242	6601	NB-237	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	23,390	23,780	6601	NB-56	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	23,724		6601	NB-476-00	Ruisseau South (cours supérieur)	NB-476-00	
Milieu humide	23,931	23,965	6601	NB-153	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	24,437	24,550	6601	NB-151	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	24,569	24,769	6601	NB-150	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	24,769		6601	NB-476-01	Ruisseau Ratcliffe (affluent)	NB-476-01	
Milieu humide	24,769	24,858	6601	NB-149	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	24,807		6601	NB-476-02	Ruisseau Ratcliffe (affluent)	NB-476-02	
Habitat du poisson	24,916		6601	NB-476-03	Ruisseau Ratcliffe (affluent)	NB-476-03	
Milieu humide	25,002	25,542	6601	NB-148	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	25,765	25,793	6601	NB-146	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	25,824	25,890	6601	NB-147	marécage	WT-03	S-10

NEW BRUNSWICK HAMPTON RSMT

Feature	Start KP	End KP	Section	UniqueID	Species/Name/Type	Mitigation Code	Soils Handling Code
Milieu humide	27,005	27,042	6601	NB-217	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	27,961	28,017	6601	NB-219	Marais	WT-03	S-10
Habitat du poisson	27,993		6601	NB-477-00	Ruisseau Germaine (affluent)	NB-477-00	
Milieu humide	28,483	28,493	6601	NB-127	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	28,753	28,792	6601	NB-129	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	29,004	29,013	6601	NB-131	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	29,035		6601	NB-647-00	Ruisseau Germaine	NB-647-00	
Drainage	29,083		6601	NB-647-01	Ruisseau Germaine (affluent)	NB-647-01	
Milieu humide	29,321	29,369	6601	NB-133	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	29,439	29,486	6601	NB-135	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	30,087	30,202	6601	NB-421	Fen	WT-06	S-13
EC-CFO	30,138	30,250	6601	NB-EC-21082	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Drainage	30,169		6601	NB-479-02	Ruisseau Gardner	NB-479-02	
EC-CFO	30,641	30,896	6601	NB-EC-21081	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Milieu humide	30,661	30,694	6601	NB-422	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	30,732	30,825	6601	NB-423	Fen	WT-06	S-13
Drainage	30,803		6601	NB-479-01	Ruisseau Gardner (affluent)	NB-479-01	
Milieu humide	30,964	30,987	6601	NB-424	marécage	WT-06	S-13
Drainage	31,263		6601	NB-479-03	Ruisseau Gardner (affluent)	NB-479-03	
Milieu humide	31,320	31,340	6601	NB-425	marécage	WT-03	S-10
plante	31,331		6601	NB-50	Platanthère grandiflore	WS3-1	S-10
plante	31,344		6601	NB-49	Platanthère grandiflore	US3-1	S-02
Milieu humide	31,578	31,957	6601	NB-426	marécage	WT-03	S-05
Drainage	31,611		6601	NB-479-04	Ruisseau Gardner (affluent)	NB-479-04	
Milieu humide	31,957	31,984	6601	NB-427	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	31,984	32,013	6601	NB-428	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	32,144	32,224	6601	NB-429	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	32,354	32,375	6601	NB-430	marécage	WT-03	S-10
EC-CFO	32,361	32,517	6601	NB-EC-21080	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Habitat du poisson	32,413		6601	NB-480-00	Ruisseau Gardner (affluent)	NB-480-00	
Milieu humide	32,418	32,599	6601	NB-431	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	32,599	32,805	6601	NB-439	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	32,859	32,867	6601	NB-440	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	33,147	33,193	6601	NB-233	Marais	WT-03	S-10
Habitat du poisson	33,242		6601	NB-481-00	Ruisseau Gardner (affluent)	NB-481-00	
Milieu humide	33,773	33,783	6601	NB-235	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	33,783		6601	NB-481-02	Ruisseau Gardner (affluent)	NB-481-02	
Milieu humide	34,035	34,233	6601	NB-231	marécage	WT-06	S-13
Habitat du poisson	34,100		6601	NB-648-00	Rivière Black (affluent)	NB-648-00	
EC-CFO	34,157	34,280	6601	NB-EC-21079	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Drainage	34,244		6601	NB-481-01	Rivière Black (affluent)	NB-481-01	

NEW BRUNSWICK HAMPTON RSMT

Feature	Start KP	End KP	Section	UniqueID	Species/Name/Type	Mitigation Code	Soils Handling Code
Milieu humide	34,295	34,688	6601	NB-435	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	34,506	34,742	6601	NB-434	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	34,898	34,951	6601	NB-434	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	35,217	35,247	6601	NB-433	Marais	WT-03	S-10
Milieu humide	35,269	35,457	6601	NB-432	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	35,485	35,583	6601	NB-96	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	35,696	35,758	6601	NB-95	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	36,540	36,554	6601	NB-92	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	36,640	36,683	6601	NB-90	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	36,785	36,800	6601	NB-88	marécage	WT-03	S-10
Drainage	36,794		6601	NB-482-04	East Branch Rivière Black (affluent)	NB-482-04	
Drainage	36,842		6601	NB-481-03	East Branch Rivière Black (affluent)	NB-481-03	
Drainage	36,872		6601	NB-481-04	East Branch Rivière Black (affluent)	NB-481-04	
Poisson à déterminer	37,044		6601	NB-481-05	Rivière Black (affluent)	NB-481-05	
Milieu humide	37,218	37,257	6601	NB-86	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	37,325	37,495	6601	NB-84	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	37,539	37,652	6601	NB-84	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	37,910	38,153	6601	NB-82	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	38,303	38,401	6601	NB-98	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	38,907	39,059	6601	NB-100	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	39,537	40,138	6601	NB-107	marécage	WT-06	S-13
Poisson à déterminer	39,660		6601	NB-482-00	E Br Rivière Black (affluent)	NB-482-00	
Poisson à déterminer	39,854		6601	NB-482-01	East Branch Rivière Black (affluent)	NB-482-01	
Poisson à déterminer	39,992		6601	NB-718-00	East Branch Rivière Black (affluent)	NB-718-00	
Milieu humide	40,345	40,397	6601	NB-106	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	40,712		6601	NB-482-02	Rivière Black (affluent)	NB-482-02	
Habitat du poisson	41,583		6601	NB-483-00	Rivière Black (affluent)	NB-483-00	
Milieu humide	41,591	41,609	6601	NB-104	Marais	WT-03	S-10
Milieu humide	41,675	41,710	6601	NB-103	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	41,798	41,901	6601	NB-102	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	42,093	42,133	6601	NB-97	marécage	WT-03	S-10
fonction de la faune	42,462		6601	NB-NEST100-11	petite buse	WDNB-06	
Milieu humide	42,861	43,036	6601	NB-109	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	43,216	43,331	6601	NB-109	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	43,428	43,925	6601	NB-110	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	43,955	44,369	6601	NB-110	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	44,400	44,882	6601	NB-110	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	45,004	45,100	6601	NB-111	marécage	WT-06	S-13
Drainage	45,240		6601	NB-483-01	Rivière Black (affluent)	NB-483-01	
Milieu humide	45,294	45,424	6601	NB-112	marécage	WT-06	S-13
Habitat du poisson	45,383		6601	NB-484-00	Rivière Black (affluent)	NB-484-00	

NEW BRUNSWICK HAMPTON RSMT

Feature	Start KP	End KP	Section	UniqueID	Species/Name/Type	Mitigation Code	Soils Handling Code
Milieu humide	45,532	45,744	6601	NB-112	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	45,991	46,130	6601	NB-113	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	46,392	46,848	6601	NB-115	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	47,226	47,257	6601	NB-351	marécage	WT-03	S-10
Poisson à déterminer	47,240		6601	NB-485-00	Rivière Black	NB-485-00	
Milieu humide	47,421	47,498	6601	NB-352	marécage	WT-06	S-13
Poisson à déterminer	47,507		6601	NB-486-02	Rivière Black (affluent)	NB-486-02	
Milieu humide	47,538	47,945	6601	NB-353	marécage	WT-06	S-13
Poisson à déterminer	47,690		6601	NB-486-01	Rivière Black (affluent)	NB-486-01	
Milieu humide	48,048	48,108	6601	NB-360	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	48,175	48,327	6601	NB-361	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	48,327	48,369	6601	NB-362	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	48,419	48,435	6601	NB-363	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	48,534	48,583	6601	NB-364	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	48,703	48,818	6601	NB-365	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	48,906	49,013	6601	NB-366	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	49,063	49,285	6601	NB-366	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	49,348	49,366	6601	NB-123	marécage	WT-03	S-10
Habitat du poisson	49,355		6601	NB-486-00	Rivière Mispec	NB-486-00	
EC-CFO	49,359	49,440	6601	NB-EC-21109	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Milieu humide	49,456	49,516	6601	NB-124	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	49,596	49,697	6601	NB-121	marécage	WT-06	S-13
EC-CFO	49,767	50,046	6601	NB-EC-21075	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Milieu humide	49,785	50,040	6601	NB-119	Bog	WT-06	S-13
Milieu humide	50,159	50,370	6601	NB-117	marécage	WT-06	S-13
EC-CFO	50,267	50,339	6601	NB-EC-21075	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Habitat du poisson	50,367		6601	NB-449-00	Rivière Mispec (affluent)	NB-449-00	
Drainage	50,377		6601	NB-448-00	Rivière Mispec (affluent)	NB-448-00	
EC-CFO	50,485	50,571	6601	NB-EC-21072	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Habitat du poisson	50,556		6601	NB-659-00	Rivière Mispec (affluent)	NB-659-00	
Habitat du poisson	50,618		6601	NB-450-00	Rivière Mispec (affluent)	NB-450-00	
EC-CFO	50,675	50,716	6601	NB-EC-21074	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Milieu humide	50,771	50,884	6601	NB-539	marécage	WT-06	S-13
EC-CFO	50,936	51,132	6601	NB-EC-21073	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Milieu humide	50,977	51,296	6601	NB-541	marécage	WT-06	S-13
EC-CFO	51,174	51,336	6601	NB-EC-21074	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Milieu humide	51,365	51,396	6601	NB-543	marécage	WT-06	S-13
EC-CFO	51,474	51,845	6601	NB-EC-21074	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Milieu humide	51,481	51,623	6601	NB-545	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	51,661	51,661	6601	NB-545	marécage	WT-06	S-13
Habitat du poisson	51,806		6601	NB-660-00	Ruisseau Beaver (affluent)	NB-660-00	

NEW BRUNSWICK HAMPTON RSMT

Feature	Start KP	End KP	Section	UniqueID	Species/Name/Type	Mitigation Code	Soils Handling Code
Milieu humide	51,852	51,984	6601	NB-547	marécage	WT-06	S-13
Habitat du poisson	51,926		6601	NB-649-00	Lac Beaver (affluent)	NB-649-00	
EC-CFO	51,952	52,051	6601	NB-EC-21071	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Milieu humide	52,073	52,305	6601	NB-547	marécage	WT-06	S-13
EC-CFO	52,091	52,150	6601	NB-EC-21070	Forêt de conservation	EC-05	S-10
EC-CFO	52,195	52,237	6601	NB-EC-21069	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Habitat du poisson	52,280		6601	NB-650-00	Lac Beaver (affluent)	NB-650-00	
Habitat du poisson	52,464		6601	NB-651-00	Lac Beaver (affluent)	NB-651-00	
Milieu humide	53,365	53,599	6601	NB-530	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	53,616	53,675	6601	NB-532	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	53,782	54,583	6601	NB-535	Bog	WT-06	S-13
EC-CFO	53,799	53,910	6601	NB-EC-21067	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Milieu humide	54,061	54,583	6601	NB-137	Bog	WT-06	S-13
EC-CFO	54,121	54,218	6601	NB-EC-21068	Forêt de conservation	EC-05	S-10
EC-CFO	54,253	54,296	6601	NB-EC-21068	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Habitat du poisson	54,258		6601	NB-305-00	Ruisseau Brandy (affluent)	NB-305-00	
EC-CFO	54,340	54,718	6601	NB-EC-21068	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Habitat du poisson	54,534		6601	NB-306-00	Ruisseau Brandy (affluent)	NB-306-00	
Milieu humide	54,596	54,747	6601	NB-537	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	54,889	55,266	6601	NB-139	marécage	WT-06	S-13
EC-CFO	54,948	55,156	6601	NB-EC-21068	Forêt de conservation	EC-05	S-10
Habitat du poisson	55,206		6601	NB-687-00	Ruisseau Brandy (affluent)	NB-687-00	
Milieu humide	55,369	56,160	6601	NB-140	marécage	WT-06	S-13
Habitat du poisson	55,884		6601	NB-309-00	Ruisseau Brandy	NB-309-00	
Milieu humide	56,230	56,284	6601	NB-141	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	56,401	56,591	6601	NB-143	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	56,624	56,718	6601	NB-143	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	56,837	57,343	6601	NB-145	Fen	WT-03	S-10
Habitat du poisson	56,966		6601	NB-310-00	Ruisseau Bean (affluent)	NB-310-00	
Habitat du poisson	57,291		6601	NB-311-00	Ruisseau Bean (affluent)	NB-311-00	
Habitat du poisson	57,527		6601	NB-312-00	Lac Calvert (affluent)	NB-312-00	
Milieu humide	57,751	57,902	6601	NB-386	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	58,127	58,161	6601	NB-387	marécage	WT-03	S-10
Poisson à déterminer	58,595		6601	NB-688-00	Ruisseau Bean (affluent)	NB-688-00	
Milieu humide	58,652	58,678	6601	NB-388	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	58,810	58,824	6601	NB-389	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	59,044	59,081	6601	NB-390	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	59,311	59,368	6601	NB-391	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	59,431	59,483	6601	NB-392	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	59,510	59,600	6601	NB-393	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	59,731	59,815	6601	NB-394	marécage	WT-03	S-10

NEW BRUNSWICK HAMPTON RSMT

Feature	Start KP	End KP	Section	UniqueID	Species/Name/Type	Mitigation Code	Soils Handling Code
Milieu humide	59,959	60,052	6601	NB-246	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	60,144	60,257	6601	NB-247	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	60,555	60,567	6601	NB-248	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	60,609	60,639	6601	NB-248	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	60,872	61,072	6601	NB-249	marécage	WT-06	S-13
Milieu humide	61,207	61,251	6601	NB-252	marécage	WT-03	S-10
Milieu humide	61,431	61,472	6601	NB-251	marécage	WT-03	S-10

Mesures d'atténuation liées au pipeline – manipulation des sols

CODE	UTILISATION DES TERRES/CARACTÉRISTIQUE	PROCÉDURE DE MANIPULATION DU SOL	CONDITION AU SOL	NUMÉRO DE DESSIN TYPIQUE
S-01	Terres cultivées, terres à foin ou prairie artificielle	Pleine largeur : comprend les routes, franchissements d'installations, courbe du pipeline, raccords, points d'essai	Non gelé	STDS-03-ML-05-401 (1-2) STDS-03-ML-05-401 (2-2)
	Indigène/brousse/pâturage arboré, terrain boisé	Essouchement et conservation de sol arable pour les terres boisées	Non gelé, gelé	STDS-03-ML-05-443 (1-2) STDS-03-ML-05-443 (2-2)
S-02	Parcours naturel ou autres zones approuvées	Sillon de fossé, côté des déblais et voie de travail [1]	Non gelé, gelé	4930-03-ML-05-500 4930-03-ML-05-501
S-03	Parcours naturel ou autres zones approuvées	Sillon de fossé, côté des déblais et voie de travail – perturbation réduite, nouvelle empreinte [2]	Non gelé, gelé	4930-03-ML-05-519 4930-03-ML-05-520
S-04	Terres cultivées, terres à foin ou prairie artificielle, parcours naturel, terrain boisé	Sillon de fossé, côté des déblais en trois étapes	Gelé	4930-03-ML-05-506 4930-03-ML-05-507
		Sillon de fossé, côté des déblais – déblais de tranchée – deux étapes (Ontario et Québec seulement)	Gelé	4930-03-ML-05-523 4930-03-ML-05-524
		Pleine largeur, en trois étapes	Non gelé	STDS-03-ML-05-426 (1-2) STDS-03-ML-05-426 (2-2)
		Pleine largeur – déblais de tranchée – deux étapes (Ontario et Québec seulement)	Non gelé	4930-03-ML-05-502 4930-03-ML-05-503
S-05	Milieu humide – aucune espèce faunique d'intérêt pour la conservation observée ou aucune communauté écologique préoccupante	Mesures d'atténuation en milieu humide – franchissement typique	Non gelé, gelé	4930-03-ML-05-543 4930-03-ML-05-544
		Mesures d'atténuation en milieu humide – franchissement de côté des déblais		4930-03-ML-05-509
		Mesures d'atténuation en milieu humide – franchissement d'aire de travaux		4930-03-ML-05-510
		Mesures d'atténuation en milieu humide – franchissement d'eau libre dans l'emprise		4930-03-ML-05-511 4930-03-ML-05-512
S-06	Milieu humide – espèce faunique d'intérêt pour la conservation S1	Mesures d'atténuation en milieu humide – déplacement du sol arable de la tranchée	Non gelé, gelé	4930-03-ML-05-514 4930-03-ML-05-515
S-07	Haute terre – espèce faunique d'intérêt pour la conservation S1-S2	Sillon de fossé et voie de travail	Non gelé, gelé	4930-03-ML-05-517 4930-03-ML-05-518
S-08	Espèces floristiques inscrites dans la LEP	Se reporter aux espèces fauniques d'intérêt pour la conservation propres à RP-S-01 (Alberta) ou à RP-S-02 (Ontario et Québec)	Non gelé, gelé	s.o.
S-09	Terres aménagées [3]	Pas de décapage à pleine largeur, selon les données et les conditions propres au site	Non gelé, gelé	Divers
S-10	Milieu boisé ou forestier	Terres forestières – Préparation de l'emprise – aucun décapage requis – perturbation minimale de la surface	Non gelé, gelé	STDS-03-ML-05-445
		Terres forestières – Préparation de l'emprise – décapage requis		STDS-03-ML-05-446
		Mesures d'atténuation en milieu humide – franchissement typique		4930-03-ML-05-543 4930-03-ML-05-544
		Mesures d'atténuation en milieu humide – franchissement d'eau libre dans l'emprise [5]		4930-03-ML-05-511 4930-03-ML-05-512
S-11	Terres cultivées, terres à foin ou prairie artificielle, autres zones approuvées	Conservation de sol arable, pleine largeur – déblais de tranchée – trois étapes (Québec seulement)	Non gelé, gelé	4930-03-ML-05-521 4930-03-ML-05-522
S-12	Milieu boisé – potentiel agricole	Essouchement et conservation de sol arable pour les terres boisées [4]	Non gelé, gelé	STDS-03-ML-05-443 (1 de 2) STDS-03-ML-05-443 (2 de 2)
S-13	Tourbières	Conservation des matériaux de tourbière – déblais de deux étapes	Non gelé, gelé	4930-03-ML-05-541 4930-03-ML-05-542
Au besoin	Terres cultivées, terres à foin ou prairie artificielle, parcours naturel	Manipulation des sols, pleine largeur, pour les franchissements de lignes électriques inclinées	Non gelé, gelé	STDS-03-ML-05-424 (1-2) STDS-03-ML-05-424 (2-2)
Au besoin	Terres cultivées, terres à foin ou prairie artificielle, parcours naturel	Pleine largeur (zones de nivellement)	Non gelé, gelé	STDS-03-ML-05-421
Au besoin	Terres cultivées, terres à foin ou prairie artificielle, indigène/brousse/pâturage arboré, terrain boisé, parcours naturel, autres zones approuvées	Largeur de lame [6]	Non gelé, gelé	STDS-03-ML-05-404

Mesures d'atténuation liées au pipeline – manipulation des sols

CODE	UTILISATION DES TERRES/CARACTÉRISTIQUE	PROCÉDURE DE MANIPULATION DU SOL	CONDITION AU SOL	NUMÉRO DE DESSIN TYPIQUE
------	--	----------------------------------	------------------	--------------------------

[1] Parcours naturel – comprend le sillon de fossé, côté des déblais et voie de travail à certaines emprises de routes ou de sentiers (lorsque possible) ainsi que des courbes du pipeline et des raccordements. Les franchissements de routes et d'installations et les points d'essai doivent être décapés à pleine largeur.

[2] En fonction des communautés écologiques préoccupantes applicables ou autres zones approuvées. Emplacement final et portée à déterminer.

[3] Terres aménagées – composées de caractéristiques anthropiques telles que les routes, les zones résidentielles rurales, les zones bâties, les fermes, les bancs d'emprunt. Inclut les terres perturbées.

[4] L'essouchage doit être utilisé au besoin, p. ex., dans les zones où le nivellement est requis, et pour les tracés de tranchées, les routes, les franchissements d'installation, les courbes du pipeline, les raccordements et les points d'essai.

[5] Les dessins 4930-03-ML-05-511 et 4930-03-ML-05-512, propres à la non-conservation du sol arable et des matériaux de surface, s'appliquent à tous les milieux humides, peu importe l'utilisation des terres et la présence ou l'absence d'eau libre au Québec.

[6] Lorsque la terre est gelée, la procédure de conservation de sol arable avec largeur de lame peut être utilisée au lieu de la procédure avec pleine largeur ou d'autres procédures de conservation de sol arable avec largeur variable. L'emplacement et l'étendue seront déterminés par le calendrier de construction, et seront appliqués dans les zones approuvées par l'entreprise en consultation avec le spécialiste des ressources.

Mesures d'atténuation liées au pipeline – milieux humides

CODE	CATÉGORIE	DESCRIPTION	MESURES D'ATTÉNUATION
WT-01	Milieu humide	Sols salins	<ul style="list-style-type: none"> Énergie Est déterminera les points kilométriques (PK) de début et de fin pour ces milieux humides. Conserver les sols salins à l'intérieur du milieu humide. Dans la mesure du possible, limiter l'élimination de la végétation dans les milieux humides pour faciliter l'installation du pipeline en toute sécurité. Privilégier la coupe au niveau du sol, la tonte et le déchiquetage de la végétation des milieux humides au lieu de l'arrachage, si possible. Le sol arable ou les déblais de décapage du milieu humide doivent être entreposés séparément du sol de hautes terres et replacés à l'emplacement initial dans le milieu humide. Aucune récupération de matériaux de surface n'est nécessaire dans les milieux humides ouverts. Restreindre le nivellement dans les limites des milieux humides. Effectuer le nivellement loin des milieux humides. L'inspecteur en environnement devra approuver toute aire de travail supplémentaire créée dans les limites des milieux humides. En cas d'orniérage ou de mélange, réduire la perturbation du sol en installant une couche protectrice, comme un tapis ou un géotextile biodégradable et des rampes en argile ou tout autre matériel approuvé entre la couche de semis ou les racines des milieux humides et le matériel de construction. Rétablir le milieu humide en remplaçant les contours préexistants. Privilégier la régénération naturelle comme méthode de remise en état du site. Ne pas ensemençer les milieux humides.
WT-03	Milieu humide	Mesures d'atténuation standard liées aux milieux humides	<ul style="list-style-type: none"> Énergie Est déterminera les PK de début et de fin pour ces milieux humides. Respecter tous les permis provinciaux applicables. Dans la mesure du possible, limiter l'élimination de la végétation dans les milieux humides pour faciliter l'installation du pipeline en toute sécurité. Privilégier la coupe au niveau du sol, la tonte et le déchiquetage de la végétation des milieux humides au lieu de l'arrachage, si possible. Le sol arable ou les déblais de décapage du milieu humide doivent être entreposés séparément du sol de hautes terres et replacés à l'emplacement initial dans le milieu humide. Aucune récupération de matériaux de surface n'est nécessaire dans les milieux humides ouverts ou zones boisées aux fins d'utilisation des terres. Restreindre le nivellement dans les limites des milieux humides. Effectuer le nivellement loin des milieux humides. L'inspecteur en environnement devra approuver toute aire de travail supplémentaire créée dans les limites des milieux humides. En cas d'orniérage, de mélange ou de compactage, réduire la perturbation du sol en installant une couche protectrice, comme un tapis ou un géotextile biodégradable et des rampes en argile ou tout autre matériel approuvé entre la couche de semis ou les racines des milieux humides et le matériel de construction. Rétablir le milieu humide en remplaçant les contours préexistants. Privilégier la régénération naturelle comme méthode de remise en état du site. Ne pas ensemençer les milieux humides.
WT-06	Tourbières	Tourbières en Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick.	<ul style="list-style-type: none"> Énergie Est déterminera les PK de début et de fin pour les tourbières. Respecter tous les permis provinciaux applicables. Aucune récupération de matériaux de surface n'est nécessaire. Stocker les sols organiques séparément des sols de hautes terres adjacents. Excaver une tranchée en une étape si des sols organiques sont présents. Excaver une tranchée en deux étapes si des sols organiques ou des sols minéraux sont présents. Dans la mesure du possible, limiter l'élimination de la végétation dans les tourbières pour faciliter l'installation du pipeline en toute sécurité. Éviter de brûler des piles sur des zones riches en tourbe, où des foyers résiduels d'incendie pourraient persister après la construction. Aménager les piles à brûler dans des zones où le sol arable a été décapé. Privilégier la coupe au niveau du sol, la tonte et le déchiquetage de la végétation des tourbières au lieu de l'arrachage, si possible. Restreindre le nivellement dans les limites des tourbières. Effectuer le nivellement loin des tourbières. L'inspecteur en environnement devra approuver toute aire de travail supplémentaire créée dans les limites des tourbières. En cas d'orniérage ou de mélange, réduire la perturbation du sol en installant une couche protectrice, comme un tapis ou un géotextile biodégradable et des rampes en argile ou tout autre matériel approuvé entre la couche de semis ou les racines des tourbières et le matériel de construction. Rétablir la tourbière en remplaçant les contours préexistants. Privilégier la régénération naturelle comme méthode de remise en état du site. Ne pas ensemençer les tourbières.

Mesures d'atténuation liées au pipeline – communautés écologiques d'intérêt pour la conservation

CODE	CATÉGORIE	MESURES D'ATTÉNUATION	TYPES DE COMMUNAUTÉS APPLICABLES
EC-01	Communautés écologiques d'intérêt pour la conservation – mesures d'atténuation standard	<ul style="list-style-type: none"> Avant la construction, Énergie Est déterminera clairement les points kilométriques (PK) de début et de fin pour les communautés écologiques d'intérêt pour la conservation dans la zone affectée. L'entrepreneur sera responsable de fournir et d'entretenir la signalisation et les barrières appropriées. L'entrepreneur doit s'assurer que des mesures sont prises pour réduire le nivellement dans la mesure du possible. Le but de la procédure est de limiter le nivellement et la largeur du sol affecté au-delà des largeurs de récupération du sol requise et de maximiser le cintrage de la conduite dans la communauté écologique d'intérêt pour la conservation. 	EC-GNA – Sarcobate vermiculé/arroche grisâtre EC-NBS – Scirpe du Nevada – (troscart maritime) EC-NSC – Communauté de puccinellie de Nuttall EC-SNS – Armoise argentée, stipe comateuse, Calamovilfa longifolia EC-SWG – Chalef argenté/agropyre de l'Ouest EC-WGL – Agropyre de l'Ouest – carex stenophylla EC-FEN – Communauté rare – tourbière minérotrophe
EC-02	Communautés écologiques d'intérêt pour la conservation – mesures d'atténuation par la diminution de l'aire de travail	<ul style="list-style-type: none"> Avant la construction, Énergie Est déterminera clairement les points kilométriques (PK) de début et de fin pour les communautés écologiques d'intérêt pour la conservation dans la zone affectée. L'entrepreneur sera responsable de fournir et d'entretenir la signalisation et les barrières appropriées. Évaluer les possibilités de réduire l'incidence pour les communautés écologiques d'intérêt pour la conservation en plaçant la ligne de la tranchée plus proche du pipeline parallèle adjacent. Emplacement final et étendue à déterminer. L'entrepreneur doit s'assurer que des mesures sont prises pour réduire le nivellement dans la mesure du possible. Le but de cette procédure est de réduire la nouvelle la zone affectée. Les dépôts en tas de sol arable ou de déblais doivent demeurer en place jusqu'au nettoyage final. L'équipement requis pour le retrait du sous-sol et du sol arable doit consister en une combinaison d'équipements de protection et de balai mécanique afin de réduire l'impact du décapage et de la déposition sur la couche herbeuse. Tous les matériaux de nivellement entreposés sur la couche herbeuse existante doivent être retirés avant le début de la prochaine saison de croissance. Emplacements dans les zones EC-RFW et EC-RFG à déterminer. ☒ 	EC-RFW – Fétuque de Hall – stipe à balai EC-RFG – Prairie de fétuque de Hall
EC-03	Communautés écologiques rares – Nouveau-Brunswick; forêt de conservation avec désignation « Récoltes interdites » et « Routes interdites » [1]	<ul style="list-style-type: none"> Le but de cette procédure est de réduire la superficie de la nouvelle zone affectée. Avant la construction, Énergie Est déterminera clairement les points kilométriques (PK) d'entrée et de sortie pour les communautés écologiques d'intérêt pour la conservation dans la zone affectée. L'entrepreneur sera responsable de fournir et d'entretenir la signalisation et les barrières appropriées. L'entrepreneur doit s'assurer que des mesures sont prises pour réduire le nivellement dans la mesure du possible. Tous les matériaux de nivellement entreposés sur la couche de végétation existante doivent être retirés avant le début de la prochaine saison de croissance. Des mesures de contrôle de l'accès seront élaborées afin de décourager la circulation de véhicules non autorisés dans l'emprise située dans une forêt de conservation. Avant la construction, un programme de surveillance d'espèces végétales envahissantes sera conçu à l'aide de données de référence pour les secteurs à proximité de peuplements avec désignations « Récoltes interdites »/« Routes interdites ». Toute emprise non requise pour les opérations sera réduite à l'aide d'une combinaison d'options de gestion de la végétation. 	EC-PNA – Aire naturelle protégée proposée (forêt de conservation avec désignation « Récoltes interdites » et « Routes interdites »)
EC-04	Aires protégées provinciales spécifiées (Québec)	<ul style="list-style-type: none"> Avant la construction, clairement définir les limites de l'aire protégée. L'entrepreneur sera responsable de fournir et d'entretenir la signalisation et les barrières appropriées. 	À déterminer
EC-05	Communautés écologiques d'intérêt pour la conservation – Nouveau-Brunswick – toutes les communautés écologiques d'intérêt pour la conservation, sauf les forêts de conservation avec désignation « Récoltes interdites » et « Routes interdites ».	<ul style="list-style-type: none"> Avant la construction, Énergie Est déterminera clairement les points kilométriques (PK) de début et de fin pour les communautés écologiques d'intérêt pour la conservation dans la zone affectée. L'entrepreneur sera responsable de fournir et d'entretenir la signalisation et les barrières appropriées. L'entrepreneur doit s'assurer que des mesures sont prises pour réduire le nivellement dans la mesure du possible. Le but de cette procédure est de réduire la superficie de la nouvelle zone affectée. Tous les matériaux de nivellement entreposés sur la couche de végétation existante doivent être retirés avant le début de la prochaine saison de croissance. Si la conservation du sol arable ou des déblais s'avère nécessaire, les dépôts en tas doivent demeurer en place jusqu'au nettoyage final. La revégétalisation naturelle sera permise dans toute zone défrichée non requise pour les opérations. 	EC-CFO – Forêt de conservation EC-JDI – Communauté écologique d'intérêt pour la conservation JDI EC-TRV – Vallée de la rivière Tobique, EES

[1] Tel qu'il est défini dans la Loi sur les zones naturelles protégées (L.N.B., 2003, C.P-1901)

Mesures d'atténuation liées au pipeline – Espèces végétales dont la gestion est préoccupante (EFIC)

CODE	CATÉGORIE	MESURES D'ATTÉNUATION	TYPES DE VÉGÉTATION APPLICABLES
WS1-1	EFIC – Milieux humides S1 et S1S2 (ADAPTÉES aux sols nus ou aux perturbations ou aux habitats de transition).	<ul style="list-style-type: none"> Avant la construction, Énergie Est déterminera clairement les points kilométriques (PK) de début et de fin pour les occurrences d'EFIC dans l'empreinte de perturbation. L'entrepreneur sera responsable de fournir et d'entretenir la signalisation et les barrières appropriées. Les mesures d'atténuation qui suivent seront prises : <ul style="list-style-type: none"> La largeur de récupération ne doit pas dépasser 8 m, à moins d'une autorisation par Énergie Est. Dans les zones où le sol arable est stocké en milieu humide, ce sol arable doit être retiré avant le début de la prochaine saison de croissance; toutefois, dans la mesure du possible, le sol arable ne sera pas remplacé jusqu'au nettoyage final, au-dessus du point de congélation. 	Occurrences d'EFIC en milieu humide
WS2-1	EFIC – milieux humides S2 et S2S3 (ADAPTÉES ou NON ADAPTÉES aux sols nus ou aux perturbations, à tous stades de succession)	<ul style="list-style-type: none"> Avant la construction, Énergie Est déterminera clairement les PK de début et de fin pour les occurrences d'EFIC dans l'empreinte de perturbation. L'entrepreneur sera responsable de fournir et d'entretenir la signalisation et les barrières appropriées. Méthode de franchissement de milieux humides ordinaire. Une méthode de franchissement sera déterminée pour chaque lieu d'occurrence d'EFIC en fonction de leur emplacement dans l'empreinte de perturbation. Dans la mesure du possible, le sol arable sera remplacé au-dessus du point de congélation au moment du nettoyage final. 	Occurrences d'EFIC en milieu humide
WS3-1	EFIC – milieux humides S3 et S3? (ADAPTÉES ou NON ADAPTÉES aux sols nus ou aux perturbations, à tous stades de succession)	<ul style="list-style-type: none"> Méthode de franchissement de milieux humides ordinaire. Une méthode de franchissement sera déterminée pour chaque lieu d'occurrence d'EFIC en fonction de l'emplacement dans l'empreinte de perturbation. Dans la mesure du possible, le sol arable sera remplacé au-dessus du point de congélation au moment du nettoyage final. Aucune signalisation n'est nécessaire, car les EFIC sont abondantes dans le cadre du projet et aucune mesure d'atténuation propre à une espèce particulière n'est recommandée. 	Occurrences d'EFIC en milieu humide
US1S2-1	EFIC – Hautes terres S1, S1S2, S2 et S2S3 (ADAPTÉES ou NON ADAPTÉES aux sols nus ou aux perturbations ou aux habitats de transition).	<ul style="list-style-type: none"> Avant la construction, Énergie Est déterminera clairement les PK de début et de fin pour les occurrences d'EFIC dans l'empreinte de perturbation. L'entrepreneur sera responsable de fournir et d'entretenir la signalisation et les barrières appropriées. Les mesures d'atténuation qui suivent seront prises : <ul style="list-style-type: none"> Aucune aire de travail temporaire supplémentaire. L'utilisation de géotextiles, de tapis ou de clôtures anti-érosion peut être requise dans certains emplacements afin de prévenir l'envasement ou l'érosion. Lorsque cela est possible, l'emprise sera un fossé et la voie de travail sera décapée, le sol arable étant entreposé à l'extrémité de la voie de travail. Lorsque ces mesures ne sont pas possibles en raison du nivellement, réduire la largeur de récupération afin de réduire l'impact sur les occurrences d'EFIC. Aucun matériau de nivellement ou sol arable ne sera entreposé dans les zones où des EFIC ont été repérées; si cela est inévitable en raison de restrictions liées à l'espace, ces matériaux devront être retirés avant le début de la prochaine saison de croissance. Afin de préserver et de rétablir la banque de semences, du sol arable de la zone d'occurrence d'EFIC sera décapé et empilé séparément des autres sols arables et sera remis là où il a été prélevé. Dans la mesure du possible, le sol arable sera remplacé au-dessus du point de congélation au moment du nettoyage final. 	Occurrences d'EFIC en hautes terres
US3-1	EFIC – Hautes terres S2S4, S3, S3 (surveillée), SU (ADAPTÉES ou NON ADAPTÉES aux sols nus ou aux perturbations, à tous stades de succession).	<ul style="list-style-type: none"> L'entrepreneur doit s'assurer que des efforts sont effectués pour réduire le nivellement dans la mesure du possible. Dans la mesure du possible, le sol arable sera remplacé au-dessus du point de congélation au moment du nettoyage final. Aucune signalisation ni clôture n'est nécessaire, car les EFIC sont abondantes dans le cadre du projet et aucune mesure d'atténuation propre à une espèce particulière n'est recommandée. 	Occurrences d'EFIC en hautes terres
RP-S-01	Espèces en péril – espèces inscrites sur la LEP (Alberta seulement)	<p>Les mesures d'atténuation suivantes s'appliquent à la construction du pipeline dans les zones adjacentes aux espèces végétales inscrites dans la LEP comme le déterminent les cartes-tracés environnementales:</p> <ul style="list-style-type: none"> Tenir une réunion spéciale avant la construction portant sur les plantes visées par la LEP avec le contremaître approprié de l'entrepreneur en construction (c.-à-d. celui qui s'occupe de l'exploration, du décapage, du nivellement et du nettoyage) et le personnel de construction clé pour examiner les exigences relatives au plan de construction et aux mesures d'atténuation. Installer la signalisation avertissant tout le personnel de construction des zones où se trouvent les plantes visées par la LEP. Planifier les activités de décapage du sol arable et de nivellement pour qu'elles soient exécutées une fois que les plantes sont en dormance (c.-à-d. 1er septembre) pour s'assurer que toutes les plantes ont fleuri et monté en graines avant la perturbation causée par le pipeline. D'autres activités de construction, de même que le nettoyage et la remise en état peuvent être effectués avant le 1er septembre. Le déplacement et le nivellement du sol arable seront limités dans les zones de l'emprise permanente dans les zones à proximité de plantes visées par la LEP et seront limités aux largeurs approuvées par Énergie Est et les organismes de réglementation, dans les plans de nivellement pertinents. Il n'y a aucune aire de travail temporaire supplémentaire à moins de 30 m d'un site connu, à moins qu'elle soit autorisée par un représentant d'Énergie Est. Les seules exceptions possibles figurent dans les plans de nivellement comme étant des « aires de travail temporaires dans les zones existantes de l'emprise du pipeline. » Le décapage du sol arable (récupération de la banque de semences) se limitera à la zone de tranchées (environ 8 m de large); si le nivellement est nécessaire pour faciliter l'accès sécuritaire à l'équipement et aux véhicules dans cette zone, l'entrepreneur devra fournir un plan de nivellement qui indique les largeurs minimales de décapage et les techniques de perturbation de la végétation aux fins d'examen et d'approbation par Énergie Est. Limiter le trafic de chantier sur l'empreinte de perturbation aux véhicules essentiels à la construction sécuritaire et adéquate du pipeline. Utiliser les déviations existantes pour diriger l'équipement sur pneumatique autour des zones sensibles dans les prairies. Le déplacement de l'équipement sur rails n'est pas permis sur la couche de tourbe, sauf sur les zones qui doivent être décapées. L'entrepreneur doit être conscient que ces zones sont adjacentes aux installations d'exploitation existantes et les traversent. Le sol et le géotextile seront retirés des zones après le remblai et le compactage, qui doivent être terminés avant la prochaine saison de croissance. Les matériaux du sol doivent être enlevés du matériau géotextile à l'aide de procédures prudentes et diligentes, ainsi qu'en utilisant l'équipement (équipement de protection et balai mécanique) et le personnel appropriés afin de minimiser la possibilité de dépôt de débris ou le scalpage de la couche de tourbe. 	Espèces visées par la LEP, Alberta
RP-S-02	Espèces en péril – espèces inscrites sur la LEP (Ontario et Québec seulement)	<ul style="list-style-type: none"> Les mesures d'atténuation particulières pour ces occurrences seront déterminées avant la construction, après l'évaluation de la santé de l'espèce d'arbre précise, conformément aux exigences provinciales et fédérales. Au besoin, un permis sera obtenu avant la construction. 	Espèces inscrites sur la LEP (<i>Juglans cinerea</i>), Ontario et Québec

Mesures d'atténuation liées au pipeline – faune du Nouveau-Brunswick

CODE	CATÉGORIE	ESPÈCES	RESTRICTIONS	MESURES D'ATTÉNUATION
WDNB-05	Faune	Nids de rapaces	200 m/du 1 ^{er} mars au 15 août	<ul style="list-style-type: none"> • Un plan d'atténuation pour les nids d'oiseaux sera préparé avant la construction. • Les nids actifs ne doivent pas être endommagés ou détruits • Énergie Est n'entreprendra pas d'activités de construction ou de défrichage à moins de 200 m de la marge de recul entre le 1er mars et le 15 août, à moins d'une autorisation par les organismes de réglementation appropriés. • Tous les nids de rapaces à moins de 200 m de toute construction prévue entre le 1er mars et le 15 août doivent être vérifiés par un biologiste de la faune qualifié pour contrôler l'activité dans les sept jours qui suivent le début des travaux. • S'il est confirmé qu'un nid d'oiseau de proie est actif, les travaux effectués à moins de 200 m du nid ne peuvent commencer le 1er mars ou après, jusqu'à ce que la période de nidification soit terminée et jusqu'à ce que les juvéniles se soient envolés, tel qu'il est déterminé par un biologiste de la faune qualifié. • Les programmes de surveillance de la faune en ce qui concerne les espèces fauniques d'intérêt pour la conservation (EFIC) se dérouleront dans le cadre de la surveillance post-construction d'Énergie Est.
WDNB-06	Faune	– Espèces fauniques d'intérêt pour la conservation (EFIC) : Pygargue à tête blanche, Faucon pèlerin, Épervier de Cooper, Buse à épaulettes, Hibou moyen-duc, Hibou des marais, Nyctale de Tengmalm	100 m/du 1 ^{er} mars au 15 août	<ul style="list-style-type: none"> • Un plan d'atténuation pour les nids d'oiseaux sera préparé avant la construction. • Les nids actifs ne doivent pas être endommagés ou détruits • Énergie Est n'entreprendra pas d'activités de construction ou de défrichage à moins de 100 m de la marge de recul entre le 1er mars et le 15 août, à moins d'une autorisation par les organismes de réglementation appropriés. • Tous les nids de rapaces à moins de 100 m de toute construction prévue entre le 1er mars et le 15 août doivent être vérifiés par un biologiste de la faune qualifié pour contrôler l'activité dans les sept jours qui suivent le début des travaux. • Tous les nids de rapaces à moins de 100 m de toute construction prévue entre le 1er mars et le 15 août doivent être vérifiés par un biologiste de la faune qualifié pour contrôler l'activité dans les sept jours qui suivent le début des travaux. • S'il est confirmé qu'un nid de rapaces est actif, les travaux effectués à moins de 100 m du nid ne peuvent commencer le 1er mars ou après, jusqu'à ce que la période de nidification soit terminée et jusqu'à ce que les juvéniles se soient envolés, tel qu'il est déterminé par un biologiste de la faune qualifié. • Si des travaux en cours, de construction ou de remise en état, débutent avant le 1er mars à moins de 100 m de la marge de recul à partir d'un nid qui était habité au cours des 12 derniers mois, les travaux peuvent se poursuivre, tant que des vérifications régulières ne confirment pas qu'une activité de nidification a lieu.
WONB-12	Faune	Nids de rapaces – Épervier brun, Autour des palombes, Petite Buse, Buse à queue rousse, Chouette rayée, Petite Nyctale, Balbuzard pêcheur, Crécerelle d'Amérique, Faucon émerillon, Grand-duc d'Amérique	200 m/lorsque les épaisseurs de neige dépassent 40 cm	<ul style="list-style-type: none"> • Éviter les constructions à moins de 200 m des zones désignées comme étant des aires importantes d'hivernage des cerfs, lorsque les épaisseurs de neige dépassent 40 cm. • Si cela n'est pas possible, une autre stratégie sera élaborée en consultation avec le MRNNB.
WDNB-22	Faune	Cerf hivernant	200 m/du 1 ^{er} mars au 15 août	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les nids de hérons à moins de 200 m de toute construction prévue entre le 1er mars et le 15 août doivent être vérifiés par un biologiste de la faune qualifié pour contrôler l'activité dans les sept jours qui suivent le début des travaux. • S'il est confirmé qu'un nid de hérons est actif et habité, les travaux effectués à moins de 200 m du nid ne peuvent commencer le 1er mars ou après, jusqu'à ce que la période de nidification soit terminée et jusqu'à ce que les juvéniles se soient envolés, tel qu'il est déterminé par un biologiste de la faune qualifié.

Les mesures d'atténuation liées au pipeline - l'habitat du poisson du Nouveau-Brunswick

ID aquatique	Zone UTM	Vers l'est	Vers le nord	Nom du cours d'eau	Période d'activités limitées	Méthodologie de franchissement du cours d'eau – primaire	Méthodologie de franchissement du cours d'eau – intervention	Méthodologie de franchissement du cours d'eau - alternatif	Méthode de franchissement de cours d'eau par des véhicules	Autres mesures d'atténuation et commentaires
NB-048-00	19	5221833	597638	Ruisseau Six Mile	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-049-00	19	5220977	598119	Ruisseau Six Mile	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-050-00	19	5220264	598457	Ruisseau Six Mile	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-051-00	19	5220319	598677	Ruisseau Six Mile (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-052-00	19	5219418	600257	Rivière Little	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-053-00	19	5216228	605092	Ruisseau Mooney	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-055-00	19	609845	5213143	Rivière Salmon	1 Octobre à Mai 31	Sans Tranchée	Tranchée (non isolé)	Tranchée (isolée)	Pont temporaire ou accès autour	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-056-00	19	610624	5212632	Ruisseau Bogan (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-057-00	19	611774	5211879	Ruisseau Cote	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-058-00	19	612203	5211597	Ruisseau Bogan (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-058-01	19	612293	5211540	Ruisseau Bogan (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-059-00	19	612396	5211471	Ruisseau Bogan (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-061-00	19	614389	5207740	Ruisseau Foley (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-062-00	19	614486	5207311	Ruisseau Foley (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-062-01	19	614487	5207258	Ruisseau Foley (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-065-00	19	615839	5201365	Ruisseau Three (cours supérieur)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-066-00	19	616006	5200634	Ruisseau Three (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-068-00	19	616438	5199321	Ruisseau Three (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-075-00	19	618006	5191675	Ruisseau Middle	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-080-02	19	621721	5184683	Rivière Odell (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-081-00	19	621893	5184272	Rivière Odell (cours inférieur)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	NA	Pont temporaire ou accès autour	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-081-01	19	622464	5182747	Rivière Odell (affluent)	Aucune PAL	Pas traversé par le droit de passage	Pas traversé par le droit de passage	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-081-03	19	623138	5181150	Ruisseau Worton (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-081-04	19	623343	5180597	Ruisseau Worton (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-082-00	19	624052	5178854	Rivière Odell (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-083-00	19	624060	5178834	Rivière Odell (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-087-00	19	625670	5174714	Rivière Odell (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-088-00	19	625708	5174697	Rivière Odell (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-089-00	19	626317	5173167	Rivière Odell (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-090-00	19	626696	5172216	Rivière Odell (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-091-00	19	626985	5171093	Rivière Odell (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-092-00	19	628312	5168353	Rivière Odell (cours supérieur)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-092-05	19	628429	5168068	Rivière Odell (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-095-00	19	632254	5158265	Bras sud de la rivière Miramichi sudouest	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	NA	Pont temporaire ou accès autour	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-096-00	19	632283	5158191	Bras sud de la rivière Miramichi sudouest (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-096-01	19	632588	5157425	Ruisseau Beaver (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-305-00	19	740451	5017887	Ruisseau Brandy (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-306-00	19	740271	5017678	Ruisseau Brandy (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée si écoulement)	NA	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-309-00	19	739315	5016788	Ruisseau Brandy	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-310-00	19	738385	5016239	Ruisseau Bean (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE

Les mesures d'atténuation liées au pipeline - l'habitat du poisson du Nouveau-Brunswick

ID aquatique	Zone UTM	Vers l'est	Vers le nord	Nom du cours d'eau	Période d'activités limitées	Méthodologie de franchissement du cours d'eau – primaire	Méthodologie de franchissement du cours d'eau – intervention	Méthodologie de franchissement du cours d'eau - alternatif	Méthode de franchissement de cours d'eau par des véhicules	Autres mesures d'atténuation et commentaires
NB-311-00	19	738142	5016054	Ruisseau Bean (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-312-00	19	737960	5015944	Lac Calvert (affluent)	Aucune PAL	Pas traversé par le droit de passage	Pas traversé par le droit de passage	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-347-00	19	665299	5143882	Bras sud de la rivière Taxis (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-348-00	19	666823	5143291	Bras sud de la rivière Taxis	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-348-01	19	667343	5143070	Bras sud de la rivière Taxis (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-349-02	19	677670	5139034	Ruisseau McGivney (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-350-00	19	679872	5138137	Ruisseau McGivney (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-352-00	19	682375	5137126	Ruisseau Arnold (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-353-00	19	682642	5137118	Ruisseau Arnold	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-354-00	19	684309	5136531	Ruisseau Radagan (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-355-00	19	685498	5136043	Ruisseau Cross (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-368-00	19	713199	5125615	Ruisseau Bantalor (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-369-00	19	714941	5125334	Rivière Gaspereau (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-370-00	19	716970	5125314	Rivière Gaspereau (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Pont temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-371-00	19	718316	5125518	Rivière Gaspereau (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-372-00	19	718553	5125545	Rivière Gaspereau (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-373-00	19	719492	5125235	Rivière Gaspereau (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-377-00	19	721721	5123755	Ruisseau Hurley (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée si écoulement)	NA	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-378-00	19	722314	5123211	Ruisseau Hurley	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-378-02	19	723090	5122995	Ruisseau Hurley (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-386-01	19	735851	5115767	Ruisseau Iron Bound Cove (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-391-00	19	739888	5112748	Ruisseau Wilson (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-392-00	19	739954	5112679	Ruisseau Wilson (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-393-00	19	740000	5112640	Ruisseau Wilson	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-394-00	19	740040	5112605	Ruisseau Wilson (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-395-00	19	742166	5110753	Ruisseau Leckey	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-400-00	19	747279	5099790	Ruisseau Wasson	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-401-00	19	747287	5099759	Ruisseau Wasson (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-412-00	19	749929	5084678	Ruisseau Long (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-413-00	19	749935	5082598	Ruisseau Salmon (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-413-02	19	749939	5081404	Ruisseau Salmon (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-413-03	19	749937	5081192	Ruisseau Salmon (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-414-00	19	749927	5075772	Ruisseau Salmon (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-415-00	19	749882	5074113	Ruisseau Joliffs (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-416-00	19	750019	5070331	Ruisseau Elm (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-417-00	19	750106	5067655	Ruisseau Elm (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-421-00	19	750215	5063660	Ruisseau Belleisle	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-422-00	19	750196	5062906	Ruisseau Midland (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-424-00	19	750324	5059832	Ruisseau Midland (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE

Les mesures d'atténuation liées au pipeline - l'habitat du poisson du Nouveau-Brunswick

ID aquatique	Zone UTM	Vers l'est	Vers le nord	Nom du cours d'eau	Période d'activités limitées	Méthodologie de franchissement du cours d'eau – primaire	Méthodologie de franchissement du cours d'eau – intervention	Méthodologie de franchissement du cours d'eau - alternatif	Méthode de franchissement de cours d'eau par des véhicules	Autres mesures d'atténuation et commentaires
NB-425-01	19	750355	5058043	Ruisseau Midland (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-425-02	19	750403	5056963	Ruisseau Bloomfield (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée si écoulement)	NA	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-449-00	19	743258	5020057	Rivière Mispec (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-450-00	19	743008	5020042	Rivière Mispec (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-464-00	19	614435	5207535	Ruisseau Foley (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-472-00	19	753330	5044317	Ruisseau Titus	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-476-00	19	757243	5036013	Ruisseau South (cours supérieur)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-476-01	19	757824	5035161	Ruisseau Ratcliffe (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-476-02	19	757887	5035151	Ruisseau Ratcliffe (affluent)	Aucune PAL	Pas traversé par le droit de passage	Pas traversé par le droit de passage	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-476-03	19	757886	5035030	Ruisseau Ratcliffe (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-477-00	19	758790	5032332	Ruisseau Germaine (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-480-00	19	757050	5028751	Ruisseau Gardner (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-481-00	19	756622	5028060	Ruisseau Gardner (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-481-02	19	756245	5027703	Ruisseau Gardner (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-481-05	19	754533	5025257	Rivière Black	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-482-00	19	752229	5024236	Bras est de la rivière Black (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-482-01	19	752058	5024138	Bras est de la rivière Black (affluent)	Aucune PAL	Pas traversé par le droit de passage	Pas traversé par le droit de passage	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-482-02	19	751305	5023727	Rivière Black (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée si écoulement)	NA	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-483-00	19	750499	5023767	Rivière Black (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-484-00	19	747983	5021150	Rivière Black (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-485-00	19	746356	5020329	Rivière Black	1 Octobre à Mai 31	Sans Tranchée	Tranchée (isolée)	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE Peut offrir l'habitat à au saumon atlantique (ibf) et autres ESP.
NB-486-00	19	744264	5020119	Rivière Mispec	1 Octobre à Mai 31	Sans Tranchée	Tranchée (isolée)	NA	Pont temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE Peut offrir l'habitat à au saumon atlantique (ibf) et autres ESP.
NB-486-01	19	745913	5020267	Rivière Black (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-486-02	19	746084	5020352	Rivière Black (affluent)	Aucune PAL	Pas traversé par le droit de passage	Pas traversé par le droit de passage	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-519-00	19	547382	5266246	Rivière Iroquois	1 Octobre à Mai 31	Sans Tranchée	Sans Tranchée	NA	Ponceau temporaire	Le cours d'eau est dans un bassin hydrographique protégé (A9) et nécessite donc une méthode sans tranchée. Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-520-00	19	549050	5265437	Petite Rivière Iroquois	1 Octobre à Mai 31	Sans Tranchée	Sans Tranchée	NA	Ponceau temporaire	Le cours d'eau est dans un bassin hydrographique protégé (A9) et nécessite donc une méthode sans tranchée. Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-520-01	19	554555	5265652	Ruisseau Richards (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée si écoulement)	NA	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-521-00	19	556751	5266059	Ruisseau Richards	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-522-00	19	558686	5266363	Rivière Verte	1 Octobre à Mai 31	Sans Tranchée	Tranchée (non isolé)	Sans Tranchée	Pont temporaire ou accès autour	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-522-01	19	558698	5266409	Rivière Verte (affluent)	Aucune PAL	Pas traversé par le droit de passage	Pas traversé par le droit de passage	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-523-00	19	561657	5264500	Bras Little Forks de la rivière Verte	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-523-01	19	562034	5264686	Bras Little Forks de la rivière Verte (affluent)	Aucune PAL	Pas traversé par le droit de passage	Pas traversé par le droit de passage	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-524-00	19	562465	5264622	Bras Little Forks de la rivière Verte (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-525-00	19	564510	5265062	Bras Little Forks de la rivière Verte (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-526-00	19	565738	5264888	Bras Little Forks de la rivière Verte (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-526-01	19	566982	5264093	Ruisseau Burnt Camp (affluent)	Aucune PAL	Pas traversé par le droit de passage	Pas traversé par le droit de passage	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE

Les mesures d'atténuation liées au pipeline - l'habitat du poisson du Nouveau-Brunswick

ID aquatique	Zone UTM	Vers l'est	Vers le nord	Nom du cours d'eau	Période d'activités limitées	Méthodologie de franchissement du cours d'eau – primaire	Méthodologie de franchissement du cours d'eau – intervention	Méthodologie de franchissement du cours d'eau - alternatif	Méthode de franchissement de cours d'eau par des véhicules	Autres mesures d'atténuation et commentaires
NB-528-00	19	571481	5259019	Branche à Charles	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-529-00	19	571690	5257253	Ruisseau à Arsenaault	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-530-00	19	573255	5254916	Ruisseau Beardsley	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-530-01	19	574825	5253582	Ruisseau Hunter (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-531-00	19	575733	5252090	Ruisseau Burgess	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-532-00	19	576515	5252080	Grande fourche rivière Quisibis	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-534-01	19	581235	5249585	Rivière Siegas (affluent)	Aucune PAL	Pas traversé par le droit de passage	Pas traversé par le droit de passage	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-535-00	19	5248992	582171	Rivière Siegas	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-538-00	19	584609	5247162	Fourche à Clark (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-541-00	19	586169	5243714	Ruisseau Wagansis (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-543-00	19	589660	5238375	Grande Rivière (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-544-00	19	591726	5236082	Ruisseau Sewell	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-544-01	19	592549	5235120	Ruisseau Beaver (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-545-00	19	592693	5235009	Ruisseau Beaver	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-546-00	19	593732	5233855	Ruisseau Beaver (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-547-00	19	595878	5230817	Ruisseau Lynch	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-559-00	19	607270	5214947	Ruisseau Otter Slide (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-561-00	19	613860	5210062	Ruisseau Bogan (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-562-00	19	615001	5204087	Ruisseau Three (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-563-00	19	616143	5200031	Ruisseau Three (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Peut offrir l'habitat à ESP (lampsile jaune), Déménagement des mollusques avant de commencer construction dans l'eau. Le déménagement devrait avoir lieu quand la température d'eau est supérieure que 16 degrés Celsius. Transférer les mollusques en amont de la location du franchissement. Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-564-00	19	617182	5196226	Ruisseau Cedar Turn	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-566-00	19	617604	5192383	Ruisseau Three (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-567-00	19	617799	5192039	Ruisseau Three (cours inférieur)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	NA	Pont temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-570-00	19	619857	5189586	Rivière Tobique	1 Octobre à Mai 31	Sans Tranchée	Tranchée (non isolé)	NA	Accès autour	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE Peut offrir l'habitat à ESP
NB-571-00	19	620625	5189191	Rivière Tobique (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-572-00	19	621039	5188062	Ruisseau Shea	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-573-00	19	621353	5186626	Ruisseau Hamilton	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-574-00	19	622315	5183205	Ruisseau Worton	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-575-00	19	622844	5181884	Ruisseau Worton	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-576-01	19	627100	5170849	Rivière Odell (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-578-00	19	630896	5161673	Ruisseau Little Teague (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-579-00	19	631305	5160647	Ruisseau Cedar	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-581-00	19	633466	5155943	Ruisseau Beaver	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-582-00	19	633557	5155866	Ruisseau Beaver (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-592-00	19	673619	5140741	Ruisseau Jewett	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE

Les mesures d'atténuation liées au pipeline - l'habitat du poisson du Nouveau-Brunswick

ID aquatique	Zone UTM	Vers l'est	Vers le nord	Nom du cours d'eau	Période d'activités limitées	Méthodologie de franchissement de cours d'eau – primaire	Méthodologie de franchissement de cours d'eau – intervention	Méthodologie de franchissement du cours d'eau - alternatif	Méthode de franchissement de cours d'eau par des véhicules	Autres mesures d'atténuation et commentaires
NB-592-01	19	673601	5140668	Ruisseau Jewett (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-594-00	19	688606	5134415	Ruisseau Five Mile (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-595-00	19	689185	5133516	Ruisseau Five Mile (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-598-00	19	691012	5132722	Ruisseau Five Mile (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-598-02	19	691588	5132586	Ruisseau Five Mile (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-598-03	19	691285	5132653	Ruisseau Five Mile (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-599-00	19	692899	5132198	Ruisseau Five Mile	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-599-03	19	697292	5129556	Ruisseau Youngs (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-600-00	19	693597	5132004	Ruisseau Five Mile (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-601-00	19	696699	5129932	Ruisseau Youngs (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-609-01	19	704652	5124938	Ruisseau Sutherland (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée si écoulement)	NA	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-611-00	19	705600	5124431	Rivière Cains	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	NA	Pont temporaire ou ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-612-00	19	705912	5124393	Ruisseau Sutherland	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-613-00	19	706339	5124444	Rivière Cains (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-614-00	19	708119	5124652	Rivière Cains (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-615-00	19	709794	5124552	Ruisseau Bantalor (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-615-01	19	712089	5125594	Ruisseau Bantalor (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-616-00	19	715850	5125275	Rivière Gaspereau (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-619-00	19	724265	5122641	Ruisseau Gosnell (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-620-00	19	727587	5121088	Ruisseau Dorsey	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-620-01	19	728449	5120407	Ruisseau Salmon (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-620-02	19	728438	5120133	Ruisseau Salmon (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-621-00	19	728472	5120074	Ruisseau Salmon (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-621-01	19	728486	5119454	Ruisseau Salmon (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-622-00	19	728532	5119289	Ruisseau Salmon (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-623-00	19	729599	5118036	Ruisseau Salmon (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-624-00	19	731254	5117540	Ruisseau Salmon (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-624-01	19	731953	5117317	Ruisseau Salmon (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-625-00	19	732916	5116772	Ruisseau Salmon (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-626-00	19	735490	5116030	Ruisseau Iron Bound Cove	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-627-00	19	736461	5114428	Ruisseau Salmon	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	NA	Accès autour	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-628-00	19	738833	5113556	Ruisseau Wilson (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-628-01	19	739281	5113244	Ruisseau Wilson (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-629-00	19	745489	5104173	Ruisseau Cumberland Bay	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-630-00	19	745513	5104156	Ruisseau Cumberland Bay (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-632-00	19	748162	5097460	Ruisseau Kelly (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-634-00	19	748983	5096624	Ruisseau Kelly (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-635-00	19	749875	5095946	Rivière Canaan (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-636-00	19	750014	5095874	Rivière Canaan (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-636-01	19	750280	5095578	Rivière Canaan (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE

Les mesures d'atténuation liées au pipeline - l'habitat du poisson du Nouveau-Brunswick

ID aquatique	Zone UTM	Vers l'est	Vers le nord	Nom du cours d'eau	Période d'activités limitées	Méthodologie de franchissement du cours d'eau – primaire	Méthodologie de franchissement du cours d'eau – intervention	Méthodologie de franchissement du cours d'eau - alternatif	Méthode de franchissement de cours d'eau par des véhicules	Autres mesures d'atténuation et commentaires
NB-637-00	19	750406	5093603	Rivière Canaan (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-637-01	19	750480	5092643	Ruisseau Kelly (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée si écoulement)	NA	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-639-00	19	749801	5086571	Ruisseau Long	1 Octobre à Mai 31	Sans Tranchée	Tranchée (non isolé)	NA	Pont temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE Peut offrir l'habitat à ESP
NB-640-00	19	750123	5066661	Ruisseau Elm	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-640-01	19	750109	5066630	Ruisseau Elm (effluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-640-02	19	750128	5066351	Ruisseau Elm (effluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-641-00	19	750315	5060148	Ruisseau Midland	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-642-00	19	750660	5056074	Ruisseau Bloomfield (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-643-00	19	750655	5055450	Ruisseau Bloomfield (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-643-01	19	750672	5054456	Ruisseau Bloomfield (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée si écoulement)	NA	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-644-00	19	751422	5052444	Rivière Kennebecasis	1 Octobre à Mai 31	Sans Tranchée	Tranchée (non isolé)	NA	Accès autour (profond au franchissement)	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE Peut offrir l'habitat à ESP
NB-645-00	19	752041	5046818	Ruisseau Passekeag (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-646-00	19	752484	5045911	Ruisseau Passekeag (cours supérieur)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-647-00	19	758701	5031309	Ruisseau Germaine	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-648-00	19	756183	5027394	Rivière Black (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-649-00	19	741750	5019725	Lac Beaver (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-650-00	19	741477	5019519	Lac Beaver (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-651-00	19	741318	5019427	Lac Beaver (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-653-01	19	675798	5139765	Ruisseau McMillan (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-654-00	19	680241	5137980	Ruisseau Arnold (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-655-00	19	750291	5095173	Rivière Canaan (affluent)	Aucune PAL	Pas traversé par le droit de passage	Pas traversé par le droit de passage	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-659-00	19	743071	5020018	Rivière Mispec (affluent)	Aucune PAL	Pas traversé par le droit de passage	Pas traversé par le droit de passage	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-660-00	19	741869	5019719	Ruisseau Beaver (affluent)	Aucune PAL	Pas traversé par le droit de passage	Pas traversé par le droit de passage	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-664-00	19	736137	5011694	Sans nom (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-667-00	19	560294	5265461	Bras Little Forks de la rivière Verte	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée si écoulement)	NA	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-667-01	19	560286	5265491	Bras Little Forks de la rivière Verte	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée si écoulement)	NA	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-668-00	19	588014	5239820	Grande Rivière	1 Octobre à Mai 31	Sans Tranchée	Isolée	NA	Pont temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-669-00	19	612794	5211209	Ruisseau Bogan (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-670-00	19	625015	5176188	Ruisseau Sluice Falls (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire ou bouchon de tranchée	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-671-00	19	625065	5175243	Ruisseau Sluice Falls	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-672-00	19	627164	5170803	Rivière Odell	Aucune PAL	Pas traversé par le droit de passage	Pas traversé par le droit de passage	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-673-00	19	628937	5166009	Ruisseau Little Teague	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-674-00	19	628886	5165613	Ruisseau Little Teague (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-675-00	19	697990	5129632	Ruisseau Youngs	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-677-00	19	702082	5129366	Ruisseau Beaver (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-678-00	19	702455	5128616	Ruisseau Beaver (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-679-00	19	743625	5110115	Ruisseau Coal	1 Octobre à Mai 31	Sans Tranchée	Tranchée (non isolé)	NA	Pont temporaire ou accès autour	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE Peut offrir l'habitat à ESP
NB-680-00	19	743664	5110091	Ruisseau Coal (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE

Les mesures d'atténuation liées au pipeline - l'habitat du poisson du Nouveau-Brunswick

ID aquatique	Zone UTM	Vers l'est	Vers le nord	Nom du cours d'eau	Période d'activités limitées	Méthodologie de franchissement du cours d'eau – primaire	Méthodologie de franchissement du cours d'eau – intervention	Méthodologie de franchissement du cours d'eau - alternatif	Méthode de franchissement de cours d'eau par des véhicules	Autres mesures d'atténuation et commentaires
NB-681-00	19	743767	5110027	Ruisseau Coal (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-682-00	19	743757	5109989	Ruisseau Coal (affluent)	Aucune PAL	Pas traversé par le droit de passage	Pas traversé par le droit de passage	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-683-00	19	750167	5091264	Rivière Canaan	1 Octobre à Mai 31	Sans Tranchée	Tranchée (non isolé)	NA	Accès autour	Peut offrir l'habitat à ESP (lampsile jaune), Relocalisation des mollusques peut être nécessaire si un intervention est mis en oeuvre. Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-683-02	19	750032	5089338	Ruisseau Wilson (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-684-00	19	751804	5050367	Ruisseau Passekeag (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-684-01	19	751908	5048939	Ruisseau Passekeag (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-684-02	19	751758	5047413	Ruisseau Passekeag (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-685-00	19	755366	5039803	Rivière Hammond	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	NA	Pont temporaire ou accès autour	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-686-00	19	756150	5039349	Ruisseau Sud (cours inférieur)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-687-00	19	739898	5017132	Ruisseau Brandy (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-688-00	19	737839	5014965	Ruisseau Bean (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-689-00	19	743734	5110047	Ruisseau Coal (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-692-00	19	592739	5235028	Ruisseau Beaver (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-693-00	19	735483	5116074	Ruisseau Iron Bound Cove (affluent)	Aucune PAL	Pas traversé par le droit de passage	Pas traversé par le droit de passage	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-694-00	19	5055966	750317	Bras Bloomfield (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-696-00	19	5146765	660498	Bras nord de la rivière Taxis (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-697-00	19	5146714	660292	Bras nord de la rivière Taxis (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-698-00	19	5146322	660065	Rivière Little South Branch Taxis	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-699-00	19	5145355	660036	Rivière Little South Branch Taxis (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-700-00	19	5144448	659695	Bras sud de la rivière Taxis	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-701-00	19	5154473	635585	Ruisseau Simpson	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-702-00	19	5152317	638971	Ruisseau Little Clearwater	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-704-00	19	5151212	641088	Ruisseau Bogan (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-705-00	19	5151203	641121	Ruisseau Bogan (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-707-00	19	5150037	644014	Ruisseau Biggar (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-709-00	19	5145745	650293	Lac Miramichi (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-709-01	19	5145706	650314	Lac Miramichi (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-710-00	19	5145229	650797	Lac Miramichi (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-711-00	19	5144842	651239	Lac Miramichi (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-712-00	19	5144762	651331	Lac Miramichi (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-713-00	19	5144416	651940	Lac Miramichi (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-713-01	19	5144401	654992	Lac Miramichi (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-714-00	19	5144476	656471	Ruisseau Bartlette	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-714-01	19	656495	5144479	Ruisseau Bartlette (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-715-00	19	5144500	657340	Ruisseau Bartlette	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-715-01	19	657376	5144501	Ruisseau Bartlette (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-716-00	19	5144522	658111	Ruisseau Bartlette (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-718-00	19	751948	5024054	Bras est de la rivière Black (affluent)	Aucune PAL	Pas traversé par le droit de passage	Pas traversé par le droit de passage	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-719-00	19	5262073	568599	Ruisseau Brown (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE

Les mesures d'atténuation liées au pipeline - l'habitat du poisson du Nouveau-Brunswick

ID aquatique	Zone UTM	Vers l'est	Vers le nord	Nom du cours d'eau	Période d'activités limitées	Méthodologie de franchissement du cours d'eau – primaire	Méthodologie de franchissement du cours d'eau – intervention	Méthodologie de franchissement du cours d'eau - alternatif	Méthode de franchissement de cours d'eau par des véhicules	Autres mesures d'atténuation et commentaires
NB-720-00	19	5261146	569968	Lac Branch	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-722-00	19	5228737	596641	Ruisseau Beaver	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-723-00	19	5226728	596517	Ruisseau Beaver (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-724-00	19	5222405	597263	Ruisseau Six Mile	Aucune PAL	Pas traversé par le droit de passage	Pas traversé par le droit de passage	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-725-00	19	5217334	603311	Ruisseau Anderson	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-726-00	19	5215314	606862	Ruisseau Otter Slide	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	Tranchée (à ciel ouvert si le lit est asséché ou gelé)	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-735-00	19	582706	5248565	Rivière Siegas (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-736-00	19	584058	5247554	Fourche à Clark	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-737-00	19	580914	5249683	Rivière Siegas (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-738-00	19	584870	5245271	Ruisseau Wagansis (affluent)	1 Octobre à Mai 31	Tranchée (isolée)	Tranchée (non isolé)	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE

Mesures d'atténuation courantes de franchissement de cours d'eau:

- Rétablir le chenal et les rives aux contours avant perturbation, le cas échéant.
- Remettre en place le sol arable/sol de surface récupéré des rives et des zones riveraines, le cas échéant. Ensemencer avec le mélange approuvé et recouvrir de tapis biodégradable pour prévenir l'érosion, le cas échéant.
- Installer une clôture anti-érosion ou prendre d'autres mesures de prévention de l'érosion pertinentes dans toute la superficie perturbée de l'emprise, le cas échéant.

Franchissements de cours d'eau – typique dessins:

- Franchissements de cours d'eau avec canal sur appuis - STDS-03-ML-05-111 (3 feuilles)
- Franchissements de cours d'eau avec barrage et pompe - STDS-03-ML-05-112 (3 feuilles)
- Franchissements de cours d'eau types à ciel ouvert - STDS-03-ML-05-105 (2 feuilles)

Mesures d'atténuation liées au pipeline - Drainage du Nouveau-Brunswick

ID aquatique	Zone UTM	Vers l'est	Vers le nord	Nom du cours d'eau	Période d'activités limitées	Méthodologie de franchissement du cours d'eau – primaire	Méthodologie de franchissement du cours d'eau – intervention	Méthodologie de franchissement du cours d'eau - alternatif	Méthode de franchissement de cours d'eau par des véhicules	Autres mesures d'atténuation et commentaires
NB-063-00	19	614725.6602	5206259.021	Ruisseau Foley (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-081-02	19	622899.6783	5181700.883	Ruisseau Worton (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-081-05	19	623238.9023	5180964.716	Ruisseau Worton (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-092-06	19	628992.1266	5166259.984	Ruisseau Little Teague (affluent)	Aucune PAL	Pas traversé par le droit de passage	Pas traversé par le droit de passage	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-347-01	19	665954.0702	5143601.154	Bras sud de la rivière Taxis (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-349-01	19	677483.0201	5139110.676	Ruisseau McGivney (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Ponceau temporaire ou bouchon de tranché	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-349-04	19	678391.487	5138729.24	Ruisseau McGivney (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Ponceau temporaire ou bouchon de tranché	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-349-06	19	678929.9173	5138523.308	Ruisseau McGivney (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Ponceau temporaire ou bouchon de tranché	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-349-07	19	679103.4338	5138428.217	Ruisseau McGivney (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Ponceau temporaire ou bouchon de tranché	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-349-09	19	679600.9317	5138241.822	Ruisseau McGivney (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Ponceau temporaire ou bouchon de tranché	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-353-01	19	683647.0087	5136807.325	Ruisseau McGivney (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-353-02	19	683773.4678	5136773.108	Ruisseau McGivney (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-353-03	19	684047.5842	5136640.374	Ruisseau McGivney (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-374-00	19	719849.5331	5125116.848	Rivière Gaspereau (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-375-00	19	720268.6355	5124977.98	Ruisseau Conroy	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-376-00	19	721132.5816	5124507.378	Ruisseau Conroy (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-388-00	19	737010.1757	5113835.193	Rivière Salmon (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-398-00	19	744061.4651	5109426.448	Ruisseau Coal (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-402-00	19	747442.3714	5098988.177	Ruisseau Wasson (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-403-00	19	747572.9024	5098147.351	Ruisseau Kelly (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-413-01	19	749953.4828	5079168.358	Ruisseau Salmon (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-413-04	19	749958.5484	5076766.276	Ruisseau Lawson (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-413-05	19	749944.8159	5076691.367	Ruisseau Lawson (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-415-01	19	749945.0844	5073682.639	Bras sud du ruisseau Mill (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-415-02	19	750221.5657	5073277.574	Bras sud du ruisseau Mill (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-422-01	19	5060921.648	750268.5083	Ruisseau Midland (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-425-00	19	750325.1784	5059782.908	Ruisseau Midland (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-448-00	19	743246.3758	5020077.649	Rivière Mispéc (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-469-00	19	618321.181	5190475.159	Rivière Tobique (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Ponceau temporaire ou bouchon de tranché	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-479-01	19	757956.2954	5030002.881	Ruisseau Gardner (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-479-02	19	758465.802	5030353.498	Ruisseau Gardner	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Ponceau temporaire ou bouchon de tranché	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-479-03	19	757620.6704	5029683.569	Ruisseau Gardner (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-479-04	19	757362.2364	5029459.125	Ruisseau Gardner (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-481-01	19	756202.7045	5027250.194	Rivière Black (affluent)	Aucune PAL	Pas traversé par le droit de passage	Pas traversé par le droit de passage	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-481-03	19	754702.3302	5025369.233	Bras est de la rivière Black (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-481-04	19	754681.8737	5025341.367	Bras est de la rivière Black (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-482-04	19	5025411.437	754735.235	Bras est de la rivière Black (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-483-01	19	748099.493	5021228.918	Rivière Black (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-539-00	19	584655.0788	5245501.592	Ruisseau Wagansis (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-540-02	19	585480.8607	5244105.405	Ruisseau Wagansis (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-541-01	19	588013.8401	5240080.415	Ruisseau Bijeau (affluent)	Aucune PAL	Pas traversé par le droit de passage	Pas traversé par le droit de passage	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-541-02	19	587876.0043	5240877.657	Ruisseau Bijeau (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-546-01	19	593983.0159	5233640.566	Ruisseau Beaver (affluent)	Aucune PAL	Pas traversé par le droit de passage	Pas traversé par le droit de passage	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-546-02	19	594451.9245	5232968.488	Ruisseau Beaver (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-560-00	19	613355.5438	5210779.339	Ruisseau Bogan (affluent)	Aucune PAL	Pas traversé par le droit de passage	Pas traversé par le droit de passage	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-565-00	19	617666.3885	5193656.127	Ruisseau Crouses (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE

Mesures d'atténuation liées au pipeline - Drainage du Nouveau-Brunswick

ID aquatique	Zone UTM	Vers l'est	Vers le nord	Nom du cours d'eau	Période d'activités limitées	Méthodologie de franchissement du cours d'eau – primaire	Méthodologie de franchissement du cours d'eau – intervention	Méthodologie de franchissement du cours d'eau - alternatif	Méthode de franchissement de cours d'eau par des véhicules	Autres mesures d'atténuation et commentaires
NB-568-00	19	619592.8082	5189721.311	Rivière Tobique (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-576-00	19	627043.8897	5170950.76	Rivière Odell (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-577-00	19	627537.432	5170104.816	Rivière Odell (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-580-00	19	633208.1074	5156326.697	Ruisseau Beaver (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-591-00	19	664213.1198	5144242.513	Bras sud de la rivière Taxis (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-593-00	19	684599.8227	5136383.738	Ruisseau McGivney (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-596-00	19	689658.201	5133120.654	Ruisseau Five Mile (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-597-00	19	690690.6548	5132811.577	Ruisseau Five Mile (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-598-01	19	691147.3258	5132717.042	Ruisseau Five Mile (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-599-01	19	693538.733	5132055.491	Ruisseau Five Mile (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-609-00	19	704013.6004	5125444.75	Ruisseau Beaver (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-610-00	19	704737.3874	5124812.595	Rivière Cains (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-613-01	19	709018.0582	5124508.447	Ruisseau Bantalor (affluent)	Aucune PAL	Pas traversé par le droit de passage	Pas traversé par le droit de passage	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-617-00	19	718749.7531	5125512.906	Rivière Gaspereau (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-618-00	19	719295.9213	5125300.285	Rivière Gaspereau (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-625-01	19	732974.0228	5116748.517	Ruisseau Iron Bound Cove (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-631-00	19	747115.2954	5100270.483	Ruisseau Wasson (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-633-00	19	748772.7409	5096994.368	Ruisseau Kelly (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-645-01	19	752127.378	5046758.596	Ruisseau Passekeag (affluent)	Aucune PAL	Pas traversé par le droit de passage	Pas traversé par le droit de passage	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-645-02	19	752182.8068	5046559.421	Ruisseau Passekeag (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-646-01	19	752495.9512	5045189.521	Ruisseau Passekeag (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-646-02	19	752536.7595	5045051.756	Ruisseau Passekeag (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-647-01	19	758699.2467	5031262.042	Ruisseau Germaine (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-652-00	19	751270.12	5052985.47	Rivière Kennebecasis (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-653-00	19	675839.17	5139821.67	Ruisseau McMillan (affluent)	Aucune PAL	Pas traversé par le droit de passage	Pas traversé par le droit de passage	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-656-00	19	750434.21	5093852.54	Rivière Canaan (affluent)	Aucune PAL	Pas traversé par le droit de passage	Pas traversé par le droit de passage	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-668-01	19	589491.30	5238514.07	Cours d'eau inconnu (affluent)	Aucune PAL	Pas traversé par le droit de passage	Pas traversé par le droit de passage	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-670-01	19	625018.79	5175445.16	Ruisseau Sluice Falls (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-676-00	19	700182.85	5130046.27	Ruisseau Beaver	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-678-01	19	702914.79	5127283.03	Ruisseau Beaver (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-683-01	19	750060.65	5089231.61	Ruisseau Wilson (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-683-04	19	749942.92	5088650.26	Ruisseau Wilson (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-690-00	19	743984.36	5109515.55	Ruisseau Solomon (affluent)	Aucune PAL	Pas traversé par le droit de passage	Pas traversé par le droit de passage	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-691-00	19	743884.26	5109953.05	Ruisseau Solomon (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-692-01	19	593464.35	5234077.94	Ruisseau Beaver (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-692-02	19	593533.27	5234161.16	Ruisseau Beaver (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-695-00	19	5055988.93	750199.76	Bras Bloomfield (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-703-00	19	5151354.65	640587.78	Ruisseau Bogan (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-708-00	19	5147399.37	648772.55	Lac Miramichi (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-717-00	19	5144589.56	661607.92	Bras sud de la rivière Taxis (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-721-00	19	5250849.12	579287.51	Ruisseau Larry	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-726-01	19	606918.16	5215341.75	Ruisseau Otter Slide (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Ponceau temporaire	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-727-00	19	5146115.92	649913.30	Lac Miramichi (affluent)	Aucune PAL	Pas traversé par le droit de passage	Pas traversé par le droit de passage	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-733-00	19	699812.58	5129976.31	Ruisseau Beaver (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE
NB-734-00	19	702132.67	5129341.76	Ruisseau Beaver (affluent)	Aucune PAL	Tranchée (non isolé)	NA	NA	Aucune méthode requise	Voir le Volume 8 , Nouveau Pipeline PPE

Mesures d'atténuation liées au pipeline - Drainage du Nouveau-Brunswick

ID aquatique	Zone UTM	Vers l'est	Vers le nord	Nom du cours d'eau	Période d'activités limitées	Méthodologie de franchissement du cours d'eau – primaire	Méthodologie de franchissement du cours d'eau – intervention	Méthodologie de franchissement du cours d'eau - alternatif	Méthode de franchissement de cours d'eau par des véhicules	Autres mesures d'atténuation et commentaires
--------------	----------	------------	--------------	--------------------	------------------------------	--	--	--	--	--

Mesures d'atténuation courantes de franchissement de cours d'eau:

- Rétablir le chenal et les rives aux contours avant perturbation, le cas échéant.
- Remettre en place le sol arable/sol de surface récupéré des rives et des zones riveraines, le cas échéant. Ensemencer avec le mélange approuvé et recouvrir de tapis biodégradable pour prévenir l'érosion, le cas échéant.
- Installer une clôture anti-érosion ou prendre d'autres mesures de prévention de l'érosion pertinentes dans toute la superficie perturbée de l'emprise, le cas échéant.

Franchissements de cours d'eau – typique dessins:

- Franchissements de cours d'eau avec canal sur appuis - STDS-03-ML-05-111 (3 feuilles)
- Franchissements de cours d'eau avec barrage et pompe - STDS-03-ML-05-112 (3 feuilles)
- Franchissements de cours d'eau types à ciel ouvert - STDS-03-ML-05-105 (2 feuilles)

Les turbines à gaz des génératrices seront dotées d'un système de détection et de suppression des incendies.

2.2 Composantes contenant du pétrole

2.2.1 Pompes

Les pompes sont des unités monocellulaires centrifuges conçues et fabriquées conformément à la norme API 610. Les pompes seront alimentées par des moteurs électriques conçus pour être compatibles avec l'équipement à entraînement à fréquence variable (EFV) pour les besoins du contrôle de la vitesse. Un mécanisme d'EFV est utilisé pour démarrer les moteurs et contrôler la vitesse des pompes afin de contrôler la pression. Chaque moteur est démarré par un mécanisme d'EFV, amené à une vitesse synchrone et transféré à la barre omnibus. Le dernier moteur est continuellement contrôlé par un mécanisme d'EFV afin de réguler la pression de décharge de la station de pompage. Le mécanisme d'EFV sera doté d'une redondance interne de manière à ce qu'il puisse fonctionner de façon sécuritaire avec des composants défaillants. Pendant la conception détaillée, un second mécanisme d'EFV pourrait être installé aux stations de pompage afin d'accroître la souplesse opérationnelle.

~~Des instruments de surveillance~~ Une instrumentation seront sera installés installée sur les pompes et les moteurs pour surveiller leur fonctionnement. Une déviation par rapport à la plage de fonctionnement normale entraînera le déclenchement d'une alarme et, au besoin, l'arrêt de la pompe.

Chaque pompe sera équipée de joints mécaniques afin de sceller l'ouverture entre l'arbre d'entraînement et le corps de la pompe. Les fuites au niveau des joints s'écouleront dans le système de drainage du pétrole et seront stockées dans un réservoir collecteur. Les fuites feront l'objet d'une surveillance et, en cas de défaillance d'un joint, le système de contrôle déclenchera une alarme et arrêtera la pompe.

2.2.2 Conduites

Les conduites seront en acier au carbone et conçues, fabriquées, installées et testées conformément à la norme CSA Z662-11. Les conduites souterraines seront protégées contre la corrosion au moyen de l'application de revêtements sur les conduites et de la protection cathodique. Le revêtement principal de la surface externe des conduites souterraines sera composé d'époxy appliqué par fusion. Les soudures annulaires de chantier seront protégées par un revêtement époxydique appliqué sur place.

Les conduites et l'équipement situés en surface seront enduits de peinture convenant aux conditions environnementales là où les conduites sont installées.

2.2.8 Système de détection des lots sur place

Un système sur place de détection des lots sera installé aux stations de pompage suivantes, qui sont adjacentes à un terminal de réservoirs :

- station de pompage de Moosomin sur le tronçon des Prairies;
- ~~station de pompage de Cacouna sur le tronçon du Québec.~~
- station de pompage de Mascouche sur le tronçon du Québec
- station de pompage de Lévis sur le tronçon du Québec

Le système sur place de détection des lots sera utilisé pour détecter la jonction entre deux lots de pétrole dans l'oléoduc en mesurant la densité et la viscosité. Cette information sera communiquée au CCO par le système SCADA. Le système sur place de détection des lots sera constitué d'une petite pompe, d'un viscosimètre et d'un densitomètre installés dans un abri sur patins.

2.3 INFRASTRUCTURE CIVILE

2.3.1 Gestion des eaux pluviales

Chaque site de station de pompage sera incliné afin que les eaux pluviales et de fonte des neiges s'écoulent des pompes et des postes d'insertion et de retrait vers un bassin de gestion des eaux pluviales doté d'une membrane imperméable. L'eau collectée dans le bassin sera testée. Si l'eau respecte les limites prescrites par la réglementation, elle sera rejetée dans une zone de drainage naturelle; sinon, elle sera transférée à une installation pour traitement ou élimination. L'eau pluviale qui n'entre pas en contact avec les emplacements des pompes et des stations d'insertion et de retrait des racleurs sera dirigée à l'écart du site au moyen de fossés et rejetée dans une zone de drainage naturelle.

2.3.2 Gestion des eaux et des eaux usées

Dans la mesure du possible, des puits seront utilisés pour répondre aux besoins d'eau potable. Si l'eau souterraine n'est pas potable, de l'eau potable sera transportée par camion est stockée dans une citerne.

Les eaux usées seront stockées sur place dans des fosses septiques et enlevées par camion.

2.3.3 Sécurité

Une clôture de sécurité sera installée autour de chaque station de pompage. La clôture comportera des portillons pour le personnel et une porte d'entrée des véhicules verrouillable afin de restreindre l'accès au site. D'autres mesures seront déterminées pendant la conception détaillée.

Chaque station de pompage, sauf Hardisty D, sera dotée d'une génératrice auxiliaire au diesel. La génératrice auxiliaire fournira de l'électricité aux vannes d'isolement, au système ASI et aux unités de chauffage, ventilation et de climatisation (CVC) afin de permettre l'arrêt sécuritaire de la station de pompage et son isolement de l'oléoduc en cas de panne du réseau d'électricité. Le châssis de la génératrice auxiliaire comportera un réservoir de stockage de carburant diesel à double paroi. La station de pompage Hardisty comptera deux lignes d'alimentation indépendantes connectées au réseau public, de sorte qu'aucune source d'alimentation d'appoint ne sera nécessaire.

2.4.3 Infrastructure électrique des stations de pompage dotées de génératrices

Une génératrice à turbine à gaz avec un indice ISO initial de 22 000 kW et une génératrice à turbine à gaz entièrement auxiliaire seront installées à chaque station de pompage. La taille et la configuration des génératrices à turbine à gaz seront finalisées définitivement pendant la conception détaillée, une fois que les besoins en électricité des stations de pompage auront été déterminés. Les turbines à gaz seront alimentées en gaz naturel à partir du réseau principal de TransCanada aux termes d'une entente d'approvisionnement en gaz qui sera conclue avant la date de mise en service prévue. Les turbines à gaz utiliseront des dispositifs de combustion à sec à faible production d'oxydes d'azote (NO_x) afin de contrôler les émissions, conformément à la *Recommandation nationale sur les émissions des turbines à combustion fixes* du Conseil canadien des ministres de l'Environnement.

Les prises d'air des turbines à gaz comporteront un filtre à air autonettoyant et un silencieux. Le système d'échappement comportera un silencieux.

Les turbines à gaz seront installées dans des enceintes équipées d'un système de détection et de suppression des incendies. Le système de suppression des incendies pourra être activé sur place ou à distance en cas de détection d'un incendie. Par suite de la détection d'un incendie, l'arrêt d'urgence de la station de pompage sera déclenché et du gaz inerte ou de la vapeur d'eau sera libéré dans l'enceinte afin d'éteindre l'incendie.

~~Des instruments de contrôle~~ Une instrumentation seront serat installés installée sur les turbines à gaz et les génératrices afin de surveiller leur fonctionnement, y compris ~~des instruments~~ une instrumentation de contrôle de la température et des vibrations. Tout écart par rapport à la plage de fonctionnement normale déclenchera une alarme dans le système de contrôle, qui arrêtera au besoin la génératrice à turbine à gaz. Une génératrice auxiliaire d'une capacité de 800 kW fournira l'électricité nécessaire pour démarrer les génératrices à turbine à gaz. Cette génératrice fournira également de l'alimentation de secours afin d'assurer les services de la station si les génératrices à turbine à gaz sont arrêtées. La génératrice sera alimentée au diesel ou au gaz naturel. Dans le cas des génératrices auxiliaires au diesel, un réservoir de stockage du carburant diesel à double paroi serait intégré au traîneau de la génératrice. Le gaz

télécommunication seront définies lors de la conception technique détaillée et pourront inclure les éléments suivants :

- un réseau de câbles souterrain, de fibre et/ou de cuivre, comme ceux souvent fournis par les compagnies téléphoniques;
- un réseau de communications par satellite;
- un réseau de communications cellulaire.

4.6.4 Système d'arrêt d'urgence

Un système d'arrêt d'urgence arrêtera et isolera automatiquement le terminal de réservoirs en cas de circonstances non sécuritaires, comme :

- incendie confirmé dans un abri d'équipement électrique;
- niveau du réservoir collecteur élevé;
- coupure de courant touchant le système de contrôle.

Le système d'arrêt d'urgence du terminal de réservoirs pourra être déclenché par le CCO au moyen du système SCADA, ou par le personnel sur le terrain, grâce à l'interface homme-machine. Des boutons poussoirs seront également situés à différents endroits du terminal de réservoirs.

Le déclenchement du système d'arrêt d'urgence d'un terminal de réservoirs aura pour effet :

- d'arrêter toutes les pompes en fonctionnement;
- d'isoler le terminal de réservoirs en fermant les vannes d'entrée et de sortie (équipées d'actionneurs à accumulation d'énergie permettant de les fermer en cas de coupure d'alimentation).

La logique du système d'arrêt d'urgence dans le PLC du terminal de réservoirs sera soutenue par un système d'arrêt d'urgence à relais fixe. Ce système sera conçu pour reproduire la réponse du PLC si celui-ci tombe en panne.

Chaque pompe de charge sera dotée d'un système d'arrêt d'urgence d'unité, qui pourra être déclenché par le CCO au moyen du système SCADA, ou par le personnel sur le terrain grâce à l'interface homme-machine. Des boutons poussoirs seront également situés à proximité des pompes.

Le déclenchement du système d'arrêt d'urgence d'unité aura pour effet :

- d'arrêter la pompe en fonctionnement reliée au système;
- d'isoler la pompe en fermant ses vannes d'entrée et de sortie.

En cas de panne de ce système d'arrêt d'urgence, un composant déclencheur lancera l'arrêt d'urgence.

4.7 Bruit

La conception des terminaux de réservoirs sera conforme aux normes relatives au bruit qui figurent au tableau 4-3.

Tableau 4-3 – Normes relatives au bruit

Province	Norme en vigueur
Alberta, Saskatchewan et Nouveau-Brunswick	The Alberta Energy Regulator, Directive 038
Québec	<ul style="list-style-type: none">• Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)• Pour l'exploitation : <i>Note d'instructions 98-01 - Traitement des plaintes sur le bruit et exigences aux entreprises qui le génèrent.</i>• Pour la construction : <i>Limites et lignes directrices préconisées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) relativement aux niveaux sonores provenant d'un chantier de construction.</i>

Les sources de bruit continu seront les pompes, les moteurs, les conduites, et les transformateurs de puissance. Les sources de bruit intermittent seront les génératrices et les pompes d'urgences pour l'eau de lutte contre les incendies. Le bruit produit par les terminaux de réservoirs subira l'incidence des installations environnantes et des conditions environnementales comme le vent et la nature du terrain.

D'autres évaluations sur le niveau sonore seront réalisées et des mesures d'atténuation seront mises en œuvre au besoin pour garantir le respect des normes en vigueur. Les mesures d'atténuations pourraient comprendre les éléments suivants :

- un revêtement insonorisant sur les conduites et l'équipement;
- des enceintes de réduction du niveau sonore;
- des bermes ou des écrans acoustiques.

4.8 AIRES PROTÉGÉES DÉSIGNÉES

Il n'y a pas de terminal de réservoirs dans les aires protégées désignées.

Les systèmes d'arrêt d'urgence des batteries de compteurs installées au terminaux de réservoirs et à la station de pompage de Cromer ou aux terminaux de réservoirs sont décrits aux sections 2.6.3 - systèmes d'arrêt d'urgence et 4.6.3 - systèmes d'arrêt d'urgence, respectivement.

8.6.4 Communications entre les systèmes

Un réseau de télécommunication étendu permettra les communications entre le système SCADA et les stations de comptage. Les circuits primaires et secondaires de réseau étendu seront accessibles à partir du CCO et du centre de contrôle de secours à la station. Les services et l'infrastructure de télécommunication seront déterminés lors de la conception détaillée. Ils pourraient inclure les éléments suivants :

- câble souterrain, fibre optique ou cuivre, souvent fournis par les compagnies de téléphone;
- satellite;
- téléphonie cellulaire.

8.7 BRUIT

Le bruit produit par les batteries de compteurs des terminaux de réservoirs ou des stations de pompage est décrit dans les sections pertinentes. Les stations de comptage de Montréal et de Lévis seront conçues pour respecter les normes de bruit indiquées dans le tableau 8-1.

Tableau 8-1 : Normes de bruit

Province	Norme applicable
Québec	<ul style="list-style-type: none">• Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)• Pour l'exploitation : Note d'instructions 98-01, <i>Traitement des plaintes sur le bruit et exigences aux entreprises qui le génèrent</i>• Pour la construction: Limites et lignes directrices préconisées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) relativement aux niveaux sonores provenant d'un chantier de construction.

Les sources de bruit continu seront les conduites et les transformateurs d'alimentation. Le bruit des stations de comptage variera en fonction des installations avoisinantes et des conditions environnementales, comme le vent et la topographie.

Tableau 2-4 : Liste préliminaire des autorisations réglementaires fédérales

Ministère	Loi applicable	Approbation	Dates	
			Date de dépôt prévue	Échéance d'approbation
Affaires autochtones et Développement du Nord Canada – SASK	<i>Loi sur les Indiens, 1985</i>	Servitude	T3 201 64	T2 201 86
		Autorisation d'exécuter des travaux		
		Ententes d'accès		
Agriculture et Agroalimentaire Canada	<i>Loi sur le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire</i>	Servitude	T3 201 64	T2 201 86
		Autorisation d'exécuter des travaux		
		Ententes d'accès		
Environnement Canada, Direction générale de l'intendance environnementale	<i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i>	Permis d'immersion en mer en vertu de l'article 127	T2 201 75	T2 201 86
		Permis d'exportation, d'importation ou de transport de matières dangereuses	T2 201 75	T2 201 86
Ministère des Pêches et des Océans (Canada) (MPO) ¹	<i>Loi sur les pêches</i>	Autorisation en vertu de la <i>Loi sur les pêches</i> et permis en vertu de la LEP, si nécessaires. ¹	T2 201 75	T2 201 86
		Autorisation de relâcher une substance nocive	T2 201 75	T2 201 86
Industrie Canada	<i>Loi sur la radiocommunication</i>	Article 5 : licences radio	T2 201 75	T2 201 86
Défense nationale – Base des Forces canadiennes Petawawa, ON	<i>Loi sur les immeubles fédéraux et les biens réels fédéraux</i>	Servitude	T3 201 64	T2 201 86
		Autorisation d'exécuter des travaux		
		Ententes d'accès		
Office national de l'énergie	Loi sur l'ONÉ	Autorisation d'installer un pipeline le long, sur ou sous des eaux navigables	T2 201 75	T2 201 86
	Article 5 (1) de la <i>Loi sur la protection des eaux navigables</i>	Le cas échéant, autorisation d'installer une structure de traverse de route d'accès permanente sur des eaux navigables ou à travers celles-ci	T2 201 75	T2 201 86
Ressources naturelles Canada, Division de la réglementation des explosifs	<i>Loi sur les explosifs</i>	Permis pour le mélange de nitrate d'ammonium et fuel-oil	T2 201 75	T2 201 86
		Permis de dépôt temporaire d'explosifs		
		Permis de transport d'explosifs		

Tableau 2-4 : Liste préliminaire des autorisations réglementaires fédérales (suite)

Ministère	Loi applicable	Approbation	Dates		
			Date de dépôt prévue	Échéance d'approbation	
Parcs Canada	<i>Loi sur les immeubles fédéraux et les biens réels fédéraux</i>	Servitude pour la traversée du canal Rideau	T3 201 6 <u>4</u>	T2 201 8 <u>6</u>	
		Autorisation d'exécuter des travaux pour la traversée du canal Rideau			
	<i>Règlement sur les canaux historiques</i>	Permis d'exécuter des ouvrages riverains ou en milieu aquatique sur le canal Rideau	T2 201 7 <u>5</u>	T2 201 8 <u>6</u>	
Transport Canada ²	<i>Loi maritime du Canada</i>	Autorisation d'entrée dans des eaux portuaires	T2 201 7 <u>5</u>	T2 201 7 <u>5</u>	
		Servitude	T3 201 6 <u>4</u>	T2 201 8 <u>6</u>	
		Autorisation d'exécuter des travaux			
		Ententes de location de routes			
		Location			
		Licence			
		<i>Loi sur la protection de la navigation</i>	Autorisation de construire des quais	T2 201 7 <u>5</u>	T2 201 8 <u>6</u>
	Québec	<i>Loi sur les immeubles fédéraux et les biens réels fédéraux</i>	Servitude (servitude ou emprise)	T3 201 6 <u>4</u>	T2 201 8 <u>6</u>
			Autorisation d'exécuter des travaux		
			Ententes d'accès		
	Nouveau-Brunswick	<i>Loi sur les immeubles fédéraux et les biens réels fédéraux</i>	Servitude	T3 201 6 <u>4</u>	T2 201 8 <u>6</u>
Autorisation d'exécuter des travaux			T3 201 6 <u>4</u>	T2 201 8 <u>6</u>	
Ententes de location de routes					
Location					
		Licence			
Transports Canada (Direction du transport maritime) / Administration portuaire de Saint John	<i>Loi sur la protection de la navigation</i>	Autorisation de construire un ouvrage à la surface, au-dessus, au-dessous ou au travers des eaux navigables	T2 201 7 <u>5</u>	T2 201 8 <u>6</u>	

Tableau 2-4 : Liste préliminaire des autorisations réglementaires fédérales (suite)

Ministère	Loi applicable	Approbation	Dates	
			Date de dépôt prévue	Échéance d'approbation
Transports Canada – Aéroport de Mirabel	<i>Loi sur les immeubles fédéraux et les biens réels fédéraux</i> <i>Loi sur le ministère des Transports</i>	Servitude	T3 201 6 ⁴	T2 201 8 ⁶
		Autorisation d'exécuter des travaux		
		Ententes de location de routes		
		Location		
		Licence		
Transport Canada - Saint John Airport Inc.	<i>Loi sur les immeubles fédéraux et les biens réels fédéraux</i> <i>Loi sur le ministère des Transports</i>	Servitude	T3 201 6 ⁴	T2 201 8 ⁶
		Autorisation d'exécuter des travaux		
		Ententes de location de routes		
		Location		
		Licence		
<p>Notes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Aux termes du Protocole d'entente entre l'ONÉ et le MPO, l'ONÉ évaluera les effets potentiels du Projet sur les poissons et leur habitat, de même que sur les espèces aquatiques en péril. Si l'ONÉ conclut que le Projet peut entraîner des dommages sérieux aux poissons ou à leur habitat, ou produire des effets négatifs aux espèces en péril, l'ONÉ avisera le MPO qu'une autorisation en vertu de la Loi sur les pêches ou un permis en vertu de la LEP pourrait être requis. 2. Aux termes du Protocole d'entente entre l'ONÉ et Transport Canada, l'ONÉ évaluera les effets potentiels du Projet sur la navigation et déterminera si des autorisations sont requises. Si l'ONÉ conclut que des autorisations sont requises, il est de la responsabilité de l'ONÉ d'émettre ces autorisations. 				

Tableau 2-5 : Liste préliminaire des autorisations réglementaires de l'Alberta

Ministère	Loi applicable	Approbation	Dates	
			Date de dépôt prévue	Échéance d'approbation
Alberta Culture (ministère de la culture)	<i>Historical Resources Act (loi sur les ressources historiques)</i>	Autorisation en vertu de la loi sur les ressources historiques	T2 201 75	T2 201 75
Alberta Energy Regulator (organisme de réglementation de l'Alberta en matière d'énergie)	<i>Public Lands Act (loi sur les terres publiques)</i>	Autorisation temporaire reliée à la perturbation temporaire des terres publiques et à l'octroi d'une aire de travail supplémentaire	T4 201 75	T1 201 86
		Accord sur les oléoducs	T3 201 64	T2 201 86
		Zone d'atterrissage pour hélicoptères (hélisurface) - bail divers	T3 201 64	T2 201 86
		Voies d'accès – licence d'occupation	T3 201 64	T2 201 86
		Bail relatif aux minéraux de surface	T3 201 64	T2 201 86
		Emplacement des vannes, des camps d'ouvriers et des aires de stockage – baux divers	T3 201 64	T2 201 86
Alberta Environment and Sustainable Resource Development (Ministère de l'Environnement et du Développement durable des ressources de l'Alberta)	<i>Water Act (loi sur l'eau)</i>	Code de pratique afférent aux franchissements des cours d'eau	T2 201 75	Avis
		Remise d'un avis aux termes du code de pratique relatif aux pipelines et lignes de télécommunication croisant des cours d'eau et aux franchissements de cours d'eau	T2 201 75	Avis
		Code de pratique relatif à la dérivation temporaire de cours d'eau aux fins des essais hydrostatiques	T2 201 86	T4 201 87
		Effets permanents sur les terres humides, dus aux installations (station de pompage, terminaux de réservoirs, vannes, routes d'accès permanentes)	T2 201 75	T2 201 86

Tableau 2-5 : Liste préliminaire des autorisations réglementaires de l'Alberta (suite)

Ministère	Loi applicable	Approbation	Dates	
			Date de dépôt prévue	Échéance d'approbation
	<i>Environmental Protection and Enhancement Act (loi de protection et de revitalisation de l'environnement)</i>	Remise d'un avis aux termes du code de pratique relatif à la remise en circulation de l'eau prélevée aux fins des essais hydrostatiques dans les oléoducs et les gazoducs	T2 201 86	T4 201 97
Alberta Transportation (ministère des transports de l'Alberta)	<i>Traffic Safety Act (loi sur la sécurité routière)</i>	Permis de franchissement aux points de passage routier	T2 201 75	T2 201 75
Special Areas Board (office des zones d'intérêt particulier)	<i>Special Areas Act (loi sur les zones d'intérêt particulier)</i>	Accord relatif aux pipelines	T2 201 75	T2 201 75

Tableau 2-6 : Liste préliminaire des autorisations réglementaires de la Saskatchewan

Ministère	Loi applicable	Approbation	Dates	
			Date de dépôt prévue	Échéance d'approbation
Ministry of Agriculture, Crown lands (ministère de l'agriculture / des terres publiques)	<i>Oil and Gas Conservation Act (loi sur la conservation du gaz et du pétrole)</i>	Servitude	T3 201 64	T2 201 86
		Location		
		Permis		
		Achats		
Ministry of Environment, Oil and Gas Division, Lands Branch (ministère de l'environnement/ division pétrole et gaz, direction du territoire)	<i>Environmental Management and Protection Act (loi sur la gestion et la protection de l'environnement)</i>	Permis requis pour le déversement de l'eau utilisée aux fins des essais hydrostatiques	T2 201 86	T4 201 97
		Permis nécessaire à la protection de l'habitat aquatique	T2 201 75	T2 201 75
Saskatchewan Water Security Agency (organisme de protection des eaux)		Licence de droits temporaires sur les étendues d'eau	T2 201 86	T4 201 97

Tableau 2-6 : Liste préliminaire des autorisations réglementaires de la Saskatchewan (suite)

Ministère	Loi applicable	Approbation	Dates	
			Date de dépôt prévue	Échéance d'approbation
Ministry of Environment, Oil and Gas Division, Lands Branch (ministère de l'environnement/ division pétrole et gaz, direction du territoire)	<i>Provincial Lands Act (loi sur les terres de la province)</i>	Permis pour divers utilisations	T3 201 6 4	T2 201 8 6
Ministry of Parks, Culture and Sport, Heritage Conservation Branch (ministère des parcs, de la culture et des sports, direction de la préservation du patrimoine)	<i>Heritage Property Act (loi sur les biens patrimoniaux)</i>	Permis d'évaluation de l'impact sur les ressources patrimoniales	T2 201 7 5	T2 201 7 5
		Formulaire d'examen des ressources patrimoniales		
		Autorisation en vertu de la loi sur les biens patrimoniaux		

Tableau 2-7 : Liste préliminaire des autorisations réglementaires du Manitoba

Ministère	Loi applicable	Approbation	Dates	
			Date de dépôt prévue	Échéance d'approbation
Manitoba Conservation and Water Stewardship, Parks and Natural Areas Branch (Conservation et Gestion des ressources hydriques Manitoba, direction générale responsable des parcs et des aires naturelles)	<i>Loi sur les parcs provinciaux</i>	Recherche dans les parcs provinciaux et les réserves	T2 201 7 5	T2 201 7 5
Manitoba Conservation and Water Stewardship, Wildlife Branch (Conservation et Gestion des ressources hydriques Manitoba, direction générale responsable de la faune)	<i>Loi sur la conservation de la faune</i>	Permis d'utilisation d'une zone de gestion de la faune	T2 201 7 5	T2 201 7 5

Tableau 2-7 : Liste préliminaire des autorisations réglementaires du Manitoba (suite)

Ministère	Loi applicable	Approbation	Dates	
			Date de dépôt prévue	Échéance d'approbation
Manitoba Conservation and Water Stewardship - Local District Office, Lands Branch (Conservation et Gestion des ressources hydriques Manitoba - bureau local de circonscription, direction générale responsable des terres)	<i>Loi sur les espèces en voie de disparition</i>	Permis relatif aux espèces en péril	T2 2017 5	T2 2017 5
	<i>Loi sur les terres domaniales</i>	Autorisation d'exécuter des travaux sur les terres de l'État	T3 2016 4	T2 2018 6
Manitoba Conservation and Water Stewardship, Water Stewardship Branch (Conservation et Gestion des ressources hydriques Manitoba, direction générale responsable de la gestion des ressources aquifères)	<i>Loi sur les droits d'utilisation de l'eau</i>	Autorisation exigée avant d'entreprendre des travaux de construction de franchissement des cours d'eau	T2 2017 5	T2 2018 6
Manitoba Conservation and Water Stewardship, Water Use Licensing Section (Conservation et Gestion des ressources hydriques Manitoba, section responsable des permis d'utilisation de l'eau)		Autorisation temporaire de retirer l'eau	T2 2018 6	T4 2019 7
Manitoba Conservation and Water Stewardship, Water Quality Management Section (Conservation et Gestion des ressources hydriques Manitoba, section responsable de la gestion de la qualité de l'eau)		Autorisation de rejeter l'eau utilisée pour les essais hydrostatiques	T2 2018 6	T4 2019 7
Manitoba Conservation and Water Stewardship, Water Control Works and Drainage Licensing Section (Conservation et Gestion des ressources hydriques Manitoba, section responsable de la délivrance des permis des travaux relatifs à la gestion des cours d'eau et au drainage)		Permis de construction d'ouvrages de régularisation des eaux	T2 2017 5	T2 2017 5

Tableau 2-7 : Liste préliminaire des autorisations réglementaires du Manitoba (suite)

Ministère	Loi applicable	Approbation	Dates	
			Date de dépôt prévue	Échéance d'approbation
Manitoba Conservation and Water Stewardship, Forestry Branch (Conservation et Gestion des ressources hydriques Manitoba, direction générale responsable des forêts)	<i>Loi sur les forêts</i>	Permis de coupe de bois à des fins commerciales	T2 2017 5	T2 2017 5
Crown Lands and Property Agency (Organisme responsable des terres et des propriétés de l'État)	<i>Loi sur les terres domaniales</i>	Servitude	T2 2017 5	T2 2017 5
		Location		
		Autorisation d'exécuter des travaux sur les terres de l'État		
		Achat		
		Permis d'occupation		
Manitoba Culture, Heritage, Sport and Consumer Protection, Historic Resources Branch (Culture, Patrimoine, Sport et Protection du consommateur Manitoba, Direction des ressources historiques)	<i>Loi sur les richesses du patrimoine</i>	Permis en matière de patrimoine autorisant la recherche ou l'excavation d'un objet du patrimoine	T2 2017 5	T2 2017 5
		Formulaire de recommandation relatif à l'examen des richesses du patrimoine		
		Autorisation en vertu de la Loi sur les richesses du patrimoine		
Manitoba Infrastructure and Transportation, Highway Traffic Board (Infrastructure et Transports Manitoba, Conseil routier)	<i>Loi sur la protection des voies publiques</i>	Permis d'accès limité aux voies publiques	T2 2017 5	T2 2017 5
Manitoba Innovation, Energy and Mines, Petroleum Branch (ministère manitobain responsable de l'innovation, de l'énergie et des mines, direction des ressources pétrolières)	<i>Loi sur le pétrole et le gaz naturel</i>	Permis de construction de pipeline	T2 2017 5	T2 2017 5

Tableau 2-7 : Liste préliminaire des autorisations réglementaires du Manitoba (suite)

Ministère	Loi applicable	Approbation	Dates	
			Date de dépôt prévue	Échéance d'approbation
Labour and Immigration, Workplace Safety and Health Division (Travail et Immigration Manitoba, Division de la Sécurité et de l'Hygiène du Travail)	<i>Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail</i>	Permis d'excavation	T2 201 75	T2 201 75

Tableau 2-8 : Liste préliminaire des autorisations réglementaires de l'Ontario

Ministère	Loi applicable	Approbation	Dates	
			Date de dépôt prévue	Échéance d'approbation
Offices de protection de la nature	<i>Loi sur les offices de protection de la nature</i>	Emplacements des points de franchissement et des ouvrages sur les cours d'eau, les terres humides et les zones de contrôle des inondations	T2 201 75	T2 201 86
Ministère de l'Environnement de l'Ontario	<i>Loi sur les ressources en eau de l'Ontario</i>	Permis de prélever 50 000 litres d'eau par jour ou plus d'une même source	T2 201 86	T4 201 97
Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario	<i>Loi sur les espèces en voie de disparition de l'Ontario</i>	Permis de mener une activité visant à aider la protection ou le rétablissement d'une espèce, à procurer un avantage plus que compensatoire pour une espèce, ou entraînant un important avantage social ou économique à l'Ontario	T2 201 75	T2 201 75
	<i>Loi sur la protection du poisson et de la faune</i>	Lettre d'autorisation de drainer une digue de castor en vertu de la Loi sur la protection du poisson et de la faune	T2 201 75	T2 201 86
	<i>Loi sur les offices de protection de la nature</i>	Permis en vertu du règlement 42/06 pour le développement, l'interférence avec les terres humides et les altérations des berges et des cours d'eau	T2 201 75	T2 201 86
	<i>Loi sur les terres publiques</i>	Lettre d'autorisation ou permis de perturber les terres de l'État	T3 201 64	T2 201 86
		Servitude		
		Licence		
		Autorisation d'exécuter des travaux		

Tableau 2-8 : Liste préliminaire des autorisations réglementaires de l'Ontario (suite)

Ministère	Loi applicable	Approbation	Dates	
			Date de dépôt prévue	Échéance d'approbation
Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport de l'Ontario	<i>Loi sur le patrimoine de l'Ontario</i>	Autorisation en vertu de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario	T2 2017 5	T2 2017 5
		Patrimoine bâti et paysage à patrimoine culturel		
Ministère des Transports de l'Ontario	<i>Code de la route</i>	Permis de transport de charge lourde ou de charge de grande taille	T2 2017 5	T2 2017 5
	<i>Loi sur l'aménagement des voies publiques et des transports en commun</i>	Permis d'empiètements	T2 2017 5	T2 2017 5

Tableau 2-9 : Liste préliminaire des autorisations réglementaires du Québec

Ministère	Loi applicable	Approbation	Date	
			Date de dépôt prévue	Échéance d'approbation
Commission de protection du territoire agricole du Québec	<i>Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (P-41.1)</i>	Autorisation pour toutes les installations (hors-sol et souterraines), droit de passage permanent et aires de travail situées dans une zone agricole	T3 2016 4	T2 2018 6
	<i>Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents (A-4.1)</i>	Autorisation pour toute acquisition, par des non-résidents, de terres situées dans la zone agricole	T3 2016 4	T2 2018 6
Ministère de la Culture et des Communications	<i>Loi sur le patrimoine culturel (P-9. 002)</i>	Autorisation pour l'exercice d'activités dans le périmètre de protection d'un bâtiment patrimonial culturel désigné	T2 2017 5	T1 2018 6
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte contre les changements climatiques	<i>Loi sur la qualité de l'environnement Q-2</i>	Certificat d'autorisation aux termes de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour l'exercice d'activités dans les terres humides et les cours d'eau	T2 2017 5	T1 2018 6
	<i>Loi sur les espèces menacées et vulnérables (E-12.01)</i>	Autorisation pour l'exercice d'activités dans l'habitat d'une espèce végétale désignée comme étant menacée ou vulnérable	T2 2017 5	T1 2018 6
	<i>Loi sur la conservation du patrimoine naturel (C-61.01)</i>	Autorisation pour l'exercice d'activités dans les aires protégées	T2 2017 5	T1 2018 6

Tableau 2-9 : Liste préliminaire des autorisations réglementaires du Québec (suite)

Ministère	Loi applicable	Approbation	Date	
			Date de dépôt prévue	Échéance d'approbation
Ministère des Ressources naturelles	<i>Loi sur les terres du domaine de l'État</i> (T-8.1)	Autorisation pour les travaux de construction (générale pour les travaux préparatoires, la coupe de bois, les aires de travail temporaires)	T3 201 64	T2 201 86
		Servitude (servitude ou droit de passage)		
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	<i>Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune</i> (C-61.1)	Autorisation pour l'exercice d'activités dans un habitat faunique désigné	T2 201 75	T1 201 86
	<i>Loi sur les espèces menacées et vulnérables</i> (E-12.01)	Autorisation pour l'exercice d'activités dans l'habitat d'une espèce végétale désignée comme étant menacée ou vulnérable	T2 201 75	T1 201 86
Municipalités régionales de comté (MRC)	<i>Loi sur les compétences municipales</i> (C-47.1)	Franchissement de cours d'eau sous compétence régionale	T2 201 75	T1 201 86
		Demandes à la MRC d'un certificat de conformité avec la réglementation et le règlement administratif de la MRC		
Municipalités		Demandes aux municipalités d'un certificat de conformité avec la réglementation et le règlement administratif municipaux	T2 201 75	T1 201 86
		Ententes de passage pour la construction (réseau d'alimentation en eau, réseau d'égouts et routes)		
Propriétaires publics et privés de services publics		Ententes de franchissement pour les services publics (voies ferrées, routes, lignes électriques, lignes de télécommunications et pipelines)	T2 201 75	T1 201 86

Tableau 2-10 : Liste préliminaire des autorisations réglementaires du Nouveau-Brunswick

Ministère	Loi applicable	Approbation	Date	
			Date de dépôt prévue	Échéance d'approbation
Ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick	Loi sur l'assainissement de l'eau	Permis de modification d'un cours d'eau et d'une terre humide (protection de l'eau de surface)	T2 2017 5	T2 2018 6
		Décret de désignation de bassin hydrographique en tant que secteur protégé (demande d'exemption)	T2 2017 5	T2 2018 6
	Loi sur l'assainissement de l'environnement	Exigences du Règlement sur la qualité de l'eau (Loi sur l'assainissement de l'environnement, Article 3)	T2 2017 5	T2 2018 6
		Approbation du site – stockage et manutention des produits pétroliers	T2 2017 5	T2 2018 6
		Approbation pour construire, modifier ou exploiter une source d'effluent	T2 2017 5	T2 2018 6
		Approbation d'un point de déversement	T2 2018 6	T4 2018 6
		Approbation pour l'approvisionnement en eau et la qualité de l'eau	T2 2018 6	T4 2018 6
		Approbation du site – stockage et manutention des produits pétroliers	T2 2017 5	T2 2018 6
		Approbation environnementale - stockage et manutention des produits pétroliers	T2 2017 5	T2 2018 6
		Permis de stockage - stockage et manutention des produits pétroliers	T2 2017 5	T2 2018 6
		Approbation de raccorder les canalisations d'un réseau de distribution à un réseau de distribution d'eau municipal, rural ou autre	T2 2017 5	T2 2018 6
		Approbation à l'égard de toute source d'ouvrage d'évacuation des eaux usées ou d'ouvrage d'adduction d'eau	T2 2017 5	T2 2018 6

Tableau 2-10 : Liste préliminaire des autorisations réglementaires du Nouveau-Brunswick (suite)

Ministère	Loi applicable	Approbation	Date	
			Date de dépôt prévue	Échéance d'approbation
Ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick (suite)	<i>Loi sur l'assainissement de l'environnement (suite)</i>	Approbation de tout arrêt d'ouvrage d'évacuation des eaux usées ou d'ouvrage d'adduction d'eau	T2 2017 5	T2 2018 6
	<i>Loi sur l'assainissement de l'air</i>	Approbation pour construire, modifier ou exploiter une source	T2 2017 5	T2 2018 6
Ministère de l'Énergie et des Mines du Nouveau-Brunswick	<i>Loi sur l'exploitation des carrières</i>	Permis d'exploitation d'une carrière	T2 2017 5	T2 2018 6
Ministère des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick	<i>Loi sur les incendies de forêt</i>	Permis de brûlage	T2 2017 5	T2 2018 6
		Permis de travail		
	<i>Loi sur les terres et forêts de la Couronne</i>	Servitude	T1 2017 5	T2 2018 6
		Permis de récolte du bois		
		Permis d'occupation		
		Bail		
	<i>Loi sur les parcs</i>	Servitude	T2 2017 5	T2 2018 6
		Permis	T2 2017 5	T2 2018 6
		Bail	T2 2017 5	T2 2018 6
Ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture du Nouveau-Brunswick, Unité des services archéologiques, Direction du patrimoine	<i>Loi sur la conservation du patrimoine</i>	Permis de modification de site archéologique ou paléontologique	T4 2017 5	Continue pendant l'étape de la construction
		Permis de travaux archéologiques ou paléontologiques sur le terrain	T2 2016 3	Multiples - Continue pour chaque étape
		Lettre d'habilitation de la Loi sur la conservation du patrimoine	T1 2018 6	T2 2018 6 Multiples – Continue

Tableau 2-10 : Liste préliminaire des autorisations réglementaires du Nouveau-Brunswick (suite)

Ministère	Loi applicable	Approbation	Date	
			Date de dépôt prévue	Échéance d'approbation
Ministère des Transports et de l'Infrastructure du Nouveau-Brunswick	<i>Loi sur la voirie</i>	Permis d'usage routier	T2 201 7 ⁵	T2 201 8 ⁶
		Permis d'accès routier		
	<i>Loi sur les véhicules à moteur</i>	Permis pour charge de dimension excédentaire	T2 201 7 ⁵	T2 201 8 ⁶
		Permis pour surcharge et charge de dimension excédentaire		
Permis spécial de déplacement				
Ministère de la sécurité publique	<i>Loi sur les chaudières et appareils à pression</i>	Autorisation d'utilisation d'une chaudière ou d'un appareil à pression	T2 201 7 ⁵	T2 201 8 ⁶

3.0 MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE PARTICIPATION DES COLLECTIVITÉS

Le Projet Énergie Est a été annoncé par TransCanada le 2 avril 2013, au moyen d'un communiqué de presse au sujet du lancement de l'appel de soumissions exécutoires, ce qui a entamé les activités de participation des collectivités. Le même jour, Énergie Est a lancé le site Web du Projet, de même que des numéros de téléphone et de télécopieur sans frais, et des adresses courriel.

Entre avril 2013 et avril 2014, les efforts d'Énergie Est relatifs à la participation des collectivités ont joint 490 collectivités réparties sur six provinces et ce, dans les deux langues. Les interventions auprès des collectivités comprenaient :

- plus de ~~1 120~~ 1 450 réunions, y compris plus de ~~450~~ 920 réunions avec les municipalités
- plus de 75 journées portes ouvertes auxquelles se sont inscrits plus de 6 490 participants
- plus de 1 500 appels téléphoniques reçus et traités au numéro de téléphone sans frais (environ 1 275 appels en anglais et plus de 200 en français)
- plus de 2 650 personnes inscrites sur les listes d'envoi postal et 4 650 personnes inscrites sur les listes d'envoi par courriel

Le tableau 3-1 présente un résumé des réunions tenues jusqu'en avril 2014 avec les autorités et les organismes des collectivités avoisinantes et adjacentes, les organismes d'intervention en cas d'urgence et les organisations non gouvernementales.

Tableau 3-1 : Réunions avec les parties prenantes

Province	Nombre total de réunions ¹	Nombre de réunions avec les municipalités
Alberta	34 <u>66</u>	26
Saskatchewan	91 <u>153</u>	84 <u>84</u>
Manitoba	45 <u>121</u>	45 <u>43</u>
Ontario	564 <u>433</u>	354 <u>150</u>
Québec	463 <u>197</u>	318 <u>101</u>
Nouveau-Brunswick	261 <u>155</u>	94 <u>52</u>
Total	1 458 <u>1 125</u>	921 <u>453</u>
Note : 1. Comprend le nombre de réunions avec les municipalités.		

3.1 APERÇU DU PROCESSUS DE PARTICIPATION

Le tableau 3-2 fournit les renvois aux annexes pour les journaux des échanges individuels avec les collectivités qui documentent des activités spécifiques et

Tableau 4-5 : Résumé des préoccupations et des réponses – Québec (suite)

Enjeu/Intérêt	Partie prenante	N° de registre	Solutions proposées	Référence
			<p>Pour les effets potentiels de la construction et de l'exploitation sur la quantité et la qualité de l'eau, voir la section sur les ressources en eau de surface de l'ÉES.</p> <p>Les mesures d'atténuation proposées sont conformes aux pratiques de l'industrie et reconnues par les organismes de réglementation.</p> <p>Durant la construction du pipeline et des installations, TransCanada dépêchera des inspecteurs en environnement sur place pour assurer la conformité des activités aux engagements réglementaires et aux mesures d'atténuation selon ce qui est indiqué dans le PPE (volume 8 de l'ÉES).</p>	
Effets sur le bassin hydrologique du Lac Témiscouata (source d'eau potable)	MRC de Témiscouata	171222		
Effets sur l'aquifère, les terres humides et les zones de recharge	Sainte-Anne-des-Plaines	185445		
Effets potentiels du pipeline sur l'eau potable	MRC D'Autray	207045		
Effets potentiels du pipeline sur l'eau potable pour les résidents	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines	198573		
Pose d'une vanne sur la canalisation principale pour protéger l'aquifère qui fournit l'eau potable	Sainte-Anne-des-Plaines	168535	<p>De nouvelles vannes d'arrêt seront installées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • dans toutes les stations de pompage pour faciliter l'isolement de la canalisation principale et faire dériver le débit dans la station de pompage; • en amont et en aval de certains franchissements de cours d'eau et autres emplacements jugés écosensibles d'après une analyse des effets potentiels; • dans d'autres emplacements qui pourraient faciliter les opérations. 	ÉES, volume 5, section 4
Arrêt de l'emplacement de la valve	Fondation Québécoise pour la protection du patrimoine naturel (FQPPN)	160750		

Tableau 4-5 : Résumé des préoccupations et des réponses – Québec (suite)

Enjeu/Intérêt	Partie prenante	N° de registre	Solutions proposées	Référence
Imputabilité financière d'Énergie Est en cas de déversement	Lanoraie	198393	Énergie Est va prendre responsabilité de gérer une intervention en cas de déversements sur le système du pipeline et défraiera les coûts nécessaires pour remédier aux dommages environnementaux ou matériels qui seraient causés par un déversement provenant de ses infrastructures. Les lois exigent que TransCanada assume l'entière responsabilité de la gestion des déversements et qu'elle défraie les coûts des dommages résultant de déversements, d'accidents ou de défaillances dont elle est la cause. TransCanada a souscrit une assurance responsabilité civile générale couvrant les incidents comme les fuites de pipeline qui pourraient léser des tierces parties. .	Volume 3 Section 4.3
	MRC de Kamouraska	170441		
Assurance responsabilité civile	Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel (FQPPN)	160739		
Délai à communiquer l'information sur le projet	MRC de Kamouraska	170441	Énergie Est a noté cette observation et s'emploiera désormais à fournir l'information en temps opportun. Activités de participation en cours à l'égard de cette collectivité.	S.O.
Effets du projet sur les terres et les activités agricoles	Cap-Saint-Ignace	191387	Les rencontres se poursuivent pour échanger l'information disponible et faire le point sur le Projet. Pour une évaluation des effets potentiels de la construction et de l'exploitation du Projet sur l'environnement, voir l'ÉES. L'évaluation des effets potentiels portait sur les composantes biophysiques et socioéconomiques suivantes :	ÉES
	MRC de Montcalm Saint-Roch-de-l'Achigan	159258		
	MRC de Vaudreuil-Soulanges	180041		
Effets des activités de construction	MRC de Vaudreuil-Soulanges	180041	<ul style="list-style-type: none"> • Environnement atmosphérique • Environnement acoustique • Ressources en eau de surface • Ressources en eau souterraine • Poisson et habitat du poisson • Sols et terrain • Végétation et terres humides • Faune et habitat faunique • Occupation du territoire et utilisation des ressources • Ressources patrimoniales • Ressources paléontologiques • Usage des terres et des ressources à des fins traditionnelles • Emploi et économie • Infrastructure et services • Bien-être social et culturel 	
Construction du pipeline	MRC de Vaudreuil-Soulanges	190483		
Effets sur les terres boisées	MRC de Témiscouata	171222		
	MRC des Moulins	116601		
	Saint-Sulpice	180549		
Protection de l'environnement	Lanoraie	198393		
	MRC de Vaudreuil-Soulanges	180041		